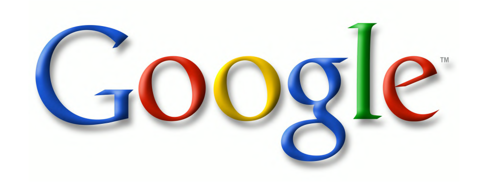



600008738W



L'HISTOIRE

DU

NOUVEAU CÉSAR.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

CONSPIRATEUR :

STRASBOURG ET BOULOGNE

PAR

P. VÉSINIER,

Continuateur des *Mystères du Peuple*, d'EUGÈNE SUE.

LONDRES.

PIERRE VESINIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1865.

Préface.

Nous avons analysé dans la première partie de cet ouvrage les théories politiques et sociales de notre héros, qu'il a développées dans ses œuvres; nous avons ainsi scruté ses pensées les plus secrètes, révélé les mystères les plus cachés de ses méthodes gouvernementales, mis au grand jour tous les pièges dangereux que renferment les *Idées-napoléoniennes,* ce traquenard politique, nous avons montré tous les dangers qu'elles font courir à la liberté et quel est l'esprit despotique, pervers et immoral qui les anime.

Dans la seconde partie de notre travail, nous étudions les deux échauffourées fameuses de Strasbourg et de Boulogne, dans lesquelles

Louis-Napoléon Bonaparte a essayé de s'emparer du pouvoir, pour mettre en pratique son système politique; nous montrons par quels moyens, que désavoue la morale et que repousse la raison, à l'aide de quels procédés indignes de gens d'honneur, avec quels hommes, sans convictions politiques et sans principes moraux, il a cherché à surprendre la bonne foi des soldats, la loyauté de l'armée et à les exciter au parjure, à la révolte, à la trahison, et comment ces tentatives ont misérablement échoué devant le bon sens des soldats et la fidélité des chefs; nous faisons voir tout ce que ses échauffourées avaient de puérile, et d'insensé, de pauvreté dans la conception et de misérable dans l'exécution, et quelle conduite peu courageuse joua le chef de ces équipées ridicules.

Ce volume est la peinture fidèle, exacte de Louis-Napoléon Bonaparte conspirateur; nous le prenons sur le fait et en flagrant délit, à Strasbourg et à Boulogne; nous le photographions dans toute son effrayante laideur et nous le donnons sans retouche, tel quel; si le portrait

est repoussant qu'on ne s'en prenne qu'au modèle, car il est ressemblant.

Nous aurions, ainsi que nous l'avions promis, voulu mettre dans ce volume l'historique du *Deux-Décembre,* troisième attentat de Louis Bonaparte, mais la chose nous a été impossible à cause de l'importance de ce coup d'Etat et des nombreuses matières qu'il contient; nous avons été forcé, bien malgré nous, d'en renvoyer le récit au volume suivant.

Comme nous avions pris l'engagement de publier une critique sur *l'Histoire de Jules César* par Napoléon III, nous tenons ici notre promesse en ajoutant ce travail à la fin du volume, et nous complêtons ainsi l'étude que nous avons faite des œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte.

Nous espérons que cette fois, notre œuvre d'enseignement, de justice et de vérité, échappera aux persécutions des coupables qu'elle flétrit.

Le 1er Mai 1865.

P. Vésinier.

Au moment ou nous achevons l'impression de ce volume, nous apprenons que le gouvernement français vient de déposer une plainte contre notre œuvre et contre nous. Forcé par l'intolérance politique d'abandonner le continent, nous venons chercher un asile dans la libre Angleterre, le seul pays de l'Europe où l'écrivain est à l'abri des persécutions du despotisme bonapartiste. Puisse notre livre y être bien accueilli.

Londres le 1er Juillet 1865.

P. V.

I.

Le meilleur moyen d'apprécier et de juger un homme c'est certainement d'étudier sa vie et ses actes ; tel est celui que nous employons pour connaître à fond Louis-Napoléon Bonaparte. Dans la première partie de cette œuvre nous avons déjà fait l'étude de notre héros comme écrivain et comme penseur, nous passons maintenant à celle du conspirateur.

Ce sera dans les trois épisodes les plus importants de sa vie, c'est-à-dire dans ses tentatives audacieuses de Strasbourg, de Boulogne et du Deux Décembre, que nous chercherons les traits principaux de la physionomie extraordinaire de notre héros, les côtés les plus saillants de son caractère et l'empreinte de ses vertus ou de ses vices.

Car, ainsi que nous le montrerons plus loin, Louis-Napoléon Bonaparte est tout entier dans ces trois attentats, qui ne sont que des tentatives d'application de ses idées, de ses théories, de ses systèmes politiques et sociaux, de ses principes moraux et de ses doctrines philosophiques, qui résument tout son passé, qui expliquent sa politique actuelle et qui contiennent tout son avenir.

On comprendra donc facilement quelle importance nous attachons à cette étude destinée à jeter un nouveau jour, une grande lumière sur l'homme qui s'est emparé des destinées de la France et qui joue aujourd'hui un rôle si important sur la scène européenne.

Malgré l'affectation que Louis-Napoléon Bonaparte a toujours mise à faire parler de lui depuis sa jeunesse: soit en faisant une tentative insurrectionnelle dans les Romagnes; soit en mêlant son nom aux espérances de la malheureuse Pologne, pour laquelle il affichait de stériles sympathies; soit en refusant publiquement la main de Dona Maria et le trône de Portugal qui ne lui étaient pas offerts; soit en manifestant des espérances mal déguisées de prétendant; soit enfin par la publication de nombreux écrits politiques, dans lesquels il affichait les plus grandes prétentions, en se posant en réformateur et en régénérateur de son époque, en se donnant comme l'héritier et le continuateur de Napoléon Ier qui, selon lui, était un Moïse, un Josué et même un *Christ*, dont il assurait avoir recueilli *l'Evangile*, la *Bonne Nouvelle*, dont il se prétendait l'apôtre et dont il se disait appelé, par sa destinée et par sa naissance, à faire triompher les doctrines.

Eh bien, malgré tout celà, malgré une grande recherche de style, des effets oratoires calculés si non avec beaucoup d'habilité du moins avec une grande prétention, malgré des comparaisons qui souvent ne manquent pas de recherche, mais qui, malheureusement, pèchent par le manque de naturel, de logique et de vérité, les œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte n'avaient eu que peu de succès et n'avaient pu faire sortir leur auteur de l'oubli et de l'obscurité dans lesquels ses contemporains s'obstinaient à le laisser végéter.

Ce manque de réussite ne doit pas être attribué tout entier à l'écrivain, mais à la nature même du sujet ingrat de ses œuvres, qui manquait complètement des conditions nécessaires pour le succès. En effet, la doctrine napoléonienne ne renferme ni l'idéal du beau et du vrai, qui seul est appelé à passionner l'esprit des masses, ni les nobles aspirations d'un cœur généreux, qui toujours ont fait les apôtres et les martyrs; ni les grands principes de droit absolu, primordial, éternel qui sont le cachet distinctif, la condition si nequa non de tout système basé sur la justice et sur la vérité; ni cette effraction audacieuse du génie dans l'avenir, qui ouvre des horizons nouveaux, qui découvre des mondes inconnus, qui fait briller aux yeux éblouis des deshérités toute une lumineuse apparition de bonheur, de félicité, d'harmonie, de justice et de progrès. Non *l'Idée-napoléonienne* ne renferme aucune de ces conditions, elle se traîne pesamment, terre à terre, sous la plume de son auteur, elle emprunte au passé la plupart de ses vieilles institutions, de ses préjugés, de ses vices. Elle habille ses héros de la défroque guerrière de l'empire, elle les enveloppe dans les oripaux de la gloire impériale, elle les empanache des plumets d'Austerlitz et de Marengo, elle les dore sur toutes les coutures, de la livrée des courtisans et des valets de l'ancienne cour, elle leur met de grosses épaulettes et de nombreux crachats, un grand sabre, ou une longue épée, elle invoque en leur faveur la grâce de Dieu et la volonté nationale; elle appelle cette reconstruction informe, ces accoutrements grossiers, ces déguisements burlesques, ces masque ridicules, cette résurrection absurde: la synthèse, la médiation entre le passé et l'avenir, une construction solide, un édifice destiné à braver les

siècles, une pyramide à large base et à sommet élevé.

On comprend facilement les difficultés énormes, insurmontables que devait rencontrer celui qui s'était chargé de l'accomplissement d'une pareille tâche; et pourquoi les œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte sont restées dans l'obscurité malgré un certain talent littéraire de leur auteur, qui a mis en-outre au service de ses idées une grande habilité de stratagème et une puissance extraordinaire de ruse et de dissimulation.

Mais voyant que malgré le prestige de son nom, ces moyens ne pouvaient suppléer à tout ce qui manquait à son talent d'exposition et à son système pour attirer sur lui les regards de ses contemporains, pour mériter les faveurs de la renommée, et pour lui assurer cet ascendant qui seul peut faire espérer le triomphe, Louis-Napoléon Bonaparte, tourmenté par une idée unique, dévoré par une ambition vulgaire, poussé par le desir ardent de s'emparer de ce qu'il appelait l'héritage de son oncle, possédé par un besoin puissant d'imiter, de singer ce dernier, de jouer le rôle brillant d'empereur, résolut de joindre l'action à ses écrits et de faire d'une manière éclatante acte de prétendant.

Et parmi tous les moyens qui lui vinrent à l'esprit, aucun ne lui sembla plus propice, que celui employé par Napoléon Ier lors de son retour de l'île d'Elbe; il imagina donc de renouveler à son profit et à ses risques et périls la dangeureuse entreprise du débarquement à Cannes, et de tenter l'entrevue historique entre un Napoléon et l'armée française. Depuis lors Louis-Napoléon Bonaparte médita une expédition armée contre le gouvernement de Louis-Philippe.

Il établit sont quartier général dans le joli château d'Arenemberg, situé dans le canton de Thurgovie, (Suisse), aux pieds des Alpes, près du beau lac de Constance, où il était venu se fixer avec sa mère, après sa malheureuse expédition des Romagnes et un court séjour en Angleterre.

C'est dans cette retraite solitaire, auprès de sa mère et entouré de quelques amis fidèles que, de 1831 à 1836, *les Rêveries politiques. — Les Considérations militaires et politiques sur la Suisse et le Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique* virent successivement le jour. Sa biographie faite par un ami fut aussi publiée et tirée à un grand nombre d'exemplaires ; il adressa avec affectation son Manuel d'artillerie à un grand nombre d'officiers français, il chercha adroitement à nouer des relations dans l'armée, à se faire des adhérents et à se créer des partisans, tous les moyens de séduction furent mis en œuvre pour cela. Les militaires furent surtout l'objet de ses prévenances et de ses avances, il les rechercha, il leur fit des propositions séduisantes, il leur donna des banquets, il leur parla avec enthousiasme de l'Empire, de ses gloires militaires, de son oncle mort martyr à Sainte-Hélène, il leur dit qu'il fallait le venger, il blâma la politique du gouvernement de Juillet vis-à-vis de l'étranger, il parla du beau rôle que la France est appelée à jouer en Europe quand elle aura un gouvernement digne de la commander. Il utilisa en un mot autant qu'il fut en son pouvoir le prestige qui s'attache toujours à un nom illustre quelque soit d'ailleurs le caractère de celui qui le porte.

Il spécula et fonda des espérances sur tous les mouvements insurrectionnels et sur toutes les tentatives de régicide qui eurent lieu en France, il encouragea secrètement les premiers

et prépara même les secondes, et il se tint toujours prêt à en profiter sauf à les désavouer s'ils échouaient.

Lors de l'insurrection d'avril, à Lyon, Louis Bonaparte se rendit à Genève en toute hâte pour en profiter si elle était couronnée de succès. Voici en quels termes la *Gazette Universelle* suisse rend compte de ce fait:

«Les faiseurs radicaux de la Suisse ont tout fait pour persuader au jeune Louis-Napoléon, qu'il était destiné à relever le trône de son oncle. Il était leur idole, ils l'admiraient et l'accablaient de leurs flatteries. C'était sur lui que resposaient leurs espérances de ce boulversement européen qui, tant de fois tenté, n'a pourtant encore conduit à rien. Lors de la révolte de Lyon en 1834, le jeune prince accompagné de son mentor,*) se rendit avec toute la célérité d'un prétendant qui craint d'arriver trop tard de Thurgovie à Genève. Mais l'affaire manqua, les rebelles furent écrasés, et l'Empereur en herbe se hata de revenir au château d'Arenemberg le plus modestement possible. Au lieu du trône de la France il dut se contenter d'un brevet de capitaine honoraire d'artillerie bernoise.»

La tentative de Strasbourg, du 30 Octobre 1836, n'était pas le premier complot ourdi contre le gouvernement de Louis-Philippe par le prétendant impérial.

Un des témoins du procès de Strasbourg M. Gueslin, ancien officier, a déclaré péremptoirement, que le complot existait depuis longtemps et qu'il avait déjà manqué deux fois, précédemment: la première à Strasbourg et la seconde en Suisse. Une lettre de l'accusé de Bruc à Louis Bonaparte, dans laquelle le premier dit qu'il ne faudrait pas échouer une troisième fois, confirme les mêmes faits.

Louis-Napoléon et le parti Bonapartiste ne furent pas

*) Le docteur Conneau, dernier amant de la reine Hortense.

non plus étrangers à l'attentat de Fieschi, car si Morey a emporté son secret avec lui dans la tombe, en niant toujours sa participation au complot, il n'en est pas moins avéré que le Corse Fieschi, comme la plupart des insulaires ses compatriotes, était un bonapartiste enthousiaste, il en a du reste donné la preuve devant la cour des pairs en protestant hautement de son admiration et de son dévouement pour l'Empire.

Le *Républicain suisse* annonçait alors le projet de Louis-Napoléon Bonaparte et de ses complices de faire une pointe sur l'Alsace et une sur Lyon, en cas de réussite de l'attentat du 28 Juillet.

Le procureur général Rossé, dans son réquisitoire et dans le résumé des débats du procès de Strasbourg, établit un rapprochement direct entre le complot de Fieschi et la conspiration napoléonienne d'Arenemberg.

«Un horrible crime doit se commettre, dit-il, de sourdes rumeurs que l'on entend toujours à l'approche des catastrophes l'annoncent longtemps d'avance. Il était connu à l'étranger avant qu'il n'éclatât. Louis Bonaparte attendait le moment; près de lui se trouvaient alors les accusés Persigny et Gricourt, qui prirent une part si active à l'attentat du trente octobre. Mais cette fois encore l'espoir criminel des conjurés fut trompé, la Providence veillait sur les jours du roi.»

Ces paroles devraient suffire pour prouver la participation du parti bonapartiste à l'attentat de Fieschi. Mais comme jusqu'à ce jour aucun historien n'a encore fait voir les preuves nombreuses et accablantes de la participation du parti bonapartiste au crime de ce misérable bandit corse, qui, non content de s'être rendu coupable d'un horrible guet-apens, a poussé l'infamie jusqu'à

vouloir en faire peser la responsabilité sur le parti républicain, nous allons citer ici des faits historiques à l'appui de notre opinion; et nous espérons démontrer d'une manière irréfutable, que l'affreux attentat du 28 Juillet était l'œuvre des bonapartistes, et que ce ne fut qu'après son insuccès que Louis-Napoléon Bonaparte, qui l'avait préparé, le désavoua, selon son habitude en pareil cas, et se décida à essayer ses tentatives de séduction sur les troupes et à remplacer l'assassinat politique par les conjurations militaires.

La famille Fieschi, comme la famille Bonaparte, est d'origine italienne, comme celle-ci elle a été s'établir en Corse, il n'y a donc rien que de très naturel dans les opinions bonapartistes qu'a toujours professé l'auteur de la seconde machine infernale. Tout jeune encore, le 15 août 1808, le jour de la fête de l'Empereur, il abandonna le petit village de Remu, canton de Vico, ou il était alors berger, pour s'engager volontairement dans un bataillon toscan au service de la grande-duchesse Elisa Bonaparte; ainsi c'est au service de la sœur de Napoléon qu'il débuta dans la carrière militaire, plus tard il fut envoyé à Naples et incorporé dans la légion corse, au service de Murat. Pendant la campagne de Russie, dont il faisait partie, il fit la connaissance de M. Gustave de Damas, aide de camp de M. le maréchal duc de Dalmatie. Il était alors sergent dans un régiment commandé par le général Franceschetti, et il se distingua par une action vigoureuse à Polosk, qui lui valut l'admiration de ses chefs et la croix d'honneur. La légion dans laquelle il servait fut ensuite cédée à Murat et Fieschi retourna dans le royaume de Naples, où il se signafa par une adresse et une subtilité remarquables, un grand esprit d'intirigue et une grande

hardiesse d'exécution; on avait recours à lui quand il y avait quelques prouesses à faire, ou quelques mèches à éventer. Mais son corps ayant été licencié à la paix, en 1814, il retourna en Corse et entra dans le régiment provincial où il resta jusqu'après les Cent-jours, époque à laquelle ce corps fut dissout. Murat, qui était alors fugitif en Corse, organisa son expédition contre le royaume des deux Siciles, M. de Damas et le général Franceschetti, les anciens officiers supérieurs de Fieschi; firent partie de cette expédition, dont on connaît le résultat: le double traître Murat reçut enfin le châtiment de ses crimes. Le roi de Naples, moins débonnaire que Louis-Philippe, ne l'a été plus tard avec Louis Bonaparte, le fit fusiller comme un chien, et rendit à la France tous les soldats français qui l'accompagnaient, parmi lesquels se trouvaient, comme nous l'avons dit: MM. de Damas, Franceschetti et Fieschi, qui furent mis en jugement à Draguignan puis acquittés. Le dernier retourna alors une 2me. fois en Corse, auprès de ses parents, mais il se rendit bientôt coupable de vol et de faux, il fut condamné pour ces méfaits à dix ans de réclusion et à l'exposition; il subit sa peine à la maison de force d'Embrun, où il devint contre maître de l'atelier des draperies. *Il parlait souvent de son attachement à l'Empereur, et se vantait sanscesse des services qu'il avait rendus à la cause impériale.**) *Il se montrait chaud partisan de Napoléon, dont il parlait toujours avec enthousiasme et se prononçait fortement contre la dynastie régnante.* Il était à Lyon, après sa libération, quand M. Gustave de Damas, son ancien supérieur l'engagea à se

*) Voir, pour tous les détails que nous donnons, le rapport de M. de Portalis, dans le procès Fieschi. Nous mettons en italiques les passages extraits textuellement.

rendre à Paris où il devait aussi aller bientôt; arrivé dans la capitale la première chose qu'il fit fut d'aller trouver son ancien général et compatriote corse Franceschetti, qui l'aida généreusement de sa bourse et de son appui.

«*Je réclamai après 1830 du service comme condamné politique, dit Fieschi. Plusieurs personnes me protégèrent sachant que j'étais bonapartiste, car je n'ai jamais été ni carliste ni républicain.*» Aussi par l'entremise de M. Chauvin, qui avait suivi Napoléon à Sainte-Hélène, Fieschi, qui, comme nous venons de le voir, *faisait profession d'un dévouement exalté pour l'Empereur Napoléon,* avait été admis, en 1831, comme porteur du journal la *Révolution* publié sous les auspices de l'ancien chef d'escadron Lenox, *il fut alors dénoncé à M. le président du Conseil et à M. le ministre de la guerre, comme facilitant les intelligences que Mrs Damas et Lenox cherchaient à nouer dans les régiments de Paris, afin d'y propager l'esprit d'insurrection et de révolte qui venait de se manifester si malheureusement à Tarascon.*

«Le Journal la *Révolution,* dit Fieschi, ne faisait pas de la République, il faisait du napoléonisme, et je le déclare franchement je serais encore dans les rangs des bonapartistes, si le fils de Napoléon vivait.»

Ainsi, dès 1831, Fieschi, le fanatique de l'Empereur, participait à des menées bonapartistes, et de plus, dès la même époque, il a été établi par Me Dupont, l'avocat de Pépin, et par la déposition de M. Caunes ingénieur, que Fieschi parlait déjà *d'assassinat et de complot contre la famille royale.* On voit que ses projets de conspiration bonapartiste dataient de loin et de longtemps avant qu'il eut fait la con-

naissance des malheureux Morey et Pépin,*) qu'il a entraînés à leur perte.

Puis, tout en conspirant pour le parti de Napoléon, Fieschi trouvait moyen de se faire recommander à M. Baude par le même M. Gustave de Damas, son ancien protecteur, et devenait mouchard, *il fut chargé de surveiller quelques sociétés politiques;* sans doute qu'il tenait en même temps le parti bonapartiste, dont il était l'agent, au courant de ce qui se passait à la préfecture de police. Pour le récompenser de ses services, le préfet de police lui fit obtenir une pension de 40 frs. par mois, à titre de secours comme ancien condamné politique; mais plus tard, quand M. Baude eut quitté la préfecture de police, on s'aperçut que les certificats, que Fieschi avait fournis pour justifier de sa qualité de victime politique, étaient faux, sa pension lui fut retirée et un mandat d'amener fut lancé contre lui, alors cet honnête bonapartiste entra dans une grande fureur et dit souvent que: „*s'il arrivait quelques séditions il serait le premier à pénétrer aux Tuileries, pour assassiner le roi et les princes, et partout où il y aurait quelque chose à piller.* Tous les défenseurs de *l'Idée-napoléonienne* sont les mêmes à quelque degré de l'échelle sociale qu'on les prenne, bergers ou princes, ils ne demandent qu'à piller et qu'à assassiner.

Mais Fieschi n'en voulait guère moins à la République qu'à la monarchie de Juillet; il disait aussi: «Je ne connais que la République de l'ancienne Rome. Celle d'ici, en 1789, a été funeste à la France, ce n'est pas la République qui lui convient mais l'Empire, je la repousse de toute mon âme.»

*) Morey et Pépin, dénoncés par Fieschi comme ses complices, ont été exécutés avec lui en protestant de leur innocence.

Voici encore une déposition de M. Ladvocat, directeur de la manufacture des Gobelins et lieutenant-colonel de la garde-nationale, qui prouve que Fieschi n'était pas républicain mais bonapartiste. «Dans les conversations politiques que j'avais avec Fieschi, dit-il, il ne me parlait *que d'une seule chose, que d'un homme, de l'Empereur.* J'aimais aussi, pour ma part, à m'entretenir de l'Empereur avec Fieschi. Ayant cependant rémarqué combien son caractère était ardent, je craignais qu'il ne se mêlât aux mécontents. J'employai à son égard un argument que je croyais capital pour détacher Fieschi des sociétés, je lui dis que l'Empereur n'aimait pas les rópublicains, que c'était aux républicains que l'Empereur devait sa chute. Ces mots seuls suffirent pour détacher Fieschi de toute espèce d'association secrète. Dans toutes les émeutes il était toujours à mes côtés, je l'ai bien souvent envoyé reconnaître la position de nos ennemis . . . . »

Ainsi, comme tous les bonapartistes, Fieschi jouait tous les rôles, il faisait l'espion pour son opinion, pour le préfet de police et pour la garde-nationale. Il a même essayé, après que M. Baude eut quitté la préfecture de police, de se faire présenter à M. Vivien, afin d'obtenir un emploi avantageux, c'était là une de ses ambitions, il aurait voulu un rôle supérieur dans la police, sauf à la trahir au profit du parti napoléonien corse. Il avait fait la connaissance d'un espion hongrois nommé Krawski, qui servait à la fois la préfecture de police, la préfecture de la Seine, l'ambassade d'Autriche, celle de Sardaigne et les légitimistes, celui-ci lui conseillait d'imiter ce bel exemple, mais Fieschi, qui était le confident de cet espion et de sa maîtresse, fit mieux encore, «il parvint à enlever du secrétaire de la prétendue baronne de Krawski, les lettres

quelle recevait de son amant, alors en Italie, il en retint des copies qu'il remit à un employé de la préfecture de police pour les faire parvenir à M. Vivien, auquel il aurait bien voulu les montrer lui même . . . . des témoignages établissent les efforts infructueux qu'il a faits pour être admis en présence de M. Vivien.» *)

Mais il concilie parfaitement ce rôle de voleur et de délateur avec ses opinions bonapartistes, tout cela va ensemble.

«J'ai dit que j'étais napoléoniste, dit-il, et je le dis encore, parce que je ne change pas d'opinion, et que je n'en changerai pas jusqu'à la mort.»

Voilà quelles étaient les opinions politiques de l'auteur de la machine infernale de 1835, que l'on accusait alors d'être l'agent du parti républicain, on a vu cependant qu'il détestait autant les républicains que le gouvernement de Louis-Philippe. Si Fieschi a été poussé à son crime par une influence politique, c'est certainement par celle qu'exerçait sur lui le parti bonapartiste; n'était-il pas lié intimément avec des gens très dévoués à ce parti, avec le général Franceschetti, avec MM. Chauvin et Lenox, n'a-t-il pas été accusé d'embauchage bonapartiste dans les régiments de la garnison de Paris pour le compte de ces deux derniers, qui avaient fondé un organe bonapartiste? n'était-ce pas M. de Damas, son protecteur, ancien soldat tout dévoué à l'Empire, qui habitait la Suisse en même temps que Louis-Napoléon Bonaparte, qui l'avait engagé à aller à Paris? Fieschi avait toujours conservé des relations avec lui et il voulait même charger M. le prince de Rohan, qui habitait aussi la Suisse, et qui était venu faire un voyage à Paris, en 1835, peu de temps avant l'attentat du 28 Juillet, de remettre une lettre de sa part à M. de Damas.

*) Rapport de M. de Portalis.

S'il était besoin d'une nouvelle preuve des sympathies constantes de Fieschi pour le parti bonapartiste et de ses accointances avec ses partisans nous pourrions encore citer quelques phrases de la déposition de M. Caunes, ingénieur qui l'employa pendant longtemps: «Fieschi, dit-il, me sembla très infatué napoléoniste, cette opinion était pour lui une sorte de fanatisme. Je trouvai un jour sur ma cheminé un placard sur lequel était le portrait en buste de Napoléon II. Je le pris et je le mis en portefeuille. Le lendemain Fieschi et sa femme s'en aperçurent et me dirent: «Vous avez descendu Napoléon II de dessus votre cheminée? — Oui car vous l'aviez mis sans mon aveu.» — Après plusieurs entretiens de cette nature Fieschi se tint fort en réserve vis-à-vis de moi.»

On voit que les preuves abondent sur les opinions bonapartistes exaltées de Fieschi et que s'il conspirait pour quelqu'un, c'était pour l'héritier de Napoléon, qui était alors Louis-Napoléon Bonaparte.

Comme tous les Corses il était extraordinairement persévérant et dissimulé, il cachait sous de faux semblants de républicanisme ses opinions bonapartistes, et il donnait le change à la justice sur ses véritables complices, par ses accointances avec les républicains qu'il sacrifiait par ses dénonciations, pour sauver les vrais coupables qui l'inspiraient et qui lui fournissaient les moyens d'accomplir son forfait. Cela est si vrai que Me Dupont, défenseur du malheureux Morey, qui est mort victime des dénonciations de l'infâme Fieschi, disait en terminant son admirable plaidoirie: «Fieschi peut bien avoir un complice qui ressemble à Morey, sans doute ce complice existe, mais Fieschi l'a pris sous sa protection; c'est probablement un de ses compatriotes.

Or un Corse sacrifie facilement un Français, car il ne

le considère pas comme appartenant à la même patrie. Entendez Fieschi; il méprise les Français: ce sont des hommes légers, indiscrets, sacrifiant leurs secrets aux femmes et au vin; ils ne sont pas dignes de figurer dans les hautes entreprises; mais les Corses ont toutes les affections de Fieschi, c'est un Corse qu'il lui faut; c'est avec lui seul qu'il voudrait conspirer. . . . .

. . . .

«Oui! Fieschi a un complice, un complice qui res semble à Morey, et qui lui ressemble de cette façon qu'on peut jusqu'à un certain point les prendre l'un pour l'autre. Croyez-vous que le devoir d'un avocat soit achevé quand il a défendu son client à votre barre avec la conviction de son innocence? Sans doute il est fini, si son client est acquitté; mais si vous le condamnez, il aura autre chose à faire. Pour mon compte, si vous coudamnez Morey, croyez que du moment où je sortirai de cette enceinte, un jour ne se passera pas qui ne soit employé par moi à rechercher le véritable coupable. Eh bien! après que vous aurez fait tomber la tête de Morey, ne craignez-vous pas que mes recherches fussent suivies de succès, et qu'un jour je vinse jeter à votre audience le nom du coupable .... lorsque Morey serait mort!»

Eh bien! les noms de ces coupables, que cherchait Me. Dupont, l'histoire inexorable, à qui rien n'échappe les a trouvés aujourd'hui, elle les apporte au tribunal de l'opinion publique, et elle dit ouvertement à haute voix: les complices de l'assassin Fieschi, sont: *le parti bonapartiste et l'auteur de l'Idée-napoléonienne!*

Et voici encore d'autres preuves de la vérité de notre opinion: Nous avons déjà vu que le procurecer général Rossé, dans le procès de Strasbourg disait à propos de

l'attentat de Fieschi: «un horrible crime doit se commettre, de sourdes rumeurs que l'on entend toujours à l'approche des catastrophes l'annoncent longtemps d'avance. Il était connu à l'étranger avant qu'il n'éclate. **Louis Bonaparte** *attendait le moment*, près de lui se trouvaient alors les accusés *Persigny et Gricourt*, qui prirent une part si active à l'attentat de Strasbourg, qui pourrait encore douter maintenant que ces trois personnages ne faisaient partie ou n'étaient au courant de la conjuration de Fieschi.» Et une preuve de plus, une chose certaine, incontestable, c'est qu'hors de France et surtout en Suisse, à Arenemberg et à côté dans le grand duché de Bade, où Louis Bonaparte avait de nombreux agents, le complot était connu longtemps à l'avance, tout le parti bonapartiste à l'étranger était en permanence, de Rome en Thurgovie, de Thurgovie à Francfort.

Voici comment s'exprimait à cet égard M. de Portalis dans son rapport sur l'affaire Fieschi:

«Si nous reportons, dit-il, nos regards hors de la France, tout semblait annoncer, aux approches des Journées de Juillet (1835), que l'on redoutait pour cette époque une grande commotion politique. A Francfort-sur-le-Mein, les autorités municipales ont, le 28 Juillet, appelé l'attention de l'autorité militaire sur certaines rumeurs qui pouvaient plus tard rendre leur concours nécessaire. En Suisse, dans le grand duché de Bade, en Belgique et même à Munich, on s'attendait pour la même époque, à une vaste conflagration, dont le crime du 28 Juillet aurait été le signal . . . .

«A Gênes les bruits les plus sinistres avaient cours depuis le commencement de Juillet; le 24 Juillet on disait ouvertement à la bourse de cette ville que le roi des Français avait été attaqué . . . .

«A Rome un ordre du jour de la société de propagande de la *Jeune Italie*, intercepté par l'autorité publique annonçait que les journées de Juillet *verraient tomber le tyran de la France et commencer la régénération de l'Europe, etc.»*

Cette dernière phrase est extraite mot à mot des œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte, c'est une de ses formules déclamatoires favorites stéréotypée dans son esprit et dont il fait un grand usage. Le neveu de Napoléon faisait alors partie de la *Jeune Italie* qui avait un siège important et de nombreux adeptes à Rome, et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que cette société ait été informée par lui des projets d'assassinat du roi Louis-Philippe dont il était instruit par ses nombreux émissaires. Il ne négligeait alors aucun moyen pour se préparer des éventualités au trône de France, nous l'avons vu en 1834, lors de l'insurrection de Lyon, se transporter à Genève, sur la frontière française pour se tenir prêt à la franchir dans le cas de la chute du gouvernement. C'est dans le même but qu'il attendait à Arenemberg, en 1835, avec M. M. Fialin dit de Persigny et Gricourt. Mais cette fois encore ses espérances furent trompées. Enfin une dernière preuve des relations qui existaient entre les conspirateurs d'Arenemberg et Fieschi, c'est que ce dernier prit pour avocat M^e. Parquin, le frère du commandant Parquin, l'époux de Mademoiselle Cochelet, la lectrice de l'x-reine Hortense, qui habitait le chateau de Wolfberg, à cinq minutes de celui d'Arenemberg où demeurait Louis Bonaparte, et qui conspirait alors avec ce dernier contre le roi Louis-Philippe; nous verrons plus loin ce même commandant Parquin jouer un grand rôle dans l'échauffourée de Strasbourg et son

frère, l'avocat de Fieschi, le défendre devant la cour d'assises du Bas-Rhin.

Voilà quel est le faisceau de preuves accablantes qui s'élèvent contre Louis Bonaparte et son parti dans l'attentat horrible de Fieschi, et qui démontrent d'une façon non équivoque leur participation à ce crime, que l'accusation a, comme toujours, mis sur le compte des républicains. Lors de la machine infernale, qui fit exploision sous le Consulat, et qui fut l'œuvre du parti royaliste, on avait aussi accusé les républicains d'en être les auteurs, et un grand nombre d'innocentes victimes furent déportées, à la suite de cet attentat. En 1835 ce furent encore trois républicains, Morey, Pépin et Boireau qui expièrent le crime du parti bonapartiste.

Si le ministère public n'a pas voulu relever, lors du procès de Fieschi, d'une manière plus positive et plus formelle la complicité du parti bonapartiste dans cet affreux guet-apens, c'est que les preuves qu'il a acquises plus tard, lors de l'échauffourée de Strasbourg et qui lui ont ouvert les yeux sur les menées du parti bonapartiste, lui manquaient alors et qu'il ne voulait pas faire rejaillir sur la mémoire de l'Empereur les crimes de ses partisants, et parce que les principaux complices, instigateurs du complot de Fieschi, étaient alors à l'étranger à l'abri de ses atteintes.

Mais, quoiqu'il en soit aujourd'hui, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire, ainsi que nous venons de le prouver, que le crime de Fieschi est l'œuvre du parti bonapartiste et de son chef.

«C'est après l'insuccès de cet attentat, qu'ils dûrent tourner d'un autre côté leurs espérances, ainsi que l'a dit M. le proucreur général lors du procès de Strasbourg. Et c'est ce que fit Louis Bonaparte: ce fut vers l'armée que

se portèrent ses regards: c'est à une révolution militaire qu'il songea. Il se rappela que les gardes prétoriennes, les souvenirs du 18 brumaire et du 20 mars appartiennent à sa famille . . .

«Toute fois, un point d'appui lui manquait encore, il lui fallait le concours d'un chf de corps. L'homme nécessaire lui apparut dans la personne d'un colonel d'artillerie en garnison à Strasbourg et connu par l'influence qu'il exerçait sur son régiment.

«C'est à Bade, dans un bal, le 29 Juin 1836, que Louis-Napoléon Bonaparte avait donné rendez-vous à cet officier supérieur, le colonel Vaudrey, et qu'il fit sa connaissance. Et le même jour il lui fit des propositions directes, de participer à son entreprise. Le colonel résista d'abord et lui fit divers objections; mais Louis Bonaparte lui parla de la gloire de l'Empire; il lui assura qu'il serait accueilli par une grande partie de l'armée dans laquelle il avait, disait-il, de nombreuses intelligences et dont plusieurs généraux lui étaient tout dévoués et l'avaient assuré de leur concours. Le colonel fut fortement ébranlé par ce langage et par les promesses brillantes qui lui furent faites, il finit par céder et promit enfin son concours.

«Mais Louis Bonaparte, qui craignait toujours que le colonel ne reculât devant les dangers de l'entreprise, lui écrivit une lettre sous le nom de Louise Wernert, qui n'a pas été remise, au colonel, ayant été interceptée par la police et qui a été reconnue pour être toute entière de l'écriture de Louis Bonaparte, et dans laquelle il disait:

«Monsieur, je ne vous ai pas écrit depuis que je vous ai quitté, parce qu'au commencement j'attendais une lettre où vous m'auriez donné votre adresse et que depuis le retour de M. P . . . . . . j'ai trouvé inutile de multiplier les

écritures. Cependant aujourd'hui que vous vous occupez encore de mon mariage, je ne puis m'empêcher de vous adresser personnellement une phrase d'amitié. Vous devez assez me connaître pour savoir à quoi vous en tenir sur les sentiments que je vous porte, mais pour moi j'éprouve trop de plaisir à vous les exprimer pour que je garde le silence plus longtemps; car vous réunissez, Monsieur, à vous seul, tout ce qui peut faire vibrer un cœur passé, présent et à venir. Avant de vous connaître j'errais sans guide certain, semblable au hardi navigateur qui cherchait un nouveau monde, je n'avais, comme lui, que dans ma conscience et mon courage la persuasion de la réussite; j'avais beaucoup d'espoir et peu de certitude; mais lorsque je vous ai vu, monsieur, l'horizon m'a paru s'éclaircir, et je me suis écrié: Terre! terre!

«Je crois de mon devoir, dans les circonstances actuelles, où mon mariage dépend de vous, de vous renouveler l'expression de mon amitié et de vous dire que quelle que soit votre décision, cela ne peut influer en rien sur les sentiments que je vous porte. Heureux si je puis un jour vous donner des preuves de ma reconnaissance!

«En attendant que je sache si je me marierai ou si je resterai vieille fille, je vous prie de compter toujours sur ma sincère affection. Louise Wernert.»

On voit combien était vif le desir de Louis Bonaparte de poursuivre son entreprise, combien la participation du colonel lui était précieuse, et quelle importance il y attachait, aussi jugea-t-il utile à ses projets de le lier plus étroitement encore à la conspiration, au moyen d'une puissante séduction exercée sur lui par une femme, mais laissons parler M. le procureur général qui raconte admirablement ce nouvel artifice:

«Malgré les promesses de Vaudrey, dit le procureur général dans son acte d'accusation, on craignait qu'il n'hésitât; son enjeu était énorme: il s'agissait pour lui de perdre une position brillante, l'honneur assurément, la vie peut-être, et il n'y avait rien qui put même dans l'avenir lui offrir des compensations. Il pouvait réfléchir et se reppeler cette grande vérité: *que la trahison est toujours une chose odieuse;* que le succès même ne saurait l'ennoblir et qu'on se sert du soldat qui foule aux pieds ses serments comme d'un instrument qu'on brise dès qu'il a cessé d'être utile.

«Mais le colonel Vaudrey était vain et ambitieux, de plus homme de plaisir. Quoique marié à une femme digne de l'estime de tous, et père d'une famille intéressante, il trouvait encore place pour d'autres penchants. Ses mœurs n'étaient surtout, ni de son âge, ni de sa position. On ne viole jamais impunément les lois de la morale; le mal est prompt à envahir la voie qui lui est faite dans l'âme humaine; le mépris de la décence publique aboutit souvent au crime.

«Pendant toute sa vie livré à ses passions le colonel Vaudrey offrait, plus qu'un autre, prise à la séduction. C'était chose connue de tous. Louis Bonaparte le savait; Persigny ne l'ignorait pas. Il ne s'agissait donc que de trouver une femme qui put et voulut compléter l'œuvre qu'avait commencé la vanité et une insatiable ambition.»

On voit que Louis Napoléon Bonaparte, pour la réalisation de ses projets ne s'adressait pas aux sentiments nobles et généreux: à l'amour de la liberté, du bien, du bon et du beau, mais au contraire, aux passions les plus basses et les plus viles du cœur humain.

Quand il cherchait à se faire un complice, il l'étudiait

on le faisait étudier par un de ses confidents, et quand il avait découvert ses côtés faibles, ses défauts et ses vices, il s'adressait immédiatement à eux, il faisait jouer les plus mauvaises cordes du clavier humain, il spéculait sur l'entraînement des passions honteuses pour assurer son empire.

«Tous les moyens de séduction qui sont en son pouvoir, Louis Bonaparte les met en usage,» dit le procureur général.

La femme qu'il cherchait fut bientôt découverte, il n'eut qu'à prendre la première venue parmi les nombreuses suivantes qui formaient l'escadron-volant de l'ex-reine Hortense, et qui étaient spécialement consacrées aux plaisirs de son cher fils et de ses complices.

Parmi ces beautés peu sévères, «Madame Eléonore Brault, veuve du sieur-Gordon-Archer, cantatrice attachée au service de la reine Hortense, dit l'acte d'accusation, se faisait surtout remarquer, et fixa le choix de Louis Bonaparte et de Persigny. Elle était remarquable par les charmes de sa personne; son esprit était en rapport avec sa beauté: active, intrigante, de mœurs équivoques et sans argent, elle était l'assemblage de toutes les conditions qui, d'un être doué de raison, font souvent un instrument docile. Elle ne resta pas au dessous de la tâche qui lui fut confiée; une lettre qui lui a été écrite par Vaudrey, et qui a été saisie, prouve qu'elle a essayé sur cet homme tous les moyens qui étaient de nature à agir sur sa volonté; qu'à l'homme essentiellement vain elle a prodigué la flatterie; qu'au vieux soldat et à l'homme qui l'aimait elle a fait entendre tantôt que reculer après une promesse donnée serait une lâcheté, tantôt qu'elle ne pouvait appartenir qu'à l'homme qui se dévouerait entièrement au succès de l'entreprise.»

On comprendra facilement que le colonel Vaudrey, très galant, dut se laisser séduire avec le plus grand plaisir par cette sirène dont les charmes étaient, parait-il, dignes en tous points de l'éloge que M. le procureur général a eu l'amabilité d'en faire.

M. Louis Blanc dans son ouvrage les *Révélations historiques*, tome 2e page 220, donne quelques détails sur elle dans les termes suivants: «Madame Gordon était une femme très remuante, plus adonnée qu'il ne convenait aux intrigues politiques, mais qui, à de la beauté, joignait beaucoup de chaleur d'âme, une éloquence naturelle, de la persévérance et du courage. Je tenais d'elle que les conspirateurs de Strasbourg ayant besoin d'un vieux soldat dont le nom et le grade puissent faire impression sur la garnison de Strasbourg, elle s'était rendue à Dijon, où se trouvait alors le colonel Vaudrey, et avait combattu ses hésitations avec tant d'empire, qu'elle l'avait entraîné à Strasbourg séance tenante, pour ainsi dire, et sans presque lui laisser le temps de quitter ses pantoufles. La vérité est que le culte de Madame Gordon pour la mémoire de Napoléon était volontairement aveugle, superstitieux, sans bornes; mais elle ne faisait pas grand cas du parti bonapartiste, qu'elle disait manquer d'hommes intelligents et résolus . . . . . Quand à Louis Bonaparte elle paraissait le priser fort peu; un jour que je lui demandais, par manière de plaisanterie, si elle l'aimait: «Je l'aime politiquement», répondit-elle avec un sourire. Et elle ajouta: «A dire vrai il me fait l'effet d'une femme.»

Voici maintenant le charmant portrait qu'ont tracé d'elle les journaux de l'époque, lors de sa première comparution sur les bancs de la cour d'assises du Bas-Rhin,

et qui pourra donner une idée de sa beauté et de son caractère.

«Madame Gordon qui, à son entrée dans la salle, paraissait émue, a bientôt recouvré un calme parfait. On s'aperçoit que, dans le premier moment, elle cherche, en baissant la tête, à éviter les regards qui de toute part sont dirigés sur elle, mais, peu à peu, elle s'enhardit et quelques mouvements de tête qui pourraient paraître empreints de coquetterie, permettent à l'auditoire de voir son visage. Ses traits sont réguliers, ses yeux noirs et vifs; deux bandeaux de cheveux noirs, soigneusement lissés, se dessinent sur son front élevé et bien fait; l'ensemble de ses traits est agréable, mais sa physionomie a quelque chose de dur et de trop prononcé. Elle porte un élégant chapeau de satin blanc, une robe de soie noire et un collet de dentelle à larges broderies.»

Le colonel Vaudrey avoue avec la plus grande franchise, et même avec une certaine satisfaction d'amour propre, ses relations avec cette dame, qui remontaient, dit-il, à peu de jours avant son départ pour Bade, où il a vu Louis Bonaparte. Depuis cette époque Madame Gordon s'attacha aux pas du colonel, elle habita quelque temps avec lui dans sa maison de campagne à Dijon, c'est de là qu'elle le conduisit et l'accompagna au rendez-vous que lui avait donné Louis Bonaparte, dans une auberge du Val-d'Enfer, près de Fribourg. Aussi M. le procureur général, profondément courroucé et indigné de cette conduite, fulumia ses anathèmes contre la belle séductrice, et s'écria:

«Cette femme, secouant toute pudeur, a partagé le logement de Vaudrey dans ces derniers jours, et, s'attachant plus que jamais à sa personne, elle ne s'est séparée de lui qu'au moment où il était irrésistiblement entraîné

vers l'abîme, et où il ne s'agissait plus pour elle que de s'applaudir d'avoir conduit à bonne fin l'œuvre qu'on lui avait confiée.»

Mais il paraît que cette *charmante* personne se multipliait, qu'elle faisait plusieurs heureux à la fois et qu'elle était le lien le plus actif et le plus tendre du complot: elle avait des bontés et des faveurs pour tous les conjurés, c'est du moins ce que dit aussi l'acte d'accusation, qui nous paraît encore mieux informé sur les intrigues galantes des conjurés que sur leurs trames politiques.

«A Bade au mois de Juillet elle voit à plusieurs reprises Louis Bonaparte, *elle le reçoit chez elle*, elle fait des courses avec lui. D'un autre côté *ses rapports avec Persigny sont fort intimes.*»

Quelle précieuse personne; quelles aimables distractions, quels doux plaisirs et quels services importants elle a prodigués aux conspirateurs. Nous ne comprenons pas pourquoi leur chef, devenu président de la République en 1848, ne l'a pas récompensée d'une façon convenable et comment il a pu pousser l'ingratitude jusqu'à l'abandonner dans la misère, où elle était alors, et à la laisser mourir à l'hôpital.

Mais il paraît que la reconnaissance n'est pas la vertu principale des prétendants.

Des moyens de séduction d'un autre genre furent tentés par Louis Bonaparte sur des officiers supérieurs de l'armée.

Il envoya un de ses complices, M. de Bruc, auprès du général Exelmans, pair de France, pour lui remettre la lettre suivante, dans laquelle il sollicitait avec instance un rendez-vous:

«Arenemberg, le 11 octobre 1836.

«Général.

«Je profite d'une occasion sûre, pour vous dire combien je serai heureux de pouvoir vous parler. Vos honorables antécédents, votre réputation civile et militaire, me font espérer que, dans une occasion difficile, vous voudrez bien m'aider de vos conseils. Le neveu de l'Empereur s'adresse avec confiance à un vieux militaire, à un vieil ami. Aussi espère-t-il que vous excuserez une démarche qui pourrait paraître intempestive à tout autre qu'à vous général, qui êtes digne de comprendre tout noble sentiment. Le lieutenant colonel de Bruc, qui mérite toute ma confiance veut bien se charger de décider avec vous le lieu où je pourrai vous voir.

«En attendant, général, veuillez etc. . .

«Napoléon-Louis Bonaparte.»

Le vieux général, peu flatté, sans donte, d'être jugé digne d'une trahison et d'un parjure, que Louis Bonaparte appelle si spirituellement et si ingénieusement *un noble sentiment, refusa formellement* le rendez-vous demandé, et chargea le porteur de la lettre «de dire au prince qu'il ferait bien de ne compromettre ni lui ni sa famille. S'il nourrit des projets, dites-lui qu'il s'abuse. Il s'abuse s'il croit qu'il a un parti en France: il y a une grande vénération pour la mémoire de l'Empereur; mais voilà tout.»

Louis Bonaparte avait tenté une démarche semblable au près du général Voirol, commandant la 5me. division militaire, dont Strasbourg est le chef-lieu. Voici la lettre qu'il lui écrivit à cet égard:

«Bade, le 14 Août 1836.

«Général.

«Comptant partir bientôt pour retourner en Suisse, je serais désolé de quitter la frontière de France, sans avoir vu un des anciens chefs militaires que j'honore le plus. Je sais bien, général, que les lois et la politique voudraient nous jeter, vous et moi, dans deux camps différents; mais cela est impossible: un vieux militaire, sera toujours pour moi un ami, de même que mon nom lui rappellera sans cesse sa glorieuse jeunesse.

«Général, j'ai le cœur déchiré en ayant depuis un mois la France devant les yeux sans pouvoir y poser le pied. C'est demain la fête de l'Empereur, et je la passerai avec des étrangers. Si vous pouvez me donner un rendez-vous, dans quelques jours, dans les environs de Bade, vous effacerez par votre présence les tristes impressions qui m'oppriment: en vous embrassant, j'oublierai l'ingratitude des hommes et la cruauté du sort. Je vous demande pardon, général, de m'exprimer aussi amicalement envers quelqu'un que je ne connais pas; mais je sais que votre cœur n'a pas vieilli.

«Recevez, général, avec l'expression du bonheur que j'aurais à vous voir, l'assurance de mon estime et de mes sentiments distingués.

«Napoléon-Louis Bonaparte.»

Cette pathétique et tendre lettre eut encore moins de succès que la précédente.

Au lieu de répondre favorablement le général Voirol alla trouver le préfet, et l'avertit de redoubler de surveillance, ajoutant que le prince avait des émissaires à Strasbourg et qu'un officier avait reçu des propositions.

Mais ces deux insuccès ne découragèrent pas Louis Bonaparte, qui avait engagé avec lui, dans sa conspiration, outre le colonel Vaudrey et Madame Gordon plusieurs autres militaires en activité ou en disponibilité; parmi lesquels nous citerons d'abord le commandant Parquin; c'est la reine Hortense elle-même qui s'est chargée depuis longtemps de le séduire et de se l'attacher en lui faisant épouser, en 1822, sa lectrice Mademoiselle Cochelet. Aussi était-il un des confidents les plus dévoués de Louis Bonaparte; il avait acheté le château de Wolfberg, qui est à cinq minutes de celui d'Arenemberg, qu'habitait la reine Hortense avec son fils. Mais son dévouement à la famille Bonaparte ne l'empêcha pas de solliciter du service en 1830, et de se faire nommer commandant dans la garde municipale, sans doute afin de mieux trahir le gouvernement qu'il s'engageait à défendre, il ne parut presque jamais dans son corps, et ne revêtit son uniforme qu'une fois ou deux, il avait obtenu l'autorisation d'habiter presque continuellement son château; cet honnête et consciencieux officier se contentait d'émarger son traitement et de toucher ainsi l'argent du gouvernement qu'il trahissait. Ce qui ne l'empêcha pas, quand on l'interrogea et quand on lui demanda pourquoi il n'avait pas tenu le serment qu'il avait prêté au gouvernement de Louis Philippe, de répondre avec une emphase déplacée, surtout dans la bouche d'un parjure: «Il y a trente-trois ans comme citoyen et comme soldat, j'ai prêté serment à Napoléon et à sa dynastie, je ne suis pas comme ce grand diplomate (Talleyrand) qui en a prêté treize. Le jour où le neveu de Napoléon, vint me rappeler celui que j'avais fait à son oncle, je me suis cru lié et je me dévouai à lui corps et âme. C'est

le quatre décembre 1804, que j'ai prêté serment à l'Empereur et à sa dynastie et j'ai dû le tenir.»

Singulière moralité que celle du commandant Parquin et de ses pareils: voilà un homme riche, qui vit continuellement à l'étranger dans un beau château, dans le voisinage de la famille de Napoléon, auquel il à voué, dit-il, un culte profond, et conservé une fidélité à toute épreuve. Eh bien, cet homme, dans un intérêt sordide, pour augmenter ses revenus, ou pour mieux préparer ou voiler sa trahison, prend du service sous un gouvernement qu'il veut trahir et lui prête serment. Et quand on lui demande quel est le motif qui l'a fait se parjurer, il n'a pas même conscience de son action déshonorante, il répond avec forfanterie qu'il est resté fidèle à son premier serment. Mais alors pourquoi en avoir fait un second? Qui l'a obligé à cela? Si c'est de sa libre volonté qu'il a agit, il doit tenir son serment. Mais ce langage si juste et si naturel est de l'hébreu pour les consciences bonapartistes, perverties et faussées pas les maximes immorales de la doctrine napoléonienne. Ainsi pour ne citer qu'un exemple des funestes effets de ces dernières. Voilà un commandant, un homme soi-disant d'honneur, qui se croit un saint, parce qu'il ne s'est parjuré qu'une fois, tandis qu'un autre misérable, aussi un bonapartiste, Tailleyrand, s'est parjuré treize fois. O moralité des coquins tu es réellement étonnante!

Voici un autre complice de Louis Bonaparte, M. Laity Armand, agé de 27 ans, lieutenant au bataillon des pontonniers, en garnison à Strasbourg. Son interrogatoire est tout aussi moral que celui de M. Parquin. Le voici:

«Dans l'intérêt et l'honneur de votre patrie, lui de-

mande le président de la cour d'assises de Strasbourg, pouvez-vous dire qui vous a initié au complot?»

«Dans l'intérêt de l'honneur, répondit-il, je refuse de le dire.»

La réponse vaut la demande. Nous ne comprenons pas ce que l'honneur de la France avait à gagner à savoir qui avait initié au complot M. Laity. Après cela ce dernier ajoute: «Le 25 Juillet, on m'apprit les projets du prince, je demandai si ses intentions (c'est sans doute *opinions* qu'il veut dire.) étaient démocratiques et républicaines, (je suis démocrate et républicain) et sur la réponse affirmative qu'on me fit j'acceptai.» — «Mais vous avez dû reconnaître votre erreur?» — «Je crois encore que le prince aurait convenu à la France et à l'armée, il y a eu erreur et voilà tout.» — «Que vous dit le prince?» — «Il lut ses proclamations. Il avait des larmes dans les yeux: «Depuis vingt ans, nous dit-il, on me refuse ma patrie....» Je fis serment de le suivre et je n'ai pu manquer à mon serment, etc.....»

Cet interrogatoire contient dans ses réponses autant d'absurdités que d'immoralités. Mais cela n'a pas empêché le jeune Laity, comme on l'appelait alors, de passer pour un aigle.

M. Laity a jugé à propos de se donner pour démocrate et républicain, sans doute pour attirer davantage l'attention sur lui; car il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à la déclaration qu'il fit à cet égard. Singulier républicain en effet que celui qui se met au service d'un prétendant pour faire soulever des soldats aux cris de vive l'Empereur, et qui, quand on lui fait observer combien était grande son erreur d'avoir cru que Louis Bonaparte conspirait pour la République, ré-

pond qu'il croit encore que le prince aurait convenu à la France et à l'armée. On voit, du reste, qu'il était parfaitement initié aux subtilités jésuitiques du langage napoléonien et très versé sur le *distinguo;* comme tous les officiers parjures de l'expédition de Strasbourg il parle de ses serments, et il sait faire une distinction très subtile à propos de celui qu'il a prêté sous les drapeaux, car il prétend avoir prêté serment à la patrie mais non au prince qui la sert mal. Tous ces Messieurs étaient bien dignes d'appartenir à la célèbre école napoléonienne. Ce farouche républicain est aujourd'hui sénateur de l'Empire.

C'est lui qui a été chargé d'organiser le superbe escamotage électoral que l'on a nommé l'annexion de la Savoie. Nous aurons encore occassion de parler de cet illustre démocrate impérial à propos d'un procès qui lui fut intenté deux ans plus tard, en 1838, pour la publication d'une brochure élogieuse de l'échauffourée de Strasbourg.

Un autre des conjurés, M. de Querelles, ex-lieutenant d'infanterie légère, méritait à tous égards de figurer au nombre des complices de Louis-Napoléon Bonaparte.

Renvoyé de son régiment pour dettes, dans une position génée, il accueillit avec transport les ouvertures qui lui furent faites par Persigny, qui lui promit la croix d'officier de la légion d'honneur et le grade de lieutenant-colonel chef de bataillon des grenadiers à pieds de la garde impériale. Comme tous ses collégues il était dévoré d'une ambition désordonnée, d'un amour effréné des jouissances et du luxe, qui sont ses seuls mobiles, on a trouvé sur lui un carnet auquel il confiait ses pensées les plus intimes. Les voici dans toute leur naïve expression: «Il me

faut, disait-il, des croix, des titres, des grades, des cordons . . . . .

«Nous vivrons bien; vingt-mille livres de rente nous suffirons. Nous aurons des honneurs, des titres, un chapeau à plumes . . . . Je serai chef d'escadron, maréchal de camp.»

Il prétend conquérir tout cela «à la pointe de son épée, et à l'aide de *trois cents gaillards aux poumons vigoureux, chargés de crier*: **Vive l'Empereur!** qui lui semblent un moyen infaillible de succès, il veut bien vivre et pour cela vingt mille livres de rente lui suffiront.»

Du reste il ne disconvient pas des motifs qui l'ont fait agir; quand le substitut du procureur du roi les lui reproche, il répond avec le plus grand aplomb: «Je ferai observer qu'il faudrait être des anges pour s'exposer aux chances que nous avons bravées pour n'en tirer aucun avantage.»

M. de Gricourt, qui fut un des initiateurs de M. de Querelles au complot, est comme lui un homme taré. Voici ce que l'accusation dit de lui: «Né avec des grands goûts de dépense, perdu de mœurs, souvent gêné quoique appartenant à une famille riche, et qui se montre généreuse à son égard, on le voit embrasser avec joie les projets qui offraient en perspective, d'un côté les moyens de satisfaire ses passions, de l'autre le renversement du gouvernement qu'il détestait.

«Il appartient au parti légitimiste. Depuis longtemps il a manifesté sa haine pour le gouvernement du roi. Très jeune encore, il y a cinq ans, il a été momentanément arrêté à Quimper, sur le soupçon d'avoir excité les soldats d'un régiment en garnison dans cette ville à se soulever contre l'autorité royale. Allié à la famille de Beau-

harnais, des rapports fort intimes existaient entre lui et Louis-Napoléon Bonaparte, il se trouvait à Arenemberg au moment de l'attentat de Fieschi. Depuis cette époque on le vit initié à tous les complots qui se tramèrent successivement. Il fit de concert avec Persigny, des propositions au vicomte de Gueslin, et plus tard il fit à Querelles les premières ouvertures.»

On voit quel était ce complice de Louis Bonaparte, et que sous le rapport de la moralité il pouvait aller de pair avec les autres.

Louis Bonaparte était fidèle aux doctrines napoléoniennes, qui font appel à tous les partis, en conspirant avec lui; les légitimistes lui étaient tout aussi bons que les bonapartistes et même que les républicains dans le genre de M. Laity; peu lui importait les opinions de ses complices et leur moralité, tout ce qu'il exigeait d'eux c'était qu'ils l'aidassent à s'emparer du pouvoir; il n'était pas plus difficile sur le choix des agents que scrupuleux sur l'emploi des moyens. Les attentats à l'aide de machines infernales, dans le genre de celui de Fieschi, dont on a vu qu'il avait connaissance, et dont il attendait l'issue avec impatience à Arenemberg avec Mrs Persigny et de Gricourt, lui sont aussi bons que les conjurations militaires dans le genre de celle de Strasbourg.

Un autre de ses affidés nommé de Bruc chef d'escadron en disponibilité, est encore un légitimiste, que nous lui avons déjà vu envoyer comme émissaire auprès du général Exelmans. Il *méritait toute la* confiance de Louis Bonaparte, dit la lettre de ce dernier dont il était porteur; or cet homme, si digne de la confiance de prince, et qu'il envoyait comme embassadeur de corruption auprès d'un Pair de France, non seulement ne partageait pas ses

opinions politiques, mais encore était comme les autres conjurés, que nous avons déjà cités, un homme sans honneur, sans moralité, un chevalier d'industrie, qui n'était entré dans la conspiration que pour excroquer de l'argent, ainsi que l'établit parfaitement le procureur général, qui dit de lui:

«Tous les antécédents de de Bruc, gentilhomme de la chambre de Charles X, le signalent comme appartenant au parti légitimiste: il a été commandant d'un corps de cavalerie dans la Vendée en 1815; chef d'escadron lors des événements de 1830, il a été mis en disponibilité sur sa demande; toutefois on ne saurait donner au divers actes dont ressort sa participation au complot d'autre mobile qu'un intérêt d'argent. Sa position de fortune était embarassée et il cherchait à pressurer la conspiration. Il était d'ailleurs d'une prudence qui se rencontre rarement avec les habitudes de la vie militaire: il voulait atteindre son but en évitant, autant qu'il était en lui, les chances que pouvait avoir à courir sa personne.

«Ainsi, tantôt il met un haut prix à des démarches qu'il n'a point faites, ou au concours de personnes qu'il n'a point vues; tantôt, pour excuser son défaut d'activité ou son absence à un rendez-vous donné et cependant recevoir sa récompense le cas échéant, il annonce qu'il s'est cassé le bras, et il le porte en écharpe, lorsqu'il est notoire qu'il n'y a jamais eu qu'une écorchure.

«Enfin, la veille du jour fixé pour la mise à exécution, lorsque le danger allait commencer et la source du lucre se tarir, il écrit qu'il est d'avis de tout remettre au mois de Mars, qu'il en écrit au prince et qu'il s'occupe de la confection d'un nouveau plan, qui offre plus de chances de succès.

«Dans le domicile de Persigny, on a trouvé, soit que celui-ci n'ait pas eu le temps de faire disparaître, la pièce, soit qu'il ait voulu la conserver dans l'intérêt de sa comptabilité, soit enfin qu'il ait voulu punir l'agent dont peut-être il avait à se plaindre, on a trouvé un écrit de la main de de Bruc. Il est ainsi conçu: «J'ai reçu de M. le comte de Persigny la somme de 4,500 fr. que je tiens à sa disposition pour la fin de notre affaire.»

«Quand on met cette pièce sous les yeux de de Bruc, il nie tout d'abord qu'elle soit de sa main; puis convaincu par l'évidence, il annonce qu'il est troublé, qu'il desire que son interrogatoire soit remis au lendemain. On obtempère à son desir, il comparaît au jour dit; il reconnaît alors son écriture, et il cherche à expliquer le contenu du billet par cette circonstance qu'il aurait médité la conquête de Tripoli, et que Persigny aurait versé entre ses mains une somme de dix mille francs comme garantie de son concours à l'opération. Les 4,500 francs mentionnés au billet formaient le restant dû de cette somme.

«Mais il arriva à de Bruc, ce qui arrive à tout homme qui nie d'abord un fait évident, et ensuite lui donne une explication dont l'invraissemblance frappe tous les regards, c'est que les inductions premières prennent une force nouvelle; ces inductions la conduite de de Bruc, pendant les trois mois qui ont précédé l'attentat, les change bientôt en certitude. On le rencontre partout: tantôt il se dirige avec Persigny, vers Schaffouse; tantôt on le retrouve à Aarau, où il voit Louis Bonaparte; il lui est impossible d'assigner un but à ces voyages, qui ne s'expliquent d'ailleurs ni par sa position de fortune ni par ses anciennes habitudes.

Puis on le rencontre à Paris le 20 octobre; il ne se rend point à son domicile; il habite un hôtel garni. Il

est entouré de mystère, il se cache sous le nom de Bayard; il est porteur de deux lettres: la première est de Persigny à la femme Gordon; elle parle, dans les termes les plus formels, du complot; elle prouve l'initiation de de Bruc … La deuxième lettre est de Louis Bonaparte; elle est adressée au général Exelmans.»

De Bruc, comme de Querelles, était perdu de dettes et de réputation, il était obligé de voyager sous un faux nom dans la crainte de ses créanciers. Il déclare lui-même dans son interrogatoire: «qu'il porte volontiers le nom de Bayard à cause de ses créanciers:» Sa femme, s'était séparée de lui à cause de sa mauvaise conduite.

Tels étaient les complices de Louis Bonaparte, arrêtés à la suite de la tentative de Strasbourg, *qui méritaient toute sa confiance.* On voit par la courte esquisse que nous avons faite de chacun d'eux, quels étaient ces hommes et les motifs qui les faisaient agir: pas un d'eux n'était mu par un sentiment noble et élevé, par une conviction profonde à laquelle il soit resté fidèle toute sa vie.

Le colonel Vaudrey s'était laissé entraîner dans le complot par ambition, par amour propre froissé, par vanité et par la séduction, peu honorable pour un père de famille et un homme de son âge, qu'exerçait sur lui Madame Gordon.

M. Parquin avait cédé aux mêmes motifs moins le dernier, mais il avait comme lui indignement violé ses serments envers le gouvernement auquel il avait juré fidélité, et qui le payait.

M. Laity, malgré toutes ses fanfaronnades et l'étalage menteur de ses opinions républicaines n'était qu'un ambitieux vulgaire qui s'était attaché à la fortune de Louis Bonaparte dans l'espoir d'un avancement rapide.

Messieurs de Querelles, de Gricourt et de Bruc sont trois chevaliers d'industrie, dont deux avaient affiché depuis longtemps des opinions légitimistes, et que l'on serait très étonné de rencontrer dans un complot bonapartiste si on ne s'avait que ces gens là ne conspirent, ainsi qu'ils en ont eux-même fait l'aveu, que pour avoir des places, de l'argent, des titres, des décorations, des chapeaux à plumes et vivre joyeusement.

Quand aux accusés contumaces, nous voyons d'abord parmi eux quatre jeunes lieutenants et un ancien chirurgien des hopitaux militaires qui se sont laissés séduire par Louis Bonaparte et par le colonel Vaudrey, et qui ont joué un rôle peu important dans le complot, et ensuite M. Jean-Gilbert-Victor Fialin, qui se qualifiait du titre de vicomte de Persigny, et qui était l'agent le plus actif de Louis Bonaparte, et à ce titre il mérite une mention toute particulière, nous allons donc esquiscer ici sa biographie, jusqu'à l'acquittement des accusés de Strasbourg.

M. Fialin est né le 11 janvier 1808, à Saint-Germain Lespinasse, département de la Loire. Son père mourut en Espagne en 1812, après avoir dissipé sa fortune, le jeune Jean-Gilbert-Victor, resta à la charge de ses oncles qui obtinrent pour lui, grâce à la protection de M. Chabrol de Volvic, une bourse au collége de Limoges où il fit de mauvaises étudés.

A sa sortie du collége ne sachant que faire, il s'engagea dans le 3me. hussard en 1825, où il divint brigadier, il entra ensuite à l'école de cavalerie de Saumur, d'où il sortit le 12 Octobre 1828, et fut incorporé avec le grade de maréchal des logis au 4me. hussard. Lorsqu'éclata la révolution de Juillet 1830, le sous-officier Fialin était en garnison à Pontivy et faisait partie de l'escadron com-

mandé par le capitaine Kersausie, un des plus braves et des plus dévoués soldats de la république, qui, à la nouvelle de la révolution qui venait d'éclater à Paris, fit insurger son régiment et marcha à son secours. Le capitaine Kersausie et ses hussards étaient déjà arrivés à Rennes, ainsi que M. Fialin, qui avait suivi le mouvement, quand ils reçurent l'ordre du nouveau gouvernement de s'arrêter. Un mois après un inspecteur général fut chargé d'épurer le 4me. hussard, et monsieur Fialin, dont le caractère intrigant se dessinait par trop, qui se montrait remuant et mécontent, fut envoyé en congé d'un an. On lui notifia ensuite, au moment où il se disposait à rejoindre son corps, une décision ministérielle, du deux juillet 1831, par laquelle il était incorporé au 3me. hussard. Mais hélas! cette mesure arbitraire causa la plus vive contrariété au futur metteur en scène des équipées de Strasbourg et de Boulogne, car les hussards du 4me. régiment, où il était avant, portaient un superbe dolman écarlate pour lequel il professait le plus vif attachement, tandis que ceux du troisième régiment n'avaient qu'un dolman gris-de-fer, qui ne lui plaisait pas du tout, aussi, plutôt que de subir l'humiliation de ce nouvel uniforme, bien moins éclatant que celui qu'il portait avant, il préféra abandonner le service, sollicita et obtint un congé de réforme.

Il vint ensuite battre le pavé de la capitale et y chercher fortune, M. Baude ancien préfet de police le fit alors admettre à la rédaction de journal le *Temps,* mais son manque absolu de talent le fit reléguer dans une position des plus infime, et sa collaboration se borna à des travaux tout à fait insignifiants, aussi bientôt dégouté de cette nouvelle position il l'abandonna et il partit alors pour l'Allemagne afin, en sa qualité d'ancien élève de l'école

de Saumur, d'étudier la question des haras et des remontes de Bade et de Wurtemberg, et à son retour il publia dans un article d'une quinzaine de pages les résultats de ses études hippiques; mais ce nouveau travail littéraire et scientifique, ne contenant aucun aperçu nouveau, n'étant remarquable ni par la forme ni par le fond, n'eut aucun succès; et son auteur continua à végéter dans l'obscurité et dans une position des plus précaire. Il chercha bientôt un nouveau champ à exploiter pour sa nullité besogneuse et ambitieuse.

L'école Saint-Simonienne faisait alors grand bruit, M. Fialin, en quête de renommée et cherchant fortune par tous les moyens, devint naturellement un de ses adeptes; mais le père Enfantin et ses principaux disciples ayant été poursuivis par la justice, le nouveau néophite les abandonna avant que le coq eut chauté trois fois, et alla chercher fortune en Vendée, abjurant ainsi ses opinions libérales, il se mit au service de Madame la duchesse de Berry et et du comte de Chambord, mais hélas! il ne fut encore pas plus heureux cette fois; la princesse fut arrêtée et le mouvement étouffé.

Fialin avait fait en Vendée la connaissance de M. de Gricourt, un des insurgés royalistes, qui fut plus tard compromis, ainsi que nous l'avons vu, dans la tentative de Strasbourg, il se lia aussi avec M. Chauvin-Belliard, qui fut le défenseur de M. de Gricourt, devant la cour d'assises du Bas-Rhin. Cet avocat légitimiste avait alors fondé avec M. Lubis la correspondance politique, dans laquelle on avait eu l'idée d'une fusion entre les partis légimiste et bonapartiste; ce fut le *Courrier de l'Europe* qui s'en fit d'abord le propagateur et qui prit ensuite le nom d'*Occident français*, revue mensuelle destinée à soutenir les

prétentions impériales de Louis Bonaparte, sous la direction de M. Fialin, mais qui hélas! n'eut qu'un seul et unique numéro, n'ayant trouvé ni lecteurs ni abonnés, mais un mauvais plaisant pour consoller M. Fialin, dont la vanité était très froissée de l'insuccès de sa nouvelle publication, lui fit croire que Joseph Bonaparte, ex-roi de Naples et d'Espagne, alors réfugié à Londres, avait été vivement et favorablement impressionné à la lecture de *l'Occident-français*. Le malheureux Jean-Gilbert-Victor, qui se serait à la rigueur facilement passé d'abonnés et de lecteurs s'il avait pu rencontrer un bailleur de fonds pour sa publication, se mit alors dans l'idée qu'il avait trouvé dans le frère aîné de l'Empereur, l'être miraculeux qu'il cherchait vainement depuis si longtemps pour alimenter sa caisse et remplir ses poches, car c'était là le but suprême que poursuivait M. Fialin, le reste lui importait peu, ainsi qu'on l'a vu; il s'était d'abord fait républicain avec M. Kersausie, puis Orléaniste pour obtenir la protection de M. Baude, il avait aussi sollicité une place dans l'administration des forêts de la couronne, mais ses mauvais antécédents la lui avaient fait refuser, c'est même à la suite de cette déception qu'il devint légitimiste et qu'il conspira en Vendée, avec M.M. de Gricourt et Chauvin Belliard. Sa collaboration au *Courrier de l'Europe* et la fusion légitimico-bonapartiste venait de lui ouvrir un nouvel horizon, et ce qu'on lui avait dit du comte de Survilliers, c'est ainsi que se faisait appeler alors Joseph Bonaparte, lui faisait espérer une nouvelle veine à exploiter. Il partit donc pour l'Angleterre faisant déjà des rêves dorés sur la réception splendide qui attendait le rédacteur en chef de *l'Occident-français,* M. le vicomte de Persigny, c'est le titre qu'il jugea utile de prendre alors pour se faire an-

noncer auprès de l'ex-Majesté, le nom de son père Fialin ne lui paraissant pas convenable, pour le rédacteur en chef d'un journal aussi célèbre que celui qu'il avait eu l'honneur de rédiger, aussi ne doutait-il nullement du résultat magnifique qu'il allait obtenir, il était convaincu d'avance de voir bientôt un Pactole couler dans sa caisse ou plutôt dans ses poches.

Mais quel ne fut pas son douloureux étonnement, quand l'auguste Majesté, en retrait d'emploi par décision de la Sainte-Alliance, lui dit: que s'occupant peu de politique et vivant dans la retraite, elle n'avait pas encore entendu parler du célèbre journal *l'Occident-français*, ni de son illustre rédacteur en chef, M. le vicomte de Persigny, mais qu'elle était très sensible à l'annonce de cette nouvelle publication napoléonienne qui était pour elle une preuve de plus des sympathies profondes qu'avait laissé la mémoire de l'Empereur; qu'il regrettait beaucoup que sa position, son âge et sa fortune ne lui permissent pas de contribuer à cette œuvre à laquelle il souhaitait le meilleur succès ainsi qu'à Monsieur le vicomte, son rédacteur en chef, qu'il avait bien l'honneur de saluer. Et sur ce il tourna les talons au pauvre Fialin qui revint à Paris Gros-Jean comme devant et désolé de cette nouvelle mésaventure.

Il se souvint alors que l'Empereur Napoléon avait un neveu, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors réfugié en Suisse au château d'Arenemberg, dans le canton de Thurgovie, et que ce jeune homme avait déjà publié quelques opuscules politiques, il se les procura, il les lut attentivement et acquit ainsi la conviction profonde, qu'il s'était trompé en s'adressant au comte de Survilliers, que ce vieillard était incapable de le comprendre, que l'homme

qu'il cherchait était le prince Louis, que les deux brochures, de lui, *Les Rêveries politiques* et les *Considérations militaires et politiques sur la Suisse*, dont il avait pris connaissance dénotaient une imagination vive, un caractère ambitieux et un grand desir de renommée; que c'étaient là de précieuses qualités pour un prince et des mines inépuisables d'exploitation pour des confidents et des courtisans, il prit dès lors la résolution de se rendre à Arenemberg, il se procura deux lettres de créances pour Louis Bonaparte, que lui donnèrent un ancien général de l'Empire et M. Belmontet, un poète nauséabond de l'ère impériale. Muni de ces récommandations il se présenta au prince Louis, auquel il parla de son ancienne admiration pour son oncle, des sympathies profondes et du dévouement sans bornes pour sa personne qu'avait soulevé en lui la lecture de ses œuvres et des nobles et généreuses idées qu'elles renfermaient; en un mot il lui tint le langage, du renard à monsieur du corbeau, et il lui lut en suite le fameux et unique numéro de *l'Occident-français*, Louis Bonaparte, qui convoitait sa proie et qui avait besoin d'un agent actif et intrigant, pensa que le hasard pourrait bien lui avoir envoyé un utile auxilaire dans la personne de M. le vicomte de Persigny, il lui fit donc bon accueil, et depuis ce jour il l'accepta dans sa domesticité. M. Fialin dit de Persigny devint dès lors son agent de conspiration le plus actif. Voici en quels termes en parle l'acte d'accusation du procès de Strasbourg:

«On a signalé le séjour de Persigny à Arenemberg au moment de *l'attentat de Fieschi;* les rapports qu'il a eus successivement avec Parquin, Gricourt, de Querelles, de Bruc et la femme Gordon, et les missions diverses,

mais toutes pour l'accomplissement de ses plans, qu'il leur a confiées.

«On a également fait connaître que, le 26 Octobre, il se trouvait à Fribourg, au rendez-vous donné à Vaudrey et à la femme Gordon, et que le lendemain il se dirigeait vers l'auberge du Val-d'Enfer, où était descendu Louis Bonaparte. On a dit qu'il avait donné un souper à ce dernier et à plusieurs conjurés, qu'il a passé avec eux la nuit du vingt-neuf au trente . . . . .»

Mais ce que l'accusation ne dit pas, ce quelle ne savait pas ou ce qu'elle n'a pas voulu savoir ou dire, mais ce que depuis les conjurés eux-même ont révélé, c'est que vers le milieu de 1836, M. Fialin avait établi son quartier général à Nancy, chez la famille légimiste de Gricourt, et que de là, il correspondait d'un côté avec Paris, où M. de Bruc avait été chargé d'organiser la conjuration dans les hautes régions de l'armée et de recruter des adhérents jusque sur les marches du trône, et de l'autre côté avec Strasbourg, où le colonel Vaudrey s'était chargé de recruter des complices parmi ses subalternes.

Quand la conjuration fut suffisamment ourdie, un rendez-vous général des principaux accusés fut donné à Fribourg en Brisgau pour les derniers jours du mois d'Octobre, mais il échoua par la faute de M. Fialin et de M. de Bruc, ce dernier comme on l'a vu prétexta faussement de s'être cassé le bras, Louis Bonaparte attendit inutilement pendant trois jours les conjurés; trois généraux qui étaient, dit-on, entrés dans le complot, et dont les noms sont restés inconnus, arrivèrent le 27 Octobre au rendez-vous qui leur avait aussi été donné à Fribourg, mais ils ne trouvèrent personne et partirent furieux.

C'est alors que M. de Bruc écrivit, ainsi qu'on l'a

déjà dit, de tout remettre au mois de mars. Mais M. Fialin était préssé par un motif que l'on n'avait pu comprendre alors et qui s'expliqua plus tard, il poussa de toutes ses forces Louis Bonaparte à tenter l'entreprise, et usa de toute son influence sur lui pour lui faire risquer le coup, malgré la défection des notabilités de la conjuration qui s'étaient retirées depuis le rendez-vous manqué de Fribourg.

Voilà quel était le principal confident de Louis-Napoléon Bonaparte, un ex-sous officier besogneux, qui cherchait par tous les moyens à se procurer l'argent nécessaire pour mener joyeuse vie et faire bonne chère, ainsi que la chose à été constatée par l'accusation, d'après les déclarations des maîtres d'hotels des bords du Rhin, chez lesquels M. de Persigny à logé très souvent pendant près de deux ans, l'illustre vicomte dépensait en moyenne de 40 à 50 frs. par jour.

Nous avons vu aussi qu'il n'avait aucune espèce de conviction politique, qu'il s'était tour à tour fait passer pour républicain, orléaniste, légitimiste, et que ce n'était qu'en désespoir de cause et faute de mieux qu'il s'était fait bonapartiste, tout ce qu'il cherchait, son seul mobile c'était de se créer par l'intrigue et la conspiration une position qu'il ne pouvait espérer conquérir par son travail ou par son talent. M. Fialin dit de Persigny était donc bien fait pour aller de pair avec les autres conspirateurs napoléoniens, surtout avec les de Querelles, de Gricourt et de Bruc dont nous avons aussi esquissé les brillantes qualités négatives.

Ainsi parmi tous les complices de Louis-Napoléon Bonaparte, il ne se trouvait pas un homme de cœur, pas un homme désintéressé, comme on en rencontre ordinaire-

ment parmi les défenseurs de toutes les causes politiques, même les plus mauvaises, car la politique comme la religion a ses croyants et ses fanatiques, il était réservé au représentant de l'opinion pourtant la plus populaire alors parmi les vieux soldats de ne recontrer ou de ne choisir pour conspirer avec lui que des gens sans croyances et sans convictions.

Madame Gordon seule faisait exception sous un certain rapport, sans doute pour mieux confirmer cette règle générale, aussi nous avons déjà vu comment son dévouement fut récompensé.

Maintenant que nous connaissons le personnel de la conjuration de Strasbourg, voyons-le à l'œuvre dans l'action.

Nous allons emprunter une partie de notre récit, pour lui donner un grand cachet d'authenticité, à la relation qu'en a faite le chef de l'entreprise que nous racontons, dans une lettre qu'il écrivit en 1836 à sa mère pendant qu'il partait pour l'Amérique où le gouvernement français le faisait transporter.

«J'arrivais, dit-il, le 28 octobre à onze heures du soir à Strasbourg, sans le moindre embarras ma voiture alla à l'hôtel de la fleur, tandis que j'allais loger dans une petite chambre retenue pour moi rue de la Fontaine.

«Là je vis le colonel Vaudrey, je lui soumis le plan d'opération que j'avais arrêté, mais le colonel dont les sentiments nobles et généreux méritaient un meilleur sort me dit: «Il ne s'agit pas ici d'un conflit en armes; *)

*) Il paraît que Louis Bonaparte voulait livrer bataille selon le propre aveu qu'il en fait ici, et recourir à la guerre civile pour faire triompher sa conjuration; et qu'il n'aurait pas reculé devant l'éffusion du sang; mais que c'est le colonel Vaudrey qui l'a fait renoncer à ce projet odieux.

votre cause est trop française et trop pure pour la souiller en répandant du sang français; il n'y a qu'un seul moyen d'agir, qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous marcherons ensemble chez le général Voirol; un ancien militaire qui ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale, lorsqu'il saura que la garnison vous suit.» J'approuvai ces raisons, et tout fut décidé pour le lendemain matin. On avait retenu une maison dans une rue voisine du quartier d'Austerlitz, où nous devions nous retirer tous pour nous porter de là à cette caserne dès que le régiment d'artillerie serait rassemblé.

«Le 29, à onze heures du soir, un de mes amis vint me chercher, rue de la Fontaine pour me conduire au rendez-vous général. Nous traversâmes ensemble toute la ville.

«Arrivé à la maison rue des Orphelins, je trouvai mes amis réunis dans deux chambres au rez-de-chaussée. Je les remerciai du dévouement qu'ils montraient à ma cause, et je leur dis que dès ce moment nous partagerions ensemble la bonne ou la mauvaise fortune. Un des officiers apporta une aigle, c'était celle qui avait appartenu au 7e régiment de ligne. «L'aigle de Labédoyère!» s'écria-t-on, et chacun de nous la pressa sur son cœur avec la plus vive émotion.... Tous les officiers étaient en grand uniforme, j'avais mis un uniforme d'artillerie et sur ma tête un chapeau d'état-major.»

Ce passage peut à lui seul donner une idée exacte de la véracité et du caractère de Louis Bonaparte.

L'aigle de Labédoyère dont il parle ici avec tant d'emphase, était une aigle toute neuve, que M. de Querelles avait fait fondre, sur l'ordre de Louis Bonaparte à Nancy,

chez les frères Viaux, ainsi que la chose a été démontrée devant la cour d'assises du Bas-Rhin. Si cette scène ridicule a eu lieu que penser de son provocateur qui vient impudemment abuser de la bonne foi et de l'enthousiasme naïf des officiers qui se dévouent à sa cause et qui se sacrifient pour lui. D'un autre côté si elle n'a pas eu lieu, ainsi que nous nous plaisons à le croire, pourquoi Louis Bonaparte la raconte-t-il, après coup, et ment-il ainsi gratuitement dans une lettre adressée à sa mère et destinée à la publicité? Dans les deux cas n'est-ce pas un acte déloyal.

Quand aux grands uniformes dont les officiers présents à la réunion étaient revêtus, il est bon aussi d'en dire deux mots, cela donnera une idée de la distribution des rôles faite par le futur empereur et de l'emploi que chacun des personnages présents devait jouer le lendemain.

1°. M. Parquin, commandant dans la garde municipale, était costumé en Maréchal-de-camp, pour remplacer les généraux absents sur lesquels on avait compté.

2°. M. de Querelles, ex-lieutenant d'un régiment d'infanterie légère jugea à propos de se costumer en chef-d'escadron.

3°. M. de Gricourt qui n'a jamais été militaire, n'en a pas moins été costumé en officier d'état-major.

4°. M. Fialin, dit le vicomte de Persigny, ex-maréchal des logis, s'est revêtu d'un costume d'officier d'état-major.

5°. Et enfin leur illustre chef, qui dit modestement «qu'il avait mis un costume d'artillerie et sur la tête un chapeau» était revêtu des pieds à la tête du costume historique de l'Empereur Napoléon, depuis les bottes jusqu'au petit chapeau, sans oublir l'épée et le grand cordon de la légion d'honneur.

Il était bien entendu que si ces messieurs réussissaient, ils conserveraient, les grades et les décorations qu'ils auraient illustrés dans ce jour mémorable.

Louis Napoléon Bonaparte, aussi fort dans l'art de rédiger les documents politiques et les appels à l'insurrection, que dans celui de distribuer les rôles dans les pièces qu'il se proposait de jouer, avait préparé un assortiment complet de proclamations pour son affaire de Strasbourg; il eut l'honneur d'en lire une, dans la nuit du 29 octobre 1836, devant ses illustres et honorables complices que nous venons de citer, en présence du colonel Vaudrey et de plusieurs officiers de la garnison de Strasbourg, qu'il était parvenu à séduire, parmi lesquels MM. armand-François-Ruppert et Charles Laity, Michel Gros, Louis Dupenhouat, André de Schaller, tous lieutenants et Jean Barthelémy Lombard, ancien chirurgien des hopitaux militaires; nous ignorons si Madame Gordon rehaussait de l'éclat de ses charmes et de sa beauté cette entrevue néfaste, entre le futur empereur et les illustres guerriers qui devaient l'aider le lendemain à franchir le Rubicon, afin de lui conquérir un trône et de le hisser sur le pavois, nous regrettons beaucoup de n'avoir pu éclaircir ce mystère, qui nous l'espérons, sera percé par des historiens plus habiles que nous.

Voici en quels termes l'héritier du grand Napoléon s'exprima devant les nobles chevaliers, les preux chargés de relever le trône impérial:

«Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du neuf Août, mais vous savez aussi qu'aucun parti existant aujourd'hui n'est assez fort pour le renverser, aucun assez puissant pour réunir tous les Français, si l'un deux parvient à s'emparer du pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement comme cette

faiblesse des partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls.

«Dans cet état de chose il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction: c'est l'aigle de l'Empire. Sous cette bannière qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée: elle représente les intérêts et les droits de tous. L'Empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français, quatre fois son autorité reçut la sanction populaire. En 1804 l'hérédité dans la famille de l'Empereur fut reconnue par quatre millions de votes, depuis le peuple n'a plus été consulté.

„Comme l'aîné des neveux de Napoléon, je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'Empire, parce que, depuis vingt ans, les idées et les besoins de la France ont dû changer; mais un principe ne peut être annulé par des faits, il ne peut l'être que par un autre principe; or ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la chambre des 221 de 1830, qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804.

«Le système napoléonien, consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, à donner l'élan aux idées, tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin à réunir, autour de l'autel de la patrie, les Français de tous les partis en leur donnant pour mobile l'honneur et la gloire. Remettons leur dis-je le peuple dans ses droits,

l'aigle sur nos drapeaux et la stabilité dans nos institutions. Eh quoi! m'écriai-je enfin, les princes de droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux dans le but de rétablir les abus et les privilèges; et moi dont le nom représente, la gloire, l'honneur et les droits du peuple, mourrai-je donc seul dans l'exil!... Non, m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune, vous ne mourrez pas seul: nous mourrons avec vous ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple Français!»

Il faut convenir que cette ridicule proclamation était digne en tous points des personnages à qui elle était adressée.

Nous trouvons surtout l'exorde des plus ingénieux, c'est réellement un procédé des plus commode, pour se dispenser de formueler les accusations contre les gens ou les choses qui vous déplaisent, que de dire: «Vous connaissez tous les griefs, etc., et d'en conclure qu'il faut détruire le gouvernement sans se donner la peine d'exposer ses raisons. Les motifs qui ont poussé Louis Bonaparte et sa bande à vouloir renverser Louis Philippe ont été depuis suffisamment connus, c'est M. de Querelles, l'un des conspirateurs qui s'est chargé de les révéler en écrivant ainsi que nous l'avons déjà dit, *qu'il veut bien vivre, et que pour cela vingt mille livres de rente lui suffisent.* Quel modeste défenseur de *la cause du peuple* français que ce bon M. de Querelles, combien nous admirons son désintéressement, et que nous aurions donc été heureux de voir son maître imiter son bon exemple et se contenter de son traitement de président de la République, qui s'élevait avec les accessoires à plus d'un million, au lieu de se dévouer une troisième fois pour *rétablir les droits du peuple* afin d'avoir une liste civile de vingt cinq millions, plus quinze modestes

millions de revenus des biens de la couronne, ce qui fait un petit total de quarante millions par an.

Comme nous voilà loin des modestes prétentions de M. de Querelles, on conviendra que son maître est un véritable *Grand-Gousier* à côté de lui, mais cela se comprend le second et un grand prince, tandis que le premier, malgré sa haute noblesse, n'était qu'un simple lieutenant mis en disponibilité pour dettes; nous devons ajouter, pour être juste, qu'outre ces vingt mille francs de rente, *«il lui fallait encore des croix, des titres, des grades, des cordons, des honneurs et un chapeau à plumes*, sans compter *qu'il voulait devenir chef d'escadron et maréchal de camp,»* il avait même déjà revêtu l'uniforme et les insignes du premier de ces deux grades par précaution.

Voilà *les droits du peuple* pour lesquels conspiraient M. Louis Bonaparte et ses acolytes, ils n'en ont jamais connus d'autres. Nous avons déjà expliqué que c'était le même sentiment d'ambition et d'intérêt personnel qui poussait tous les conjurés, et nous verrons dans l'avenir que c'est toujours le même misérable mobile qui inspira Louis Bonaparte et tous ses complices.

Les appréciations du neveu du grand homme sur la faiblesse des partis sous la monarchie de Juillet, *«dont aucun n'est assez fort pour renverser le pouvoir, ni assez puissant pour réunir tous les Français»* nous paraissent aussi pleines de justesse et d'apropos, surtout quand nous voyons douze ans plus tard la République renverser la monarchie de Juillet et être acclamée par toute la France avec le plus grand enthousiasme. Qui donc songeait alors à *l'aigle impériale?* nous le demandons, qu'on nous cite une seule libre manifestation populaire, nous ne disons pas seulement sous la monarchie constitutionelle et sous la Répu-

4*

blique, mais encore sous l'Empire, qui ait eu lieu en faveur de cet emblème de sang et de carnage, de conquête et de domination universelle qui, quoique en puisse dire M. Bonaparte, n'a jamais été acclamé que par des prétoriens en débauche, célébrant les saturnales sanglantes du despotisme ou de la conquête, et ne sera jamais l'emblème de la France libre.

Nos pères ont eu l'alouette et le coq gaulois, ces deux charmants oiseaux vivant comme eux dans le labour et le sillon, gais et joyeux, vifs et vigilants: le premier chantant des hymnes à l'aurore et au soleil, et charmant le laboureur, pendant que le second, avec son clairon, sonne les heures du jour et de la nuit, et par son allure fière et sa gaité est l'image de la France.

Mais l'aigle romaine, qui nous rappelle la défaite et la servitude de notre patrie, la vieille Gaule, sous les légions de César, les hontes de la domination romaine, de l'invasion et de l'occupation étrangère de 1814 et de 1815; qui, sous le premier et sous le second empire, fut la personnification d'un despotisme abrutissant et deshonorant; cet oiseau de malheur et de honte, disons-nous, ne sera jamais un emblème national.

Il appartenait à un Corse d'origine italienne, étranger à la France, d'emprunter l'aigle des tyrans du monde, qui tenait dans ses serres les fers dont l'empire romain chargeait l'humanité, qui planait sur l'esclavage universel et les orgies des maîtres de l'univers; il était digne aussi de son neveu d'aller chercher dans les débris du passé cet enseigne maudit pour le placer sur les drapeaux de ses janissaires et pour vouloir l'imposer à la France asservie. Mais cette image d'un autre âge, cet oiseau de malédiction éclos dans le crime de *Brumaire*, et dans le sang de *Dé-*

cembre, ne sera jamais pour la France la personnification de la gloire et de l'honneur, mais l'emblème de la servitude et de la trahison!

Quant au pouvoir que, d'après Louis-Bonaparte, Napoléon tenait du peuple français, et quant aux fameux quatre millions de votes dont il parle si souvent, et qui, selon lui, constituent sa légitimité à la domination de la France, il est bon d'en faire justice une fois pour toute, et de démontrer que c'est encore là une de ces phrases banales visant à l'effet, de ces prétentions outrecuidentes dénuées de tout fondement, comme en emploie continuellement l'exploiteur de la légende impériale pour tromper les badauds quand il fait la parade du haut des trétaux napoléoniens.

Tout le monde connait les procédés au moyen des quels Napoléon I[er]. parvint à obtenir les voix dont il est parlé ici, chacun sait qu'il commença par s'emparer de la dictature par le coup d'Etat du 18 brumaire, et que ce ne fut que plus tard, quand il eut concentré tous les pouvoirs dans ses mains, supprimé toutes les libertés, foulé à ses pieds tous les droits du peuple; quand la désapprobation n'aurait pu être formulée, la presse étant esclave, stipendiée et bâillonnée et les réunions électorales défendues; quand il ne restait plus aucun moyen aux citoyens d'éclairer l'opinion publique, que le premier consul daigna soumettre à l'approbation des électeurs un *fait accompli* et qu'il, leur proposa de ratifier par leurs votes les propositions du Tribunat et du Sénat, qui demandaient que le Consulat à vie lui fut décerné. Une partie du peuple docile troupeau, sous la conduite de l'autorité, des agents du pouvoir et de tous les fonctionnaires publics, vint approuver par son vote, sur un régistre préparé à cet effet, une décision à laquelle elle était impuissante à s'opposer.

La même comédie ridicule fut répétée, en 1804, pour le rétablissement de l'Empire, Bonaparte commença par se faire offrir par ses valets du Tribunat, du Sénat et du Corps législatif la couronne impériale et, quand elle lui fut décernée, les assemblées primaires furent de nouveau convoquées pour donner leur approbation à cette aliénation de la souveraineté populaire dans les mains d'un seul homme, à cette violation des droits de tout un peuple; sur près de neuf millions d'électeurs, il n'y eut pas plus de quatre millions de votants, c'est-à-dire moins de la moitié qui subirent l'influence de l'administration et du gouvernement, et qui approuvèrent par leurs signatures, en l'absence de toute liberté, de toute discussion, de toute lumière, de toute garantie d'indépendance, le rétablissement de la monarchie héréditaire de droit divin au profit de la famille Bonaparte. Voilà quelle est la farce indigne, la mistification odieuse, l'usurpation infâme, le crime abominable, que M. Louis Bonaparte appelle l'exercice de la souveraineté populaire. Voilà quelle est l'origine de ces fameux quatre millions de suffrages, qu'il invoque toujours en faveur de ses droits au trône de France, et de sa prétendue légitimité; cette revendication seule est une injure pour la nation. Quoi, parce qu'il y a un demi siècle le peuple français, après avoir accompli la plus formidable Révolution dont fassent mention les annales de l'humanité, tomba un jour entre les mains d'une bande de prétoriens qui l'enchaînèrent et parvinrent, à force de ruse, d'audace et d'intimidation, à faire accepter leur joug odieux, par la menace et par la force, à un peu plus de trois millions d'électeurs sur une nation de trente millions d'habitants, le prétendu neveu de l'homme qui a accompli ce crime de lèse souveraineté nationale,

invoque ce guet-apens infâme comme un droit héréditaire dans sa famille, et il prétend que la France lui appartient.

Mais il n'y a pas dans l'histoire de l'humanité un seul exemple que jamais une nation ait érigé en principe une aussi monstrueuse doctrine, et M. Louis Bonaparte voudrait que la France le fît à son profit. Le fait grossier, la farce politique, le tour de gobelet électoral que nous venons de signaler, il les appelle avec beaucoup d'aplomb «un *principe* qui ne peut être annulé par des faits, qui ne peut l'être que par un autre principe;» et il prétend «que ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, que ce n'est pas la chambre des 221 de 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804.»

Or, en droit, au point de vue de la raison, à supposer, ce qui n'est pas, que l'élection de 1804 eut été entourée de toutes les garanties désirables de liberté, de lumière, d'impartialité, et que le peuple eut voté en toute conscience, avec connaissance de cause, sans pression aucune et selon sa libre volonté, et qu'il eut approuvé par quatre millions de voix l'établissement de la monarchie héréditaire sous le nom *d'Empire*, il n'y aurait là qu'un *fait* et non un *principe;* un fait destructeur de la liberté et de la souveraineté populaire qui, de sa nature, est inaliénable, imprescriptible et incessible; fait purement accidentel, que d'autres faits, tels que les invasions de 1814 et de 1815, et les décisions des 221 députés, en 1830, auraient pu détruire ou annuler.

Mais dans tout cela le droit et les principes ne sont pour rien.

Le peuple seul peut invoquer et réclamer sa souveraineté, mais un prétendant jamais, dès qu'il la réclame il la détruit.

M. Louis Bonaparte, pas plus que son oncle ou que tout autre, ne peut prétendre vouloir régner au nom de la souveraineté du peuple; car dès que ce dernier aliène sa souveraineté entre les mains d'un président, d'un consul, d'un empereur ou d'un roi, il abdique. Mais cette abdication qui peut exister en fait, par suite d'une foule de circonstances, en droit n'a aucune valeur, et ne peut-être considérée comme un principe; car le peuple qui aliène sa souveraineté, n'est plus libre, les individus qui le composent ne sont plus des hommes dignes de ce nom, ce sont des esclaves volontaires, c'est-à-dire de la pire espèce de tous;. et non seulement ils ont abdiqué leur souveraineté, mais encore celle de leurs enfants et des générations futures; ils ont donné, cédé, perdu ce qui ne leur appartenait pas, le précieux dépôt qui leur avait été confié par leurs prédécesseurs, et qu'ils devaient transmettre à leurs descendants comme un droit sacré. Voilà quel est l'acte coupable que M. Louis Bonaparte appelle dans son langage napoléonien «un *principe* qui ne peut-être détruit que par un autre principe.»

Il faut que l'insurgé de Strasbourg prenne le peuple français pour bien naïf, pour ne rien dire de plus, pour oser venir lui dire que, parce qu'il y a trente-deux ans un certain nombre de leurs pères ont commis la faute énorme de se laisser dépouiller de leur souveraineté par un vote contraire au droit et à l'équité; et parce qu'en aliénant cette souveraineté ils ont compromis celle de leurs enfants, ce dont ils n'avaient pas le droit, lui, M. Louis Bonaparte, vient comme neveu de Napoléon, réclamer le bénéfice de cette faute d'une certaine quantité d'électeurs, et du crime commis par son oncle, qu'il soutient être un droit appartenant à sa famille. De sorte qu'avec ce système par trop commode, toutes les fois qu'un chenapan quelconque

disposera d'une force armée et qu'il parviendra à s'imposer à un peuple par la force, à le faire voter en sa faveur par la ruse ou par la violence, au bout de trente ou quarante ans, quand ce voleur de libertés publiques, cet escamoteur de souveraineté populaire aura expié son crime dans quelque bagne ou dans quelque lieu de déportation, sur un rocher désert ou sur un échafaud, messieurs les descendants, en ligne directe ou collatérale de ce malfaiteur, auront le droit de venir dire : mon père, mon aïeul ou mon oncle a été revêtu par vous de la souveraineté, je viens réclamer son héritage, car ceux qui ont depuis régné sur vous ayant négligé de s'approprier le pouvoir par les mêmes moyens que lui, à l'aide de l'escamotage du vote populaire, je vous réclame comme ma propriété, vous êtes à moi, criez vive l'Empereur !

Voilà quelle est la légitimité des droits de M. Louis Bonaparte, et comment ses réclamations sont fondées.

Mais ce qu'il y a encore de plus fort que tout cela, c'est qu'à supposer que la France soit une propriété inféodée à la famille Bonaparte, et son peuple un troupeau de vil bétail, formant un cheptel humain, un immeuble par destination faisant partie de l'impérial domaine de cette famille corse, ce n'aurait pas été à Louis Bonaparte qu'ils auraient appartenus, mais à Joseph Bonaparte, qui vivait encore en 1836, car les articles 5 et 6, du sénatus-consulte de l'an XII, (18 mai 1804), disent : «Art. 5. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à Joseph Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes.

«Art. 6. A défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et

déférée à Louis Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes, or, en 1836, Joseph et Louis Bonaparte, oncle et père du héros de Strasbourg vivaient encore, c'était donc au premier que le trône impérial aurait dû appartenir, et M. Louis-Napoléon Bonaparte n'y avait aucun droit, même au point du vue du sénatus-consulte qu'il invoquait.

Quand au fameux système napoléonien, dont il est parlé dans le discours de Louis-Napoléon Bonaparte adréssé aux insurgés de Strasbourg, c'est un faible résumé de l'Idée-napoléonienne, et nous avons déjà vu dans le volume précédent comment cette dernière entend *faire marcher la civilisation, donner l'élan aux idées, rendre le pouvoir respectable, discipliner les masses*, etc., etc.; et nous savons ce que valent maintenant ces ritournelles napoléoniennes, nous ne reviendrons donc pas sur toutes ces fameuses mystifications, que nous avons malheureusement pu trop apprécier depuis bientôt quinze ans que l'Empire les a mises en pratique.

On sait ce que veut dire *remettre le peuple dans ses droits* et que cela équivaut à lui confisquer toutes ses libertés et sa souveraineté sous prétexte de suffrage universel, qui, sous l'Empire, signifie aliéner la souveraineté nationale dans les mains d'un despote et de sa famille, restaurer le principe d'hérédité de la monarchie, et avoir la faculté ridicule, le droit dérisoire de nommer tous les six ans au Corps législatif les candidats du gouvernement présentés et patronnés par l'administration.

Remettre l'aigle sur les drapeaux signifiait sans doute dans la pensée de Louis Bonaparte, recommencer, pour assurer sa domination en Europe, l'épopée guerrière de l'Empire, ses folles entreprises militaires, qui ont produit, après avoir fait verser des flots de sang et dépenser inutilement

des monceaux d'or, la dépopulation et la ruine de la France et de l'Europe. Mais malgré toute sa bonne volonté le second Empire n'a pas encore pu, n'a pas encore osé, après une durée plus longue que celle du premier, réaliser ses vastes projets européens.

«Le grand vainqueur de Satori
«Est resté coi, dedans ses veines,
«Le sang du Corse est réfroidi.»

La finale de son dithyrambe est surtout admirable: «Eh quoi, s'écrie-t-il enfin, les princes de droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux dans le but de rétablir les abus et les priviléges; et moi dont le nom représente la gloire, l'honneur et les droits du peuple mourrai-je donc seul dans l'exil! . . . .»

Quel étrange abus des mots Louis-Napoléon Bonaparte faisait encore ici avec intention et préméditation pour tromper le public, car il n'ignorait pas que l'Empire était la restauration de tous les abus de tous les priviléges de la monarchie de droit divin, depuis l'hérédité et la confiscation de toutes les libertés, jusqu'au rétablissement de la noblesse, de l'étiquette, de la cour, des prisons d'Etat, des transportations sans jugement, de la guillotine en matière politique, des priviléges du clergé, qui n'ont jamais été aussi grands que depuis l'Empire, et jusqu'à la restauration du règne du bon plaisir; car voilà ce qu'a fait Louis-Napoléon Bonaparte depuis la restauration de l'Empire et comment son nom représente la gloire, l'honneur et les droits du peuple. Le plus grand bonheur qui eut certainement pu arriver à la France, c'eut-été qu'il fut mort en exil, elle n'eut pas alors eu à supporter toutes les violences, toutes les hontes et toutes les horreurs du *Deux Décembre 1851*,

ni toutes les guerres inutiles, les expéditions aventureuses et ruineuses du second Empire.

Après avoir prononcé le beau discours que nous venons de citer et d'analyser, Louis-Napoléon Bonaparte acheva de prendre les dispositions nécessaires pour la grande entreprise qu'il préparait pour le lendemain; nous ne pouvons mieux en rendre compte qu'en reproduisant ici le récit qu'en a fait notre héros, dans la lettre qu'il écrivit à sa mère au sujet de sa tentative de Strasbourg:

«La nuit nous parut bien longue, dit-il, je la passais à écrire mes proclamations, que je n'avais pas voulu faire imprimer d'avance, de peur d'indiscrétion. Il était convenu que nous resterions dans cette maison jusqu'à ce que le colonel me fit prévenir de me rendre à la caserne. Nous comptions les heures, les minutes, les secondes. Six heures du matin étaient le moment indiqué. Qu'il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve dans de semblables circonstances! Dans une seconde on vit plus que dans dix années; car vivre, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-même, qui nous donnent le sentiment de notre existence; et, dans ces moments critiques, nos facultés, nos organes, nos sens exaltés au plus haut degré sont concentrés sur un seul point: c'est l'heure qui doit décider de toute notre destinée. On est fort quand ont peut se dire: Demain je serai le libérateur de ma patrie ou je serai mort. On est bien à plaindre lorsque les circonstances ont été telles qu'on n'a pu être ni l'un ni l'autre.»

Cette citation peut donner une idée du peu de valeur et de sérieux qu'ont les écrits de Louis-Napoléon Bonaparte, et de l'exagération emphatique à laquelle il se livre toujours dans le but d'en imposer aux esprits superficiels.

A lire le passage qui précède on dirait que la France était en 1836, sur le point d'être victime de quelques calamités politiques ou sociales, qu'elle était sur le bord d'un abîme, qu'elle touchait à sa perte et que, comme Mucius Scaevola ou Horacius Coclès, Louis-Bonaparte allait se sacrifier pour le salut commun. Or, pour qui connaît quelle était alors la situation de la France sous Louis-Philippe, une pareille prétention est plus que ridicule, car il n'y avait alors, comme on dit au palais, nullement péril en la demeure, et la preuve c'est que la prétendue tentative de délivrance de Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg a échoué et que la France ne s'en est pas plus mal portée pour cela, bien au contraire; car l'Empire l'aurait certainement exposée, s'il eut triomphé, à de bien plus grands périls que ceux imaginaires que la monarchie pacifique et prudente établie en 1830 lui faisait courir.

Mais il est toujours nécessaire pour un prétendant de voiler ses projets d'ambition personnelle sous les apparences d'un grand dévouement pour la chose publique, c'est ce que Louis-Napoléon Bonaparte a fait ici d'une façon des plus maladroites, car personne, pas même ses partisans, les plus dévoués et les plus infatués de l'idée impériale, ne l'ont pris, en 1836, pour le *libérateur* de la France. Quand aux dangers de mort, dont il parle, il savait bien qu'ils n'étaient pas bien grands et que le roi Louis-Philippe n'imiterait pas le crime dont son oncle s'est rendu coupable envers le prince de Condé, et qu'il ne le ferait pas fusiller dans les fossés de la citadelle de Strasbourg.

Mais continuons notre intéressante citation.

«Malgré mes précautions, le bruit que devaient faire*) un certain nombre de personne, réunies éveilla les pro-

*) C'est sans doute *que faisaient*, que notre auteur a voulu dire.

priétaires du premier étage; nous les entendîmes se lever et ouvrir les fenêtres. Il était cinq heures: nous redoublâmes de prudence, et ils se rendormirent.

«Enfin six heures sonnèrent! Jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur; mais, un instant après, la trompette du quartier d'Austerlitz vint encore en accélérer les battements. Le grand moment approchait. Un tumulte assez fort se fit aussitôt entendre dans la rue; des soldats passaient en criant, des cavaliers couraient au grand galop devant nos fenêtres. J'envoyai un officier s'informer de la cause de ce bruit: Était-ce l'état-major de la place qui était déjà informé de nos projets? avions-nous été découverts? Il revint bientôt me dire que le bruit provenait des soldats que le colonel envoyait prendre leurs chevaux qui étaient hors du quartier.*)

«Quelques minutes s'écoulèrent encore, et l'on vint me prévenir que le colonel m'attendait. Plein d'espoir je me précipite dans le rue; M. Parquin en uniforme de général de brigade, un chef de bataillon portant *l'aigle* en main, sont à mes côtés, douze officiers environ me suivent.

«Le trajet est court; il fut bientôt franchi. Le régiment était rangé en bataille dans la cour du quartier, en dedans des grilles; sur la pelouse stationnaient quarante canonniers à cheval.

Le colonel Vaudrey était seul au milieu de la cour, je me dirigeai vers lui. Aussitôt le colonel dont la belle figure et la taille avaient, dans le moment, quelque chose de sublime, tira son épée et s'écrira: «Soldats du 4me régiment d'artillerie! Une grande révolution s'accomplit en ce moment; vous voyez ici devant vous, le neveu de l'Em-

*) Le lecteur voudra bien excuser ce français du héros de Strasbourg, qui sans doute n'avait pas son secrétaire pour le corriger.

pereur Napoléon; il vient pour reconquérir les droits du peuple; le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit venir se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats! vous sentirez comme votre chef, toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre. Soldats! le neveu de l'Empereur Napoléon peut-il compter sur vous?»

Cette allocution chaleureuse, prononcée d'une voix vibrante par le colonel Vaudrey, d'une belle figure et d'une taille élevée, excita un grand enthousiasme parmi les artilleurs à qui il avait été fait, par précaution et pour stimuler leur zèle une distribution de quarante francs par batterie, plus deux cents francs aux sous-officiers.

Alors profitant de ces bonnes dispositions, le neveu de l'Empereur que nous avons vu se rendre à la caserne d'Austerlitz entouré d'un état-major improvisé pour la circonstance, s'avança d'un air gauche sur le front du régiment: c'était un jeune homme, d'apparence timide, aux cheveux chatains, aux yeux bleus éteints, au nez proéminent, aux moustaches en crocs, aux jambes courtes, à la taille courbée sous le poids de son uniforme, à la démarche embarassée, à l'allure hésitante, revêtu des pieds à la tête du costume historique de Napoléon Ier, y compris le grand cordon de la légion d'honneur, ayant au côté une contrefaçon de l'épée d'Austerlitz et de Marengo, des bottes à l'écuyère, et le petit chapeau sur la tête. Il tira de sa poche un morceau de papier, il en lut le contenu d'une voix lente, avec de grandes difficultés et un accent étranger très prononcé.

«Résolu à vaincre ou à mourir pour la cause du peuple français, dit-il, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands

souvenirs; c'est dans votre régiment que l'Empereur Napoléon, mon oncle servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon, et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise! à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram!*)»

Puis saisissant l'aigle que portait M. de Querelles déguisé en chef de bataillon, l'Empereur en expectative, la présenta aux aritilleurs en ajoutant: «Soldats! Voici le symbole de la gloire française, destiné aussi à devenir l'emblême de la liberté. Pendant quinze ans il a conduit nos pères à la victoire, il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats! ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard que je confie à votre honneur et à votre courage? ne marcherez-vous pas avec moi contre les traîtres et contre les oppresseurs de la patrie, au cri de: Vive la France! Vive la liberté!

Cette harangue militaire peint admirablement le caractère de *l'entreprise* bonapartiste et celui de son auteur. Comme on le voit elle roule presque toute entière sur la fameuse aigle impériale d'Austerlitz et de Wagram, qui venait d'être fondue à Nancy chez MM. Viaux, sur l'ordre du faux chef d'état-major qui en était porteur; c'est ce fétiche ridicule qui fournit au neveu du grand capitaine

*) Il est bon que les lecteurs sachent que la fameuse aigle d'Austerlitz et de Wagram, qui joue un si grand rôle dans toutes les *entreprises* de M. Louis Bonaparte, avait été fondue en 1836, à Nancy, chez MM. Viaux frères, sur la commande de M. de Querelles, exprès pour l'expédition de Strasbourg.

ses plus beaux morceaux d'éloquence de caserne, ses effets oratoires les plus pathétiques, Louis Bonaparte, comme son oncle, est persuadé que c'est avec des hochets que l'on mène les hommes, aussi ne fait-il pas appel aux passions généreuses, aux nobles mobiles du cœur humain, mais aux superstitions, aux préjugés grossiers, aux instincts dangereux de gloire militaire, de conquête et de domination. Il ne parle du peuple que pour mémoire, dans une phrase banale et pleine de fanfaronnade ridicule, quand il dit: «Résolu à vaincre ou à mourir pour la cause du peuple français . . . .» Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de sa fameuse résolution de vaincre ou de mourir, quand à la cause du peuple français, on ignorerait ce qu'il entendait alors par ces termes vagues, s'il ne nous avait appris depuis la véritable valeur de cette phrase, qui a toujours signifié: qu'il était décidé à tout risquer pour satisfaire sa manie impériale et pour assouvir son ambition. Nous ne parlons pas de la valeur de son cri de: «*Vive la liberté!* Tout le monde sait aujourd'hui quel est le genre de liberté qu'il a donné à la France.

Mais, soit pour justifier sa confiance dans les hochets et dans le fétichisme ou plutôt à cause de l'influence que leur colonel exerçait sur eux, et pour témoigner leur reconnaissance pour l'argent qui leur avait été distribué et les grades qui leur avaient été promis, les soldats accueillirent son discours par des cris nombreux de: Vive l'Empereur! Vive Napoléon!

Encouragé par ce bon accueil, au début de son entreprise, Louis Bonaparte se dirigea alors avec sa troupe vers le demeure du lieutenant général de division Voirol dans l'espérance d'entraîner cet officier supérieur. Mais laissons raconter cette nouvelle tentative à notre héros et conti-

nuons la citation de la lettre qu'il adressa à sa mère, peu de temps après sa tentative, pendant son voyage forcé en Amérique.

«Nous nous mîmes alors en marche, dit-il, musique en tête, la joie et l'espérance brillaient sur tous les visages. Le plan était de courir chez le général, de lui mettre, non le pistolet sur la gorge, mais l'aigle devant les yeux, pour l'entraîner. *)

«Il fallait pour me rendre chez lui traverser toute la ville. Chemin faisant je dus envoyer un officier avec un peloton chez l'imprimeur pour publier mes proclamations; un autre chez le préfet pour l'arrêter; enfin six reçurent des missions particulières . . . .

. . . .

«Arrivé à la cour de l'hôtel du général, je monte, suivi de MM. Vaudrey, Parquin et de deux officiers. Le général n'était pas encore habillé, je lui dis: — «Général, je viens vers vous en ami; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous: la garnison est pour moi, décidez-vous et suivez-moi.»

«On lui montra l'aigle; **) il la repoussa en disant:

*) On voit que ce morceau de bronze doré est le grand talisman de Louis Bonaparte, nous lui en entendrons encore parler souvent.

**) Il paraît que le prodige n'opérait pas aussi efficacement chez les généraux que chez les simples soldats. Nous trouvons aussi très curieuse la prétention de M. Louis Bonaparte de vouloir relever notre vieux drapeau tricolore, que le peuple de Paris avait arboré depuis 1830. Si ce dernier eut attendu que l'héritier de Napoléon I[er] Vienne le relever il est probable que nous aurions encore le drapeau blanc. Nous ferons aussi observer que l'étendard tricolore est un jeune et non un vieux drapeau.

«Prince on vous a trompé; l'armée connaît ses devoirs et je vais à l'instant vous le prouver.

«Alors je m'éloignai, et donnai l'ordre de laisser un piquet pour le garder . . . . . . Plus tard le général parvint à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée.»

Le général Voirol et l'acte d'accusation ne racontent pas tout à fait de même, l'entrevue de cet officier avec le futur Empereur, voici la version officielle:

« . . . . D'autres insurgés se présentèrent chez le général Voirol, commandant de la division militaire. Il était encore au lit, un de ses domestiques eut à peine le temps de l'avertir qu'une insurrection venait d'éclater dans la garnison et que des soldats avaient envahi son hôtel. Le général eut cependant le temps de s'habiller avant que les insurgés fussent en sa présence. Quand ceux-ci se présentèrent ils trouvèrent le général prêt à les recevoir. Le prince Louis-Napoléon paraissait être à la tête du détachement, bien qu'il fut accompagné du colonel Vaudrey et de M. Parquin. Il s'avança les bras ouverts, sur le général, comme pour l'embrasser: «Laissez-moi, s'écria le général, je ne vous connais pas.» Et il représenta aux conjurés ce que leur démarche et leur tentative avait de répréhensible à ses yeux: «Allons général lui dit le prince, vous qui avez connu l'Empereur, mon oncle, qui avez servi sous ses ordres, vous ne pouvez pas me repousser; songez que la France m'attend avec impatience.

«On vous abuse étrangement, si on vous dit cela, monsieur, répondit sévèrement le général. Puis s'adressant au colonel Vaudrey, il lui exprima son douloureux étonnement de le voir engagé dans une pareille entreprise.

«Votre conduite, ajouta-t-il, témoigne d'une grande

ingratitude à mon égard, moi qui avais tant de confiance en vous, qui vous ai toujours accueilli avec affection.

«Vous me jugez mal mon général, répliqua le colonel Vaudrey; c'est précisément mon affection pour votre personne qui me détermine à la démarche que je fais en ce moment, je veux vous sauver. Sachez que toute la garnison est engagée dans l'insurrection, et que toute résistance de votre part serait inutile et vous perdrait.» — «Non, reprit le général, vous ne m'abuserez pas par de semblables assurances; la garnison fera son devoir, j'en suis sûr, et vous ne tarderez pas à être convaincu de votre isoloment.

«Pendant ce colloque animé, trois officiers d'artillerie et un officier d'état major, parvinrent à se faire jour jusqu'auprés du général, et après une lutte de quelques instants, le général, et les officiers qui l'avaient rejoint réussirent à se dégager.»

Ce récit le plus vraissemblable est celui qui a été confirmé devant le tribunal par les dépositions de nombreux témoins, mais nous trouvons que celui qu'en donne le chef du complot, ne manque pas non plus de charme et d'originalité. L'aigle dorée fabriquée par MM. Viaux frères, et Cie, à Nancy, fait un aussi bel effet que l'accolade fraternelle, si pleine de grâce, que le tendre Louis voulait donner au général Voirol, et que celui-ci eut la cruauté de repousser.

Cet accueil peu sympathique causa une impression des plus pénible sur le prétendant impérial, ainsi qu'il le raconte, lui-même, dans la même lettre à sa mère dont nous avons déjà cité une partie :

«Lorsque je sortis de chez le général, dit-il, je fus accueilli par les mêmes acclamations de : Vive l'empereur!!!

Mais déjà ce premier échec m'avait vivement affecté; je n'y étais pas préparé, convaincu que la *seule vue de l'aigle* *) devait réveiller chez le général de vieux souvenirs de gloire et l'entraîner . . . »

Après cette cruelle déception les conjurés se remirent en marche et se dirigèrent sur la caserne de la Finckmatt, où était logé le 46e de ligne, qu'ils pensaient pouvoir facilement entraîner dans le complot.

Louis Bonaparte arriva dans la caserne en face, non pas d'un régiment déjà gagné par son colonel, comme le 4e d'artillerie, mais d'une troupe de soldats prise à l'improviste, et à laquelle on annonça tout à coup qu'elle avait devant elle le neveu du grand homme, Napoléon II, il dépendait certainement de lui de gagner la partie, et d'entraîner les militaires par son éloquence, son audace, son courage et la séduction de sa personne ou de son nom.

Les soldats du 46e de ligne apprirent ainsi qu'ils avaient devant eux le successeur de Napoléon Ier; ils s'imaginèrent tout d'abord qu'ils devaient voir un héros, un Empereur brillant, sympathique, éblouissant, une sorte de demi-dieu, ainsi que la légende représente Napoléon Ier dans son apothéose. Mais quand au lieu de la vision glorieuse de leurs rêves, ils virent de bout, dans le costume légendaire du héros d'Arcole et des pyramides, un jeune homme ayant l'air fatigué d'un ouvrier épuisé par les longues heures d'un travail monotone et absorbant, qui ploie à la fois l'âme et le corps, dont le teint livide, les yeux morts, l'air embarassé, la démarche mal assurée, les idées lentes, la parole traînante, l'élocution difficile, l'accent étranger étaient plutôt faits pour inspirer la répulsion que la sympathie;

*) On voit, comme précédemment, que c'est toujours l'aigle des frères Viaux qui joue le premier rôle.

dont pas un trait, pas un geste, pas un air ne rappelaient la physionomie et les allures du grand empereur; quand ils contemplèrent en plein jour, au milieu de la cour de leur caserne, cette pénible exhibition, cette grotesque contrefaçon impériale; quand ils entendirent le prétendu héritier du héros d'Austerlitz dire à un vieux soldat, le sergent André Régulus Debarre: «Je suis le fils de l'Empereur.» Et qu'ils virent celui-ci lui répondre avec beaucoup d'apropos: «Allons donc farceur, tu me prends pour bien bête, il y a longtemps que le fils de l'Empereur est mort. Vous n'êtes qu'un mannequin déguisé.» *) Tout le bon effet, tout le succès, qu'avait d'abord obtenu le colonel Vaudrey, furent détruits, un doute funeste envahit aussitôt l'esprit des soldats, et même les artilleurs, jusqu'alors si dévoués furent, ébranlés.

Et pour comble de malheur le prestige de la mise en scène si savamment exécutée par Louis Napoléon s'évanouit comme par enchantement quand, le colonel du régiment, M. Taillandier, informé de ce qui se passait, arriva tout à coup dans la cour de la caserne; quand il fit fermer les grilles, et que, furieux courroucé, colère, méprisant et dédaigneux, il marcha droit vers l'empereur improvisé et son état major impérial, qu'il apostropha avec une vehémente indignation; et quand, les désignant d'un air de mépris, à ses soldats, il leur ordonna de les arrêter.

A cette apparition subite, brusque, intempestive, à laquelle il devait s'attendre et qu'il aurait dû prévoir et déjouer, le malheureux empereur en herbe fut tout à fait décontenancé, atterré, frappé de stupéfaction. Il chercha à fuir le regard et les reproches du terrible colonel, il se sauva au plus vite et se réfugia au fond de la cour entre

*) Moniteur universel, du 15. Janvier 1837.

les chevaux et le mur, sans essayer de résister plus longtemps; il abandonna ainsi lâchement son brillant état-major et tous les malheureux officiers qui s'étaient dévoués pour lui. Ceux-ci, malgré la fuite de leur chef, essayèrent encore de lutter, mais inutilement, la conduite du futur empereur avait tout perdu, ils furent successivement arrêtés. Le colonel Vaudrey, le plus compromis, se défendit jusqu'à la dernière extrémité, et ne se rendit que quand il vit qu'il n'y avait plus une seule chance de salut; mais il ne se laissa désarmer que dans une chambre de la caserne où il avait été conduit.

Avant ce moment là, le colonel furieux infligea au futur empereur, fait prisonnier, le plus sanglant des outrages, le plus honteux des affronts; devant toute la garnison, il lui arracha, violamment et de ses propres mains, tous les faux insignes dont il s'était paré, ses épaulettes, ses décorations, et jusqu'au grand cordon de la légion d'honneur, dont la croix brillait à son cou, et il foula outrageusement le tout aux pieds. Cependant, parmi tous les ornements dont le prétendant impérial était orné, il y avait une épée, mais, au lieu de s'en servir, il se la laissa publiquement arracher et briser devant lui, sans avoir même le courage d'en porter un seul coup pour punir les outrages deshonorants qu'on lui infligeait et pour venger son honneur, tant il était atterré et pétrifié par la peur.

Après avoir été dépouillé de cette façon ignominieuse, il fut traîné en prison et enfermé auprès de plusieurs de ses partisans à qui les soldats avaient fait subir le même châtiment honteux. *)

*) „Dans une minute, L. N. Bonaparte et les misèrables qui avaient pris parti pour lui ont été arrêtés, et les décorations dont

Le commandant Parquin avait aussi éprouvé le même sort. «On m'amena le commandant Parquin sans chapeau, en habit de général, dit le colonel Taillandier, dans sa déposition devant la cour d'assises du Bas-Rhin, vous ne devez pas porter les épaulettes de général, lui dis-je; alors on lui arracha une de ses épaulettes, je lui arrachais l'autre, et je donnais l'ordre qu'il fut conduit au corps de garde.»

. . . .

«Il ne restait plus que le colonel Vaudrey, et ce n'était pas le moins difficile à arrêter parce que ses canonniers le défendaient avec acharnement. «Rendez-vous, lui dis-je, en lui mettant la main sur le collet, rendez-vous ou vous êtes mort.» — «Non je ne me rends pas.» — «Alors une idée me vint, je fis faire silence autour de moi et je dis au colonel: «vous ne pourriez échapper maintenant, on croit dans la ville que ce mouvement à été tenté en faveur de Charles X et on est furieux contre vous.» — «Que le colonel me crut ou ne me crut pas il se rendit alors, et renvoya ses canonniers.» *)

«On le conduisit ensuite dans ma chambre, dit le sous-lieutenant Pleigier, et sur les premières marches de l'escalier il remit son sabre dans le fourreau, c'est dans ma chambre qu'il fut désarmé.»

Comme on le voit, le colonel Vaudrey ne subit pas la dégradation honteuse qui fut infligée à Louis-Napoléon Bonaparte et à ses autres complices. C'est qu'aussi il était le seul parmi eux qui fit preuve de courage et qui portait des insignes et des décorations qui lui appartenaient réellement, car tous les autres conjurés s'étaient revêtus

ils étaient revêtus ont été arrachées par les soldats du 46e." Moniteur du 2 Novembre, dépêche du général Voirol.

*) Moniteur du 15 Janvier 1837.

de grades et d'ordres qu'ils n'avaient pas le droit de porter.

Louis-Napoléon Bonaparte, donna dans cette circonstance une bien triste idée de son courage personnel, car il aurait dû montrer beaucoup plus d'énergie dans sa résistance, pour l'honneur de son nom, pour sa réputation, dans l'intérêt de ses malheureux complices et surtout dans celui de l'infortuné Vaudrey, qui déploya beaucoup d'énergie et de courage, qui lui témoigna le plus grand dévouement, et qui lutta jusqu'à la dernière extrémité; certainement que si Louis Bonaparte eut suivi cet exemple son entreprise eut eu un tout autre résultat. Mais, malheureusement pour lui, la nature ne l'a pas doué des qualités de l'homme d'action. Machinateur habile, patient, discret et persévérant, il est très versé dans l'art de tendre des pièges, il est très apte à nouer dans l'ombre tous les fils d'une trame perfide, à machiner un complot ténébreux; comparse consommé, il excèle à distribuer les rôles, à préparer les costumes, les décors, à choisir le lieu de la scène, à monter la pièce en un mot; rhéteur habile, il rédige subtilement des proclamations menteuses, des constitutions qui promettent blanc quand elles donnent noir, des lois qui, sous prétexte de démocratie, de liberté, enchaînent le peuple, des plébiscites liberticides qui proclament des droits pour mieux les détruire.

Possédé d'une passion des plus vive pour les poses théâtrales, d'un amour ardent de la représentation, du clinquant, des paillettes, des épaulettes, des décorations, des chapeaux à plumes, des habits dorés, de tout ce qui frappe les yeux et éblouit le regard, L. Bonaparte est toujours prêt à sacrifier à ce côté dominant de sa nature créole, qu'il tient de sa mère Hortense de Beauharnais; profondément

convaincu, que pour ce qui était des bottes, de la redingote, du chapeau et de tout l'uniforme, il était bien réellement l'Empereur Napoléon; doué d'une imagination ardente et aventureuse, d'une témérité, toute méridionale, d'une vanité extraordinaire, d'une grande passion pour la puissance, d'un amour ardent du pouvoir, il devait naturellement et imprudemment essayer de donner satisfaction à tous ces besoins divers.

Le hasard de la naissance ayant placé devant lui pour but de ses convoitises et de son ambition le trône de Napoléon Ier, il était tout naturel qu'il en fit l'objet unique de ses préoccupations, de ses entreprises et le mobile de toutes ses actions.

Il devait donc se lancer dans toutes espèces de témérités et s'exposer aux plus grands dangers pour atteindre l'objet de ses plus chères espérances.

Mais quand par suite de sa passion dominante, de son amour des aventures, de sa manie théâtrale, de son desir de célibrité, de sa soif de domination, de son besoin pressant de pouvoir et de fortune, il s'était lancé dans quelque entreprise dangereuse, jusqu'à l'extrême limite des plus grands périls, il se réveillait tout à coup au contact de la réalité, il s'arrêtait court; il était saisi si violemment par l'aspect du danger, qu'il perdait immédiatement tout desir, tout motif, de jouer plus longtemps son rôle périlleux; il devenait alors tout à coup doux, inoffensif, soumis, obéissant, il succombait aussitôt devant le premier homme décidé qui le touchait, et tombait alors dans l'inertie la plus complète.

C'est précisément ce phénomène qui se produisit chez lui le trente octobre 1836, quand à la Finckmatt, il se trouva tout à coup en présence d'un colonel, indigué co-

lère, furieux de ce qu'on avait envahi sa caserne; et, comme si c'eut été là une chose imprévue, extraordinaire, que cette apparition, pourtant toute naturelle dans la situation où il s'était volontairement placé, il perdit aussitôt toute son ardeur, ses forces et son courage l'abandonnèrent, il devint tout à fait incapable de lutter contre le péril qui le menaçait; il lui fut impossible de braver l'idée de la mort qui lui apparaissait; il recula aussitôt; il abandonna son projet téméraire; il ne poussa pas plus loin son aventure; et il laissa s'écrouler immédiatement tout l'échafaudage qu'il avait si laborieusement construit, au risque d'engloutir, sous les ruines de ses espérances, tous ceux qu'il avait entraînés dans ses projets insensés, sans même pousser sa tentative assez loin pour en assurer le succès.

Aussi, après cette défaite honteuse, après une réprimande et une menace, accepta-t-il sa grâce avec reconnaissance «de la bonté du roi qui, dans sa clémence, a ordonné qu'il fut transporté en Amérique.» *) Il reconnaît même son crime et celui de ses complices en écrivant: «Certes, nous sommes tous coupables, mais le plus coupable c'est moi.»

Cette conduite, si peu en harmonie avec le rôle glorieux qu'il ambitionnait, fut jugée alors comme elle le méritait, et même les partisans du prince la considérèrent comme une lâcheté; l'armée fut surtout complètement désillusionnée sur le mérite et le courage du neveu du grand capitaine; qui tomba dans le plus profond ridicule

*) Lettre de L. Bonaparte à M. Odilon Barrot. Louis-Philippe avait poussé la bonhomie jusqu'à lui faire remettre 15,000 frs. pour subvenir à ses premiers besoins en Amérique, ce dont Louis Bonaparte l'à remercié à mots couverts, comme on le voit.

il ne peut plus dès lors séduire aucun officier au-dessus du grade de lieutenant.

Mais, aussitôt que sa vie ne courut plus de danger immédiat il recouvra sa présence d'esprit, sa manie théâtrale reprit le dessus, il continua son rôle, il posa de nouveau et se remit immédiatement à faire des phrases dans l'intérêt de sa popularité.

Après son arrestation il fut conduit au corps de garde où il trouva M. Parquin prisonnier, qui l'avait précédé de quelques instants et qui lui dit en lui tendant la main: «Prince nous serons fusillés, mais nous mourrons bien.» — «Oui, lui répondit L. Bonaparte, nous avons échoué dans une belle et noble entreprise.»

Bientôt après le général Voirol, commandant de la division de Strasbourg vint le voir et lui dit: «Prince vous n'avez trouvé qu'un traître dans l'armée française.» L. Bonaparte répondit aussitôt avec emphase par une période à effet préparée à l'avance: «Dites plutôt général que j'avais trouvé un Labédoyère.»

On voit qu'il affectait toujours, même après sa défaite ridicule, de représenter son échauffourée, comme le pendant de l'audacieuse et magique apparition de Napoléon sur le sol français en 1815, dans laquelle la fascination irrésistible que le grand capitaine exerçait alors sur les soldats entraîna immédiatement l'armée; mais nous avons vu de quelle façon ridicule et honteuse le neveu de l'évadé de l'île d'Elbe joua son rôle, et quel accueil méprisant lui fut fait malgré le soin qu'il mit à se costumer en Empereur.

De la Finckmatt Louis-Napoléon Bonaparte fut transporté à la prison neuve de Strasbourg.

«Me voilà donc entre quatre murs, dit-il, dans le récit qu'il fait à sa mère des événements de la journée du trente octobre, avec des fenêtres à barreaux, dans le séjour des criminels. Ah! ceux, qui savent ce que c'est que de passer tout à coup de l'excès du bonheur, que procurent les plus nobles illusions, à l'excès de la misère, qui ne laisse plus d'espoir, et de franchir cet immense interval sans avoir un moment pour s'y préparer, comprendront ce qui se passait dans mon cœur!»

Si Louis-Napoléon Bonaparte avait réellement éprouvé les sentiments qu'il exprime ici, aurait-il, quinze ans plus tard, quand il était président de la République, plongé dans cet *excès de la misère qui ne laisse plus d'espoir*, un nombre innombrable de victimes, plus de cent mille, qui loin d'avoir comme lui, en 1836, pris les armes contre les lois et la constitution de la France, n'avaient, au contraire, commis d'autre crime que de leur rester fidèles, et de les défendre. Il n'a cependant pas craint, non seulement de les enfermer dans le séjour des criminels, mais encore de les traiter avec la dernière rigueur, de les faire transporter en masse dans les déserts brûlants de l'Afrique, dans les marais empestés de la Guyane, de les confondre avec les forçats, de les malmener encore plus rigoureusement et plus durement qu'eux, de les faire condamner aux galères ou à mort et de les faire exécuter, parce qu'elles avaient résisté par la force contre les violateurs des libertés publiques, contre les destructeurs de la Constitution jurée par lui. Plusieurs malheureux ont payé de leur tête leur conduite honnête et courageuse. Ces rapprochements font apprécier sous son véritable jour le caractère de Louis Napoléon Bonaparte. Mais continuons notre citation:

«Au greffe nous nous revîmes tous. M. de Querelles en me serrant la main, me dit à haute voix: — «Prince, malgré, notre défaite, je suis encore fier de ce que j'ai fait.» On me fit subir un interrogatoire, j'étais calme et résigné; mon parti était pris; on me fit les questions suivantes:

— «Qu'est-ce qui vous a poussé à agir comme vous l'avez fait?

— «Mes opinions politiques, répondis-je, et mon desir de revoir ma patrie dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830 j'ai demandé à être traité citoyen, on m'a traité en prétendant. Eh bien! je me suis conduit en prétendant.

— «Vous vouliez établir un gouvernement militaire?

— «Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire.

— «Qu'auriez-vous fait vainqueur?

— «J'aurais assemblé un congrès national.»

Le gouvernement de Louis-Philippe avait, selon nous, commis une grande faute en continuant de proscrire la famille Bonaparte, par la loi du 11 avril 1832,*) qui a remplacé celle du 14 janvier 1816. C'était donner à ses membres beaucoup plus de valeur et d'importance qu'ils n'en avaient réellement et qu'ils n'en méritaient. Selon nous, Louis-Napoléon Bonaparte était beaucoup plus dangereux proscrit qu'il ne l'eut été à l'intérieur de la France, car s'il eut joui des droits de tous les citoyens français, et s'il eut conspiré contre le gouvernement, celui-ci aurait

*) D'après les dispositions conbinées de ses articles 4 et 5, „le territoire de la France était interdit à perpétuité aux ascendants et descendants de Napoléon, à ses oncles et tantes, à ses neveux et nièces, à ses frères et soeurs, et à leurs maris.“ Mais cette loi ne punissait que d'une nouvelle expulsion les contrevenants.

certainement pu lui appliquer avec une plus grande facilité la loi commune, et il lui eut été en-outre beaucoup plus commode de le faire surveiller de près que de loin. Ce qui nous a surtout semblé du plus grand illogisme, c'est d'envoyer chercher les cendres de Napoléon à Saint-Hélène et de continuer de proscrire sa famille. Cette contradiction flagrante donne une idée exacte de l'habileté politique qu'on attribue si gratuitement à M. Thiers, alors président du conseil des ministres. Quand au *gouvernement fondé sur l'élection populaire,* que voulait établir Louis-Napoléon Bonaparte, nous le connaissons maintenant; et sa fameuse commission de consultation, qu'il avait instituée au coup d'Etat en 1851, nous a donné aussi une idée de ce qu'il entendait par *assembler un congrès national;* ce sont là de ces phrases ronflantes que Louis Bonaparte a toujours à sa disposition, mais qui au fond n'ont aucune valeur à cause de la façon jésuitique dont il les interprète et des restrictions mentales qu'il fait toujours en les prononçant.

«Je déclarais ensuite, dit-il, que moi seul ayant tout organisé, moi seul ayant entraîné les autres, moi seul aussi je devais assumer sur ma tête toute la responsabilité. Reconduit en prison, je me jetai sur un lit qu'on m'avait préparé, et, malgré mes tourments, le sommeil qui adoucit les peines en donnant du relâche aux douleurs de l'âme, vint calmer mes sens; le repos ne fuit pas le malheur, il n'y a que le remords qui n'en laisse pas. Mais comme le réveil fut affreux! Je croyais avoir eu un horrible cauchemar; le sort des personnes compromises était ce qui me donnait le plus de douleur et d'inquiétude, j'écrivis au général Voirol pour lui dire que son honneur l'obligeait de s'intéresser au colonel Vaudrey, car c'était peut-être

l'attachement du colonel pour lui et les égards avec lesquels il l'avait traité, qui étaient cause de la non réussite de mon entreprise: Je terminai en priant que toute la rigueur des lois s'appesantit sur moi, disant que j'étais le plus coupable et le seul à craindre.»

S'il est vrai, comme le dit Louis-Napoléon Bonaparte, que le *repos ne fuit pas le malheur, et qu'il n'y a que le remords qui n'en laisse pas*, nous sommes effrayé pour lui, en songeant quel doit être aujourd'hui le sommeil de l'homme qui a écrit les lignes que nous venons de citer après l'affreux parjure dont il s'est rendu coupable le *Deux Décembre* 1851; après tous les crimes horribles qu'il a commis; nous nous demandons quels doivent être les remords vengeurs qui l'assiégent, qui le tourmentent, qui l'effrayent dans ses nuits d'insomnies; et nous sommes épouvantés. Tout en constatant la générosité, plutôt apparente que réelle, du héros de Strasbourg, qui demandait dans une lettre qu'il écrivait en vogant vers l'Amérique, que *toute la rigueur des lois s'appesantit sur lui*, comme si cela dépendait d'un accusé, nous ne pouvons nous défendre d'un sourire ironique en voyant Louis Bonaparte élever la prétention encore plus naïve que ridicule, après la conduite si peu courageuse qu'il avait tenue à la Finckmatt, *qu'il était le seul à craindre* parmi les conjurés de Strasbourg.

Or, nous le demandons, s'il était le seul à craindre, qu'étaient-ce donc que les autres? Cette prétention n'était pas faite certainement pour rehausser beaucoup le courage de ses complices, ni pour flatter leur amour propre. C'est sans doute pour cette raison décisive que le jury a acquitté tous les accusés. Comment pourait-on condamner et prendre au sérieux des conspirateurs encore moins dangereux

que ne l'a été Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg, un acquittement leur revenait de plein droit.

Voyons maintenant comment le gouvernement accueillait et prenait au sérieux la prétention de notre héros d'être le seul conspirateur de Strasbourg qui fut dangereux:

«Le neuf novembre au soir, dit L. Bonaparte, on vint me prévenir que j'allais être transféré dans une autre prison. Je sors, et je trouve le général et le préfet qui m'emmènent dans leur voiture sans me dire où on me conduit. J'insiste pour qu'on me laisse avec mes compagnons d'infortune; mais le gouvernement en avait décidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la préfecture, je trouvais deux chaises de poste, on me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et le lieutenant Thiboulet, dans l'autre il y avait quatre sous-officiers.

«Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg et que mon sort allait être séparé de celui des autres accusés, j'éprouvais une douleur difficile à peindre. Me voilà donc forcé d'abandonner des hommes qui se sont dévoués pour moi! me voilà donc privé des moyens de faire connaître dans ma défense mes idées et mes intentions! me voilà donc recevant un soi-disant bienfait de celui auquel je voulais faire le plus de mal! Je m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pouvais que protester! . . . .»

Ce prétendant impérial, qui a été arrêté excitant et entraînant les soldats à la révolte, dans un but d'ambition et d'intérêt personnel, qui aujourd'hui ferait certainement fusiller sans jugement et sur le champ les autres prétendants s'il les surprenait dans un semblable flagrant délit de conspiration, se plaignait alors de ce qu'on le séparait de ses camarades, qu'on le privait des moyens de se dé-

fendre et de faire connaître ses idées et ses intentions, quand il eut accomplit son monstrueux attentat du deux décembre 1851, trouva tout naturel de faire arrêter non pas des conspirateurs, mais des citoyens défenseurs du droit; et non seulement il les priva des moyens de se défendre, mais encore il les fit transporter sans jugement et sans leur dire pour quels motifs à Cayenne avec les galériens, et il les soumit à l'affreux régime du bagne et des travaux forcés. Ce-ci peut encore donner une juste idée de la moralité et du caractère du conspirateur de Strasbourg.

Quand à lui, lorsqu'il était prisonnier du gouvernement de Louis-Philippe, il fut toujours traité avec toute sorte d'égards, ainsi qu'il le raconte lui-même dans sa lettre à sa mère.

«Les deux officiers qui me conduisaient, dit-il, étaient deux officiers de l'Empire, amis intimes de M. Parquin, aussi eurent-ils pour moi *toute sorte d'égards*, j'aurai pu me croire voyageant avec des amis. Le 11, à deux heures du matin, j'arrivai à Paris, à l'hôtel de la préfecture de police. M. Delessert fut très convenable pour moi; il m'apprit que vous étiez venue en France réclamer pour moi la clémence du roi, que j'allais repartir dans deux heures pour Lorient, et que de là je passerais aux Etats-Unis sur une frégate française.

«Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne pas partager le sort de mes compagnons d'infortune, que, rétiré ainsi de prison avant d'avoir subi un interrogatoire général (le premier n'avait été que sommaire), on m'otait les moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient en faveur des accusés; mais, mes protestations étant restées infructueuses, je pris le parti d'écrire au roi, et je lui dis

que, jeté en prison après avoir pris les armes contre son gouvernement, je ne redoutais qu'une chose, sa générosité, puisqu'elle devait me priver de la plus douce consolation: la possibilité de partager le sort de mes compagnons d'infortune; j'ajoutai que la vie était peu de chose pour moi, mais que ma reconnaissance envers lui serait grande s'il épargnait la vie à d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par moi et séduits par de glrorieux souvdnirs.»

Tout cela n'est pas sérieux, car Louis Bonaparte savait très bien que le gouvernement de Louis-Philippe ne voulait pas arracher un seul cheveux de la tête des conjurés. Mais, quoiqu'il en soit, on voit que quand Louis-Napoléon Bonaparte a le temps de la réflexion il imite assez bien le langage d'un honnête homme; seulement nous nous demandons, si, ainsi qu'il le dit, il regrettait autant de ne pas partager le sort de ses infortunés compagnons, pourquoi il n'a pas poussé sa protestation jusqu'au bout, pourquoi il a accepté avec *reconnaissance les bontés du roi!**) pourquoi il a témoigné un si vif repentier en disant dans sa lettre à M. Odilon Barrot: «Vous voyez combien j'étais coupable aux yeux du gouvernement! Eh bien! le gouvernement a été généreux envers moi, il a compris ma position d'exilé, que mon amour pour mon pays, que ma parenté avec le grand homme étaient des causes atténuantes.»

Nous ne comprenons pas davantage pourquoi Louis-Napoléon Bonaparte s'engageait envers le gouvernement de Louis-Philippe, ainsi qu'il l'a fait, à ne pas revenir en Europe avant dix ans: si, comme il le dit, on le conduisait

*) Lettre de Louis-Napoléon Bonaparte à M. Odilon Barrot.

contre sa volonté en Amérique et s'il desirait partager le sort de ses complices, il n'avait pour cela qu'à refuser l'engagement qu'on lui demandait de rester de l'autre côte de l'Océan et il eût été traduit devant la cour d'assises du Bas-Rhin, et il n'eut pas abandonné ses partisans si gravement compromis. Mais non seulement il a acquiescé à la transaction qui lui a été proposée, par le gouvernement, d'être transporté en Amérique, à la condition de ne pas revenir en Europe avant dix ans; mais encore il a poussé le manque de convenance et de délicatesse jusqu'à accepter 15,000 francs du gouvernement qu'il voulait renverser, et dont il vantait la générosité pendant que ses malheureux complices étaient poursuivis et traduits devant les assises à sa place.

Cette conduite caractérise fidèlement le courage, la dignité et la moralité du héros de Strasbourg, et donne une juste idée de ce que l'on est en droit d'attendre de lui.

Nous verrons, par la suite, qu'il a tenu de la même manière ses engagements envers le gouvernement de Louis-Philippe que son serment de fidélité à la République et à la Constitution.

Mais, nous pouvons constater dès aujourd'hui sa capacité politique, son courage comme conspirateur et homme d'action, et la façon dont il comprend la dignité personnelle et la solidarité avec ses complices. Grâce au concours du colonel Vaudrey, qui avait mis à sa disposition son régiment, le 4e. d'artillerie; grâce à MM. Gros, Dupenhouat, de Schaller et aux deux frères Laity, tous les cinq lieutenants des pontonniers et d'artillerie en garnison à Strasbourg; grâce aussi à M. Parquin, officier très connu et très répandu dans l'armée, il avait eu ainsi tout d'abord

une force considérable et une grande influence sur les soldats de la garnison de Strasbourg; car le colonel Vaudrey lui avait complètement gagné son régiment qui lui a prêté l'appui le plus sérieux et le plus efficace pendant tout le temps qu'à duré sa tentative insurrectionnelle; ce sont les artilleurs qui l'ont acclamé tout d'abord; ce sont eux qui ont arrêté le sous préfet, qui ont accompagné Louis-Napoléon Bonaparte triomphalement chez le général Voirol, qui ont tenu cet officier supérieur en état d'arrestation, qui sont allés ensuite à la caserne de la Finckmatt, où ils ont fait les plus grands efforts pour entraîner le 46me. de ligne, et qui ont défendu leur colonel et Louis-Napoléon Bonaparte jusqu'à la dernière extrémité, et ils luttaient même encore quand le héros de Strasbourg était déjà prisonnier.

C'est avec de pareils moyens d'action et de réussite que Louis Bonaparte a échoué; aussi a-t-il donné dès lors la plus mauvaise opinion de son courage et de son talent d'homme d'action, et nous verrons que lorsqu'il a voulu, malgré cet échec si maladroit, recommencer une nouvelle tentative, contre le gouvernement de Louis-Philippe, il n'a plus pu trouver un seul officier au-dessus du grade de lieutenant qui voulut bien se laisser séduire par lui, et se confier à sa valeur et à sa fortune. Quand, après avoir été nommé président de la République, et lorsqu'il disposait de la force armée, il fit aussi inutilement des propositions aux généraux les plus capables de l'armée française, pour les engager à trahir leurs serments et à conspirer avec lui, pour renverser la république, tous repoussèrent ses offres, il dut, à la fin, s'adresser à des généraux tarés: à Magnan, à Saint-Arnaud, et à leurs pareils, pour pour voir trouver des complices, et encore ne put-il obtenir leur

concours qu'argent comptant, payé à l'avance, en leur donnant des ordres écrits pour couvrir, autant que possible, leur responsabilité, et à la condition expresse, qu'une fois l'action engagée, il ne se mêlerait de rien et laisserait agir ses complices qui, instruits par sa conduite à Strasbourg et à Boulogne, n'avaient, avec raison, aucune confiance dans son courage.

D'après ce que nous avons raconté de l'expédition de Strasbourg on comprendra en effet, que si Louis-Napoléon Bonaparte avait été doué des qualités de l'homme d'action et d'un peu de courage il aurait certainement réussi dans cette entreprise. Car, quand il avait avec lui le 4me. régiment d'artillerie, quand il tenait à sa disposition le préfet et le général Voirol, si, aulieu de continuer; de caserne en caserne, l'exhibition grotesque et ridicule de sa personne revêtue du costume complet de son oncle, il s'était rendu à l'hôtel de ville entouré du 4me. régiment d'artillerie avec ses canons, s'il eut appelé le peuple aux armes et constitué un gouvernement insurrectionnel dont il aurait fait partie en en conservant la direction suprême; s'il eut nommé le colonel Vaudrey commandant de la cinquième division militaire, en remplacement du général Voirol, M. Parquin commandant de la citadelle, et M. Fialin ou un autre préfet du Bas-Rhin, il est certain que ces actes d'audace et d'autorité eussent entraîné le peuple et l'armée de Strasbourg qui seraient venus partager sa fortune, et qui sait ce qui aurait pu survenir dans les autres villes?

Mais il est certain, dans tous les cas, que le héros de cette entreprise fameuse n'aurait pas été pris d'une façon aussi ridicule à la Finckmatt, comme un rat dans une sourricière.

Malheureusement pour Louis Bonaparte, il n'a rien

de ce qu'il faut pour séduire et entraîner les masses, ni beauté, ni éloquence, ni coup d'œil, ni présence d'esprit, ni courage; mais il est possédé d'une manie incorrigible de se montrer, de poser en public qui ne l'abandonne pas, même dans les circonstances les plus graves; c'est elle qui a donné une fausse direction à sa tentative de Strasbourg et qui l'a fait échouer; car, comme nous l'avons vu, sa maladresse, son manque de courage et sa personne ridicule ont détruit à la caserne de la Finckmatt le bon effet et le succès qu'avait déjà obtenu le colonel Vaudrey et ont tout perdu.

Nous ne donnerons pas ici les débats du procès de Strasbourg, qui, du reste, n'offriraient rien de bien intéressant après ce que nous avons déjà dit. Nous avons seulement voulu mettre en lumière le caractère de Louis-Napoléon Bonaparte et de ses principaux complices, car nous n'oublions pas que nous écrivons ici non l'histoire détaillée d'une conjuration militaire, mais bien celle du personnage politique qui y joua le principal rôle.

Tous les insurgés de Strasbourg, furent acquittés par la cour d'assises du Bas-Rhin, pendant que leur chef débarquait en Amérique.

Il était facile de prévoir, qu'après l'impunité accordée à Louis Bonaparte par le gouvernement, le jury ne sanctionnerait pas cette violation flagrante de l'égalité des citoyens de vant la loi en condamnant des complices pendant que le principal coupable, le chef de la conjuration était, par une mesure arbitraire, distrait de sa juridiction. L'opinion publique fut unanime à cet égard et la cour d'assises du Bas-Rhin ne fut que son interprète fidèle.

Des interpellations eurent lieu à la Chambre des députés, dans la séance du 19 Jauvier 1836, au sujet de

l'acte arbitraire du gouvernement français qui avait soustrait Louis Bonaparte à ses juges naturels pour le faire conduire en Amérique où il fut rendu à la liberté sur la promesse de ne pas revenir en Europe avant dix ans.

Voici en quels termes M. Dupins aîné, s'exprimait à ce sujet: „Eh quoi! un *individu* est exclu de notre territoire, non par un jugement, mais par une loi, non par un principe accidentel, mais par une loi constitutionelle, une loi qui fait partie de notre pacte social, puisqu'elle est inhérente à la sureté de l'Etat, cet individu pourra violer notre territoire, et lorsqu'un condamné par un jugement ne pourra rompre son ban avec impunité, un banni pourra le faire, parce qu'il n'a été exclu que par une loi constitutionelle.

Ainsi de ce qu'un prince est banni d'un territoire il s'en suivra qu'il pourra le violer avec impunité et venir y commettre des crimes particuliers et des crimes publics.

. . . .

«De même que je ne condamnerai pas, quand tout un peuple me crierai: livrez-nous Barabas! de même je ne refuserai pas de le juger, quelque fut la position du prévenu, et la sympathie qu'elle pourrait inspirer au pays; c'est précisément pour cela que je voudrais le juger en présence du pays, pour lui apprendre que la loi peut atteindre et les grands et les petits, que la justice n'est pas seulement contre les faibles mais aussi contre les grands. Appelez cela du puritanisme exagéré. Oh! j'aime mieux cela qu'un relâchement poussé à l'extrème et qui fera bon marché des règles.»

Eh bien ce farouche puritain, de M. Dupin, qui protestait de son incorruptibilité, de son équité et qui *ne condamnerait pas quand tout un peuple lui crierait*:

«*Livrez-nous Barabas!* Voici ce qu'il a fait: «il a été l'ami, le conseiller intime du roi Louis-Philippe, et même un de ses exécuteurs testamentaires. Plus tard, après la révolution de février, par suite d'une de ces aberrations politiques dont l'histoire des dix-huit dernières années qui viennent de s'écouler abonde, l'ancien confident de Louis-Philippe est devenu président de l'assemblée législative de la République, qu'il avait été un des premiers à acclamer afin de pouvoir mieux la trahir plus tard. Lors du coup d'Etat du deux décembre 1851, en sa qualité de président de l'assemblée nationale législative; c'était à lui qu'incombait la mission de faire respecter la souveraineté du peuple dans la personne de ses représentants; mais hélas! quand les soldats des violateurs de la loi envahirent le sanctuaire de la représentation nationale, on chercha partout M. Dupin aîné, afin de le rappeler à sa mission sublime; il n'était pas à son poste, sur son siége de président pour protéger de sa personne la souveraineté du peuple, pour lui faire un rempart de son corps contre les baïonnettes des janissaires de l'Empire, et pour partager les dangers de ses collégues, on finit cependant par le découvrir caché derrière un massif d'orangers dans l'hôtel de la présidence, deux ou trois représentants du peuple lui rappelèrent alors son devoir et, comme il semblait peu disposé à vouloir le remplir, ils le tirèrent de sa cachette, et l'accompagnèrent jusque dans la salle des séances de l'assemblée dans laquelle ils le forcèrent d'entrer en le poussant pas les épaules. Ce digne magistrat, ce juge intègre et courageux qui disait en 1836, «qu'il saurait juger un coupable quelque haut placé qu'il fut en présence du pays, pour lui apprendre que la loi peut atteindre les grands comme les petits, cet honnête magistrat, disons-nous,

quand il vit le sanctuaire de la représentation nationale dont on lui avait confié la garde profané, envahi par la soldatesque, au lieu de rappeler les militaires à leur devoir et au respect de la loi, de la constitution et de l'assemblée, il dit simplement à ses collègues qui lui reprochaient son inaction et sa couardise: «Eh mon Dieu! Messieurs, je n'ai ni le pouvoir ni le vouloir de m'opposer à l'envahissement et à l'expulsion de l'assemblée, j'ai bien l'honneur de de vous saluer.» Et après cette approbation tacite donnée aux soldats qui chassaient ses collègues à coups de crosses et à coups de baïonnettes, il disparut laissant se consommer en toute liberté le crime de lèse représentation nationale.

Un des actes les plus importants qui suivirent le guet-apens du deux-décembre 1851, fut la confiscation des biens de la famille d'Orléans, dont M. Dupin était l'ami intime; cette mesure arbitraire aurait certainement dû éloigner à tout jamais l'ancien ami de Louis Philippe, des spoliateurs de sa famille, des gens qui ont dépouillé ses enfants. Eh bien! il n'en a pas été ainsi: le puritain exagéré de 1836, le défenseur quand même et à outrance de la justice s'est depuis fait le serviteur dévoué, le valet soumis de ceux qui se sont emparés de la fortune des enfants de son vieil ami; il a oublié ses engagements passés, il a profané ses cheveux blancs, il a, à tout jamais, deshonoré son nom et sa mémoire en prêtant serment au parjure qu'il appelait autre fois un individu; maintenant il ne rend plus la justice, il la vend dans des plateaux qui trèbuchent toujours en faveur du puissant; c'est l'épée de Brennus où de César, qui les fait pencher en faveur du plus fort. *Malheur aux vaincus!*

Mais, en 1836, il paraît que M. Dupin était profondé-

ment pénétré du respect du droit et de l'égalité des citoyens devant la loi, puisqu'il ajoutait encore: «Depuis quand à ce principe, qui nous a coûté si cher à établir, l'égalité devant la loi, soit qu'elle permette, soit qu'elle punisse, veut-on substituer cet autre principe qu'il ne faut pas juger les hommes par leurs actes, mais par le mérite de leurs aïeux même en collatérale?.... Quil faut moins avoir égard au crime actuel qu'à la gloire passée, et que d'avance le descendant d'un grand homme ne peut-être jugé par le pays?»

Le gouvernement de Louis-Philippe, après avoir commis une première faute, en faisant voter de nouvelles lois de proscription contre la famille Bonaparte, en faisait une bien plus grande encore en soustrayant Louis-Napoléon à la justice et en l'envoyant en Amérique, d'où il ne tarda pas à revenir pour conspirer de nouveau, ainsi que nous le verrons bientôt.

Après l'issue malheureuse de la tentative de Strasbourg, Louis-Napoléon Bonaparte et sa cause étaient tombés dans le ridicule le plus profond; les sympathies généreuses, qui s'attachent ordinairement aux conspirateurs malheureux, lui firent complétement défaut; il y avait eu quelque chose de si grotesque, dans l'exhibition de ces uniformes impériaux alors passés de mode; le style inspiré des proclamations avait semblé si extraordinaire et avait été si peu compris; la manière flegmatique et si fortement empreinte de lâcheté avec laquelle le chef de l'entreprise s'était laissé arrêter et arracher ses épaulettes, ses décorations et son épée, qu'il avait vu briser et fouler aux pieds devant lui sans dire un seul mot, avait inspiré un tel mépris et un tel dégoût, que Louis-Napoléon Bonaparte succomba alors sous l'excès du ridicule; il ne se trouva

pas dans cette France généreuse et ordinairement si sympathique au malheur, une seule voix ou un seul journal qui s'éleva pour prendre la défense du vaincu.

Ce furent au contraire des bordées formidables d'épigrammes et de quolibets qui partirent de toute part contre le pauvre prétendant, qui dut en éprouver un ressentiment bien profond. Nous comprenons pourquoi, aujourd'hui qu'il s'est emparé enfin du pouvoir, Louis-Napoléon Bonaparte se montre si cruel et si impitoyable envers la grande nation qui avait applaudit avec une si grande unanimité à ses cruels déboires de 1836. C'est pour cela, sans doute, qu'il l'a privée, depuis quinze ans bientôt, de toute liberté; qu'il la foule dessous son despotisme et le talon de sa botte, comme le colonel Taillandier a foulé à ses pieds les insignes impériaux dont il s'était revêtu le 30 octobre 1836. De même que ce soldat brutal l'a deshonoré en lui arrachant son grand cordon et son épée, de même il a deshonoré depuis la France en lui arrachant sa liberté, en brisant sa presse, en détruisant sa tribune, en bâillonnant sa parole, en supprimant le rayonnement de sa pensée, de ses idées sur le monde, en en faisant un objet de terreur et de mépris. Si c'est là la tâche qu'a voulu accomplir depuis quinze ans Louis-Napoléon Bonaparte, si c'est là la revanche qu'il a voulu prendre des affronts, des humiliations et des outrages qui lui ont été infligés à Strasbourg, la vengeance est éclatante, et malgré tout ce que les premiers ont eu de rigoureux elle les dépasse encore. Voici un extrait des Guépes d'Alfonse Karr, qui donnera une idée de la manière dont Louis Napoléon fut alors persiflé:

«J'ai fait un soir sur les facéties du prince Louis, dit

le spirituel écrivain, une tragédie dont je vais je pense me rappeler quelques vers.

«Au commencement de ma pièce on voyait les autorités de Strasbourg réveillées en sursaut; un des magistrats *) disait ces deux vers qui furent jugés assez beaux:

«Permettez-moi d'aller soigner ma mise,
«Je n'oserai sauver la patrie en chemise.

«Voici une scène du troisième acte: Le prince va se montrer aux troupes; il est avec son confident qui lui coupe le cheveux.

Le prince. **)

«Encore un peu plus courts, s'il se peut, cher Achate,
«Et rend sur le devant, cette mêche plus plate;
«Brosse mon habit vert, échancré par devant,
«Pour laisser remarquer mon ample gilet blanc,
«Mes bottes, ma culotte, avec mon cordon rouge.

Achate. ***)

«C'est tout . . . . . .

Le prince.

«C'est tout, butor! — Et quel rôle donc joué-je?
«Il n'est pas d'Empereur sans le petit chapeau.
«Monsieur Edmond du Cirque, en son règne si beau,
«Lorsqu'il était le soir, monarque à la chandelle,
«N'oubliait pas ainsi les traits de son modèle.

*) Le sous-préfet.
**) Lous Bonaparte.
***) Persigny.

«Donne-moi ma lorgnette, et verse du tabac
«Dans ma poche. *)

Achate.

«Seigneur, l'affaire est dans le sac.

Le prince.

«Parle-moi franchement. Tu le sais cher Achate,
«Je ne suis pas assez prince pour qu'on me flatte,
«Tourne vers moi tes yeux, hélas! peu complaisants
«Et dis si j'ai bien l'air d'un écu de cinq francs. **)

Achate.

«Parfait, et tout gamin, vous voyant dans la rue,
«Pour peu qu'il soit Français, doit s'écrier à tue
«Tête: — c'est l'Empereur!

«On sait comment finit la chose. — Le prince, suivi de six autres masques, essaya de soulever la garnison, un colonel ***) survint qui mit l'armée ennemie au violon, on acquitta les jeunes étourdis dont deux †) avaient le tort d'avoir chacun un demi-siècle. Le prince fut gracié: si le ridicule tue en France tout le monde devait le croire mort. Nullement il s'en alla en Angleterre, où son goût des représentations théâtrales le suivit. Les journaux anglais racontèrent que le prince, aux fêtes

*) On sait que Napoléon Ier avait l'habitude de mettre du tabac à priser dans une poche de son gilet.

**) C'est-à-dire s'il ressemblait à l'effigie de Napoléon sur les pièces de 5 Frs.

***) M. Taillandier.

†) MM. Vaudrey et Parquin.

d'Eglington mima plusieurs scènes avec je ne sais quel major anglais.

«Personne en France ne prenait au sérieux les prétentions du prince Bonaparte, qui ne mettait en avant qu'un genre de droits dont la suppression seule a permis l'élévation de Napoléon. Napoléon est un des plus heureux arguments contre l'hérédité de la Couronne qu'invoque le prince Louis, et qu'invoquerait, à bien plus juste titre, le duc de Bordeaux. — D'ailleurs je n'ai trouvé personne qui ne fut avec moi d'accord sur ce point: qu'il vaudrait mieux élever sur le pavois, M. Edmond du Cirque, qui a joué deux cents, fois avec succès le rôle de l'Empereur, que M. Louis qui ne l'a joué qu'une fois, avec accompagnement de sifflets.

«Le prince Louis d'ailleurs est déjà beaucoup plus gros que Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, ce qui le rend tout à fait impropre à l'emploi.

«On croyait donc la plaisanterie terminée. Les succès de M. Louis à Eglington, dans la pantomime n'avaient excité qu'une médiocre attention. On ne trouvait d'ailleurs pas très heureuse l'idée du jeune homme d'adopter pour sa patrie provisoire l'Angleterre, dont le gouvernement a fait mourir l'Empereur Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène.

«Mais il y a Paris un certain nombre de vieilles femmes édentées, décharnées, acharnées, qui se rappellent avoir été courtisées et aimées sous l'Empire, et qui attribuent à la déchéance de Napoléon la solitude dans laquelle elles sont réduites à jouer aux cartes; elles pensent qu'en ramenant l'Empire, elles ramèneront en même temps ces beaux officiers si élégants, si pressés, si pressants et si discrets, grâce au canon.

«Ces vieilles femmes se sont mises à conspirer, seul genre d'intrigue, hélas! qui leur soit permis. Mais la chose est prévue par Shakespeare. Michel apporte-moi Shakespeare.

Macbeth scène première

trois sorcières.

première sorcière.

«Quand nous rassemblons-nous encore toutes trois? choisissons un jour de pluie?

seconde sorcière.

«Quand ce vacarme aura cessé et que la bataille sera gagnée ou perdue.

troisième sorcière.

«Ce sera avant le coucher du soleil.

première sorcière.

«En quel lieu?

seconde sorcière.

«Sur la bruyère.

trosième sorcière.

«Je vais au devant de Macbeth.

première sorcière.

«J'y vais, j'y vais.

Scène II.

Banco. — Macbeth. — Les sorcières.

Banco.

«Que vois-je? Quelles sont ces étranges créatures si flétries dans leurs traits? Etes-vous des êtres vivants, et pourriez-vous répondre aux questions de l'homme. Je vous vois toutes trois placer votre doigt décharné sur vos lèvres livides et ridées.

Troisième sorcière.

«*Salut Macbeth, un jour tu seras Roi!*

«Après le douze mai une personne de la société ennuyée de cette conspiration imagina d'écrire à plusieurs des conjurés:

«*Tout est découvert, nous partons tous.*» *)

«Plusieurs prétextèrent des voyages de santé et disparurent pour la saison.

«Cette même personne écrivait à la plus influente des sorcières qui a un nez remarquablement prononcé:

«Tout est perdu, prends ton nez de sept lieues et va-t-en.» **)

Résumons la conspiration bonapartiste:

*) C'est de M. de Bruc qui écrivait effectivement au prince Louis Bonaparte qu'il était d'avis qu'il fallait tout remettre au mois de Mars.

**) On sait que Louis Bonaparte a un nez très proéniment.

«Nous dirons à M. Louis: Ce n'est pas parce qu'on s'appelle comme Louis XIV, et qu'on est neveu de Napoléon, qu'on a le droit de chercher à troubler un pays, où le même M. Louis a déjà trouvé une grâce que ne lui eut pas faite son oncle.

«C'est à peu près ce que disait M. Hugo d'un monsieur D. qui fait des poèmes de cent trente mille vers. Parce qu'on est boiteux, comme Byron, et qu'on porte le nom d'un dramaturge d'un grand talent, on n'a pas besoin pour cela de s'intituler poète.

«Nous dirons encore à M. Louis, qu'un jour viendra peut-être où la France se lassera d'être considérée comme une sorte de mauvais lieu, comme un estaminet de treizième ordre, où des gens de tous les pays viennent faire des choses qu'ils n'oseraient pas risquer chez eux.

«Et encore ce qui n'est que ridicule pour M. Louis est très malheureux pour les niais, qui risquent pour lui leur fortune, leur liberté, leur présent et leur avenir.

«Que dans je ne sais quelle république de la Grèce, on ne pouvait venir présenter une nouvelle loi que la corde au cou, prêt à être pendu si la loi était jugée mauvaise, et que je serais fort d'avis qu'on applique cette mesure aux inventeurs de gouvernements.» *)

Le charivari exerça aussi longtemps sa verve caustique et spirituelle aux dépens du malheureux prétendant. Ce fut alors un concert universel de railleries et de malédictions.

*) Les Guêpes extrait de la livraison de Janvier 1840.

II.

Mais, malgré tout le ridicule qui s'attachait à son nom et à sa personne, Louis-Napoléon Bonaparte, qui était revenu d'Amérique en violation de sa promesse, ne se tint pas pour définitivement battu, il fit imprimer à Londres par l'intermédiaire de M. Fialin, dit de Persigny, une brochure justificative des événements de Strasbourg. Mais, comme cet écrit justificatif n'entrait pas en France, il résolut de le faire publier à Paris même. Ce fut M. Armand Laity qui se chargea de cette mission. Ce dernier quitta, à la fin de mai 1838, Arenemberg dans le canton de Thurgovie (Suisse), où il résidait depuis plus de six mois auprès de Louis Napoléon, pour venir à Paris, où il publia, en la signant de son nom, une nouvelle édition de la brochure, *le Prince Napoléon à Strasbourg*, que M. Fialin avait déjà fait imprimer à Londres.

Le gouvernement de Louis-Philippe, à qui cette publication déplaisait, se montra encore peu habile dans cette circonstance en la déférant à la Cour des Pairs, il lui donna ainsi l'immense retentissement qu'attendaient ses auteurs. M. Laity qui l'avait signée fut arrêté et comparut devant la plus haute juridiction du royaume, ce qui lui fournit une excellente occasion de poser en public et

de se faire le champion de *l'Idée-napoléonienne;* ce qui, à cette époque, ne manquait ni de charme, ni surtout de profit, car pour le récompenser de son dévouement au neveu de Napoléon, et pour le dédommager de la condamnation à cinq ans de prison que la Cour des Pairs prononça contre lui, un vieux général de l'Empire, qui mourut sans enfants, lui légua toute sa fortune qui ne s'élevait pas à moins de vingt mille francs de rentes. On voit qu'il est profitable de servir la cause des princes prétendants, cela rapporte de beaux bénéfices; ce n'est pas comme quand on se consacre tout entier à celle du peuple, de la justice, de la vérité et du droit, qui vous conduit tout droit à la misère et au martyre.

Nous ne donnerons pas ici l'analyse complète de la brochure de M. Laity, ni tout son procès, car cela est hors de notre cadre, nous citerons seulement les passages et les détails les plus saillants, qui peuvent nous faire juger d'une manière certaine le caractère de Louis-Napoléon Bonaparte et de ses disciples, et nous permettre d'apprécier d'une façon exacte les doctrines politiques et sociales du premier, car ce sont là les objets principaux de cette étude. M. Laity, ainsi que nous l'avons vu, dans ses réponses devant la conr d'assises du Bas-Rhin se faisait passer pour *démocrate et républicain*, afin de donner à son fétichisme bonapartiste un cachet plus populaire.

Mais cela n'empêcha pas ce républicain fameux de parler sans cesse des *droits du prince* qui, selon lui, *est le chef qui convient le mienx à la France;* *) de dire: «qu'en «épargnant le prince Louis, le roi des Français a été

*) Les passages en italiques ou guillemétés sont extraits textuellement des réponses et du procès de M. Laity.

«obligé de reconnaître en lui la dynastie napoléonienne. «A propos de dynastie, c'est de l'histoire, ajoute-t-il, il y a «la *dynastie de la branche aînée* comme la *dynastie na-«poléonienne*; ces dynasties ne se regardent pas comme «finies.» Et c'est pour restaurer la seconde de ces *dynasties* que cet excellent *républicain* a publié la brochure qui l'amène devant la Cour. Le parti bonapartiste est bien le plus curieux caméléon politique que l'on puisse imaginer, il revêt tour à tour toute les opinions et toutes les couleurs, comme le Protée de la fable il prend toutes les formes, non pas cependant pour se dérober devant ceux qui l'interrogent, mais au contraire pour se produire sous les aspects les plus divers afin de captiver et de tromper tout le monde. Il emploie, comme nous l'avons déjà vu dans l'échauffourée de Strasbourg, tous les hommes de tous les partis, sans condition d'honneur et de moralité. Il n'a pas plus d'opinions politiques que de principes moraux ou sociaux. Pour lui il n'y a rien de sacré, rien de respectable, pas même la foi jurée; nous donnons ici l'opinion de M. Laity, un de ses plus célébres disciples, de ses adeptes les plus enthousiastes, sur le serment, cet engagement solennel, cet acte de conscience, de foi, d'honneur et même de religion, par lequel on prend Dieu, les hommes et soi-même à témoin de la sincérité d'une promesse ou de la vérité d'un fait, en appelant sur sa tête, sur son nom et sur sa mémoire la vengeance divine, la malédiction de ses contemporains, le mépris et l'horreur de la prostérité si on se parjure. M. le président de la Cour des Pairs lui cite le passage de la lettre de Louis-Napoléon Bonaparte à M. Odilon Barrot qui se trouve aussi dans la brochure et dans lequel il est dit: «Vous voyez donc, Monsieur, «que c'est moi qui les ai séduits, entraînés en leur parlant

«de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs fran-«çais. Ils me parlaient de leurs serments. Je leur rappelai «qu'en 1815 ils avaient juré fidélité à Napoléon II et à «sa dynastie. L'invasion seule leur dis-je vous à déliés «de vos serments; eh bien! La force peut rétablir ce que «la force seule a détruit.» Et pour rendre plus saisissant «ce que ce passage a de contraire à la morale ce magistrat «ajoute encore: «Ne comprenez-vous pas tout ce que pou-«vait avoir de dangereux et parconséquent de coupable «l'exposition d'une pareille doctrine, si complétement sub-«versive de la foi due aux serments, et qui ne tendrait à «rien moins qu'à faire croire que la fidélité due aux ser-«ments les plus sacrés et les plus solennels doit disparaître «dès la première apparence de succès qui serait obtenue «par une tentative formée contre le gouvernement exi-«stant?»

A cette question de l'ordre moral le plus élevé, voici dans tout son cynisme repoussant la réponse que fit M. Laity:

«Monsieur le président, cette question est précisément «celle que me fit à Strasbourg le président des assises; «je ne jugeais pas à propos alors de lui répondre; aujourd'-«hui je vous dirai ce que tout le monde sait: Que ces «*serments sont des singeries*, et que parconséquent on «n'est pas un grand *scélérat pour les violer.*»

Ainsi nous voilà bien fixé, bien édifié sur la théorie bonapartiste des serments, ce sont des *singeries* que l'on peut impunément violer et on n'est pas un *grand scélérat pour celà.* Telle est la moralité napoléonienne. Cela n'est pas une exception, une opinion individuelle, c'est celle du maître; de tous les adeptes, des écrivains comme des soldats de la cause napoléonienne.

M. Fellens un auteur bonapartiste, dans son livre intitulé: *Louis-Napoléon, sa vie politique et privée*, *) cite avec enthousiasme ces doctrines coupables de M. Laity et il ajoute encore, dans son admiration naïve de cette immoralité: «Cette réponse d'une *franchise toute militaire*, est «parfaitement fondée en raison: oui le serment n'a jamais «été qu'une comédie pour la plupart de ceux qui le prê«taient.»

Ceci est utile à constater non seulement comme preuve de l'immoralité profonde du parti bonapartiste et des *Idées Napoléoniennes*, mais encore pour nous montrer ce que leurs écrivains entendent pas une *franchise toute militaire.* On cite les doctrines des jésuites comme des types d'immoralité mais celles de *l'Idée-napoléonienne* leur sont encore bien supérieures en perversité.

Faisons aussi observer ici, que quand Louis Bonaparte disait qu'il rappelait aux officiers de la garnison de Strasbourg, qui conspiraient avec lni et qu'il appelle ses braves compagnons d'infortune, «qu'en 1815 ils avaient juré fidé«lité à Napoléon II et à sa dynastie. Et que l'invasion «seule les avait déliés de leurs serments. Et que la force «peut rétablir ce que la force seule a détruit;» il avançait une chose fausse d'un bont à l'autre, comme presque toutes ses assertions, et qui ne peut soutenir la moindre discussion sérieuse, mais cela lui importe peu, il écrit des phrases à effets, pompeuses, sententieuses en apparence et nulles au fond, afin d'éblouir le vulgaire, les gens superficiels; il sait bien que les gens sérieux et honnêtes ne le croiront pas, aussi ce n'est pas à eux qu'il s'adresse, c'est aux fripons, aux gens corrompus et aux ignorants, et

*) Marescq et Cie, éditeurs, rue du Pont-de-Lodi, 5, à Paris.

quelque triste et pénible qu'il soit de faire cet aveu, il est sûr d'avoir ainsi pour lui les majorités, que nous ne croyons pas mauvaises, mais qui, dans les conditions actuelles de l'instruction publique et de la diffusion des lumières sont certainement ignorantes.

Ainsi, dans l'exemple que nous venons de citer, il n'est pas difficile de prouver combien son auteur compte sur l'ignorance politique et historique de ses lecteurs.

Nous le demandons les serments prêtés, très volontairement et avec parfaite connaissance de cause, par MM. Vaudrey et Parquin, après 1830, au gouvernement de la monarchie de Juillet, leur avaient-ils été imposés par l'invasion étrangère en 1815? adresser une pareille demande c'est faire justice de la prétention et de l'assertion de Louis-Napoléon Bonaparte. S'il avait tenu son langage sous la Restauration on n'aurait pas même pu l'admettre, car les officiers bonapartistes, qui voulaient alors donner leur démission, étaient bien libres de le faire, et s'ils avaient eu de l'honneur ils n'eussent certainement pas prêté un second serment; ceux qui avaient pris du service sous le gouvernement restauré par les baïonnettes étrangères n'avaient plus le droit d'invoquer un premier serment auquel ils n'avaient pas su rester fidèles. Quand à MM. Laity, Gros, Dupenhouat, et de Schaller, dont le plus âgé, M. Laity, n'avait que neuf ans en 1815, ils n'ont jamais pu prêter serment à l'Empire ni à la Restauration, ils n'ont donc aucun engagement précédent à invoquer pour chercher à excuser leur parjure, ils ont volontairement trahi le seul serment qu'ils aient fait, leur parjure n'a pas même l'ombre d'une excuse, si mauvaise qu'elle puisse être. La doctrine malhonnête de M. Laity, qui dit que les

serments sont des singeries est la seule qui puisse leur être appliquée..

Ainsi quand une grande nation, après des siècles de servitude, de misère et d'ignorance, reconquiert sa liberté, quand elle fait et proclame une constitution démocratique, libérale et républicaine, qui était un pas immense fait vers l'avenir et vers le progrès; quand elle confie le dépôt sacré de ses conquêtes et de ses libertés à un homme qu'elle croit honnête, auquel elle confère la première des magistratures de la république, et que, confiante dans sa loyauté et dans son honneur, elle lui demande en échange du précieux dépôt qu'elle lui a remis, comme gage de sa fidélité à remplir sa mission, un engagement solennel, un serment inviolable: de respecter les libertés, la Constitution et la République, et de remplir honnêtement les devoirs de sa charge; quand ce magistrat revêtu de la plus haute mission populaire, investi de la confiance universelle, de la puissance exécutive, vient s'incliner devant la majesté nationale, représentée par l'assemblée omnipotente et inviolable des représentants qui lui confient la garde des lois et de la Constitution; et quand ce dépositaire et ce gardien du pacte social, dont il est responsable s'avance vers la tribune, quand il franchit ses marches, pour prêter serment de fidélité au peuple souverain; et quand debout à la tribune, élevant la main droite et plaçant l'autre sur le cœur, comme l'a fait, Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française le vingt décembre 1848, quand il jure: «*En présence de Dieu et devant le Peuple* «*français*, réprésenté par l'assemblée nationale, de rester «fidèle à la *République démocratique une et indivisible*, «et de remplir tous les devoirs que lui impose la *Consti*«*tution.*»

Il n'a fait qu'une **singerie** d'après la doctrine napoléonienne, professée par celui qui a juré ce serment solennel et par ses disciples.

Voilà l'immoralité prise sur le fait du parti bonapartiste tout entier. Avions-nous donc tort de dire qu'elle était pire encore que celle des jésuites?

A-t-on jamais vu afficher publiquement des doctrines aussi perverses, en tirer vanité et les mettre en pratique? car cette dernière ne le cède en rien à la théorie. Celui qui a prêté le 20 décembre 1848, le serment de fidélité que nous avons cité, à la République, à la Constitution et à l'Assemblée se parjurait publiquement le *Deux Décembre 1851*, il déchirait la constitution, il dissolvait l'assemblée, le conseil d'Etat, la haute cour de justice, et proclamait l'Empire l'année suivante.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, a été déclaré traître et parjure, et déchu de ses fonctions par les représentants du peuple de la minorité, faisant partie de la Montagne; par plus de trois cents représentants du peuple faisant partie de la majorité, réunis à la mairie du 10e arrondissement; par les membres de la haute cour de justice, qui ont décrété d'arrestation «*Louis-Napoléon Bonaparte, prévenu du crime de haute trahison.*»

On voit, d'après cela, que la doctrine de M. Armand Laity, qui prétend, ainsi que tous les bonapartistes y compris leur chef, que les traîtres et les parjures ne sont pas de grands scélérats, n'est pas encore admise par tout le monde.

Et si Louis-Napoléon Bonaparte, en se plaçant lui-même au-dessus des lois, qu'il a toutes violées, est parvenu

jusqu'à ce jour, ainsi que plusieurs malfaiteurs l'avaient déjà fait avant lui, à éviter la punition corporelle de ses crimes, l'histoire impartiale les a enrégistrés et il ne pourra pas, quoiqu'il fasse, se soustraire jamais à la juste flétrissure et au châtiment mérité qu'elle lui a infligés.

Dans sa fameuse brochure justificative de l'attentat de Strasbourg, à côté des immoralités que nous venons de citer, nous trouvons des inepties, tout aussi extraordinaires. Ainsi, dans un discours que Louis Bonaparte adresse au colonel Vaudrey, le premier dit: «La France «est démocratique, mais elle n'est pas républicaine; or, «*j'entends par démocratie le gouvernement d'un seul par «la volonté de tous.*»

Il n'est pourtant pas besoin d'être un bien grand érudit, ni un élu de la Providence, ainsi que se croit Louis-Napoléon, pour savoir que *démocratie*, qui a pour étymologie *démos*, qui signifie peuple, et *kratéô*, qui veut dire gouvernement, se traduit textuellement par *gouvernement du peuple*, ainsi la démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple; de tous, par tous et pour tous, et l'absurde définition napoléonienne, qu'en donne Louis Bonaparte, ne prévaudra pas contre la science, la langue et le dictionnaire; et quelque subtile qu'il puisse la croire, elle ne sera jamais qu'une niaiserie ridicule et une preuve d'ignorance.

Il est néanmoins bon de constater que les bonapartistes, et surtout les chefs de l'école napoléonienne ont tout falsifié, jusqu'au langage, jusqu'au dictionnaire, afin de tromper et d'abuser l'opinion publique; on démontrera ainsi que leurs prétendues théories politiques et sociales ne sont que d'affreuses mystifications, un épouvantable cahos, et une véritable tour de Babel.

Il est bien entendu pour M. Laity, qu'un siège au Sénat a récompensé depuis de ses loyaux services, que Louis-Napoléon Bonaparte, qui, dès 1831, avait refusé d'aller combattre pour l'indépendance de la Pologne, est un défenseur ardent des nationalités opprimées: «Partout, dit-il «où la liberté des peuples a besoin de secours, partout où «la liberté pousse un cri de détresse, Louis-Napoléon «accourt pour leur *(sic)* donner sa vie, pour leur (*sic*) prêter «l'appui de son grand nom, qui à lui seul vaut toute une «armée, car il donne l'enthousiasme et la confiance, «sans lesquels les peuples ne font jamais de grandes «choses.»

Aujourd'hui le prince dont parlait M. Laity, avec de si grandes louanges en 1838, est empereur depuis plus de douze ans: Quel est le peuple auquel il a donné la liberté? Est-ce au peuple français? Non, il était libre et souverain depuis 1848, lorsqu'en 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, qu'il avait nommé président de la République, se parjura cyniquement, égorgea la liberté, détruisit la République, et rétablit le despotisme le plus absolu, dont M. Laity, l'ex-républicain démocrate, est aujourd'hui un des plus fermes soutiens.

Est-ce au peuple italien qu'il a donné la liberté? — Non, en 1849, la République et la liberté existaient à Rome, Louis-Napoléon Bonaparte envoya une armée faire le siége de la ville éternelle, qu'il fit bombarder, il détruisit la République et la liberté romaines, et il rétablit le plus abominable de tous les despotismes, celui de la théocratie cléricale. Depuis il a envoyé les armées françaises au secours de Victor-Emmanuel, à qui l'Autriche faisait la guerre, mais après avoir chassé cette puissance de la

Lombardie, grâce à la valeur de l'armée française, à l'appui de l'armée piémontaise et au concours énergique des patriotes italiens il s'est arrêté court à Villa-Franca, il a laissé toute la Vénitie au pouvoir de l'Autriche et l'armée française est restée à Rome, où depuis seize ans elle soutient le pouvoir détesté des prêtres. Sans Garibaldi et les patriotes italiens, les duchés de Parme, de Modène, de Florence, les Etats de Naples et la Sicile seraient encore soumis à leurs despotes, dont Louis-Napoléon Bonaparte a reconnu les droits par le traité de Zurich qui, s'il avait pu s'appliquer, aurait fait de l'Italie une confédération despotique, soumise au jong de l'Autriche, du Piémont, du Roi de Naples, Bomba II, de ducs de Parme, de Modène, et de Florence, le tout placé sous la suzeraineté du Pape. Voilà l'idéal de liberté et d'indépendance que Napoléon III voulait réaliser pour l'Italie. Quand à M. Laity, cet admirateur enthousiaste et passionné du bonapartisme démocratique et libéral, il est allé en Savoie pour préparer l'annexion de ce malheureux pays à la France; il a concouru de tout son pouvoir à lui faire enlever les libertés constitutionnelles dont il jouissait sous le gouvernement de Victor-Emmanuel, pour le doter du despisme abrutissant et honteux de l'Empire; il lui a empêché de faire partie de la Confédération Helvétique à titre de canton indépendant, souverain et libre.

Au Mexique, Louis-Napoléon a fait combattre les armées françaises contre la liberté d'un peuple, il a détruit une république nationale, libérale et populaire, pour établir l'empire despotique étranger de l'autrichien Maximilien, que soutiennent contre les Mexicains, les baïonnettes françaises, belges et autrichiennes. Et pour couronner cette œuvre

le prétendu défenseur des natiolités qui, selon M. Laity, accourt *partout où la liberté des peuples a besoin de secours, partout où elle pousse un cri de détresse*, après avoir poussé la malheureuse Pologne à la révolte l'a odieusement trahie, abandonnée et laissée égorger, il a été mendier inutilement l'alliance de la Russie, il a tendu la main au Czar, il l'a prié et supplié de bien vouloir l'honorer d'une visite, mais l'Empereur de toutes les Russies a dédaigneusement refusé l'invitation du parvenu de décembre. Au discours d'ouverture de la cession législative de 1865, la fameux défenseur des peuples opprimés n'a pas prononcé un seul mot en faveur de l'infortunée Pologne, et M. Laity, aujourd'hui sénateur, dans la discussion de l'adresse a été aussi muet que son maître. Telle est la pratique gouvernementale des apôtres de l'Idée-napoléonienne qui, quand ils étaient proscrits, réclamaient la liberté à corps et à cris et qui, depuis qu'ils sont au pouvoir, ont établi le despotisme le plus absolu et se sont faits les seïdes de tous les tyrans.

Le procès de M. Laity devant la Cour des Pairs avait eu nécessairement un grand retentissement et avait encore préoccupé l'opinion publique du gouvernement impérial et des doctrines napoléoniennes du prétendant, c'était tout ce que desirait ce dernier.

Mais, par une fatalité étrange ou plutôt par une maladresse inexplicable, le gouvernement de Louis-Philippe en envoyant chercher les cendres de Napoléon à Sainte-Hélène devait encore servir puissamment et sans le vouloir sans doute, les projets ambitieux et raviver les espérances de Louis-Napoléon Bonaparte.

C'est à M. Thiers, alors président du conseil, que le gouvernement de Juillet doit cette idée malheureuse.

Cet homme d'état, qui se croit habile, et qui n'est pourtant qu'intrigant, est beaucoup plus enclein au chauvinisme qu'au libéralisme; bonapartiste sans s'en douter ou sans se l'avouer, esprit brillant, mais étroit et inquiet; il est remuant comme un écureuil, mais comme cet animal il tourne continuellement dans le même cercle rétrécit; son passage aux affaires a été très funeste et très nuisible au gouvernement de Louis-Philippe qu'il avait cependant la prétention et la volonté de servir; sa conduite, sous la République de 1848, a considérablement contribuée à sa chute, la loi du 31 mai du suffrage restreint, quil a défendue, a aidé beaucoup Louis Bonaparte dans l'accomplissement de son coup d'Etat, et son Histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire a contribué puissamment à populariser ce dernier, et à préparer la venue du second Et cependant, chose étrange, M. Thiers qui, malgré ses opinions bonapartistes inconscientes, se croit libéral, combat aujourd'hui l'Empire, le seul gouvernement qui lui convienne avec son esprit sceptique et batailleur; car il croit beaucoup plus à la force qu'au droit, au succès qu'à la justice. Eh bien, malgré cela M. Thiers fait partie de l'opposition au Corps-législatif, au lieu de siéger au Sénat, dont un fauteuil lui revient de droit pour le remercier et le récompenser des services involontaires qu'il a rendus à l'Empire.

Louis-Napoléon Bonaparte, qui, depuis sa chute misérable à Strasbourg, attendait avec impatience une circonstance favorable pour la venger et se réhabiliter aux yeux de ses partisans, résolut de ne pas laisser échapper celle que la fortune semblait lui offrir, lors de la translation des cendres de Napoléon aux Invalides.

Il se prépara dès lors pour une nouvelle tentative. Il fonda une nouvelle publication mensuelle qui avait pour titre *l'Idée-napoléonienne*, dont le premier et le seul numéro, parut en juillet 1840, ayant pour épigraphe: «Ce ne sont pas les cendres mais les idées de l'Empereur qu'il faut ramener.» Ce nouveau journal devait être le précurseur de la seconde expédition de notre héros.

III.

Dans la nuit du mercredi au jeudi 6 août 1840, un bateau à vapeur, le *Château d'Edimbourg* mouilla non loin de Vimereux près de Boulogne, vers deux heures du matin un canot rempli de passagers se détacha du paquebot et rama vers la côte. Trois douaniers de garde le hélèrent, les hommes qui le montaient répondirent qu'ils étaient des soldats du 40e de ligne allant de Dunkerque à Cherbourg, et qu'une roue de leur paquebot s'étant brisée ils s'étaient vus dans la nécessité de débarquer.

Les douaniers qui virent en effet prendre terre à une quinzaine de militaires portant l'uniforme du 40e de ligne, n'eurent d'abord aucun soupçon sur la véracité de la réponse qui venait de leur être faite. Mais à peine les nouveaux débarqués furent-ils près d'eux qu'ils les entourèrent, croisèrent leurs baïonnettes sur eux et leur dirent: «Ne vous opposez pas au débarquement où vous serez traités comme des Bédouins.» Et alors le canot retourna au puquebot et fit trois voyages successifs pour amener à terre le reste de la troupe qui le montait.

Cinq autres douaniers qui faisaient une ronde furent également arrêtés et retenus prisonniers avec leurs camarades. Quatre individus venant de Boulogne, arrivèrent

aussi sur la plage embrassèrent plussieurs des militaires débarqués, qui leur remirent des uniformes d'officiers dont ils se revètirent aussitôt. Sur ces entrefaites survint un lieutenant de douane qui fut aussi arrêté et sommé de guider les nouveaux débarqués jusqu'à Boulogne. Ces derniers étaient environ au nombre de 60 à 70, dont 30 et quelques revêtus de l'uniforme du 40e· de ligne et à peu près autant costumés en officiers de tous rangs et de tous grades.

Tous s'organisèrent en colonne et se mirent bientôt en marche pour Boulogne, ayant placé séparément et à distance au milieu d'eux les douaniers: ce fut vainement que leur lieutenant voulu se refuser de les suivre, il fut contraint par la force de marcher avec eux et de leur servir de guide ainsi que ses hommes.

Cette petite troupe fit plusieurs haltes en route et se livra à de nombreuses et à de copieuses libations de champagne et d'eau-de-vie, presque tous ceux qui en faisaient partie portaient à la main des bouteilles, et tous avaient les poches pleines d'or.

Quand elle arriva à la hauteur de la colonne avant l'entrée de la ville, un grand nombre des soldats dont elle se composait étaient ivres.

Jusqu'alors les malheureux douaniers prisonniers ignoraient à qui ils avaient à faire: ils pensaient être tombés, entre les mains d'audacieux contrebandiers, mais ils étaient loin de soupçonner la vérité, aussi l'inquiétude du lieutenant des douanes augmenta-t-elle encore quand un officier supérieur, le général Montholon, s'étant approché de lui lui dit: — «Savez-vous bien que c'est le prince Louis-Napoléon Bonaparte qui est à notre tête, que Boulogne est à nous et que dans peu de jours le prince sera proclamé

Empereur par la nation qui le desire et par le ministère qui l'attend?

— «Ce que vous m'apprenez là, répondit le douanier, rend ma position et celle de mes employés bien plus critique encore que je ne l'avais pensé d'abord; je vous en prie, maintenant que vous voyez Boulogne et le chemin qui y conduit, laissez-moi retourner à mon poste avec mes douaniers.»

L'officier général s'y refusa en lui disant qu'il fallait qu'il l'accompagna, lui et sa troupe, encore plus loin; il lui offrit 1,200 frs. de pension de la part du prince s'il voulait prendre son parti, mais cet honnête officier refusa. Après avoir encore marché un quart d'heure, le lieutenant renouvela sa demande et il s'adressa alors au prince lui-même, qui lui donna l'autorisation de retourner à Vimereux à la condition qu'il ne dise mot de ce qui venait de se passer.

Les douaniers purent ainsi retourner en arrière, mais quatre hommes armés les accompagnèrent jusqu'à la colonne afin d'observer s'ils suivaient la route indiquée. Avant de se séparer d'eux l'officier supérieur qui les escortait s'approcha du lieutenant Bailly et voulut lui donner une poignée d'or, mais cette nouvelle tentative de corruption fut repoussée avec indignation; les simples douaniers à qui la même proposition fut faite la repoussèrent également, excepté un seul qui accepta quelque argent, ce qui lui valut sa destitution peu de temps après.

La troupe armée fit bientôt son entrée en ville: à sa tête marchaient constamment MM. Montholon et Parquin, revêtus de l'uniforme de lieutenant général, au milieu desquels se tenait aussi un homme plus petit de taille et portant le costume habituel de Napoléon Ier. A son nez

très accentué, à son œil terne, à ses jambes courtes, à sa démarche mal assurée, il était facile de reconnaître l'ex-insurgé de Strasbourg, qui venait tenter une seconde fois la fortune, sur le bord de la mer, quoi qu'elle l'eut si maltraité, il y a quatre ans, sur les rives du Rhin.

Le prétendant impérial n'avait pas fait de grands frais d'imaginiation, la mise en scène était la même, seulement le cortége était plus nombreux; il avait eu le soin, cette fois, de costumer tous ses domestiques en soldats du 40e. de ligne, dont le régiment était en garnison à Dunkerque; il avait fait faire à cet effet, en Angleterre, des boutons et des plaques de schakos semblables à ceux du 40e. de ligne, et fait confectionner des uniformes pareils à ceux de ce régiment. Plusieurs de ses anciens collégues de l'échauffourée de Strasbourg étaient avec lui; tels que: MM. Parquin, Persigny et de Querelles, M. Vaudrey avait refusé cette fois son concours à cette nouvelle équipée.

Mais il était remplacé par le général comte de Montholon, par les colonels Voisin et Bouffé de Montauban, par le commandant Mésonan etc., etc., et par une cinquantaine d'individus presque tous au service de ceux-ci et, comme nous l'avons vu, tous en uniformes de soldats du 40e. de ligne.

Quand il eut franchi la porte de la Grande-Rue, le cortège de Louis-Napoléon Bonaparte se mit à crier de toutes ses forces: *Vive l'Empereur! Vive l'Empereur!* en se dirigeant vers la caserne occupée en ce moment par quelques compagnies de 42e. de ligne.

Nous interrompons ici notre récit pour citer et faire l'analyse des diverses proclamations que Louis-Napoléon Bonaparte avait préparées pour cette nouvelle entreprise. Voici la première de ces pièces qu'il adressa aux militaires de la garnison de Boulogne:

«Soldats, leur dit-il, la France est faite pour commander et elle obéit. Vous êtes l'élite du peuple et on vous traite comme un vil troupeau . . . Vous êtes faits pour protéger l'honneur national, et c'est contre vos frères qu'on tourne vos armes. Ils voudraient, ceux qui vous gouvernement, avilir le noble métier de soldat! Vous vous êtes indignés et vous avez cherché ce qu'étaient devenus les aigles d'Arcole, d'Austerlitz et d'Iéna. Ces aigles les voilà! Je vous les rapporte, reprenez-les; avec elles vous aurez gloire, honneur, fortune et ce qui est plus que tout cela la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens.

«Soldats! entre vous et moi il y a des liens indissolubles; nous avons les mêmes haines et les mêmes amours, les mêmes intérêts et les mêmes ennemis.

«Soldats! la grande ombre de Napoléon vous parle par ma voix. Hâtez-vous, pendant qu'elle traverse l'Océan, de renvoyer les traîtres et les oppresseurs, et montrez-lui, à son arrivée, que vous êtes les dignes fils de la Grande-Armée, et que vous aves repris ces emblèmes sacrés qui, pendant quarante ans, ont fait trembler les ennemis de la France, parmi lesquels étaient ceux qui vous gouvernement aujourd'hui.

«Soldats! Aux armes! Vive la France!»

On voit que cette nouvelle proclamation, de Louis-Napoléon Bonaparte aux soldats, n'est pas moins exagérée et moins ridicule que celle qu'il leur fit à Strasbourg; il tient parait-il énormément aux épithètes de traîtres et d'oppresseurs qu'il adresse de nouveau au gouvernement de Louis-

Philippe. M. Thiers alors président du conseil des ministres et ses collégues ne devaient pas être très flattés de ces qualifications injurieuses, aussi inconvenantes que déplacées, car malgré notre peu de sympathies pour les opinions politiques des hommes de la royauté de Juillet, nous ne leur faisons cependant pas l'injure de les comparer à ceux de l'Empire. Et nous faisons une grande différence, et surtout sous le rapport de la moralité, entre MM. Guizot, Thiers, Salvandy, de Rémusat, etc., etc., et MM. de Saint-Arnaud, Magnan, Maupas, Morny, Persigny Espinasse, etc., etc., ... et les *dix mille coquins de la bande du dix décembre* si bien qualifiés par M. Ferdinand de Lasteyrie, car les ministres de Louis-Philippe n'étaient pas des hommes tarés comme ceux du gouvernement du coup-d'Etat, ils ne s'étaient pas rendus coupables de trahison et de guet-apens comme les derniers, ils n'avaieut pas, comme eux, touché d'avance le prix de leur crime et du sang versé; ils n'avaient pas été renvoyés de l'armée pour leur inconduite comme Leroy, dit de Saint-Arnaud, et Fialin, dit de Persigny, ils ne portaient pas comme eux des noms et des titres qui ne leur appartenaient pas; ils n'avaient pas été accusés comme M. Magnan d'avoir, en 1831, à Lyon, tenu une conduite ambigue, qui ressemblait beaucoup à de la trahison, ils ne s'étaient pas réfugiés, comme lui, en Belgique, pour éviter une arrestation. On sait que M. Magnan eut toute sa vie ses traitements saisis et qu'après avoir été témoin à charge, en 1840, contre Louis-Bonaparte, il est devenu son complice en 1851. Mais ce serait bien pire si nous parlions du célèbre duc de Morny qui vient de mourir, et dont tous les journaux vendus et tous les valets aux gages de l'Empire ont chanté les louanges et célébré les vertus, et que le Times range dans la catégorie des hommes *non moraux*,

pour ne pas trop s'écarter des règles de la politesse envers un aussi haut personnage; ce serait encore une bien plus grande injure pour les anciens ministres de Louis-Philippe, que de les comparer au frère utérin de Louis-Napoléon Bonaparte, qui a poussé la *non moralité* jusqu'à vivre aux dépens d'une femme entretenue, Madame Lehon, dans un petit pavillon attenant à son hôtel et surnommé la *niche à fidèle*, et à tremper dans toutes les spéculations véreuses qui ont eu lieu depuis quinze ans, au moyen desquelles, d'insolvable qu'il était en 1850, il est mort avec un actif de cinquante millions après avoir depensé l'or à pleines mains depuis son arrivée au pouvoir. Nous pourrions multiplier à l'infini ces comparaisons nous n'aurions pour cela qu'à citer tous les côquins de la *Bande de Décembre.*

Est-ce surtout une chose sérieuse de la part de L. N. Bonaparte que de traiter Louis-Philippe et son gouvernement de traîtres et d'oppresseurs? Franchement, qui ont-ils trahis? . . . . Malgré nos opinions politiques opposées aux leurs, puisque nous sommes républicain socialiste, malgré notre peu de sympathie pour eux, nous avouons honnêtement, parce que c'est une vérité, qu'ils étaient très honorables à côté de Louis-Napoléon Bonaparte et de ses complices.

Ils n'ont jamais violé ouvertement la charte; ils ne se sont jamais rendus coupables de rien qui ressemble à la trahison, au parjure et au guet-apens du Deux Décembre; et le gouvernement de Juillet ne peut être comparé au despotisme affreux qui pèse sur la France depuis 1851, et si le trône de Louis-Philippe reposait sur un escamotage politique et sur une oligarchie bourgeoise de censitaires privilégiés, il n'avait pas du moins un crime affreux, un attentat épouvantable pour origine, et il ne deshonorait

pas la souveraineté nationale et ne la traînait pas dans la boue par la pratique honteuse du suffrage universel telle qu'elle se fait depuis quatorze ans. Il n'avait pas substitué le gouvernement personnel, la volonté et le bon plaisir d'un despote inconscient et omnipotent à la volonté de tout un peuple. Il n'avait pas supprimé d'un seul coup toutes les libertés, la liberté de la presse, de la tribune et jusqu'à la liberté électorale, jusqu'au droit de former des comités électoraux et à celui de choisir et même de nommer des candidats de l'opposition; quand on pense que tout cela a été fait depuis, quand on songe à la trahison du deux décembre, au despotisme impérial, pire que celui de la Russie, de la Turquie et de la Chine, et quand on lit les proclamations de Louis-Napoléon Bonaparte dans lesquelles il dit aux soldats: *«hâtez-vous de renvoyer les traîtres et les oppresseurs!»* on reste stupéfié, anéanti! On se demande s'il est bien possible que l'on puisse mentir et en imposer à ce point, si jamais le cynisme et l'imposture ont été poussés plus loin, et si ce n'est pas là le sublime du genre; puis si nous continuons notre analyse nous trouvons d'autres assertions toutes aussi dénuées de bon sens et de justice.

Comment le prétendant, qui disait en 1840 aux soldats: «Vous êtes l'élite du peuple, on vous traite comme un vil troupeau . . . . Vous êtes faits pour protéger l'honneur national et *c'est contre vos frères qu'on tourne vos armes*. Ils voudraient ceux qui vous gouvernent *avilir le noble métier de soldats.*» Comment disons-nous, celui qui tenait un pareil langage, a-t-il pu, en 1851, le 4 décembre, accomplir, sans provocation aucune, de son plein gré, avec préméditation et guet-apens, l'horrible massacre des boulevards? Comment a-t-il pu, après avoir enivré

les soldats avec du vin et de l'eau-de-vie et leur avoir distribué de l'argent comme à Boulogne, comment a-t-il pu leur donner l'ordre de tirer, à bout portant et sans sommations, sur les promeneurs inoffensifs, qui encombraient les boulevards, sur des hommes sans défense, le lorgnon à l'œil et le cigare à la bouche, sur des femmes en grandes toilettes, sur des vieillards en cheveux blancs, sur des enfants aux mains de leurs bonnes ou de leurs mères, et faire ainsi massacrer par plus de trente mille hommes, la plupart ivres, armés jusqu'aux dents et avec du canon, plus de deux mille innocents et inoffensifs curieux, de tous rangs, de tous sexes et de tous âges. Ce crime affreux, épouvantable ne peut-être nié, il est patent, authentique incontestable, ses auteurs l'ont eux-même officiellement avoué ils sont convenus d'avoir commis 180 assassinats, ils ont dit l'avoir fait pour *terrifier, terroriser* la capitale.

N'est-ce pas *traiter les soldats comme un vil troupeau* de bêtes féroces ou de brigands capables de tout, que de leur faire commettre de pareilles horreurs? N'est-ce pas *tourner leurs armes contre leurs frères? N'est-ce pas avilir le noble métier de soldat?»* Si ce n'est pas tout cela nous déclarons que nous ne savons plus distinguer le noir du blanc, le jour de la nuit, le bien du mal.

Ces citations et ces rapprochements ne sont-ils pas de grands enseignements, et ne permettent-ils pas de juger, d'apprécier sainement et d'une manière juste et rigoureuse la valeur et la moralité des écrits et des actes de Louis-Napoléon Bonaparte?

Maintenant à côté de l'odieux voici l'absurde et le ridicule. Quelle est en effet la valeur de cette phrase pompeuse que le héros de Boulogne adresse aux soldats: «Vous avez cherché ce qu'étaient devenus les aigles d'Ar-

cole, d'Austerlitz, d'Iéna. Ces emblèmes sacrés, qui pendant quarante ans ont fait trembler les ennemis de la France, parmi lesquels étaient ceux qui vous gouvernent aujourd'hui. Ces aigles, les voilà! je vous les rapporte, reprenez-les; avec elles vous aurez: gloire, bonheur, fortune, etc. etc.»

D'abord, lors de la première campagne d'Italie et de la bataille d'Arcole, il n'y avait pas d'aigles sur les drapeaux, ensuite *ces emblèmes sacrés*, n'ont pas fait trembler pendant *quarante ans* les ennemis de la France. Quand on revendique l'héritage de Napoléon Ier, et quand on adresse des proclamations à l'armée, sans autre titre que d'être le neveu légal de l'Empereur, on devrait savoir au moins qu'à la bataille d'Arcole l'aigle n'était pas encore sur les drapeaux, et que cet emblème n'a pu faire trembler pendant quarante ans les ennemis de la France, puisque le Consulut et l'Empire n'ont duré en tout qu'un peu plus de quinze ans et que le second seul n'a existé que dix ans.

Dire que Louis-Philippe et ses ministres étaient avant 1815 des ennemis de la France, c'est non seulement une calomnie grossière que rien ne justifie, mais encore une grande erreur historique, car jamais le duc d'Orléans n'a porté les armes contre la France ni servi dans les armées étrangères; il n'a pas même imité en cela son calomniateur qui, pendant son séjour en Suisse, s'est fait naturaliser citoyen Thurgovien et a accepté du service dans une armée étrangère, l'armée de le Confédération helvétique, dans laquelle il avait le grade de capitaine d'artillerie, ce qui, d'après l'article 21 du code civil, lui avait fait perdre sa qualité de Français; mais ce qu'il y a de plus curieux c'est qu'en accusant les hommes du gouvernement de 1840

d'avoir été les ennemis de la France Louis Bonaparte accuse le maréchal Soult, un des meilleurs géneraux de son oncle, qui en faisait partie, d'avoir ainsi été un traître à la patrie.

On voit donc quelle est la valeur historique des proclamations déclamatoires de l'insurgé de Boulogne.

Nous avons déjà expliqué quelle était la haute origine des aigles qu'il présentait alors aux soldats, et qu'elles avaient été fondues à Nancy ; il aurait, selon-nous, été beaucoup plus juste de dire aux soldats de Boulogne qu'il leur apportait les aigles de Strasbourg, au lieu de leur dire que c'étaient celles d'Arcole et d'Austerlitz qu'il leur présentait. Nous ne comprenons réellement pas comment le prétendant impérial a pu pousser aussi loin l'ignorance de l'histoire et le mépris de l'armée pour oser lui tenir un langage d'une pareille absurdité et d'un semblable ridicule. Cela nous donne une bien pauvre idée des connaissances et des facultés mentales de Louis-Napoléon Bonaparte.

Et ce qui nous semble encore plus extraordinaire c'est que le général Montholon, le colonel Voisin et le commandant Mésonan aient permis que l'on mit leur noms au bas d'un pareil factum. Nous n'avons pas parlé de la grande ombre de Napoléon qui s'adressait aux soldats, par la voix de Louis Bonaparte, et qui nous rappelle celle d'Hamlet ; car nous lui pardonnons volontiers cette figure exagérée, quoiqu'il soit assez peu admis que les ombres parlent par la voix des autres et que cette licence soit déplacée dans une proclamation militaire ; car, si nous voulions nous livrer à la critique littéraire ou de forme des œuvres de Louis-Napoléon, nous aurions trop à faire, c'est déjà bien assez de de les apprécier au fond.

A Côté de cette proclamation à l'armée Louis-Napoléon Bonaparte avait jugé à propos d'en adresser une aux habitants du département du Pas-de-Calais, nous la transcrivons ici pour donner une nouvelle idée de l'intelligence et de la convenance qui présidaient à la rédaction de ces pièces. La voici:

«Habitants du département du Pas-de-Calais et de Boulogne! Suivi d'un petit nombre de braves j'ai débarqué sur le sol français, dont une loi injuste m'interdisait l'entrée. Ne craignez pas ma témérité; je viens assurer les destinées de la France et non les compromettre. J'ai des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur, qui m'ont promis de me soutenir. Le signal est donné, et bientôt toute la France et Paris surtout se lèveront en masse pour fouler aux pieds dix ans de mensonge et d'ignominie; car toutes les villes comme tous les hameaux ont à demander compte au gouvernement des intérêts particuliers qu'il a abandonnés, des intérêts généraux qu'il a trahis.

«Voyez vos ports presque déserts; voyez vos barques qui languissent sur la grève; voyez votre population laborieuse qui n'a pas de quoi nourrir ses enfants, parce que le gouvernement n'a pas osé protéger son commerce et écriez-vous avec moi: Traîtres, disparaissez! l'esprit napoléonien qui ne s'occupe que du bien du peuple s'avance pour vous confondre.

«Habitants du Pas-de-Calais, ne croyez pas que les liens qui vous attachent à vos voisins d'outre-mer soient rompus. Les dépouilles mortelles de l'Empereur et l'aigle impériale ne reviennent de l'exil qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation. Deux grands peuples sont faits pour s'entendre, et la glorieuse colonne qui s'avance fièrement

sur le rivage, comme un souvenir de guerre, deviendra un monument expiatoire de toutes nos haines passées.

«Ville de Boulogne, que Napaléon aimait tant, vous allez être le premier anneau d'une chaîne qui réunira tous les peuples civilisés; votre gloire sera impérissable et la France votera des actions de grâces à ces hommes généreux qui, les premiers ont salué de leurs acclamations le drapeau d'Austerlitz.

«Habitants de Boulogne, venez à moi, et ayez confiance dans la mission providentielle que m'a légué le martyr de Sainte-Hélène. Du haut de la colonne de la Grande-Armée le génie de l'Empereur veille sur nous et applaudit à nos efforts, parce qu'ils n'ont qu'un but, le bonheur de la France.»

Comme on le voit cette proclamation adressée aux habitants du Pas-de-Calais est toute aussi excentrique que celle faite aux soldats, mais elle est beaucoup plus comique; il est bien difficile de conserver son sang froid et de ne pas rire quand on songe quel était ce *petit nombre de braves qui suivait* Louis-Napoléon Bonaparte à Boulogne, car, sur environ 70 individus, qui débarquèrent avec lui, il y avait à peu près dix officiers en réforme, en disponibilité, en retrait d'emploi et en retraite, tous étaient promus par le prince à des grades supérieurs, depuis celui de lieutenant-colonel jusqu'à celui de maréchal-de-camp, ceux même qui n'avaient pas voulu faire partie de l'expédition, tels que le colonel Vaudrey et le Corse Bacciochi, chambellan du roi de Wurtemberg et cousin du prince, étaient nommés: le premier colonel d'artillerie, premier aide-de-camp du prince, et le second commandant d'état-major. Le général Montholon avait le grade de major-général, le colonel Voisin celui

d'aide-major-général, et le comte Mésonan celui de chef, d'état-major. Après les officiers en disponibilité formant l'état-major du prince, vient toute sa haute domesticité, désignée sous les titres de secrétaires, fournisseurs, banquiers, négociants, rentiers, ingénieurs, médecins, etc., etc., auxquels il donne des grades importants: M. Forestier, négociant, est nommé lieutenant aux guides à pied; M. Orsi, banquier italien, lieutenant des volontaires à cheval; M. d'Almbert, secrétaire intime du prince, vaguemestre général; M. Bataille, ingénieur civil, lieutenant colonel; M. Bure, commis marchand, payeur général; M. Conneau, médecin du prince, chirurgien d'Etat-major; le célèbre Fialin, dit de Persigny, l'ancien sous-officier, qui a fait une si triste figure à Strasbourg, est nommé commandant des guides à cheval *en tête de la colonne*, ce qui devait lui fournir l'occasion de revêtir son ancien dolman écarlate qu'il avait quitté avec un si grand regret, et pour lequel il a toujours eu une si grande prédilection, etc., etc. Enfin la troisième catégorie des *braves* qui suivaient Louis-Napoléon Bonaparte se composait de sa basse domesticité comprenant: valets de chambre, maîtres d'hôtel, valets de pied, écuiyers, courriers, chasseurs, cochers, jardiniers, cultivateurs, cuisiniers, et quinze on seize autres sous la désignation de domestiques, tous ces *braves* étaient revêtus du costume du 40e de ligne, et avaient des grades divers, les simples domestiques étaient caporaux, les cuisiniers, les valets de chambre et de pied avaient des galons de sergents, de fourriers, etc.; la plupart, plus de 52, étaient étrangers à la France il y avait des Bavarois, des Badois, des Romagnols, des Genevois, des Vaudois, des Thurgoviens, des Savoyards, des Polonais, des Florentins, etc., etc., les Français étaient en minorité parmi les insurgés de Boulogne,

même en comprenant parmi eux plusieurs Corses et un natif de la Jamaïque; mais cela ne nous surprend pas puisque le chef de l'expédition avait lui-même perdu sa qualité de Français en se faisant naturaliser Thurgovien et en prenant du vervice à l'étranger.

Voilà quels étaient les gens dont parlait Louis-Napoléon Bonaparte, dans sa proclamation aux habitants de Boulogne, quand il disait: «La France votera des actions de grâces à ces hommes généreux, qui les premiers ont salué de leurs acclamations le drapeau d'Austerlitz . . . . Du haut de la colonne de la Grande-Armée, le génie de l'Empereur veille sur nous et applaudit à nos efforts, etc.»

Jamais parade sur les tréteaux forins n'a, croyons-nous, eu un cachet plus comique et plus ridicule.

Si Napoléon Ier n'eut pas été mort, et s'il eut vu son neveu jouer une pareille farce en compagnie d'une troupe d'officiers ambitieux et mécontents, d'une bande de valets déguisés en caporaux et en sous-officiers, de gens de toutes les nations, de marmitons, de cuisiniers, de valets, etc., dont la tenue ridicule et grotesque inspirait les rires, la pitié ou le mépris aux passants, et si Napoléon eut vu son neveu, revêtu de son costume historique, de ses grades, de ses insignes, de ses décorations et de son épée de cent batailles, marcher à la tête de cette colonne entre deux officiers supérieurs, l'un portant une sacoche pleine de pièces d'or et d'argent, et l'autre portant une bouteille, et jetant tous trois de l'argent aux badauds et aux enfants qui les suivaient, s'il eut entendu son neveu dire à la populace, qui se disputait ses pièces de monnaies, que suivi d'un petit nombre de braves, il avait débarqué sur le sol français, et que du haut de la colonne de la Grande Armée le génie de son oncle veillait sur cette bande de valets ivres, déguisés en héros; qu'aurait dit,

nous le demandons, le grand Empereur? N'aurait-il pas désavoué, renié, maudit son neveu, qui profanait ainsi son nom, sa renommée, sa gloire, et qui traînait jusqu'à son uniforme, ses décorations et son épée dans la boue des rues de Boulogne; qu'aurait aussi pensé le *martyr de Sainte-Hélène*, s'il avait pu entendre son héritier dire, en venant de chez le peuple qui l'avait fait mourir dans une île déserte: «qu'il avait des amis puissants à *l'extérieur.*» Quoi les bourreaux de son oncle étaient ses amis, un Bonaparte invoquait l'étranger? N'était-ce pas là la plus cruelle injure, l'affront le plus honteux, l'outrage le plus grand que l'on put faire à la mémoire de son oncle. Ses plus cruels ennemis, Hudson-Lowe lui-même, en imaginèrent-ils jamais un pareil. C'est pourtant ainsi que le héros de Boulogne comprenait le respect et la vénération qu'il devait à la mémoire de son oncle.

Après avoir montré tout ce que la conduite de Louis Bonaparte avait d'outrageant pour la gloire de Napoléon, après avoir fait ressortir tout ce que sa proclamation aux habitants de Boulogne a de ridicule et d'indigne d'un homme qui se respecte, montrons ce qu'elle a d'absurde. Voici une phrase qui en est un exemple frappant: «Les dépouilles mortelles de l'Empereur et l'aigle impériale ne reviennent de l'exil qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation.» Or, les dépouilles mortelles de Napoléon signifient bien son cadavre dans son cercueil, et l'aigle impériale veut bien dire une aigle en bois ou en bronze, qui servait d'enseigne, d'emblème, d'armoirie à Napoléon Ier. Ainsi la phrase que nous venons de citer signifie que le *cadavre*, le corps embaumé, plus ou moins bien conservé, de Napoléon Ier, et une *aigle* en *bois ou en métal*, revenaient de l'exil avec des *sentiments d'amour et de récon-*

ciliation. Depuis quand, nous le demandons, les *cadavres, le bois ou les métaux* ont-ils des *sentiments d'amour ou de réconciliation?* A-t-on jamais rien écrit de plus absurde? Louis Bonaparte n'avait donc pas autour de lui un seul homme doué d'un peu de bon sens pour lui faire observer ce que sa rhétorique avait de contraire à la raison et à la grammaire.

On nous dira sans doute que, si le héros de Boulogne laissait alors autant à desirer sous le rapport du style, sous celui de la pensée et des idées, il n'en est plus de même aujourd'hui; que muri par six ans d'études profondes faites en prison, par de nouvelles années d'exil, par 17 ans de l'exercice du pouvoir, l'auteur de *l'Histoire de Jules César* ne commet plus les mêmes fautes, que ses idées sont aussi saines que son style est pur.

Eh bien, nous n'avons qu'à ouvrir son nouvel ouvrage, à la première page, et qu'à lire la première ligne de sa préface pour nous assurer du contraire, dans les premiers mots il nous dit: «La vérité historique devrait être non moins *sacrée que la religion.*» Or qu'est-ce qu'une chose sacrée comme la religion? c'est une chose révélée que nous devons respecter, vénérer, croire, ne pas discuter, puisqu'elle est une émanation directe de la divinité, et aussi sacrée que la religion, c'est-à-dire que nous devons la considérer comme un dogme surnaturel dont il nous est défendu d'approfondir les mystères; or, l'histoire est précisément le contraire de cela, c'est l'étude, l'analyse, des faits accomplis par l'humanité, c'est-à-dire une science toute humaine, qui ne doit rien avoir de merveilleux ou de divin, et dans laquelle le sacré et la religion n'ont rien à voir, car ce que l'on appelle l'Histoire-Sainte, l'Histoire sacrée, n'est pas de l'histoire, c'est une légende Judaïque

et chrétienne, et l'exposition des mystères et des cérémonies de ces deux croyances.

Ainsi, dire que les enseignements de l'histoire sont aussi sacrés que la religion, c'est avancer une proposition fausse. On doit dire que les enseignements de l'histoire sont *respectables* mais non pas qu'ils sont sacrés comme des dogmes, puisque nous avons le droit et le devoir de les étudier, de les analyser, de les soumettre à l'examen de notre raison; ce que la religion nous défend de faire pour ses dogmes en nous disant: croyez, mais ne raisonnez pas.

Qu'est-ce que l'auteur de l'Histoire de Jules César entend aussi par cette autre phrase qu'il met dans sa préface: «Le propre du génie est de *survivre au néant.*» Survivre au néant, cela veut dire survivre à ce qui n'existe pas, à ce qui n'a jamais existé. Or, comment peut-on survivre à celà? C'est là un mystère que nous ne voulons pas approfondir et que nous soumettons aux méditations de ceux qui n'ont rien de mieux à faire, car nous ne desirons nullement endormir nos lecteurs, notre œuvre étant malheureusement déjà assez soporifique comme cela.

On voit par ces citations que l'historien de Jules César, n'a pas oublié les traditions de l'insurgé de Boulogne, et que son dernier ouvrage est tout aussi amphibologique que ses précédentes publications. Dans ses proclamations de 1840, il fait un aussi grand usage de la Providence que dans sa vie de César.

Dans les premières il dit: «Habitants de Boulogne, venez à moi, et ayez confiance dans la *mission providentielle* que m'a légué le martyr de Sainte-Hélène.»

Dans la seconde, il nous recommande de ne pas oublier la *mission providentielle* des grands hommes.

Il ajoute encore que le but qu'il se propose en écrivant son *Histoire de César*, «c'est de prouver que lorsque la *Providence* suscite des hommes tels que César, charlemagne, Napoléon, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle, etc.»

Ainsi la Providence joue toujours un grand rôle dans les écrits de notre héros; cette intervention providentielle dans l'histoire est d'une grande utilité pour les écrivains qui en font usage; car, aussitôt qu'ils rencontrent un homme supérieur, ils ne se donnent pas la peine de rechercher quelles sont les causes de son mérite ou de son succès, ils attribuent de suite tout celà à la *Providence*, c'est-elle qui le guide; qui le conduit par la main; si plus tard le héros succombe, victime de la force, de l'abandon, de l'ingratitude ou de l'ignorance, alors c'est encore cette même Providence qui l'a voulu ainsi et qui a jugé, dans sa sagesse, ce dénouement utile à ses vues; si un fait qu'ils ne peuvent pas comprendre ou expliquer se produit, ils se tirent facilement d'affaire, en l'attribuant aux vues impénétrables de la Providence; c'est là une méthode très commode, inappréciable d'écrire l'histoire, on est avec elle sûr de ne jamais se tromper, de n'être jamais dans l'embarras, ni pris au dépourvu et d'avoir toujours raison. Il est vrai cependant que la science y perd beaucoup, mais peu importe à la plupart des historiens, pourvu qu'ils se tirent adroitement des cas difficiles à expliquer et qu'ils flattent le goût et l'amour du merveilleux et du surnaturel, qui exercent tant d'attrait et tant d'influence sur les masses ignorantes. Aussi la plus grande partie des écrivains mo-

dernes ne se privent pas de l'intervention de cette excellente Providence qui joue le premier rôle dans leurs récits. On peut juger par cela seul la valeur d'un historien.

Tous les imposteurs, tous les tyrans, qui ont voulu dominer ou opprimer l'humanité, ont aussi eu recours à cette intervention surnaturelle et se sont dits les élus de la Providence. Nous ne sommes donc nullement surpris de voir Louis-Napoléon Bonaparte employer ce même vieux moyen et dire qu'il est l'élu de la Providence. Seulement nous constatons bien qu'il est toujours le même homme qu'en 1840, et qu'il n'a rien oublié et rien apprris.

Le chef des conspirateurs de Boulogne adressa aussi une proclamation au peuple français, marquée du même cachet d'emphase, d'exagération, de fatalisme de monomanie et de fausseté que le deux autres, la voici:

«Français

«Les cendres de l'Empereur ne reviendront que dans une France régénérée! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillés par d'impurs et d'hypocrites hommages.

Il faut que la gloire et la liberté soient debout à côté du cercueil de Napoléon! Il faut que les traîtres à la patrie aient disparu!

«Banni de mon pays, si j'étais seul malheureux, je ne me plaindrais pas; mais la gloire et l'honneur du pays sont exilés comme moi; Français, nous rentrerons ensemble! aujourd'hui, comme il y a trois ans, je viens me dévouer à la cause populaire. Si un hasard me fit échouer à Strasbourg, le jury alsacien m'a prouvé que je ne m'étais pas trompé.

«Qu'ont-ils fait ceux qui vous gouvernent pour avoir

des droits à votre amour? Ils vous ont promis la paix, et ils ont amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique; ils vous ont promis la diminution des impôts, et tout l'or que vous possédez n'assouvirait pas leur avidité. Ils vous ont promis une administration intègre, et ils ne règnent que par la corruption; ils vous ont promis la liberté, et ils ne protègent que priviléges et abus; ils s'opposent à toute réforme; ils n'enfantent qu'arbitraire et qu'anarchie; ils ont promis la stabilité et depuis dix ans ils n'ont rien établi. Enfin ils ont promis qu'ils défendraient avec conscience notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont partout vendu notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos intérêts! Il est temps que tant d'iniquités aient leur terme; il est temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette France si grande, si généreuse, si unanime de 1830!

«Agriculteurs ils vous ont laissé pendant la paix de plus forts impôts que ceux que Napoléon prélevait pendant la guerre.

«Industriels et commerçants vos intérêts sont sacrifiés aux exigences étrangères; on emploie à corrompre l'argent dont l'Empereur se servait pour encourager vos efforts et vous enrichir.

«Enfin, vous toutes, classes laborieuses et pauvres, qui êtes en France le refuge de tous les sentiments nobles, souvenez-vous que c'est parmi vous que Napoléon choisissait ses lieutenants, ses maréchaux, ses ministres, ses princes, ses amis. Appuyez-moi de votre concours et montrons au monde que ni vous ni moi n'avons dégénéré.

«J'espérais comme vous que, sans révolution, nous pourrions corriger les mauvaises influences du pouvoir; mais aujourd'hui, plus d'espoir; depuis dix ans, on a

changé dix fois de ministère; on en changerait dix fois encore, que les maux et les misères de la patrie seraient toujours les mêmes.

«L'orsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infaillible de faire de grandes choses: c'est de le vouloir.

«Il n'y a en France, aujourd'hui, que violence d'un côté, que licence de l'autre; je veux rétablir l'ordre et la liberté. Je veux en m'entourant de toutes les sommités du pays, sans exceptions, et en m'appuyant uniquement sur la volonté et les intérêts des masses fonder un édéfice inébranlable.

«Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide, et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.

«Français! je vois devant moi l'avenir brillant de la patrie. Je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui me pousse en avant; je ne m'arrêterai que lorsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remi les aigles sur nos drapeaux et le peuple dans ses droits.

«Vive la France!

«Boulogne le 1840.

«Signé Napoléon.»

Cette proclamation est encore plus boursouflée que les deux précédentes, «les cendres de l'Empereur ne reviendront, dit Louis Bonaparte, que dans une France régénérée.» Sans doute que ce devait être lui, et la bande de laquais et de chevaliers d'industrie qui l'accompagnaient à Boulogne, qui devaient régénérer la France. Ces gens là offraient certainement de solides garanties de moralité et de capacité pour régénérer la nation, et c'était certes

une chose bien flatteuse pour l'amour propre du peuple, que d'entendre élever de semblables prétentions par de pareils gens. Nous assistons depuis quatorze ans à la régénération de la France par les survivants des insurgés de Boulogne et nous avons vu quels beaux résultats ils ont obtenu. Jamais le despotisme, la corruption, le jeu l'agiotage, les mauvaises mœurs, la bassesse, le servilisme, la prostitution des corps et des âmes n'ont atteint un pareil degré; on en est arrivé, en 1865, à un tel point d'immoralité, que le ministre de la justice n'ose plus livrer à la publicité les statistiques des tribunaux, tant les crimes contre les propriétés et surtout contre les personnes ont augmentés, la statistique des infanticides, des viols, des attentats à la pudeur et de tous les crimes contre les mœurs a été supprimée de peur d'effrayer; et la population va en France, en décroissant depuis 1851. Nous sommes en pleine décadence morale et physique: voilà la régénération amenée par la pratique des idées napoléoniennes.

La gloire et la liberté devaient aussi être debout à côté du cercueil de Napoléon. Nous le demandons où est la liberté, l'Empire en a-t-il respecté une, mais une seule?

Ne les a-t-il pas toutes détruites, depuis la liberté électorale, jusqu'à la liberté individuelle?

Quand à la gloire impériale, que nous avons; la voici: d'abord, celle d'avoir rétabli à Rome le gouvernement des prêtres, qui, de l'avis même des journaux de l'Empire, est le plus détestable de tous les gouvernements; ensuite celle d'avoir fait tuer à Sébastopol près d'un million de soldats et dépensé plusieurs milliards de capitaux, pour faire accepter par le congrès de Paris la famille Bonaparte, qu'excluait du trône de France les traités de 1815;

celle d'avoir commencé puis abandonné, la délivrance de l'Italie, d'avoir laissé Naples aux mains du roi Bomba, Rome sous le despotisme des pâtres et Venise soumise à la tyrannie de l'étranger; celle d'avoir annexé Nice et la Savoie à la France, contre leur gré, par la ruse, la fraude, la trahison et la force; et d'avoir détruit le gouvernement national, républicain, libéral de Juarès au Mexique, pour le remplacer par la domination étrangère, despotique et réactionnaire d'un archiduc autrichien; ajoutons encore à toutes ces gloires, celle d'avoir trahi la cause de la malheureuse Pologne et abandonné celle du Danemark. Voilà la *gloire et la liberté* que le héros de Boulogne a placées *debout, à côté du cercueil de Napoléon!*

D'après ce qui précède il est facile de comprendre quel est le genre de gloire et d'honneur qui serait rentré, dès lors, avec l'insurgé de Boulogne, s'il eut réussi en 1840. Nous avons vu depuis le *Deux Décembre* en quoi consiste l'honneur napoléonien, et qu'il n'exclut ni la trahison, ni le parjure, ni le vol, ni l'assassinat, ni le guet-apens; car c'est escorté de tous ces crimes qu'il a fait son entrée triomphale depuis dix ans, et c'est grâce à eux qu'il est aujourd'hui glorieux et régnant. Le héros malheureux de Strasbourg et de Boulogne est venu une troisième fois *se dévouer à la cause populaire* et il a réussi enfin, grâce à la haute position dont l'avait revêtu la confiance du peuple, qui avait ajouté foi à ses belles promesses d'honneur, de gloire et de liberté.

Ce n'est pas le *hasard*, comme le prétend Louis Bonaparte, qui l'a fait échouer à Strasbourg, mais bien son incapacité et surtout son manque de courage, ainsi que nous l'avons précédemment démontré; et le jury alsacien ne lui a pas prouvé du tout qu'il ne s'était pas trompé,

et s'il a acquitté ses complices c'est simplement pour ne pas approuver et ne pas être solidaire de la violation flagrante de l'égalité des citoyens devant la loi, qu'avait commise le gouvernement de la monarchie de juillet, en soustrayant le principal accusé de l'échauffourée de Strasbourg à sa juridiction.

Quand aux reproches que Louis-Napoléon Bonaparte formulait, en 1840, contre le gouvernement de Louis-Philippe, nous allons montrer avec quelle vérité et quelle justice on peut les lui adresser depuis qu'il est au pouvoir, ce sera la meilleure manière de démontrer qu'il a commis, et même avec aggravation, toutes les fautes qu'il reprochait aux autres, et nous ferons voir ainsi tout ce qu'il y avait de peu sérieux dans ses pompeuses déclamations.

Ne peut-on pas dire, aujourd'hui en toute justice, aux Français en repétant les paroles de Luois-Napoléon Bonaparte: «Qu'ont-ils fait ceux qui vous gouvernent pour avoir des droits à votre amour? Ils vous ont promis la paix, et ils ont amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique.»

N'avons nous pas eu, en effet, la guerre civile au deux décembre 1851, et une guerre civile bien autrement terrible, bien autrement grave, bien autrement funeste que celles qui ont eu lieu sous le règne de la dynastie d'Orléans, puisqu'elle a eu pour théâtre plus de trente-six départements; puis que l'affreux massacre des boulevards, à Paris, a couvert la capitale de sang et de deuil, et l'a plongée dans la plus profonde terreur; et qu'elle a eu pour conséquence plus de cent mille proscriptions, un nombre considérable de condamnations aux travaux forcés et plusieurs exécutions capitales. Etait-il convenable, du reste, à celui, qui

deux fois a cherché à plonger la France dans la guerre civile, qui débarquait à Boulogne avec une bande armée de fusils anglais, et dont les deux tiers étaient composés d'individus étrangers à la France, d'accuser le gouvernement d'alors d'amener la guerre civile. La guerre d'Afrique n'a-t-elle pas toujours continuée depuis 1851, ne dure-t-elle pas encore à l'heure qu'il est? mais depuis quatorze ans la guerre d'Afrique ne compte plus, n'est plus rien à côté des expéditions désastreuses exécutées par le héros de Boulogne. Que sont en effet les misérables combats soutenus en Algérie contre Bédouins, à côté des guerres de Crimée, d'Italie, de Chine, de Cochinchine, du Japon, et du Mexique, qui ont coûté à la France seulement plus d'un demi million d'hommes et quinze ou vingt milliards de francs.

L'accusation qu'il porte en disant: «Ils vous ont promis la diminution des impôts et tout l'or que vous possédez n'assouvirait pas leur avidité,» ne peut-elle pas s'appliquer rigoureusement au régime actuel, a-t-on jamais vu une pareille dilapidation de la fortune publique, les emprunts n'ont-ils pas succédés aux emprunts, les impôts aux impôts, la dette publique n'a-t-elle pas triplée depuis quinze ans, ne s'élève-t-elle pas aujourd'hui au chiffre fabuleux de près de douze milliards, sans compter les émissions de bons du trésor, les ventes des forêts de l'Etat, des biens des hospices, etc., etc., ni le budget de la ville de Paris qui atteint des proportions gigantesques sous l'administration Haussmann, et qui est maintenant supérieur aux budgets d'un grand nombre d'Etats de l'Europe.

Faut-il parler de l'intégrité de l'administration dont font partie: M. Fould, qui proposa la banqueroute au gouvernement provisoire en 1848; M. de Morny, le spéculateur trop

heureux, l'homme *non moral*, comme dit le Times, mort aujourd'hui ; M. de Maupas, le préfet qui propos ait de commettre un acte tellement odieux, que M. Léon Faucher, lui-même, en fut scandalisé ; M. Fialin, l'insolvable, aujourd'hui millionnaire ; M. Wieyra le stellionnaire ; M. Saint-Arnaud, l'ex-pensionnaire de Sainte-Pélagie ; Magnan, qui fut toujours criblé de dettes et qui, aujourd'hui encore, vient de subir un jugement qui le qualifie de débiteur malheureux, etc., etc. Est-ce que ceux qui emploient de pareils ministres et de pareils administrateurs règnent autrement que par la corruption ? nous déclarons franchement que les hommes de la monarchie constitutionnelle, contre qui criait si fort M. Bonaparte, étaient de petits saints, de vraies rosières à côté des excellences de l'Empire.

Le gouvernement de l'insurgé de Boulogne, qui nous *a promis «la liberté qui doit être debout à côté du cercueil de Napoléon, ne protège-t-il pas que privilège et abus? ne s'oppose-t-il pas à toute réforme? n'enfante-t-il pas qu'arbitraire et anarchie? n'a-t-il pas promis la Stabilité? et depuis dix ans il n'a rien établi.»*

Faut-il citer des faits à l'appui de chacune de ces accusations ? Faut-il répéter qu'il n'existe plus aucune liberté, pas même celle de choisir un candidat lors des élections ainsi que nous l'avons déjà démontré.

N'est-ce pas protéger les privilèges et les abus, que de rétablir les titres de noblesse, que de vouloir donner des dotations comme celle qu'il proposait pour le duc de Pali-kao, autrefois Bouffé de Montauban, l'insurgé de Boulogne, et que le Corps législatif a refusée ? N'est-ce pas un abus énorme que de s'attribuer une liste civile de 25 millions, que de s'approprier en-outre 15 millions de revenus des biens de la couronne, que d'imposer ses candidats au

peuple par l'oppression, la menace, la ruse et les manœuvres les plus criminelles; n'est-ce pas le plus criant de tous les abus; le plus odieux de tous les crimes, que de supprimer toutes les libertés dont un grand peuple vous confie la garde, que de profiter des suffrages qu'il vous accorde, de la confiance qu'il a en vous, pour l'enchaîner et substituer sa volonté personnelle à la volonté générale, son intérêt à celui de la nation et que d'établir ainsi le règne du privilège et du bon plaisir?

Le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte ne s'oppose-t-il pas à toutes les réformes qui lui sont proposées chaque année par l'opposition du Corps-législatif, par les journaux libéraux, par l'opinion publique et les besoins du peuple, et qui consistent dans: la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, l'adoption de *l'abeas-corpus*, l'abolition de la loi de sureté générale et de toutes les entraves, si nombreuses, apportées à la liberté des citoyens; l'inviolabilité du domicile, la liberté des correspondances, l'inviolabilité du secret des lettres, la liberté de réunion et d'assosiation sans aucune restriction; la liberté de l'enseigement, la liberté de la presse, l'abolition de la censure, du timbre, du cautionnement, des brevets de libraires, d'imprimeurs, d'éditeurs, des autorisations préalables pour fonder un journal, de celles de colportage, de vente sur la voie publique etc., etc., la liberté de la tribune pleine et entière sans restriction; les libertés absolues de réunion et d'association; la liberté électorale sans restriction aucune, avec abolition complète de la monstrueuse législation qui qualifie d'association illicite les comités électoraux, la suppression des candidatures officielles et du serment préalable des candidats à la représentation nationale; la réforme du système de l'instruction publique,

qui doit être gratuite et obligatoire; l'établissement d'un enseignement agricole, professionnel, scientifique et artistique gratuit et à la porté de tous; la liberté complète des cultes par la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition du concordat et du budget des cultes, et l'interdiction publique de toute manifestation religieuse etc., etc., l'abolition des armées permanentes et la défense nationale basée sur ce principe: tous les citoyens soldats et tous les soldats citoye ns l'abolition de la prostitution et du bureau des mœurs; la suppression des contributions indirectes et de tous les impôts qui frappent les objets de première nécessité; l'établissement de l'impôt progressif, la réforme complète de l'impôt, la suppression des monopoles et des droits protecteurs; celle des octrois et des douanes; la réforme complète et radicale de notre législation, surtout de celle des codes pénal et d'instruction criminelle, et du système pénitentiaire; l'abolition complète de la peine de mort et des peines perpétuelles et irrévocables; et pour couronner toutes ces améliorations, toutes ces réformes, nous ajouterons les plus importantes de toutes, celles sans lesquelles les autres ne sont rien: l'organisation du crédit et du travail mis à la portée de tous, et par suite l'abolition de la misère, du paupérisme et du prolétariat. Tels sont les réformes auxquelles le gouvernement s'oppose, pour soutenir tous le privilèges et tous les abus qu'il enfante, qu'il patronne, qu'il soutient, qu'il défend et dont il vit.

Ne peut-on pas aussi lui appliquer en toute justice ces paroles de Louis-Napoléon Bonaparte: «il n'enfante qu'arbitraire et anarchie; il a promis la stabilité et depuis dix ans il n'a rien établi.» N'est-ce pas enfanter *qu'arbitraire et qu'anarchie* que de supprimer, comme cela a été fait depuis le deux Décembre 1851, toute liberté et

toute garantie pour les citoyens et que de régner par l'arbitraire et par la force brutale, au moyen des transportations et des exécutions sans jugement? Le gouvernement du coup d'Etat n'a-t-il pas promis la *stabilité*, et cependant depuis quatorze ans *il n'a rien établi*, il a détruit en le faussant, en le violant, en l'opprimant et en le dénaturant le suffrage universel, la seule assise sur laquelle il a prétendu fonder son édifice informe, qui n'a plus maintenant ni base ni sommet, malgré la fameuse promesse du *couronnement* qui est renvoyée aux calendes grecques. N'ont-ils pas promis encore, les hommes du *deux Décembre*, «de défendre avec conscience notre honneur, nos droits, nos intérêts, et n'ont-ils pas vendu partout notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos intérêts?»

N'est-ce pas vendre notre honneur que d'aller combattre en Crimée pour défendre la politique anglaise en Orient? N'est-ce pas vendre notre honneur, trahir nos intérêts et nos droits que d'aller au Mexique, faire tuer cinquante mille français et dépenser six ou huit cents millions pour récupérer, pour le compte et pour le profit de M. de Morny et Cie, la créance Jeker de quatre-vingt-six millions, et pour fonder une monarchie autrichienne? n'est-ce pas trahir notre honneur, nos intérêts et nos droits que d'avoir rétabli à Rome le gouvernemeet anti-civilisateur, anti-social des prêtres, qui chaque jour élève les prétentions les plus surannées, les plus contraires au droit des gens et à la marche régulière du progrès? n'est-ce pas trahir notre honneur, abandonner nos intérêts et fouler aux pieds nos droits, que d'avoir sacrifié le Danemark et laissé égorger la malheureuse et héroïque Pologne? est-ce que les défaites de ces deux peuples ne sont pas des taches indélébiles à notre honneur?

«N'est-il pas temps, pour nous servir des paroles de la proclamation de l'insurgé de Boulogne, que tant d'iniquités aient leur terme? n'est-il pas temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette France si grande, si généreuse, si unanime de 1848?» *)

Ces paroles s'appliquent avec tant d'apropos à la situation actuelle comparée à celle de 1848, qu'elles se passent de tout commentaire.

Et ont-elles moins d'apropos les paroles suivantes: «Agriculteurs, ils vous ont laissé pendant la paix de plus forts impôts que ceux que Napoléon prélevait pendant la guerre.» En effet, les impôts qui sous le premier empire s'élevaient à douze cent millions de francs, sous Louis-Philippe à seize cent millions de francs sont arrivés aujourd'hui au chiffre exorbitant de deux milliards deux cent millions de francs, c'est-à-dire à plus du double, du budget du premier Empire.

Les intérêts des industriels, des commerçants, n'ont ils pas été «sacrifiés aux exigences étrangères?» Par les traités de commerce avec l'Angleterre, qui ont été faits afin d'obtenir l'appui et l'alliance de cette puissance en faveur des conjurés de Décembre, ne lui a-t-on pas sacrifié les intérêts manufacturiers du commerce du nord de la France et principalement des Flandres et du Pas-de-Calais? Une grande partie du budget n'est-il pas employé par les fonds secrets, par la police, par l'administration à soudoyer des espions, à payer des mouchards, à inonder l'Europe d'agents provocateurs, à fonder partout des journaux de police chargés de pervertir l'esprit public, de tromper l'o-

*) Nous avons mis 1848 à la place de 1830 puisque c'est la France de 1848 que Louis Bonaparte a détruite.

pinion; n'est-ce pas là, nous le demandons, employer à corrompre l'argent qui devrait servir à encourager les efforts de l'industrie et à l'enrichir ?

Quand à l'appui que le héros de Boulogne demandait jadis aux classes laborieuses et pauvres, ces dernières doivent savoir aujourd'hui si elles veulent continuer de l'accorder à l'homme qui les flattait lorsqu'il était proscrit et qui depuis qu'il est au pouvoir n'a rien fait pour elles, si ce n'est qu'augmenter leur servitude, leur misère et leur ignorance; qui les livre pieds et poings liées à toutes les horreurs de l'exploitation la plus barbare; à celui qui leur défend de se réunir de s'associer pour discuter et défendre leurs intérêts; qui donne l'éducution des masses et la direction des consciences à un clergé ennemi de toutes lumières et de toute amélioration sociale; qui sacrifie leurs fils par centaines de milliers dans des entreprises aussi injustes que folles, aussi ruineuses qu'inutiles, aussi odieuses que sanglantes, aussi iniques que désastreuses; qui laisse leurs femmes et leurs filles plongées dans la misère et l'ignorance, soumises à un travail forcé insuffisant, dont le salaire si infime ne leur laisse d'autre alternative pour vivre, si elles sont seules, que de recourir à la prostitution, n'ayant à choisir qu'entre la mort ou la honte.

Si l'état de misère et d'esclavage dans lequel on tient le peuple ne l'a pas corrompu, s'il n'est pas dégardé, c'est que sa nature robuste et vigoureuse l'a préservé, mais il n'avait pas besoin de la venue de l'aigle de Boulogne pour montrer au monde qu'il *n'avait pas dégénéré.* Et depuis, malgré toute la corruption du nouveau *Bas-Empire*, qui a juré de plonger la France dans la décadence pour mieux

l'asservir, le peuple a su conserver intact son honneur et sa moralité.

Nous aussi, nous croyons, selon les paroles de Louis-Napoléon Bonaparte, qu'on ne peut, sans *révolution corriger les mauvaises influences du pouvoir, qu'aujourd'hui* il n'y a *plus d'espoir;* car, «depuis quinze ans on a changé quinze fois de ministère, on en changerait quinze fois encore, que les maux et les misères de la patrie seraient toujours les mêmes.»

Nous aussi, nous sommes persuadés, toujours en citant le même auteur, «que lorsqu'on à l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infaillible de faire de grandes choses c'est de le vouloir.» Et si depuis quinze ans il n'a rien été fait de grand, si la France est devenue, par le despotisme qu'elle supporte, un objet de terreur pour les autres peuples, si elle a perdu leurs sympathies, si elle ne remplit plus le rôle civilisateur et libérateur qu'elle avait autrefois, c'est que ceux qui ont, pour son malheur, l'honneur d'être à sa tête, sont incapables de vouloir et de *faire de grandes choses,* ainsi qu'ils l'ont prouvé depuis quinze ans, en ne faisant que celles qui ont tourné à sa confusion et à sa honte.

Est-ce qu'il y a aujourd'hui en France autre chose que violence et licence?

Ne sont-ce pas la violence et la licence qui règnent et qui gouvernent?

Qui oserait dire en présence de ce qui se passe chez cette nation, que l'insurgé de Boulogne a rétabli *l'ordre*, c'est à dire le règne de la justice; et la *liberté*, c'est-à-dire l'exercice de tous les droits, ainsi qu'il annonçait vouloir le faire en 1840.

Quelles sont aussi, depuis 1851, les *sommités du pays*

sans exception, dont s'entoure le héros de Boulogne? Ce sont: MM. de Morny, Fialin, dit de Persigny; Leroy, dit de Saint-Arnaud; Magnan, Vieyra, Fleury, dont nous avons esquissé quelques traits de leur vie aventureuse et *non morale*, et que M. Kinglake a si bien dépeints dans son livre l'Invasion de la Crimée, chapitre XIV.

Nous avons déjà vu, comment Louis-Napoléon Bonaparte s'appuie *«uniquement sur la volonté et les intérêts des masses;* en supprimant toute espèce de manifestation de la volonté du peuple, en faussant le libre jeu du suffrage universel; en viciant, corrompant ou supprimant toute liberté; en ne consultant jamais que son intérêt personnel et celui de sa famille, en laissant le peuple dans l'ignorance, la misère, l'exploitation et la servitude. Quand à avoir fondé un édifice durable, nous ne croyons pas que Louis Bonaparte l'aie fait; car, si le régime monstrueux, sans base et sans sommet, sans libertés et sans droits, sans principes et sans moralité, qui existe depuis le coup d'Etat, et qui a prolongé son existence jusqu'à aujourd'hui, à force de mensonge de ruse, de perfidie, de trahison, de force brutale et de terreur, était destiné à devenir un édifice inébranlable, il faudrait désespérer de l'avenir, du progrès et de l'humanité; et croire au triomphe définitif du mal, mais heureusement nous n'en sommes pas encore là.

L'insurgé de Boulogne avait aussi dit: «Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.»

Voyons où sont *ces alliances* véritables: l'Angleterre tient l'Empire en grande défiance, elle arme secrètement contre lui, elle s'éloigne chaque jour davantage de lui; elle demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir fait alliance avec lui lors de la campagne de Crimée et de

l'avoir ainsi aidé à se consolider;*) l'Allemagne est très antipathique à l'Empire, elle sait qu'il convoite le Rhin; la Belgique redoute l'annexion; la Hollande craint de l'avoir un jour pour voisin et qu'il ne l'absorbe; la Suède, la Norwége, le Danemark lui sont très désaffectionnés, depuis la tolérance qu'il a montrée pour la Prusse et l'Autriche dans la question des duchés; la Suisse se tient sur la réserve et sur la défensive, depuis l'annexion de la Savoie; l'Espagne catholique envisage d'un mauvais œil la politique impériale à Rome; le peuple italien ne lui a pas pardonné son abandon à Villafranca, l'occupation de Rome et d'avoir ordonné l'affaire d'Aspromonte; le Piémont est furieux contre lui d'avoir conseillé et imposé le transfert de la capitale à Florence, et les patriotes italiens veulent Rome à tout prix; le gouvernement de Victor-Emmanuel, qui est à sa merci, lui est seul attaché; quand aux grandes puissances du Nord: l'Autriche, la Prusse et la Russie, elles ont renouvelé la coalition contre lui, elle le tiennent en suspicion, et elles attendent le moment d'agir. Voilà les *alliances* véritables que l'Empire a données à la France. Quand à la guerre générale, elle éclatera le jour où l'Empire voudra continuer son système annexioniste et empiéter de nouveau sur l'Europe, ainsi qu'il l'a promis cn 1840, en disant: «Je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui me pousse en avant; je ne m'arrêterai que l'orsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les aigles sur nos drapeaux et le peuple dans ses droits.»

Nous avons vu quel usage le héros de Strasbourg a fait de la glorieuse épée d'Austerlitz, qu'il avait au côté

*) Voir à ce sujet l'excellente Histoire de *l'Invasion de la Crimée*, par M. Kinglake. Bruxelles 1864.

à Strasbourg, comment il se l'est laissée arracher et briser aux pieds, sans oser en porter un seul coup, par le colonel Taillandier, qui lui arracha ses épaulettes ainsi que le grand cordon de la légion d'honneur, dont il s'était paré, et qui lui infligea en-outre sur les joues le plus sanglant des affronts, le plus honteux des outrages. Quand on a subi un pareil traitement, ayant une épée au côté et sans s'en venger ou en demander raison, on devrait au moins avoir la pudeur de ne plus parler jamais d'épée et surtout de l'épée d'Austerlitz. Mais puisque le héros de la triste figure et des tristes aventures, que nous racontons, ôse encore dire qu'il saisira une épée, quoiqu'il n'ait pas su mieux se servir de la sienne à Boulogne qu'à Strasbourg, voyons quel usage il en a fait en Crimée et en Italie.

Il s'est bien gardé d'aller faire en personne la première de ces deux campagnes, qu'il trouvait trop meurtrière et trop dangereuse. Ce conquérant, d'un nouveau genre, s'est contenté de faire la campagne sur la carte, du fond de son cabinet; il a trouvé cela plus commode et surtout moins dangereux; aussi, les journaux officieux de l'époque annonçaient-ils chaque jour, que l'Empereur dirigeait lui-même les opérations militaires du palais des Tuileries, de sorte que l'épée d'Austerlitz avait la poignée à Paris et la pointe en Crimée, surpassant ainsi le prodige de la célèbre Durandal, l'épée de Roland, qui ne coupait qu'à dix lieues devant la pointe. Les feuilles publiques assuraient en-outre, qu'aucun mouvement important de troupe, ni aucune mesure stratégique, ni aucune opération de siége n'avait lieu sans l'ordre de Sa Majesté; certains mémoires, publiés sur cette expédition, attribuaient même à l'intervention inepte et nuisible de Louis-Napoléon Bonaparte les difficultés énormes qu'elle a présentées, les

combats meurtriers, les batailles sanglantes qu'elle a occasionnés, et la longueur si considérable du siège de Sébastopol.

Lors de la campagne d'Italie l'Empereur résolut de faire briller au grand jour, devant les armées belligérantes et devant toute l'Europe, son génie militaire.

Ceux qui ont étudié la campagne d'Italie savent que, si à Magenta la bataille à la fin a été gagnée, c'est que le plan adopté par Sa Majesté n'a pas été suivi, et que le général Mac-Mahon, au lieu d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, les a ouvertement violés, et est venu prendre part à la bataille qui, sans celà, eut été perdue; c'est au talent militaire et stratégique de Louis-Napoléon, qui avait absolument voulu commander en chef à Magenta, contre l'avis de ses généraux, que la garde impériale doit d'avoir été si cruellement décimée; l'incapacité militaire de Napoléon III, n'est du reste un mystère pour personne dans l'armée, et tous les officiers sourient ironiquement quand on leur parle de son talent ou de son courage, car tous savent que ses plans de campagne, si on les eut suivis, eussent immanquablement amené la perte de l'armée française, et que jamais il ne s'est exposé au feu de l'ennemi, mais, qu'au contraire, il s'en est toujours tenu à une distance considérable, et qu'il n'a fait preuve, pendant cette campagne, ni de talent, ni de courage.

Il est maintenant inutile, après ce que nous avons dit, de démontrer qu'il n'a pas plus *remis le peuple dans ses droits* que repris l'épée d'Austerlitz, et que son arrivée au pouvoir a été le signal de la confiscation de tous les droits du peuple et de toutes les libertés.

Louis-Napoléon Bonaparte avait encore préparé plusieurs autres pièces lors de son expédition de Boulogne,

parmi lesquelles nous citerons un décret par lequel il déclarait que «la dynastie des Bourbons d'Orléans avait cessé de régner.»

Comme tout cela est bien imaginé, nous serions bien desireux de savoir qui avait donné à M. Louis-Napoléon Bonaparte le droit de parler et d'agir au nom du peuple français lui qui, comme nous l'avons vu, n'était pas même Français, puisqu'il avait perdu deux fois cette qualité par la naturalisation et en prenant du service à l'étranger; c'est sans doute toujours comme héritier de Napoléon en ligne collatérale qu'il usurpait ce droit. De sorte qu'il considérait la France comme une propriété appartenant à la famille Bonaparte, transmissible par voie de succession en ligne directe ou collatérale, aux descendants mâles, ce qui est très flatteur pour le peuple français.

Voici cette pièce curieuse:

Décret.

«Le prince Napoléon au nom du peuple français décréte ce qui suit:

«La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

«Le peuple français est rentré dans ses droits.

«Les troupes sont déliées du serment de fidélité.

«La Chambre des Paris et la Chambre des Députés sont dissoutes.

«Un Congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris.

«M. Thiers, président du conseil, est nommé à Paris président du gouvernement provisoire.

«Le maréchal Clauzel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

«Le général Pajol conserve le commandement de la première divission militaire.

«Tous les chefs de corps qui ne se conformeraient pas immédiatement à ces ordres seront remplacés.

«Tous les officiers, sous-officiers et soldats, qui montrerons énergiquement leur sympathies pour la cause nationale, seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

«Dieu protége la France!

«Signé Napoléon.»

Quant à la déchéance de la famille des Bourbons d'Orléans, nous ferons humblement observer au héros de Strasbourg et de Boulogne, que s'il n'y avait eu que lui pour renverser le gouvernement de Louis-Philippe, ce dernier ou ses fils régneraient probablement encore sur la France.

Les bonapartistes sont bons tout au plus pour courir de caserne en caserne, revêtus de beaux uniformes, de superbes plumets, d'épaulettes et de décorations, pour exciter les soldats à la trahison, une bouteille d'une main et une bourse de l'autre; mais ils sont trop lâches pour oser se battre, pour opposer la force à la force, et pour détruire un gouvernement les armes à la main, comme l'ont fait déjà maintes fois les républicains. S'ils sont parvenus à s'emparer du pouvoir, ils le doivent à la générosité et à la confiance du peuple français, qui croyant à la lauyauté de Louis-Napoléon Bonaparte, a eu foi en ses belles promesses de dévouement et de fidélité à la République, et l'a nommé président, lui a confié le pouvoir et la force pub-

lique, et lui a ainsi fourni les moyens nécessaires pour accomplir sa trahison et son guet-apens du deux décembre.

Nous ne nous lasserons pas d'insister sur ces faits, afin de bien prouver le ridicule, la perfidie et l'odieux de la conduite du parti bonapartiste, incapable d'autre chose qne de mensonge, d'hypocrisie et de parjure.

Ce que nous admirons surtout c'est la facilité avec laquelle l'homme, qui onze ans plus tard devait violer tous ses serments, relève les autres des leurs; on voit, en lisant son décret, que ce ne sont pas les engagements d'honneur et de conscience qui le gênent. Il délie les troupes du serment de fidélité comme un pontife, on dirait qu'il avait reçu pouvoir comme les prêtres de lier et de délier, et cependant l'insurgé de Boulogne n'était pas, que nous sachions, un *oint* du seigneur, la *sainte ampoule* n'avait pas encore opéré sur lui alors, pas plus qu'aujourd'hui, les prodiges de sa grâce merveilleuse.

Il a oublié aussi de nous dire: par quel ingénieux procédé il devait convoquer les membres de son fameux *Congrès-national*, si ce seraient ses préfets, ses agents ou ses mouchards qui, comme aujourd'hui pour les membres du *Corps-législatif*, seraient chargés de les faire nommer ou si ce serait le *prince* qui les choisirait directement, ainsi que Louis Bonaparte le fait pour les membres du Sénat, ou s'ils seraient nommés par le suffrage à deux ou trois degrés comme du temps de son illustre oncle.

Il eut pourtant été utile de renseigner le peuple sur ces procédés de convocation et d'élection; sans doute que *l'Homme Providence* avait pensé, dans sa profonde sagesse, qu'il était indigne de lui de s'abaisser à de pareils détails, qu'il s'avait mieux que le peuple ce qui lui convenait et

que, dans sa toute puissance et son omnipotence, il lui suffisait de dire que le congrès-national soit, pour que le congrès-national fut. L'insurgé de Boulogne a conservé au pouvoir sa passion malheureuse pour les *congrès*, ainsi que nous l'a prouvé Napoléon III, qui voulait organiser un congrès de souverains en 1864. Mais hélas! il ne fut pas plus heureux alors dans son projet qu'en 1840.

Nous lui demanderons aussi, comme l'a fait M. le chanchelier Pasquier, comment il n'a pas craint, en violant toutes les lois de la délicatesse, d'abuser des noms de personnes qui ne l'avaient pas autorisé à le faire et de pousser l'abus jusqu'à les nommer ainsi, sans les prévenir, membres de son gouvernement insurrectionnel et à des commandements importants.

Nous trouvons surtout très extraordinaire qu'après avoir appelé *traîtres et oppresseurs*, dans ses proclamations, les ministres de Louis-Philippe, il ose se servir en suite de l'un d'eux, M. Thiers, pour en faire le président de son gouvernement provisoire; cela prouve ce qu'avaient de peu sérieux et de peu logique les proclamations, les décrets et les actes de Louis Bonaparte, et quelles contradictions flagrantes ils renfermaient.

Nous verrons plus tard l'auteur du guet-apens du deux décembre 1851, avoir recours au même procédé et nommer une prétendue commission consultative, qui ne fut jamais consultée, dans laquelle il fit entrer un grand nombre de personnes sans les en informer; puis, quand elles se plaignirent de ce procéde indélicat, il leur fut répondu qu'on n'avait pas plus besoin de leur autorisation que de leurs consultations; qu'on avait pris leurs noms comme garantie, pour donner de l'autorité et du prestige au gouvernement, et qu'on s'en servirait malgré elles, qu'elles

aient à se traire, si elles voulaient éviter d'être arrêtées et comprises dans des listes de proscription.

Voilà comment ont toujours agi les conspirateurs bonapartistes, et quel respect ils ont toujours eu pour les noms et la volonté des citoyens.

Après une pareille manière de faire, il était tout naturel d'employer la menace envers les militaires qui refuseraient de trahir leurs serments et la séduction envers les autres, en leur promettant de *récompenser* d'une manière éclatante leur trahison.

Et sur ce: *Que Dieu protége la France!* car elle en a grand besoin, surtout contre les entreprises bonapartistes, comme le dit si ingénument et si à propos le prince Louis, qui signe *Napoléon*, sans indication de numéro, absolument comme le vainqueur d'Austerlitz et de Marengo.

Le héros de Boulogne avait encore préparé un grand nombre d'autres pièces, qui ont aussi été saisies lors de son arrestation et de celle de ses complices, parmi lesquelles nous remerquons: 1° Un plan de Campagne des plus détaillé, avec des cartes très soignées sur lesquelles le prince avait tracé, de son auguste main, l'itinéraire de sa marche triomphale sur la capitale et les glorieuses étapes qu'il devait suivre; 2° Des ordres de service pour ses complices, assignant à chacun d'eux la mission qu'il devait remplir, et dans lesquels il lieu donnait les plus grandes et les plus précises instructions; 3° Un ordre du jour fixant le grade de MM. les officiers auxquels il avait distribué les rôles; 4° Un décret nommant de nouvelles autorités civiles pour la ville de Boulogne, et assignant de nouvelles fonctions et de nouvaux postes aux militaires, et toutes ces pièces, ainsi que ses trois proclamations,

étaient signées par lui et presque toutes contresignées par le général Montholon, faisant fonction de major-général, par le colonel Voisin, faisant fonction d'aide-major-général et par le comte Mésonan, remplissant, les fonctions de chef-d'Etat-major.

Comme on le voit, pour ce qui concernait la conception, la préparation, l'organisation du complot, Louis-Napoléon Bonaparte avait fait preuve comme à Strasbourg d'une aptitude réelle et même d'habilité, il avait poussé la minutie des détails jusqu'aux dernieres limites, il avait fait son plan avec un véritable talent de metteur en scène et d'organisateur consommé ; voyons maintenant s'il a montré la même supériorité pour l'exécution ou la mise en pratique ; et, pour cela, reprenons notre récit où nous l'avions laissé pour donner connaissance aux lecteurs des diverses proclamations de notre héros, c'est-à-dire 5 heures du matin, au moment où Louis-Napoléon Bonaparte, costumé en Empereur, à la tête de sa bande armée, arrivait près la caserne du 42e de ligne.

Comme à Strasbourg les soldats l'attendaient : ici c'est un simple lieutenant, nommé Aladenize qui a fait battre le rappel, qui a fait descendre les militaires dans la cour, qui leur a fait prendre les armes, qui les a alignés, et qui leur a annoncé l'arrivée du prince Louis Bonaparte et de sa troupe, en leur disant que Louis-Philippe a cessé de régner et en les engageant à crier : *Vive l'Empereur !*

Un instant après Louis Bonaparte et ses partisans, portant un drapeaux surmonté d'une aigle impériale, firent leur apparition dans la caserne, le héros de Boulogne fut alors présenté aux soldats par le lieutenant Aladenize. L. Bonaparte leur fit d'abord jeter des pièces de cinq francs pensant les séduire par ce procédé deshonorant. Il fallait qu'il eut

un bien grand mépris pour les soldats pour croire, qu'avec quelques pièces de monnaie j'etées devant eux, on pouvait leur faire trahir leurs serments; mais il fut bientôt détrompé; après cet essai infructueux il leur fit lecture de la proclamation qu'il avait préparée pour eux.

Mais ici encore, l'impression qu'il produisit ne fut pas meilleure que celle qu'il avait faite à Strasbourg; ce jeune homme à l'air embarrassé, aux allures lentes, à l'œil morne, aux traits fatigués, au long nez, à la taille courbée, dont la tenue nullement martiale, n'avait rien de militaire, dont les traits ne rappelaient aucunement ceux de l'Empereur, leur semblait une mauvaise caricature de celui-ci; sa voix traînante, son accent étranger, sa prononciation difficile produisirent un très mauvais effet sur son auditoire, les soldats le regardèrent avec défiance et se damandèrent, à part eux, s'ils n'étaient pas dupes d'une mystification. Aussi, pour remédier autant que possible à cette mauvaise impression, le lieutenant Aladenize et les officiers qui accompagnaient Louis Bonaparte, leur distribuèrent-ils des proclamations imprimées et de l'argent à pleines mains. «Louis Bonaparte leur en donna lui-même, en les embrassant à droite et à gauche, il leur prodigua des promesses d'avancement et de récompenses; tous les sous-officiers furent nommés officiers, les caporaux furent faits sergents, des soldats remplacèrent les caporaux et tous furent décorés.»*)

Les soldats moitié entraînés, moitié séduits par l'argent, les grades et les décorations se mirent alors à crier *Vive l'Empereur! Vive l'Empereur!* Et les insurgés leur répondirent par des cris de: *Vive le quarante-deuxième!*

*) Rapport du capitaine Puygellier, du 6 août 1840.

Alors le lieutenant Aladenize présenta à Louis Bonaparte le sergent de grenadiers décoré Chapolard, en lui disant: «Mon prince, voilà un ancien militaire, un brave à qui il faut une paire d'épaulettes.» «Le prince me fit avancer devant la compagnie et me dit, raconte Chapolard, dans sa déposition devant la cour: «Mon brave, je vous fais capitaine de grenadiers.» Le sergent Chapolard lui répondit: «Prince, je refuse, je ne veux rien.» Le grade que le prince venait de lui conférer lui avait de suite fait penser qu'il s'agissait d'un complot contre le gouvernement. Il dit ensuite aux grenadiers: «Grenadiers, il s'agit d'une conspiration; je prends le commandement de la Compagnie; ne faites que ce que je vous commanderai.» Le prince parut fort contrarié de ce que disait le sergent; il changea de couleur.»*)

Pendant que cette scène se passait dans la cour en voici une autre des plus burlesque qui avait lieu à la cuisine du 42e., qui donnera une idée exacte de la manière de procéder des conspirateurs bonapartistes, et qui fera voir quelles sont les passions élevées auxquelles ils s'adressaient. Nous citons textuellement la déposition du grenadier Geoffroy, que nous verrons un peu plus loin blésssé par la balle d'un coup de pistolet tiré par Louis-Napoléon Bonaparte.

«Le 6 août à, cinq heures du matin, dit le grenadier Geoffroy, je faisais la cuisine à la caserne, lorsque des officiers accompagnés de beaucoup de soldats sont entrés dans la cour et, après s'être mis en bataille, ils ont, à plusieurs reprises, proféré des cris de *vive l'Empereur!*

*) Extrait de la déposition du sergent Chapolard, devant la *Cour des Pairs,* à l'audience du 29 septembre 1840.

Je manifestais ma surprise à mon camarade, en lui disant: «L'Empereur est mort, il est donc redevenu vivant?» lorsque je vis entrer dans notre cuisine un officier et un sergent décoré, que je reconnaitrais peut-être si je les voyais en uniforme; le sergent portait une bouteille et l'officier avait le sabre à la main; tous deux me dirent de boire un coup et de crier *vive l'Empereur!* Je leur répondis que je ne buvais pas et que je ne criais pas vive l'Empereur puisqu'il était mort. L'officier dit alors: puisque vous ne voulez pas boire je vais vous faire boire de force; dépêchez-vous de vous mettre en tenue et de prendre vos armes, nous avons l'ordre de votre colonel, nous marchons sur Paris; c'est un officier de chez vous qui commande; sur ce je me suis habillé et j'ai pris les armes, je suis descendu dans la cour et je me suis mis dans les rangs.»*)

On nous raconte que Diogène prenait une l'anterne à la main pour chercher un homme en plein jour, dans les rues d'Athènes; Louis-Napoléon Bonaparte et ses amis, quand ils cherchent des traîtres à leurs serments, prennent un sabre d'une main, et une bourse et une bouteille de l'autre; ils offrent d'abord de l'or et à boire à ceux qu'ils veulent corrompre et, si ce moyen malhonnête ne réussit pas, ils essaient de l'autre, tout aussi moral, ils emploient la menace, et brandissent leur sabre; cette double manœuvre coupable résume tout leur talent et contient tout le secret de leur succès en 1851, ainsi que nous le prouverons plus tard.

Pendant que ces scènes de séduction se passaient dans

*) Déposition du grenadier Geoffroy, devant la *Cour des Pairs*, à l'audience du 29 septembre 1840.

la cour de la caserne du 42e, le capitaine Col-Puygellier en fut averti, il s'empressa de revêtir son uniforme, et accourut aussitôt à la caserne, accompagné des deux sous-lieutenants Ragon et Maussion. Ils virent bientôt près de la porte un groupe d'officiers et de soldats, et un peu en avant deux factionnaires, portant au shako le n° 40, qui leur dirent qu'on ne passait pas; mais ces trois officiers répondirent que ce n'était pas le 40e qui faisait la police, ils passèrent outre et ils arrivèrent près du groupe qui gardait l'entrée de la cour. Là un officier portant les épaulettes de chef de bataillon s'avança d'un air affable vers le capitaine Col-Puygellier en lui disant: «Capitaine, le prince Louis est ici, soyez des notres votre fortune est faite.» Le capitaine lui répondit en mettant vivement le sabre à la main et en lui manifestant par ses gestes et par ses paroles l'intention d'arriver à sa troupe.

Il fut saisi de toute part, plussieurs personnes s'emparèrent de son bras armé, il poussa et résista de tous côtés pour arriver à ses soldats. Avant d'y parvenir, et tout en continuant ses valeureux efforts, il essaya d'éclairer les conjurés eux-même. «On vous trompe, disait-il, apprenez qu'on vous porte à trahir.» Sa voix fut étouffée par des cris de *Vive le prince Louis!* Où est-il donc votre prince, s'écria-t-il à son tour. Alors se présenta à lui un homme de petite taille, blond et paraissant avoir trente ans, couvert du petit chapeau historique de l'Empereur, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat, qui lui dit: «Capitaine me voilà, je suis le prince Louis, soyez des notres et vous aurez tout ce que vous voudrez.» Le capitaine l'interropit alors et lui dit: «Prince Louis ou non, je ne vous connais pas, votre prédécesseur avait abattu la légitimité et c'est à tort que

vous voudriez ici la réclamer; je ne vois en vous qu'un traître . . . qu'on évacue la caserne.» Tout en s'exprimant ainsi, M. Col-Puygellier continuait ses efforts. Ne pouvant parvenir à ses soldats il voulut au moins essayer de se faire entendre. Eh bien assassinez-moi où je ferais mon devoir, dit-il.» A ce moment M. Fialin dit de Persigny, armé d'un fusil, s'élança sur lui la baïonnette en avant pour le tuer, fort heureusement pour le capitaine, M. Aladenize, qui avait entendu la voix de ce dernier, se précipita à son secours, détourna le coup qui était si fortement donné, que la baïonnette en frappant contre le mur se ploya en deux. M. Aladenize fit alors un rempart de son corps au capitaine, en déclarant aux insurgés qu'il répondait de ses jours et que s'ils le touchaient il se tournerait immédiatement contre eux.

Cette brûlante et vive altercation attira enfin l'attention des deux compagnies du 42e. Les sous-officiers accoururent à la voix de leur chef, ils l'aidèrent à se dégager des mains des conjurés, qui firent un mouvement en arrière jusque dans la rue, mais comme le capitaine s'occupait des premiers soins à donner à sa troupe, n'ayant eu que le temps de lui dire: «On vous trompe, *vive le Roi!*» il vit les insurgés rentrer à rangs serrés ayant en tête le prince Louis, le général Montholon et les principaux d'entre eux.

M. Col-Puygellier s'avança de suite au devant d'eux et s'adressant particulièrement au prince Louis, il lui signifia énergiquement de se retirer à l'instant même, ou qu'il allait employer la force, en ajoutant «*tant pis pour vous si vous m'y forcez.*»

Louis-Napoléon Bonaparte profita alors du moment où le capitaine se retournait du côté de ses soldats pour

leur donner ses ordres, il prit un pistolet dans la poche de son pantalon du côté droit, ajusta le capitaine et lui tira par derrière un coup de son arme; mais celui-ci ne fut pas atteint à cause d'un mouvement que lui firent faire ses soldats en l'attirant à eux pour qu'il évitât le coup. La balle du pistolet alla alors frapper le grenadier Geoffroy, le même que nous avons vu à la cuisine refusant de boire et de crier vive l'Empereur, elle l'atteignit à la lèvre supérieure du côté gauche, lui cassa trois dents et se logea ensuite dans le cou du côté droit. *)

Après cet exploit le héros de Boulogne, qui n'osait lutter en face avec ses adversaires et qui attendait qu'ils lui tournassent le dos pour leur tirer dessus, battit en retraite avec sa troupe et abandonna la caserne.

Mais s'il avait renoncé à tout espoir de séduire la garnison il espérait, du moins, être plus heureux auprès du peuple.

*) Tout ce qui concerne le coup de pistolet tiré par Louis Bonaparte, et qui a blessé le grenadier Geoffroy, est extrait textuellement de la déposition de ce dernier et en sa présence; Le premier n'opposa aucune dénégation et se contenta de répondre: «Je n'ai rien à dire si ce n'est que je regrette d'avoir blessé un soldat français. Cour des Pairs, audience du 29 Septembre 1840.

Voici comment L. N. Bonaparte expliqua devant le juge d'instruction le motif qui le poussa à tirer ce coup de pistolet: «Comme tout dépendait, dit-il, de la tentative faite sur les deux compagnies, voyant mon entreprise échouer je fus pris d'une sorte de désespoir; et, comme je ne cacherai rien, je pris un pistolet, dans l'intention de me défaire du capitaine, et, avant que je voulusse tirer, le coup partit et atteignit un grenadier à ce que j'ai su plus tard.» Cour des Pairs; audience du 15 Septembre 1840, rapport de M. Persil.

Les conjurés se dirigèrent ensuite vers la haute ville, en semant des proclamations et de l'argent, aux cris de *Vive l'Empereur!* Ils étaient suivis de beaucoup d'enfants auxquels le prince *jetait des pièces de cinq francs neuves à l'effigie de l'Empereur.* *) Louis Bonaparte chercha à s'emparer du château et à y prendre des armes pour les distribuer à la population. Le sous-préfet, M. Launay le Provost, prévenu des desseins des insurgés, alla à leur recherche, il ne tarda pas à les rencontrer et marcha droit à eux en les sommant de se séparer. Ils lui répondirent alors par des cris répétés de *Vive l'Empereur!* Louis Bonaparte, qui occupait la place du milieu dans le premier rang, ordonna de repousser le sous-préfêt, et de reprendre la marche un instant interrompue, ce qui eut lieu. M. Lombard, porte-drapeau, en passant devant le sous-préfet lui asséna dans l'estomac un coup du fameux aigle d'Austerlitz qui surmontait le drapeau. Ce fut là avec le coup de pistolet tiré par derrière, par Louis Bonaparte, sur le capitaine Col-Puygellier, les deux faits d'armes les plus extraordinaires de cette troupe héroïque.

Arrivée vers les portes de la haute ville elle les trouva fermées, ce fut en vain qu'elle essaya de les enfoncer, elles résistèrent aux coups de haches redoublés des conjurés, qui, voyant l'inutilité de leurs efforts, durent encore abandonner cette seconde partie de leur entreprise.

En désespoir de cause ils se dirigèrent vers la colonne de la Grande-Armée, et M. Lombard pensa alors que le meilleur usage qu'il put faire de son drapeau était de l'arborer au haut de ce monument, ce qu'il fit bientôt aux

*) Annotateur de Boulogne, du 8 Août 1840.

acclamations de tous ses camarades et aux cris nombreux de *Vive l'Empereur!*

Mais la garde nationale réunie à la hâte par le sous-préfet et par son colonel M. Sansot ainsi que la troupe, sous les ordres du capitaine Col-Puygellier, s'avancaient de tous les côtés pour cerner les insurgés; ces derniers n'attendirent pas leur arrivée, ils se débandèrent et se sauvèrent dès qu'ils les aperçurent laissant l'héroïque Lombard et leur drapeau dans la colonne où le premier fut fait prisonnier par deux habitants de Boulogne, et l'aigle d'Austerlitz ne tarda pas à rouler dans la poussière.

Les héros de cette équipée se dispersèrent en tous sens, les uns vers la ville dans l'intention de s'y cacher, les autres vers la campagne où ils pensaient pouvoir échapper aux recherches de l'autorité, et les derniers vers la plage pensant pouvoir regagner leur paquebot. Les premiers, parmi lesquels étaient Louis-Napoléon Bonaparte, le colonel Voisin, Faure, Mésonan, Persigny, D'Hunin, parvinrent à entrer dans un canot qu'ils s'efforcèrent de pousser au large; ils refusèrent de s'arrêter sur l'ordre qui leur en fut donné, et ils répondirent à cette sommation par un coup de pistolet, alors M. Martinet, juge suppléant, s'avança dans l'eau et lacha un coup de fusil qui fut suivi de plusieurs autres tirés par les gardes nationaux et les soldats de la ligne.*) Le colonel Voisin et le Polonais Owenski furent blessés et le sieur Faure fut tué. Les fuyards, dans leur peur, se jetèrent tous du même côté du canot ce qui le fit chavirer et ils tombèrent à la mer. D'Hunin se

*) Déposition de M. Martinet devant la *Cour des Pairs*, le 27 Septembre 1840.

noya pendant que les autres parmi lesquels le grand prince cherchèrent à gagner le paquebot à la nage.

Mais le commandant du port Pollet les repêcha et les fit prisonniers. Ainsi se termina ce combat naval dans lequel les illustres marins du *Château d'Edinbourg*, aussi courageux sur l'eau que sur terre, eurent le malheur de perdre deux des leurs.

«Louis-Napoléon Bonaparte était dans le plus triste état quand on le repêcha; il était très pâle et il avait tellement peur qu'il ne pouvait ni marcher ni se tenir de bout, un officier de la garde-nationale lui donnait le bras, et de l'autre côté il était soutenu par un jeune homme qui ne s'était pas écarté un seul instant de sa personne.» *) «On raconte que, lors de son arrivée dans le château, il a fallu faire deshabiller Louis Bonaparte par un garde-national, parce qu'il n'avait pas de domestique et qu'il était trop abattu pour se deshabiller lui-même **) un correspondant de la *Presse*, du 7 Août, raconte qu'il a vu le prince: «Il portait, dit-il, l'éternel habit vert, il était sans cravate et tout imbibé d'eau, sa figure était *blafarde*. Il paraissait accablé: rien de grand, rien de noble dans sa contenance.»

Un correspondant du Times, du 10 Août, disait: «Je «viens de voir Louis-Napoléon; le pauvre diable est dans «un triste état. Il a manqué de se noyer et les balles «l'ont serré de près. S'il en avait reçu une, c'eut été «après tout la meilleure fin d'un aussi mauvais imbécile «(mischie vous blockhead)» c'est flatteur pour Louis Bona-

*) L'Indépendant de Bruxelles, du 7 Août 1840.

**) Le Globe Anglais, du 12 Août 1840. Reproduit par l'Indépendant de Bruxelles du 14 Août 1840.

parte, ajoute le journal l'Indépendant de Bruxelles, du 12 Août 1840, qui a reproduit ce paragraphe.

Il a suffi du commissaire de police Bergeret pour arrêter MM. Parquin et Móntholon, et bientôt tous les insurgés, au nombre de 57, furent placés sous la main de la justice.

Le général Montholon ne montra, parait-il, guère plus de fermeté que Louis Bonaparte. Voici ce qu'en dit *l'Annotateur de Boulogne*, du 8 Août. «Nous l'avons vu dans la cuisine du château seul en uniforme de général, assis sur une chaise de paille les bras tombants, la tête affaissée sur la poitrine, dans l'attitude la plus douloureuse.» Voilà l'état dans lequel Louis Bonaparte réduisait ses plus dévoués serviteurs et les compagnons fidèles de son oncle à Sainte-Hélène, par ses équipées ridicules.

Le paquebot le Château d'Edinbourg fut aussi capturé: C'est M. Pollet, lieutenant du port de Boulogne, avec un bateau monté par dix hommes seulement, qui accomplit cette prise. Voici en quels termes il la raconte:

«Avant de pousser au large, je fis cacher les fusils chargés au fond du bateau. En faisant route pour la rade je rencontrai le canot du paquebot à peu de distance de la jetée à l'ouest.

«Je pensai que ce canot était placé là en attendant des ordres. Alors doublant de vitesse j'abordai le navire et montai sur le pont; je donnai l'ordre au capitaine d'appareiller aussitôt pour le port; ce à quoi il se refusa d'abord; mais lui ayant signifié que mes hommes et moi nous allions exécuter la manœuvre s'il ne la faisait de bonne grâce et l'ayant à diverses reprises menacé d'employer la force, il finit par s'y décider.»

On voit que la capture du bateau à vapeur, qui avait

amené les insurgés, a encore été plus facile que celle de ces derniers, quoiqu'il contint 19 hommes d'équipage, 3 hommes pour soigner les chevaux, et 3 grooms, qui furent tous arrêtés provisoirement et relâchés plus tard.

«Outre près d'un demi million de valeur en or et en argent, quatre barils remplis de pièces dor de 40 f., le *Château d'Edinbourg* contenait neuf magnifiques chevaux anglais, un aigle vivant, deux voitures toutes neuves: dont une berline et un fourgon; des uniformes magnifiques nouvellement confectionnés, sur lesquels se trouvaient inscrits les noms des possesseurs; 23 ou 24 caisses d'excellents vins, de bière, de guiger-beer, de soda-water et de brandy; un joli nécessaire de femme, des bobines et des aiguilles; un album sur lequel le prince Louis avait dessiné le château d'Arenemberg et des paysages et écrit des stences *érotiques*. Dans des malles et des sacs de nuit on a trouvé des vêtements bourgeois tout neufs et très beaux, ils devaient être endossés le soir pour un bal magnifique projeté à l'établissement des banis. *)

Comme on le voit, *l'Homme-Providence*, qui voit qui sait et qui prévoit tout, comme on le dit aujourd'hui, ne s'embarquait pas sans biscuits, il avait projeté un bal pour le soir, et apporté avec lui un aigle vivant, qui devait voler de clocher en clocher pour annoncer la victoire de son maître; le vin et les liqueurs occupaient aussi une place importante dans la cargaison du bateau qui portait le nouveau César et sa fortune. Et il paraît que lui et sa légion sacrée leur faisaient le plus grand honneur.

On a demandé dans l'instruction au capitaine James Crow, du *Château d'Edinbourg*, s'il avait remarqué que

*) Le journal la Boulonaise, du 12 Août 1840.

ces Messieurs aient bu pendant les dernières heures qu'ils ont passées à bord? — il a répondu «qu'ils ont bu énormément, et qu'il n'avait jamais vu boire autant qu'ils l'ont fait, et de toute espèce de vins et de liqueurs; qu'ils avaient absorbé 16 douzaines de bouteilles de vin, sans compter l'eau-de-vie et les liqueurs.» *)

Aussi les soldats du 42$^{me.}$ présents à l'attentat ont affirmé que les conspirateurs étaient presque tous ivres. Voilà l'état où se trouvait «le petit nombre de *braves* qui suivaient Louis Bonaparte, et sur lesquels veillait, *du haut de la colonne, le génie de l'Empereur qui applaudissait à leurs efforts.*»

Deux jours après son arrestation Louis-Napoléon Bonaparte fut extrait du Château de Boulogne où il était détenu pour être conduit à Ham, «ce départ précipité auquel il ne s'attendait pas l'avait vivement ému, ses adieux au général Montholon ont été pénibles, en descendant dans le cour du château, il était au bras du colonel de la garde-nationale.» **)

Il parait que le héros de Boulogne n'était pas remis de sa grande frayeur et qu'il ne pouvait pas encore marcher seul.

Aucune manifestation sympathique ne s'est produite sur son passage. Le 8 Août, il a traversé Amiens; à six heures et demie du soir; «une population nombreuse, composée surtout d'ouvriers, l'attendait au passage, son attitude était celle de l'indifférence et de la pitié: pas un cri n'a été poussé, Louis-Bonaparte avait l'air fort triste; il s'enfonçait dans la voiture pour échapper aux regards. La

*) Rapport du sous-préfét de Boulogne, du 8 Août 1840.
**) *Colonne de Boulogne,* du 9 Août 1840.

population de Ham montra la même indifférence que celle d'Amiens elle ne témoigna aucune sympathie au prisonnier; la désapprobation était générale.» *)

Le 12 Août, Louis-Bonaparte fut extrait de la prison de Ham et transféré à la Conciergerie à Paris.

*) *L'Indépéndant,* journal belge, du 13 Août 1840.

IV.

Les accusés de Boulogne ayant tous aussi été transférés à Paris, une ordonnance du roi fut rendue, le 9 Août 1840, pour convoquer la Cour des Pairs et la saisir de l'affaire.

Le 18, elle se réunit sous la présidence du chancelier Pasquier, pour se constituer, recevoir l'ordonnance, entendre le réquisitoire du procureur général et nommer une commission d'instruction, qui fut composée de MM. de Bellemare, Besson, de Cambacérès, de Caux, Dutaillis, de Feurtier, Fréteau de Peny, d'Heudelet, Odier, Rossi, le chevalier Tarbé de Vauxclairs et Villemain.

M. le Chancelier de la Cour, le baron Pasquier, délégua en-outre pour l'assister dans l'instruction, MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'ain), le maréchal comte Gérard *) et Persil, ce dernier fut nommé rapporteur.

C'est le 28 Septembre que les accusés de la tentative

*) Une chose qui surprendra sans doute le lecteur, c'est de voir un ancien soldat de Napoléon figurer parmi les commissaires qui instruisaient le procès de son neveu, mais il n'y a rien là cependant de bien extraordinaire, les bonapartistes étant avant tout toujours du parti du plus fort.

insurrectionelle de Boulogne comparaissent pour la première fois devant la Cour des Pairs. Ils sont introduits à midi et un quart escortés par la gendarmerie de la Seine et suivis de leurs avocats.

Louis-Napoléon Bonaparte entre le premier, il est revêtu d'une redingote noire et porte la plaque de grand officier de la légion d'honneur, dont il s'est décoré gratuitement et sans en avoir le droit. Il paraît que sa mésaventure de Strasbourg et la scène de dégradation, qui lui a été infligée, dans laquelle le grand cordon de la légion-d'honneur lui a été arraché par le colonel Taillandier ne l'ont pas guéri de sa manie de revêtir des décorations. Viennent ensuite MM. Montholon, Voisin, Mesonnan, Parquin, et les autres accusés qui occupent plusieurs bancs. La Cour fait son entrée à Midi et demi, et tous les accusés se lèvent alors.

Le ministère public est représenté par M. le procureur général Frank-Carré, par MM. Bouchy, Nouguier et Glandaz, ses substituts.

On remarque aux bancs de la défense: Mes. Berryer, Ferdinand Barrot, Marie, Delacour, Barillon, Duchezeau, Jules Favre, Nogent de Saint Laurent et Lignier.

Nous ne pourrions donner une idée plus exacte de l'attitude des accusés devant la Cour qu'en citant ici un article d'un journal français de l'époque, *l'Univers*, du 30 septembre 1840.

«Les débats du procès de Louis Bonaparte, dit-il, ont commencé et se poursuivent au milieu de l'indifférence la plus complète. La curiosité n'est pas même excitée. Pas un seul groupe n'a stationné devant le palais de la Cour des Pairs.

«Nous ne croyons pas que la Cour ait jamais été

aussi nombreuse dans aucun procès. Cent soixante sept Pairs prennent par à la délibération.

«Le prince Louis Bonaparte est un jeune homme de trente-deux ans, de taille moyenne; il est bien loin d'avoir dans les traits, dans la physionomie, dans la voix une expression quelconque, qui annonce un homme capable de recommencer le rôle d'un Napoléon. Avant de répondre aux questions du président Louis Bonaparte, a commencé par lire une profession de foi politique où il s'est posé non pas en accusé, mais en vaincu. Cette lecture n'a causé aucune impression. La voix de l'accusé est faible, aussi le greffier, M. de la Chauvinière, a-t-il été obligé de répéter toutes les réponses faites par Louis Bonaparte.

«Il a été également impossible d'entendre les réponses de presque tous les autres accusés, réponses toujours reproduites devant la Cour par M. de la Chauvinière.

«A la contenance embarrasée et presque honteuse des prévenus, on dirait des écoliers pris au piège plutôt que des partisans vaincus dans une tentative hardie. A l'exception du lieutenant Aladenize, tous ont persévéré dans leur ridicule système de défense, s'obstinant à soutenir que le prince leur avait caché ses desseins; il n'est pas jusqu'à son secrétaire intime (d'Almbert), et celui de ses affidés qui imprimait ses proclamations et ses brochures (Conneau), qui n'aient employé ce moyen de défense. Leurs réponses au surplus n'ont rien appris de nouveau, si non leur radicale et humiliante incapacité; on ne s'imagine pas une *réunion plus complète d'infirmités physiques et morales*. L'étrange conspiration que celle dont tous les membres ont besoin d'amples libations pour se mettre à l'œuvre et dont presque une moitié est perclue. Aussi quand on contemple en face de l'imposant tribunal des

Pairs. Cette masse confuse de jeunes gens et de vieillards groupés au tour d'un chef de trente ans, dont la figure n'en porte pas vingt-cinq, et dont la contenance est sans grandeur, on se sent pris d'une compassion profonde. Volontiers, si ce n'était le sang versé et la paix du pays compromise, on implorerait la pitié de la Cour pour ces têtes grises et blondes qu'un même grand nom à également troublées.»

Ce fut M. Persil, commissaire nommé par la Cour qui donna lecture du rapport sur l'attentat du 6 août 1840. Nous donnons ici la plus grande partie de ce document remarquable, qui est un résumé impartial de toutes les charges qui pesaient alors sur Louis Bonaparte et sur ses complices, et qui prouvera d'une façon irréfutable la véracité des faits que nous avons déjà rapportés.

Cour des Pairs.

Audience du 15 septembre 1840.

Attentat du 6 Août, dit de Boulogne. — Louis Bonaparte et ses Complices.

Rapport fait à la Cour par M. Persil. l'un des commissaires) chargés de l'instruction du procès déferé à la Cour des Pairs par ordonnance royale du 9 août 1840.*

«Messieurs, l'attentat de Strasbourg, dit M. Persil, qui annonçait dans ses auteurs, avec l'appréciation la plus étrange des sentiments nationaux, autant de présomption que d'imprévoyance, ne semblait pas devoir se renouveler. L'opinion

*) Les commissaires étaient, comme nous l'avons dit, M. le baron Pasquier, chancelier de France, président de la Cour, et MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), le maréchal comte Gérard, et M. Persil, commis par M. le chancelier, président.

publique en avait fait justice, et l'indignation générale avait remplacé, jusqu'à un certain point, la répression légale qui avait manqué à ce grand crime. L'impunité qui lui fut alors acquise, et qui fit sur le pays une sensation si pénible, tenait à des circonstances assez extraordinaires pour qu'on dut croire que ceux qui en avaient profité, avertis par le danger qui avait plané sur leur tête, sauraient y puiser une salutaire leçon. Cet espoir si naturel ne s'est point réalisé. L'acquittement de Strasbourg est devenu, à leurs yeux, une preuve «de la sympathie de toute la population pour la cause napoléonienne (brochure de Laity, page 75; proclamation au peuple français, distribuée à Boulogne), et lorsque, plus tard, le Roi eut la noble pensée de restituer à la terre de France les cendres glorieuses de l'Empereur, ils n'ont vu, dans la manifestation de l'enthousiasme excité par les souvenirs d'une époque où se sont opérées de si grandes choses, qu'une occasion de satisfaire, par de coupables moyens, des ambitions insensées, et de renverser nos institutions au nom de celui dont le premier titre à la reconnaissance de ses concitoyens fut d'avoir détrône l'anarchie. Rien ne les a arrêtés: ni les leçons de l'expérience, qui auraient dû les éclairer sur l'impopularité, sur l'isolement et l'abandon universel de leur cause; ni l'état prospère de la France, attachée chaque jour davantage à sa dynastie et au gouvernement qu'elle s'est donnée; ni ce réfroidissement des passions, que le temps et la puissance irrésistible de l'opinion publique ont amené au sein même des partis les plus exaltés. Ils ont tout méconnu, tout attaqué avec la même présomption et une confiance plus folle, s'il est possible, que celle qui les avait conduits jusque dans les murs de Strasbourg.

Nous serions heureux de penser que les difficultés internationales qui préoccupent et inquiètent tout le monde n'ont pas aussi décidé et précipité leurs coupable, projets. Mais que ne peut-on pas croire de ceux qui, par une surprise sur Boulogne, avec quelques officiers en retraite pour la plupart, avec quelques homme sans nom, inconnus à la France, et une trentaine de soldats déguisés en domestiques ou de domestiques déguisés en soldats, ont conçu la pensée de s'emparer de la France, et d'y rétablir, au nom du peuple et de la liberté, sous l'égide d'une renommée trop haut placée pour qu'il soit donné à personne de lui succéder, un système de gouvernement qui nous a fait, il est vrai, recueillir d'amples moissons de gloire; mais que ne signalaient à notre reconnaissance, ni un ardent amour de la liberté et de l'égalité, ni un profond respect pour les droits des citoyens! D'autres temps, d'autres besoins: ce qui pouvait être un bien, ce qui a pu être commandé par une inexorable nécessité dans les premières années du 19e. siècle, alors que les dissensions intérieures et le fardeau de la plus vaste guerre qui se soit jamais soutenue accablaient le pays, serait aujourd'hui un insoutenable anachronisme. La civilisation est en progrès, et sa marche veut être éclairée par la liberté, par le respect des droits de tous et par des institutions qui rendent impossibles l'arbitraire et l'absolutisme. Aussi, voyez comme a été reçue cette criminelle attaque sur Boulogne. Les conjurés ont été arrêtés par ceux qu'ils allaient séduire: dans ces militaires, dans ses gardes nationaux, que leur présomptueuse confiance croyait d'avance gagnés à leur cause, ils n'ont trouvé que des défenseurs de l'ordre établi. La leçon puisse-t-elle enfin être comprise! Elle le sera, car l'heure de la justice est arrivée. Vous devez, mes-

sieurs, en être les organes, c'est pour préparer vos décisions que nous venons rendre compte des résultats de l'instruction dont M. le chancelier nous a appelé à partager avec lui la tâche laborieuse.

Une des premières réponses du principal inculpé, Louis Bonaparte, à l'interrogatoire que lui a fait subir M. le chancelier, assisté de la commission d'instruction, nous a tout d'abord reportés à l'origine, à la première pensée, aux premiers préparatifs de l'attentat.

«Il n'y a guère, a-t-il dit, qn'un an ou dix-huit mois »que j'ai recommencé à entretenir en France des intelli»gences. Tant que j'ai cru que l'honneur me défendait de »rien entreprendre contre le gouvernement, je suis resté »tranquille. Mais lorsqu'on m'a persécuté en Suisse, sous »prétexte que je conspirais, ce qui était faux alors, j'ai »recommencé à m'occuper de mes anciens projets.» (Interrogatoire du prince Louis, du 19 août.)

Vous allez juger si cette réponse est complétement exacte. A peine Louis Bonaparte, est-il de retour des Etats-Unis, où la clémence la plns généreuse l'avait fait transporter, qu'il débarquait à Londres, qu'il faisait imprimer et distribuer avec le concours de Persigny, toujours son complice, une brochure destinée à l'apologie de l'attentat de Strasbourg, en montrant la possibilité de sa réussite et les chances de ses succès ultérieurs. C'était la première édition de l'écrit de Laity, que vous avez condamné au mois de juin 1838.

Dès le mois de février précédent, Louis Bonaparte s'adressait au commandant Mésonan, que le ministre venait de faire passer à la retraite; il voulait mettre à profit le mécontentement de cet officier, publiquement exhalé jusque dans

les journaux.*) A cette époque, il n'était pas encore rentré en Suisse, et le gouvernement n'avait pas du demander son expulsion: il ne s'y décida que longtemps après la révélation des menées auxquelles Louis Bonaparte continuait à se livrer dans cet Etat voisin de la France. L'échec de Strasbourg ne l'avait pas déconcerté. Aussitôt après son retour en Europe, il ne négligea rien pour renouer les fils de ses criminelles trames, et il recommença à s'occuper de ses anciens projets dans un temps où l'honneur, pour nous servir de ses propres expressions, lui aurait défendu de rien entreprendre.

Les préparatifs de ce nouvel attentat sont les mêmes que ceux employés pour celui de Strasbourg; cela ne surprendra personne, car ce n'est qu'un autre essai, une seconde épreuve d'un seul et même projet repris et continué en dépit du mauvais succès de la première tentative. La presse quolidienne est le moyen le plus efficace de disposer des esprits dans nos temps modernes, c'est le commencement obligé de toute entreprise pour les remuer puissamment. On lui demandera donc d'attaquer, d'abaisser tout ce qui est, pour élever ce qu'on veut mettre à

*) Extrait de l'interrogatoire de Mésonan, du 29 août:

D. Depuis combien de temps êtes-vous en relation avec Louis Bonaparte?

R. Depuis deux ans et demi environ: à cette époque, je fus mis en retraite. Froissé dans mes intérêts, j'écrivis au ministre de la guerre, qui m'avait mis à la retraite d'office, des lettres assez sévères qui furent insérées dans le *Courrier Français* et dans d'autres journaux. Le prince m'écrivit à ce sujet d'Arenemberg, au mois de février 1838 autant que je puisse croire, pour me complimenter. Je ne le connaissais pas avant ce temps-là, et je ne l'avais jamais vu. Je ne l'ai vu que plus tard et alors qu'il était en Angleterre, il y a environ un an ou 15 mois.

la place; on lui demandera de servir d'intermédiaire aux partis dont on veut amener la coalition contre le pouvoir. Tous les autres genres de publication seront aussi appelés ou admis; on en attendra d'autant plus d'appui que les idées pourront y être plus développées, et on recourra aux plus petits formats, parce qu'ils se transportent commodément et passent avec plus de rapidité d'une main dans une autre. Toutes les précautions seront d'ailleurs prises pour faire arriver les journaux et les pamphlets partout où l'on espère trouver des adeptes. Viendront ensuite les émissaires chargés de parcourir les départements et de s'arrêter dans les villes de garnison; car c'est surtout par l'armée que Louis Bonaparte veut arriver. Les embaucheurs, les messagers de désordre, les entrepreneurs de guerre civile et de révolutions sont toujours et partout les mêmes. Ceux auxquels on aura recours devront profiter du mécontentement qu'il leur sera loisible d'exciter ou de faire naître; ils iront au-devant des hommes que les factieux de tous les temps appellent les victimes de l'arbitraire et de la tyrannie; aux soldats ils offriront de hautes payes et des décorations; aux sous-officiers de l'avancement; à l'officier supérieur, que l'inflexibilité de la règle a placé dans la retraite avant qu'il ait perdu toute sa vigueur, on promettra de lui rendre cette activité dont il déplore la perte; on ira enfin, attendant le moment décisif, jusqu'à recueillir, en les gardant dans une espèce de dépôt, ou même en les plaçant dans la domesticité, les anciens militaires que le désordre ou le malheur aurait réduits à accepter cette pénible dépendance.

Tel est, messieurs, le résumé des points généraux recueillis par l'instruction en ce qui touche les préparatifs

de l'attentat. Permettez-nous de faire passer sous vos yeux les détails et les preuves.

Dans l'interrogatoire dont nous avons déjà parlé, et que Louis Bonaparte a subi devant M. le chancelier, assisté de la commissions d'instruction, il n'a pas hésité à reconnaître «qu'il avait dépensé beaucoup d'argent pour fonder et soutenir en France quelques journaux;» il a réfusé de faire connaître ces journaux, le chiffre de ces dépenses, les personnes avec lesquelles il correspondait; mais sa discrétion n'excitera que de faibles regrets en présence de l'importante révélation que l'instruction a amenée.

Quelques imputatitions adressées par un journal du département du Nord au sieur Crouy-Chanel, avaient provoqué de sa part une réclamation que vous avez pu lire dans le *Courrier-Français* du 22 août dernier. Crouy-Chanel était accusé d'avoir reçu du prince Louis une somme de 250,000 frs. pour un usage criminel. Après avoir repoussé cette assertion comme une outrageante calomnie, Crouy-Chanel ajoutait: «Jamais le prince ne m'a compté une somme égale à celle dont il s'agit.» D'où le *Courrier* tirait cette conséquence que Crouy-Chanel convenait d'une manière implicite qu'il n'avait pas les mains entièrement nettes.

La publicité de cette polémique traçait à l'instruction la marche quelle avait à suivre. Un mandat de comparution délivré contre Crouy-Chanel l'amena devant M. le chancelier. Il déclara qu'en 1839, époque de la fondation du journal le *Capitole*, il avait reçu de Louis Bonaparte une somme de 140,000 frs., qu'il avait employée à ce journal ou pour différentes commisisons très-avouables;*)

*) M. le rapporteur ne dit pas ici toute la vérité à propos de M. Crouy-Chanel qui, non seulement s'était occupé de pro-

que leurs relations avaient duré trois mois, depuis le mois de juin 1839 jusqu'au mois d'octobre on de novembre suivant; que depuis leurs rapports avaient entièrement cessé; que, s'il avait fait un voyage à Londres dans ces derniers temps, il n'y avait pas vu Louis Bonaparte.

Celui-ci, interrogé à son tour sur cet incident, le 26 août dernier, a confirmé les déclarations de Crouy-Chanel; d'une part, en ce qui concerne l'envoi de sommes d'argent destinées et employées par ce dernier à la publication du *Capitole;* d'autre part, en ce qui touche la cessation de

pagande napoléonienne, mais qui, encore, avait proposé à Louis Bonaparte de s'emparer du Roi et de toute sa famille. Voici ce que raconte à cet égard *L'Echo-du-Nord* de Lille du 12 août.

«Les papiers saisis sur le *Château-d'Edimbourg*, ont amené de curieuses découvertes. Louis Bonaparte avait le projet de s'emparer du Roi et de toute sa famille pendant le séjour qu'ils font chaque année à Eu. Le plan de ce projet avait été tracé par M. Crouy-Chanel, qui se rendit à Londres pour le proposer à L. Bonaparte. Il passionna l'imagination du jeune homme qui offrit desuite à M. Crouy-Chanel les moyens de le mettre à exécution. Ce dernier demanda pour cela une somme de 250,000 frs., qui lui fut comptée. Cette somme ne paraîtra pas encore trop considérable quand on saura que, pour mener le projet à bonne fin, il ne fallait pas moins de 500 hommes.

«Quand il eut reçu son argent, M. Crouy-Chanel revint à Paris et sa première visite fut pour M. le préfet de police, auquel il livra, moyennant 100,000 francs toutes les indications qu'il possédait. Le coup de M. Bonaparte manqua. M. le maréchal Gérard fut chargé de lui écrire pour lui dire que tout était découvert et l'engager à ne pas donner suite à ses projets qui ne pouvaient que le conduire jusqu'au ridicule. Cependant, comme déjà quelques personnes avaient été compromises dans cette affaire, il y eut quelques arrestations, qui donnèrent lieu à une instruction et par suite à un arrêt de non lieu.

«Aujourd'hui, dit-on, le gouvernement a la preuve qu'il a

leurs rapports vers la fin de 1839; mais à la différence de Crouy-Chanel, il les a fait remonter au mois de juin et d'août 1838, peu après la publication de la brochure de Laity. Crouy-Chanel, qui le vint voir en Suisse, lui avait, dès cette époque, proposé de contribuer à la fondation d'un journal. Cette proposition, qu'il n'accepta pas alors, fut reprise plus tard, et elle a eu pour résultat la création du *Capitole*. Rien, dans le cours de l'instruction, n'est venu démentir, en ce qui concerne l'épisode de ses relations avec Crouy-Chanel, les assertions de Louis Bonaparte,

payé 100,000 francs ce qui avait déjà été payé 250,000 francs par Louis Bonaparte.

«Ce n'est pas tout, et l'on a fait dit-on des découvertes bien autrement graves, en ce quelles compromettent des personnes haut placées dans le monde politique. Il y a quelque temps on a annoncé que le *Commerce* avait été vendu à M. Louis Bonaparte par l'intermédiaire d'un prête-nom, pour une somme de 440,000 frs. Le fait était parfaitement exact. Depuis quinze jours le *Commerce* est passé en de nouvelles mains, parce que M. Louis Bonaparte, qui trouvait dailleurs que ce journal était de peu d'utilité, avait besoin d'argent, et pour en obtenir il a consenti à perdre sur le *Commerce* une somme de près de 300,000 francs; ce journal a été en effet racheté par M. Lesseps, au prix de 150,000 francs. Maintenant, pourquoi le Commerce avait-il été acheté à un prix aussi élevé? — Parcequ'il appartenait, dit-on, à un député et que ce député se serait fait fort de mettre dans les intérêts du prétendant MM. Clausel, Bachelu et Larabit, qui devaient composer un gouvernement provisoire.»

Mais toutes ces découvertes faites dans les papiers de Louis-Napoléon Bonaparte le gouvernement de Louis-Philippe a jugé prudent de les ensevelir dans le silence, et depuis le héros de Boulogne devenu président de la République en a fait disparaître les preves en anéanstissant toutes les pièces compromettantes qui étaient au dossier du procès de la conspiration de Boulogne, qu'il a fait voler aux archives.

et elles sont, ainsi qu'on doit le remarquer, conformes à celles de Crouy-Chanel. Celui-ci avait été déjà arrêté pour ses rapports avec Louis Bonaparte, et pour d'autres intrigues politiques; mais toute la procédure à laquelle les poursuites entamées contre lui ont donné lieu, n'a abouti qu'à une ordonnance de non-lieu. Toutefois, une correspondance volumineuse avait été saisie à son domicile; ne pouvait-elle pas mettre sur la voie des préparatifs de l'attentat de Boulogne, et faire connaître quelques-uns de ceux qui y avaient contribué? M. le chancelier a ordonné l'apport au greffe de la Cour du dossier où cette correspondance était renfermée. La commission l'a soigneusement compulsée, et il est ressorti de son travail que les manœuvres auxquelles s'était livré Crouy-Chanel, et dont la plus grande partie se rapportait en effet à Louis Bonaparte, avaient pris fin dès le mois de novembre 1839, et que leurs rapports avaient entièrement cessé à partir de cette époque. Quoi qu'on puisse penser de la nature des desseins que Crouy-Chanel nourrissait pendant tout le temps qu'ont duré ces intrigues, il est donc impossible d'en tirer la conséquence qu'il ait connu la résolution d'agir exécutée sur Boulogne, ni qu'il y ait concouru en aucune manière.

Mais n'a-t-il pas été au moins pour quelque chose dans le choix des hommes et des moyens qui y ont été employés? Sur la demande adressée à Louis Bonaparte par M. le chancelier, et qui était ainsi conçue: «Il est »probable que Crouy-Chanel a pu contribuer à vous donner »sur les hommes et sur les choses des notions extrême»ment fausses et qui ont pu influer sur les projets que »vous avez réalisés dernièrement.» (Interrogatoire du 26 août.) Voici ce qu'il a répondu: «Il n'a eu aucune

»influence sur mes projets, parce que j'avais très-peu de »confiance en son jugement.»

Il n'est donc résulté de l'examen le plus approfondi des rapports de Louis Bonaparte avec Crouy-Chanel, qu'une démonstration plus complète de sa longue préméditation de l'attentat qui a éclaté à Boulogne et de sa persévérance à rechercher tout ce qui pouvait lui en faciliter l'accomplissement, alors même qu'il n'était pas encore fixé sur les moyens de le commettre, ni sur le lieu où il devait l'entreprendre.

Nous avons déjà dit que Louis Bonaparte ne s'était pos borné à préparer son avènement par la presse quotidienne; il y voulut joindre en effet, outre sa biographie destinée à relever les espérances attachées à la descendance cadette de l'Empereur Napoléon, de petites brochures qui, répandues avec profusion dans le public, et surtout jetées adroitement dans les villes de garnison et dans les casernes, y pourraient, il s'en flattait du moins, populariser son nom et le lier indissolublement à celui de l'Empereur.

Vous vous rappelez l'écrit distribué à Londres sous le nom de Persigny, et à Paris sous celui de Laity. Il est trop connu de la Cour pour qu'il soit nécessaire d'en redire le dangereux esprit; il était destiné à réhabiliter le coup de main de Strasbourg, à exalter la cause de Louis Bonaparte, à tromper par de fausses espérances ceux qui pourraient être tentés de s'y associer, à lui créer enfin en tous lieux de nouveaux et crédules prosélytes. Voilà à quels caractères la Cour des Pairs y reconnut une attaque contre le principe et la forme du gouvernement, une provocation à son renversement. Votre pré-

voyance avait déjà signalé les nouveaux projets que commençait à accomplir Louis Bonaparte.

D'autres brochures avaient la même destination. C'étaient *les Idées-napoléoniennes*, par Louis-Napoléon, et les *Lettres de Londres.* Tous ces écrits respirent les mêmes prétentions et tendent aux mêmes efforts pour lui créer des partisans et pour les ranger activement sous sa bannière.

Toutes les mesures étaient prises, toutes les précautions employées, pour répandre utilement ces écrits séditieux et les faire parvenir entre les mains de nos populations. On choissait de préférence les contrées où se trouvaient d'anciens militaires, tous naturellement remplis des merveillenx souvenirs de l'Empire, et les dépôts de nos jeunes soldats, toujours disposés à écouter avec avidité les récits presquer fabuleux, malgré leur réalité, de notre vieille gloire militaire.

Entr'autres preuves recueillies à cet égard par l'instruction, en voici une qui ne l'aissera aucun doute dans vos esprits.

Le 24 juin dernier, un individu, nommé Ausias, avait abordé dans une rue de Lille, un grenadier du 46e. régiment de ligne, en garnison dans cette ville; sous le prétexte de traiter un compatriote, il l'avait amené dans un cabaret où il lui donna deux exemplaires *des Lettres de Londres.* Il en laissa une dixaine au cabaretier, en l'invitant à les distribuer. Encouragé par le succès, Ausias se présenta le lendemain à la caserne, qu'il demanda à visiter. En ayant obtenu la permission, il pénétra dans une chambre où des grenadiers étaient réunis; il se mettait en devoir de renouveler son audacieux embauchage, lors-

qu'il fut arrêté en flagrant délit, et livré à l'autorité judiciaire.

D'autres émissaires, placés dans une situation sociale plus élevée, s'étaient aussi chargés de la distribution de ces écrits. Nous pourrions citer le commandant Mésonan, le commandant Parquin, etc. Mais ceux-ci avaient une autre mission, plus en rapport avec les relations qu'ils avaient le moyen d'entretenir; ils devaient voir les personnes sur lesquelles ils se flattaient d'exercer quelque influence; ils devaient leur faire les propositions les plus séduisantes, ne rien négliger enfin pour les enrôler définitivement sous les drapeaux du parti.

L'instruction n'a pas, sans doute, fait connaître tous ces embaucheurs si zélés, mais elle a nommé les principaux: ce sont les inculpés Parquin, Lombard, Persigny, D'Almbert, Bataille, Mésonan, Forestier.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître les faits particuliers d'embauchage de chacun de ces inculpés; cette partie de la prévention trouvera mieux sa place lorsque nous nous livrerons à l'examen de toutes les charges qui pèsent sur chacun d'eux; mais nous ne laisserons pas échapper l'occasion de vous rendre compte, dès à présent, de deux incidents qui confirment tout ce que nous venons de vous exposer, relativement au zèle avec lequel on tentait de faire des prosélytes à la cause de Louis Bonaparte.

L'inculpé Parquin, depuis que le prince était de retour des Etats-Unis, n'avait presque pas eu d'autre demeure que celle de ce dernier, dont il se disait l'aide-de-camp. Toujours à ses ordres, il était sans cesse en mission dans les intérêts de la cause qu'il servait aveuglement. Peu de jours avant l'attaque tentée sur Boulogne, il était en-

core à Paris; vous devinez ce qu'il y faisait. Les anciens soldats de l'Empire, pauvres et tombés dans le malheur, lui étaient spécialement recommandés. Il les recherchait, il les envoyait à Londres sous des prétextes qu'on voudrait pouvoir ne traiter que de frivoles, mais qui trop souvent ont été bien peu honorables.

C'est ainsi qu'il embaucha le nommé Brigaud et le capitaine Desjardins, qu'on a retrouvés ensuite parmi les conjurés.

L'instruction n'a pas fait connaître, dans toute leur étendue, les menées auxquelles s'étaient livrés, pendant leurs fréquents voyages en France, les inculpés Lombard et Persigny. Tout porte à croire que la trahison du lieutenant du 42e, Aladenize, a été l'ouvrage de d'Almbert ou de Bataille et de Forestier; mais c'est surtout sur l'incident relatif au commandant Mésonan que nous devons fixer votre attention. Il ne s'agit plus là de quelques soldats isolés, rattachés à la cause qu'on leur fait embrasser par la misère, le désœuvrement, ou par la ruse de quelque adroit embaucheur; c'est jusqu'aux chefs que Mésonan élève ses vues ambitieuses; s'il se peut qu'il parvienne à séduire le maréchal-de-camp commandant le département du Nord, ne lui serait-il pas dès-lors permis de se croire maître de la frontière et de la côte où doit s'opérer le débarquement: les nombreuses garnisons qui sont placées sous les ordres de cet officier-général ne suivront-elles pas infailliblement son exemple?

M. le chancelier a interrogé Mésonan sur cette si téméraire, si incroyable entreprise. Il lui a demandé si dans les tournées qu'il convenait avoir faites dans les départements du Nord, il n'avait pas adressé à quelques officiers généraux des ouvertures de la part de Louis-Bo-

naparte: si notamment, il n'avait pas montré à un général une lettre qu'il disait venir de lui? Voici sa réponse textuelle: (Interrogatoire du 20 août.)

«Non, monsieur, j'ai causé longuement politique avec «un général; il m'a ouvert son cœur qui était froissé par «quelques promotions qui avaient eu lieu; il s'est même «exprimé à ce sujet avec beaucoup de chaleur. Je ne lui «ai pas caché que j'allais en Angleterre, que j'y verrais «le prince, mais je ne lui ai fait aucune ouverture de la «part du prince.»

M. le chancelier a demandé à Mésonan quel était ce général, et il a répondu: «C'est le général Magnan.»

Les devoirs de votre commission d'instruction étaient tracés par cette réponse. M. le chancelier a fait citer le maréchal-de-camp Magnan. Il l'a entendu, et c'est sa déposition entière qui doit passer sous vos yeux. Nous la ferons suivre du nouvel interrogatoire que Mésonan a dû subir en présence du lémoin.

Voici la déposition du général:

«A la fin de mars 1840, je fus informé, par le préfet du Nord, qu'un sieur Lombard, ex-chirurgien aide-major, et compromis dans les événements de Strasbourg, était à Lille, qu'il y était en rapport avec quelques officiers de la garnison. Je ne nommerai pas ces officiers, ni les régiments auxquels ils appartiennent; le Roi, informé par M. le ministre de la guerre et par moi de leur étourderie, les a couverts de son indulgence. Ces officiers avaient été désignés par moi au ministre de la guerre, le 29 mars 1840, comme plus étourdis que coupables; j'avais été assez heureux pour prévenir, et je n'avais pas voulu me réserver le droit de punir.

«Le 6 avril 1840, j'avais l'honneur de rendre compte

à M. le ministre de la guerre que l'ex-commandant Parquin, un des principaux acteurs dans les événements de Strasbourg, était arrivé à Lille. Je lui disais: «Ainsi Lombard n'est pas plus tôt parti que Parquin arrive. Je suis sans aucune inquiétude, quoi qu'il fasse ou qu'il tente; toutefois, pour remplir mes devoirs, j'ai réuni MM. les officiers de la garnison de Lille, et bien que leur loyauté et leur dévouement me fussent connus, il était de mon devoir de leur signaler la présence de Parquin dans nos murs. Le commandant Parquin ne resta que 24 heures à Lille et partit. Il avait été au spectacle la veille; je l'y vis. Il entra dans la loge occupée par un chef d'escadron de cuirassiers, le commandant Granger, qui aussitôt quitta sa loge et alla ailleurs.

«Vers la même époque et au mois de février, autant que je me rappelle, le commandant Mésonan arriva à Lille. Il se présenta chez un ancien ami à lui, le chef d'escadron Cabour-Duhé attaché à l'état-major de la division. Il fut aussi chez le colonel du 60e régiment à Lille, un de ses amis. Ce colonel lui dit: «Je ne puis te donner à dîner parce que je dîne chez le général Magnan. Le connais-tu! Va le voir, il t'invitera sans doute à dîner et nous nous trouverons ensemble.» Le commandant Mésonan se présenta chez moi; je l'avais connu à Brest, en 1829, aide-de-camp du lieutenant-général comte Bourke, inspecteur-général du régiment que je commandais alors. J'avais conservé une grande reconnaissance à M. le comte Bourke pour ses bontés pour moi et mon régiment comme inspecteur-général; j'avais pour son aide-de-camp beaucoup de bienveillance. Je ne l'avais pas vu depuis 1829, j'étais heureux de le revoir; je l'invitai à dîner, il accepta. Il dîna chez moi avec M. le lieutenant-général comte Corbi-

neau, le vicomte de Saint-Aignan, préfet du Nord, le colonel du 60e de ligne et plusieurs officiers supérieurs de la garnison. Après le dîner, dans mon salon, et en présence de tout le monde, je demandai au commandant Mésonan ce qui l'amenait à Lille et où il allait; il me répondit qu'il allait à Gand voir d'anciens amis qu'il y avait faits en 1809, il me demanda des renseignements sur quelques personnes de cette ville où j'avais eu mon quartier comme commandant de la division des Flandres, alors que j'étais en mission en Belgique. Je les lui donnai. Il me dit aussi qu'il irait à Bruxelles voir un ancien négociant, son compagnon de captivité en Angleterre. Je le présentai à M. le lieutenant-général commandant la division et au préfet. Les parties de wisth s'organisèrent, et je ne parlai plus à Mésonan, qui se retira avec toute la société.

«Le lendemain Mésonan vint chez moi, il fut introduit dans mon cabinet par mon aide-de-camp; il me parla de sa mise à la retraite au moment où, disait-il, on lui avait promis de l'avancement et le grade de lieutenant-colonel; il me parla des services qu'il avait rendus à Paris en 1830, au moment de la révolution de Juillet, où il devint aide-de-camp du général Maurin, commandant la première division; il m'entretint très-longuement de ses services à Lyon sous M. de lieutenant général Aymar, au moment où éclata le mouvement républicain dans cette ville. Je vis en lui un homme mécontent, mais il ne me parla nullement de sa liaison avec le prince Louis. Il me remit une petite brochure insérée dans le temps dans le journal le *Courrier-de-l'Europe*, et qui était l'expression de son mécontentement et de ses plaintes. Je jetai la brochure sur mon bureau, et lui dis que j'avais lu tout cela dans les journaux, étant en Belgique; j'ajoutai: «Si vous voulez

mon cher Mésonan, que je vous donne toute mon opinion sur cette affaire, je vous dirai que je vous ai blâmé en Belgique et que je vous blâme encore; vous êtes garçon, vous n'avez pas de charges, pas d'enfants, vous avez un peu de fortune; vous êtes trop heureux d'être à la retraite; qu'auriez-vous gagné à être lieutenant-colonel? cinquante ou soixante francs de pension de plus.»

«Mésonan me quitta; il revint plusieurs fois à Lille, se présenta chez moi, ne me trouva pas, parce que j'étais en inspection trimestrielle. Cependant ces allées et ces venues me parurent suspectes; je demandai au commandant Cabour ce que faisait sans cesse à Lille M. Mésonan; le commandant Cabour me répondit que c'était pour une femme, et je le crus. Cependant, dans les derniers jours de juin, le commandant Mésonan revint encore à Lille, il vint de nouveau me voir, et, de nouveau, je l'invitai à dîner. Je lui en fixai le jour, dont je ne me souviens plus; c'était, je crois, le 22 ou le 23 juillet. Pour le même jour j'avais invité M. le capitaine Gueurel, du 50e de ligne, qui était venu à Lille déposer dans une affaire du conseil de guerre. Ces deux messieurs, ma femme et moi, nous fûmes tous les quatre ensemble, après le dîner, nous promener sur l'Esplanade; je les quittai, ainsi que ma femme, sur les huit heures, et pris congé du capitaine Gueurel et de M. Mésonan, qui partaient tous deux le lendemain. Sur l'Esplanade, en me quittant, Mésonan me donna un petit livre en me priant de le lire; je crus que c'était encore l'affaire de sa polémique; je le mis dans ma poche et je fus à la préfecture.

«Le lendemain de ce dîner, Mésonan, que je croyais parti, entra dans mon cabinet après s'être fait annoncer comme de coutume par mon aide-de-camp; je lui trouvai

un air embarrassé; je lui demandai comment il n'était pas parti? Il me répondit qu'il avait une lettre à me remettre. — Et de qui? — Lisez, mon général. Il me remit cette lettre, qui avait pour suscription: «A M. le commandant «Mésonan.» Je la lui rendis en lui disant. Vous vous «trompez, monsieur, elle est pour vous, et non pas pour «moi.» Il me répondit: «Non, elle est pour vous.» J'ouvris la lettre, et je lus les premières phrases, que je crois pouvoir me rappeler parfaitement: «Mon cher commandant, il est important que vous voyiez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme d'exécution, et que j'ai noté comme devant être un jour maréchal-de-France. Vous lui offrirez 100,000 frs. de ma part, et 300,000 frs. que je déposerai chez un banquier, à son choix, à Paris, dans le cas où il viendrait à perdre son commandement.» Je m'arrêtai, l'indignation me gagnant; je tournai le feuillet et vis que la lettre était signée Napoléon-Louis. Je remis la lettre au commandant en lui disant que je croyais lui avoir inspiré assez d'estime pour qu'il n'osât pas me faire une pareille proposition; que ma devise était: «Fais ce que dois, advienne que pourra»; que jamais je n'avais trahi mes serments, même en 1815, n'ayant pas voulu servir la première restauration, étant devenu clerc de notaire de capitaine de la garde impériale et d'officier de la Légion-d'Honneur; que mon culte pour la mémoire de l'Empereur ne me ferait jamais trahir mes serments; que lui, Mésonan, était fou de se mettre du parti du neveu; que c'était un parti ridicule et perdu.

«J'atoutai: Et quand je serais assez lâche, assez misérable pour accepter les 400,000 frs. du prince, je les lui volerais; car, si demain je me présentais devant la garnison de Lille pour lui parler un autre langage que celui

de la fidélité aux devoirs et aux serments, le dernier des caporaux me mettrait la main sur le collet et m'arrêterait, tant l'armée a le sentiment du devoir et de l'honneur. Je dis à Mésonan: Je devrais vous faire arrêter et envoyer votre lettre à Paris; mais il est indigne de moi de dénoncer l'homme que j'ai reçu chez moi, que j'ai reçu à ma table; je ne le ferai pas. Sauvez-vous, il en est temps encore; conservez, en renonçant à ces projets, l'estime de vos camarades, et que l'armée ignore ce que vous avez voulu tenter. Mésonan voulut répliquer; j'ouvris la porte de mon cabinet et le mis dehors en lui disant: Allez vous faire pendre ailleurs. *) En le congédiant, je lui promis que s'il partait de Lille, s'il n'y revenait pas, je ne donnerais aucune suite à ses infâmes propositions. L'affaire m'était personnelle, je pouvais agir autrement que si un de mes subordonnés était venu me porter plainte en subornation contre Mésonan. Mésonan me dit qu'il partait le soir et qu'il ne reviendrait plus.

«Après mon départ, je me rappelai le livre qu'il m'avait donné la veille; je le demandai à mon domestique, car il était resté dans ma poche, et je vis que ce livre était intitulé: *Lettres de Londres.* Je fis venir le colonel Saint-Paer du 4e cuirassiers, à qui je le remis, avec invi-

*) Ce même général Magnan, qui est aujourd'hui maréchal-d'Empire; a été, selon ses propres expressions, *assez lâche et assez misérable*, pour vendre, trahir et égorger la République, et accomplir de sang froid, avec préméditation et guet-apens l'horrible massacre des boulevards du 4 décembre 1851; mais disons-le, cette fois il n'a pas volé son argent, il l'a bien gagné en accomplissant son crime, en versant le sang innocent. Tel est l'homme qui disait avoir pris pour devise: «Fais ce que dois, advienne que pourra.»

tation de s'assurer si, dans son régiment, on n'en avait pas répandu de pareils et le faire passer à MM. les colonels dans le même but. Cet ouvrage avait été répandu dès la veille, en effet, dans la caserne du 46e régiment de ligne. Le lieutenant-colonel Sallex, qui commandait ce régiment par intérim, vint m'en rendre compte; je lui en demandai un rapport, que j'adressai, le 26 juin, au ministre de la guerre.

«Le même jour, 26 juin, j'écrivis aux treize commandants de place sous mes ordres, pour les prévenir contre les embaucheurs bonapartistes.

«Les premières communications que j'avais faites à M. le ministre de la guerre, sur les tentatives de Lombard et de Parquin, avaient paru de ma part ridicules et puériles, tant on attachait peu d'importance à ces menées. M. le colonel baron de Varennes, chef d'état-major de la division, arrivant de Paris, m'avait dit que j'avais paru trop préoccupé de folies.

«Mon devoir exigeait plus encore: il importait que je visse mes troupes. Je pris le conseil de révision que j'avais donné à M. le colonel Paillon, et j'accompagnai M. le préfet du Nord. Je lui communiquai, en voyageant avec lui, tous les détails de mon entrevue avec Mésonan: le préfet me demanda l'autorisation d'en prévenir le ministre de l'intérieur. Ainsi le gouvernement fut averti, non par moi, il est vrai, mais par le préfet du Nord, avec mon autorisation. A mon retour, mon aide-de-camp m'avertit que Mésonan était venu chez moi en mon absence, se plaignant de ce qu'il était surveillé. Je dis de suite à mon aide-de-camp tout ce qui s'était passé entre Mésonan et moi: mon indignation était grande; je défendis à mon aide-de-camp, si Mésonan se présentait chez moi, de le

laisser entrer. Je le consignai à mon planton et à mon domestique. Au même instant, j'appelai le commandant de la gendarmerie, je lui signalai Mésonan comme l'agent du prince Louis, et lui donnai l'ordre de le rechercher et de le faire arrêter. Je fus moi-même chez le procureur du roi, lui signaler Mésonan, et j'eus l'honneur d'écrire au ministre de la guerre le 5 juillet, c'est-à-dire le même jour. J'étais à peine rentré chez moi, et assis dans mon cabinet, que Mésonan, sans se faire connaître au planton, entra furtivement dans mon cabinet; je me levai, marchai à lui et lui dis: «Vous ne renverserez pas le gouvernement, mais vous perdrez la tête, ou plutôt vous l'avez déjà perdue. Vous êtes fou, sortez, partez, la gendarmerie vous cherche, sauvez-vous. D'ami que j'étais pour vous, je deviens votre ennemi; vous voulez renverser le gouvernement que j'ai juré de défendre, séparons-nous. Il sortit, et je ne le revis plus.»

Aussitôt après avoir reçu cette importante déclaration, M. chancelier se transporta à la Conciergerie. Il fit amener devant lui le prévenu Mésonan, et l'interrogea ainsi qu'il suit, en présence de M. le général Magnan:

Nous citons textuellement.

D. Connaissez-vous la personne ici présente?

R. C'est M. le général Magnan.

Sur notre interpellation, le lémoin déclare qu'il reconnaît le prévenu: C'est, dit-il, M. le commandant Mésonan.

D. Au prévenu: Vous allez entendre la lecture de la déclaration qui vient d'être faite par M. le général Magnan en ce qui vous concerne personnellement.

Cette lecture faite, nous demandons au prévenu: Qu'avez-vous à dire?

R. Ceci n'est n'est pas tout à fait exact. Je ne veux rien ôter au général du mérite qu'il a ou qu'il se donne. J'ai bien fait au général quelques confidences; je lui ai parlé de mes projets de voyages; le général m'a donné des conseils, il a montré de très-bons sentiments, cela est vrai, je ne veux rien dire contre, mais il n'est pas exeact de dire qu'il m'ait jeté la porte. On me représente comme ayant voulu m'introduire chez le général malgré lui, comme ayant forcé sa consigne: tout cela n'est pas. En supposant que j'eusse dit quelque chose au général, je me serais acquitté d'une commission; je n'ai cherché à exercer sur lui aucune influence; je le laissai maître de ce qu'il voulait faire ou ne pas faire.

D. Vous ne vous êtes pas expliqué d'une manière suffisamment catégorique sur le fait le plus important, qui résulte de la déposition du général, sur cette lettre que vous lui auriez remise, et qui contenait l'offre d'une somme d'argent considérable, et qui disait, de plus, qu'il était noté pour être un jour maréchal de France.

R. Ce n'était pas à moi à faire de semblables propositions au général; je n'avais pas qualité pour cela.

D. Vous ne répondez pas à ma question; avez-vous remis ou non une lettre au témoin?

R. Il est bien possible que j'aie fait lire une lettre au général, mais elle ne contenait rien de semblable à ce que vous venez de dire.

Au témoin.

D. Persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite, et dont il vient d'être donné lecture au prévenu?

R. Je persiste à dire que le commandant Mésonan m'a remis une lettre portant pour suscription: «A. M. le commandant Mésonan», et contenant les phrases que j'ai

citées dans ma déposition. J'ajouterai que le mot: «mis à la porte», m'est échappé en dictant ma déclartion: ce mot est un peu dur; je me suis servi d'une expression plus polie. Si ce mot a blessé le commandant, j'en suis fâché; mais il est homme d'honneur; il doit se souvenir que chez moi, je lui ai pris les mains, le suppliant avec les plus vives instances de renoncer à ses projets.

Le prévenu: Oui, cela est vrai.

Au prévenu:

D. Vous avez entendu que le général maintient sa déclaration relativement à la lettre que vous lui auriez remise, et qui contenait les propositions dont je vous ai parlé?

R. Je ne me rappelle pas cela.

D. Je vous fais remarquer qu'il est impossible que vous ne vous rappeliez pas un fait de cette nature; votre réponse équivaut à un aveu.

R. Demandez au prince si j'ai jamais eu une lettre semblable; il ne m'appartenait pas de faire de telles propositions. J'aurais tout au plus été un intermédiaire dans cette affaire, en admettant que j'aie fait quelque chose.

D. Vous venez de dire que vous ne vous rappeliez pas le fait sur lequel je vous ai interpellé; je vous ai fait remarquer que ce manque de mémoire était tout à fait invraisemblable; avant cela, vous avez dit que vous aviez peut-être montré quelque lettre au témoin; de quelle lettre entendez-vous parler?

R. Je n'en sais rien: quelque lettre, peut-être, relative à ce qui me concernait, parce que je suis assez communicatif pour mes affaires.

D. Remarquez que vous êtes d'accord avec le général sur les confidences que vous lui auriez faites de vos

projets, sur les sages conseils qu'il vous aurait donnés: et, à côté de cela, vous voudriez faire croire que le général aurait inventé le fait de la remise de cette lettre dont je vous ai parlé?

R. J'ai dit au général que le prince avait des accointances avec des personnes haut placées dans le gouvernement, qui devaient l'avertír du moment où il faudrait qu'il vint en France. Le général a blâmé cela, disant que quand on servait un gouvernement, il fallait le faire avec honneur. Après cela, il est possible que j'aie montré au général des lettres du prince; j'en avais, j'étais en correspondance avec lui, cela est certain; mais je ne me souviens pas du fait. Je rends justice au général, mais je suis fâché qu'il me charge et qu'il veuille m'accabler.

Nous faisons retirer le témoin, et nous interpellons le prévenu ainsi qu'il suit:

D. Comment voulez-vous que j'ajoute foi à ce que vous dites quand je rapproche votre déclaration de ce que vous avez dit, dans un précédent interrogatoire, de la disposition d'esprit dans laquelle vous aviez trouvé le général, du mécontentement que vous prétendez qu'il aurait éprouvé de certaines promotions qui avaient été faites, de l'amertume avec laquelle il s'en serait exprimé devant vous et avec vous.

R. Il est bien vrai que le général m'a parlé avec amertume de quelques promotions qui avaient pu le blesser, mais je n'ai pas voulu dire qu'il ait partagé mes vues: je suis bien loin de dire cela.

D. Je lis textuellement le passage de votre interrogatoire dont je vous parle: «N'avez-vous pas montré à un général une lettre de Louis Bonaparte?

R. Non, monsieur, j'ai causé longuement politique

avec un général; il m'a ouvert son cœur, qui était froissé par quelques promotions qui avaient en lieu; il s'est même exprimé à ce sujet avec beaucoup de chaleur. Je ne lui ai pas caché que j'allais en Angleterre et que j'y verrais le prince, mais je ne lui ai fait aucune ouverture de la part du prince.

R. C'est bien ce que j'ai dit.

Nous faisons rentrer le témoin, et, en sa présence, nous interpellons le prévenu ainsi qu'il suit:

D. Vous êtes convenu que vous aviez pu montrer au général une lettre du prince; à qui espérez-vous faire croire que le général, au caractère duquel vous rendez hommage, ait imaginé un fait de cette gravité et jusqu'aux phrases mêmes qu'elle contenait?

R. J'ai pu faire voir au général plusieurs lettres du prince, mais ces lettres ne contenaient rien de pareil aux offres dont vous me parlez.

Le témoin dit: Le commandant fait erreur; il ne m'a pas fait voir plusieurs lettres du prince, comme il le dit; mais une seule lettre: cette lettre est celle dont j'ai parlé, et qui contenait les phrases que j'ai citées. Loin de vouloir accabler le commandant, j'ai manqué à mon devoir, je me suis compromis pour lui en ne le faisant pas arrêter de suite; mais il m'avait promis de ne jamais revenir à Lille. S'il avait tenu sa promesse, j'aurais tenu la mienne, et je n'aurais jamais parlé de cette lettre: c'est son retour à Lille qui a tout perdu.

Au prévenu: D. Vous venez d'entendre le témoin; persistez-vous toujours à expliquer comme vous l'avez fait la présentation de cette lettre?

R. Si le prince a fait des propositions au général, il est possible que j'aie fait voir au général la lettre dans

laquelle elles étaient contenues, mais je ne me rappelle pas: d'ailleurs, dans tout cela, je n'aurais été que le truchement du prince.

Pour terminer ce qui regarde cet incident, nous ajouterons ce que Louis Bonaparte en a dit dans son premier interrogatoire.

M. le chancelier lui demande si Mésonan n'a pas été pourteur d'une lettre de lui qu'il pût montrer à quelques officiers-généraux?

R. Je ne me souviens pas de cela.

D. Je vous fais observer que ne pas se souvenir, ce n'est pas nier?

R. Je ne m'en souviens pas.

De telles menées ne pouvaient se pratiquer sans que le gouvernement en reçut quelques informations; mais il n'avait pas lieu de s'en alarmer, et l'événement a suffisamment prouvé que, si rien ne peut empêcher qu'une tentative insensée vienne à se produire, ce n'est pas une raison pour se départir de la juste confiance qui est due à l'honneur et à la fidélité des dépositaires du pouvoir, dans tous les rangs où ils se trouvent placés.

Quels furent donc les étranges motifs, les causes extraordinaires qui précipitèrent ces fatales résolutions?

L'instruction a inutilement cherché à percer ce mystère: rien n'a pu la mettre sur la voie. Louis Bonaparte a été interrogé, il s'est renfermé dans une réserve dont il ne s'est pas départi un seul moment. Ses complices ont adopté le même système. Le plus grand nombre d'entre eux s'étaient, s'il faut les en croire, résignés à une obéissance passive, et ne peuvent dès lors rien savoir.

Le champ est donc resté ouvert aux conjectures. Louis Bonaparte et ses complices ont-ils réellement pensé,

sincèrement cru que leurs forces, bien peu considérables, puisqu'elles ne s'élevaient pas au-delà de 50 à 60 hommes, suffiraient, en y réunissent les partisans que les intrigues des trois dernières années leur auraient procurés pour vaincre toute résistance et les amener triomphants au sein de la capitale? La couronne devait-elle être le prix d'une seule victoire ou d'une suite de combats plus ou moins disputés? il faudra chercher à son départ précipité de Londres, à la résolution d'une attaque si étrangement combinée du territoire de la France, de motifs, une cause qui, jusqu'ici, n'ont pas été pénétrés.

Nous avons déjà fait remarquer, en parlant de la brochures de Laity, cette insoutenable opinion que «l'acquit»tement des accusés de Strasbourg était une preuve de la »sympathie de toute la population pour la cause napoléo»nienne.» Louis Bonaparte pourrait bien avoir cette conviction: l'histoire ne nous apprend-elle pas que c'est la faiblesse de tous ceux qui ont joué le rôle de prétendants de se croire ardemment désirés par la nation au-devant de laquelle ils s'avencent, et qui, se disent-ils, n'attend que leur présence pour secouer le joug sous lequel ils la supposent opprimée? A entendre les complices dont Louis Bonaparte était entouré, la France était couverte de mécontents, que le grand nom de l'Empereur aurait bientôt ralliés autour de celui qui en était le plus digne représentant. L'Empereuer Napeléon, prisonnier à l'île d'Elbe, entouré de quelques braves seulement, qui servaiant de cortége à sa vieille gloire, n'est-il pas venu à Paris sans tirer l'épée? Et pourquoi celui qui portait son nom, qui se présentait comme l'héritier de ses droits, n'aurait-il pas le même bonheur?

Avons-nous besoin, messieurs, de dire tout ce qu'une telle raison a d'étrange et d'insoutenable?

Revenons à la marche des faits et plaçons-les soigneusement dans l'ordre où ils se sont produits.

Vers la fin de juillet, les conjurés étaient réunis à Londres ou aux environs. Ce fut à cette époque que se durent définitivement arrêter le plan, les moyens d'atteque, le lieu du débarquement et la conduite ultérieure. Entre quelles personnes une délibération si capitale a-t-elle dû s'établir? A qui Louis Bonaparte s'est-il plus particulièrement confié? Interrogé à ce sujet par M. le chancelier, il a persisté à déclarer qu'il n'avait fait de confidence positive à personne. Dans une occasion cependant, où il lui était impossible de nier qu'il ne se fût plus ou moins ouvert à quelquelques-uns de ses adhérents, voici comment il s'est exprimé: (Interrogatoire du 19 août.)

«Je dois ajouter, parce qu'il ne faut pas compro»mettre des personnes innocentes, et *de cela je vous donne »ma parole d'honneur*, que le colonel Vaudrey et M. »Bacciochi, dont les noms figurent dans la procédure, »avaient refusé de marcher avec moi.»

Louis Bonaparte ne dit pas ici toute la vérite, et il en fournit lui-même la preuve, en ne plaçant sous la garantie de sa parole d'honneur que le colonel Vaudrey et le sieur Bacciochi. M. le chancelier lui en a fait l'observation, sans obtenir d'autre réponse que la confirmation de l'exception relative aux sieurs Vaudrey et Bacciochi. Tous ceux qui ont pris part à l'entreprise de Boulogne connaissaient sans doute ses intentions de renouveler un jour ses attaques sur la France, mais tous n'avaient pas été également informés à l'avance du moment de l'exécution: les domestiques, par exemple, il les faisait sans doute

marcher sans avoir besoin de leur rien communiquer de ses desseins; à d'autres, sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter, il lui suffisait de dire: Faites cela, et ils le faisaient, sans savoir jusqu'où cela pourrait les conduire (premier interrogatoire devant M. le chancelier). Mais il avait certainement des amis qui, avancés plus que les autres dans sa confiance, n'ignoraient rien de ce qu'il méditait, et qui ont dû former son conseil intime.

On ne peut guère douter que depuis quelque temps l'idée ne fût arrêtée dans ce conseil, d'entrer en France par les départements du Nord, que certains des conjurés avaient depuis quelques mois exploré dans tous les sens. Des cartes très soignées de ces départements étaient en la possession de Louis Bonaparte, et on les a retrouvées parmi ses effets: il avait même tracé au crayon un plan où se trouvaient notées, avec les lieux d'étapes, les distances à parcourir entre les principales villes, puis, pour chacune d'elles, les régiments qui y tenaient garnison, le nombre d'hommes dont ils se composaient, et l'arme à aquelle ils appartenaient.

Le lieu du débarquement étant choisi, tout ce qu'il faudrait faire ensuite fut soigneusement prévu dans des ordres de service écrits de la main du colonel Voisin.

Des armes avaient été réunies. On avait fait confectionner en Angleterre des uniformes d'officiers-généraux, et on avait acheté en France des habits de soldats. Les boutons seuls manquaient: la fabrique de Londres en avait fourni sur lesquels était le nº 40. C'était le numéro d'un régiment qui tenait garnison dans le voisinage du port de débarquement.

Enfin, dans la supposition que la troupe attaquante prendrait possession de Boulogne, des lieux environnants,

et presque de la France entière sans coup férir, tout avait été disposé pour organiser immédiatement les régiments, la population, la force armée, et le gouvernement lui-même. Des ordres en blanc, écrits à la main, désignaient ceux qui devaient être chargés de recevoir les objets indispensables à l'armée, tels que chevaux, selles, brides, etc.; d'autres concernaient le commandement des troupes, d'autres leur recrutement, d'autres enfin des mesures de précaution.

Voici la copie de quelques-uns de ces écrits, que nous ferons précéder du plan de campagne, saisi, comme les autres pièces, dans le portefeuille du colonel Voisin:

«Entrer dans le port de V..... à marée montante; débarquer hommes et chevaux au moyen d'un pont volant, sur lequel on aura étendu des couvertures; s'emparer des douaniers, débarquer les bagages, aller droit à Wimille prendre des voitures.

»Donner le mot d'ordre et de ralliement B... et N...

»Arrêter tout ce que qu'on rencontrera en chemin, faisant accroire que, venant de Dunkerque pour un mission du gouvernement, on a été obligé de relâcher.

»Marcher sur la château, ayant une avant-garde commandée par Laborde, Bataille, aide-de-camp; Persigny, sergent-major, et six hommes, dont deux sapeurs et deux éclaireurs.

»Parlementer avec le garde du château Choulem; le château pris, y laisser deux hommes, dont l'un se tiendra en dedans et gardera les clés; l'autre fera sentinelle en dehors.

»Le capitaine D'Hunin commandera l'arrière-garde, composée de Conneau, sergent-major, et dix hommes. A

son arrivée à la haute-ville, il prendra les dispositions suivantes:

»1º Fermer la porte de Calais;

»2º S'établir militairement à la porte de l'Esplanade;

»3º Fermer la porte de Paris;

»4º Poser une sentinelle sur la place d'Armes, au point de repère des trois portes, pour être prévenu à temps de ce qui pourrait survenir.

»Le corps principal s'emparera de l'hôtel-de-ville, où il y a 500 fusils, et chemin faisant, on enlèvera le poste de l'église Saint-Nicolas, où se trouvent dix hommes et un officier; on se dirigera sur la caserne, et avant d'y pénétrer, des sentinelles seront placées sur toutes les issues pour en interdire les approches.

»Ces diverses opérations seront faites dans le plus profond silence; mais une fois la troupe enlevée, on viendra s'établir à l'hôtel-de-ville; on fera sonner le tocsin, on répandra les proclamations, et on prendra les dispositions suivantes:

»1º S'emparer de la poste aux chevaux,
»2º — de la douane,
»3º — du sous-préfet,
»4º — des caisses publiques,
»5º — du télégraphe.

»La haute ville sera indiquée comme lieu de rassemblement.

»MM. le colonel Laborde et le capitaine Desjardins s'occuperont chacun de la formation immédiate d'un bataillon de volontaires qu'ils rassembleront sur la place d'armes, devant l'Hôtel-de-Ville. A cet effet, ils nommeront des capitaines chargés de recruter chacun cent hommes. Ces capitaines nommeront leur sergent-major, et les

volontaires choisiront leurs sous-officiers, ainsi qu'un sous-lieutenant et un lieutenant. Ces compagnies de volontaires auront un effectif de cent hommes, compris un sergent-major, quatre sergents, un fourrier et huit caporaux.

»Aussitôt qu'une compagnie sera formée, on la conduira sur la place des Tintelleries et on la fera monter sur les voitures.

Fonctions diverses.

«Le sous-intendant Galvani se procurera les voitures, ainsi que le pain, la viande cuite et l'eau-de-vie pour un jour.

»Orsi saisira les caisses publiques, se faisant accompagner d'hommes du pays; il s'emparera aussi du sous-préfet.

»Le colonel Nébru réorganisera l'administration civile et militaire et la garde nationale.

»M. Flandrin choisira huit hommes pour aller en chaise de poste détruire le télégraphe de Saint-Tricat.

»Le colonel Montauban s'emparera du poste des douaniers et les rassemblera sur l'Esplanade. Il s'occupera de surveiller en-outre la réunion de trente chariots attelés de quatre chevaux et prendra de préférence les voitures de maréyeurs, qui peuvent contenir trente personnes. Ces voitures stationneront aux Tintelleries.

»M. le colonel Vaudrey réunira tous les anciens canonniers; il fera atteler une pièce ou deux, mettant, à défaut de cassions, ses munitions dans des voitures, ainsi que cinq bombes chargées pour servir de pétards. Il dirigera la distribution des armes et tout ce qui concerne le service de l'artillerie.

»Le colonel Parquin réunira tous les chevaux de selle; il en fera l'estimation, et les répartira entre les

officiers de l'état-major et les volontaires à cheval. Il aura sous ses ordres M. Persigny.

»Le capitaine de Querelles commandera le noyau de la compagnie des guides, qui sera porté à cinquante hommes.

»Le lieutenant . . . . formera l'avant garde avec le 42e.. Cette avant-garde sera commandée en chef par le capitaine Desjardins.

Le commandant Mésonan, chef d'état-major, enverra des courriers à Calais, Dunkerque, Montreuil, Hesdin, munis d'ordres et de proclamations.»

«A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1850.

»Monsieur,

»Le prince Napoléon vous a désigné pour recevoir, évaluer et payer les chevaux de selle qui, conformément à sa proclamation, seront présentés sur . . .

»Ces chevaux devront être sellés et équipés, propres au service; et, après les avoir reçus, vous en ferez la répartition entre les officiers de l'état-major et les volontaires à cheval.

»Vous aurez sous vos ordres M.

«Mon cher camarade,

»Le prince Napoléon vous a désigné pour commander en chef l'artillerie; il désire qu'aussitôt l'arrivée à vots fassiez atteler une ou deux pièces avec des chevaux de poste ou autres; à défaut de caissons on placerait sur des voitures qui seront parquées sur la place de la Tintellerie (ville haut):

»Les munitions pour l'artillerie;

»Quatre ou cinq bombes chargées, pour servir de pétards, et l'approvisionnement pour l'infanterie.

S. A. désire encore que tous les anciens canonniers qu'elle appelle à se présenter sur la place de l'Hôtel-de-Ville (ville haute) soient réunis en compagnie, et que vous leur donniez une organisation provisoire.

»Vous voudrez bien aussi faire surveiller la distribution des armes, et prendre, pour tout ce qui serait relatif à votre service important, les ordres directs de Son Altesse.

»Le quartier-général s'établira à l'Hôtel-de-Ville (ville haute).

»Le château où sont déposées les armes et les munitions est situé ville haute.

»Il existe encore un dépôt de 500 fusils à l'Hôtel-de-Ville. Au dos: Monsieur . . . . commandant l'artillerie.»

«A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

»Monsieur le lieutenant-colonel Laborde,

»Le prince Napoléon vous a désigné pour former et commander un bataillon de volontaires. Son intention est que vous organisiez en compagnies de cent hommes les volontaires qui se présenteront sur la place d'Armes devant l'Hôtel-de-ville de Boulogne (ville haut). Pour hâter autant que possible la formation de ces compagnies, vous nommerez de suite deux ou trois capitaines chargés de les former et de les commander; ces capitaines choisiront leur sergent-major, et les volontaires nommeront par acclamation leurs sous-officiers, un lieutenant et un sous-lieutenant.

»L'effectif, fixé à 100 hommes, comprendra:

»1 sergent-major;

»4 sergents;

»8 caporaux.

»Vous ferez dresser un contrôle nominatif; et à côté de chaque nom on marquera si celui qui le porte a déjà servi.

»Aussitôt qu'une compagnie sera formée, elle sera conduite au château pour y recevoir des armes, et on la fera de suite monter sur desvoitures qu'on trouvera réunics sur la place des Tintilleries.

»Son Altesse appelle votre attention sur la nécessité d'opérer fort vite, et vous recommande en-outre de maintenir la plus exacte discipline parmi ceux placés sous votre commandement, le moindre désordre pouvant compromettre le succès de notre belle cause.

»MM. le colonel Montauban et le commandant Desjardins ont une mission semblable à la vôtre.

»Nota. L'effectif général du bataillon est fixé à huit compagnies; la composition de son état-major sera l'objet de décisions ultérieures prises sur vos propositions.

»La colonne ne s'arrêtera que 4 heures à Boulogne. Je vous le dis pour vous fixer sur le temps dont vous aurez à disposer.

»Pour le prince et par son ordre.»

«A bord du *City-Edimbourg,* le 4 août 1840.

»Monsieur Orsi,

»Le prince Napoléon vous a désigné pour remplir les missions suivantes :

»1° Vous arrêterez le sous-préfet et le donnerez en garde à la troupe, réunie à la haute ville.

»2° Vous saisirez les diverses caisses publiques, vous faisant accompagner, dans cette mission, d'hommes du pays qui vous seront indiqués.

»Au moment de remplir votre mission vous deman-

derez au major-général la troupe nécessaire pour vous assister.

»Vous agirez avec vigueur et célérité, et vous vous rendrez ensuite au quartier-général à la haute ville.

«Pour le prince et par son ordre.»

Les écrits que l'on vient de lire pourvoyaient aux premières nécessités de l'invasion. Dans la pensée, nous ne savons pas s'il ne faudrait pas dire dans la conviction des conjurés, toutes les populations allaient accourir au devant de leur chef. Les anciens soldats de l'empire viendraient reprendre du service; les régiments actuels déposeraient leurs armes; tout serait à réorganiser. Mais l'ordre une fois rétabli dans cet élan et cet enthousiasme universels, il fallait s'occuper de l'établissement définitif. Les conjurés, comme vous le voyez, n'oublient rien: des proclamations aux habitants du Pas-de-Calais, au peuple français et à l'armée, avaient été préparées d'avance à Londres, au domicile de Louis Bonaparte, pour annoncer et motiver cette grande révolution, qu'un arrêté et un décret du nouveau chef étaient destinés à régulariser.

Tous ces actes, que l'instruction a le devoir de vous faire connaître, devaient être répandus et distribués à Boulogne et dans l'intérieur de la France, aussitôt après le déparquement.

Les voici:

ORDRE DU JOUR.

Après avoir pris les ordres du prince Napoléon.

Le major-général a fixe la position de MM. les officiers dont les noms suivent:

MM. Vaudrey, colonel d'artillilerie, premier aide-de-camp du prince.
Voisin, colonel de cavalerie, aide-major-général.
Mésonan, commandant, chef d'état-major.
Parquin, colonel, commandant la cavalerie à l'vant-garde.
Laborde, lieutenant-colonel, commandant l'infanterie au centre.
Montauban, colonel, commandant les volontaires au centre.
Bacciochi, commandant à l'état-major.
Desjardins, chef de bataillon, à l'avant-garde.
Persigny, commandant les guides à cheval en tête de la colonne.
Conneau, chirurgien principal à l'état-major.
Bure, payeur-général à l'état-major.
Lombard, lieutenant, près le colonel Laborde.
Bataille, idem, à l'état-major.
Bachon, vaguemestre-général.
D'Almbert, idem, aux gardes à pied.
Ornano, idem, à la cavalerie, à l'arrière-garde.
Dunin, capitaine à l'état-major.
Querelles, commandant les guides à pied.
Orsi, lieutenant des volontaires à cheval.
Forestier, lieutenant aux guides à pied.
Galvani, sous-intendant militaire, vivres et convois.
Faure, idem, solde et hôpitaux.

MM. les officiers de toutes armes qui ne sont pas nommés dans le présent ordre se tiendront prés du prince, pour être employés selon l'urgence.

Le major-général,
Signé: MONTHOLON.

«Quartier-général de Boulogne, le août 1840.

Nous supprimons ici les proclamations de Louis-Napoléon Bonaparte à l'Armée, aux habitants du département du Pas-de-Calais au peuple français et le décret de déchéance de la dynastie d'Orléans, que nous avons déjà reproduits et analysés. Vient ensuite un arrêté curieux que nous donnons dans son entier ainsi que la suite du rapport de M. Persil.

ARRÊTÉ.

«Le prince Napoléon, au nom du peuple français, arrêté ce qui suit:

«M.   est nommé sous-préfet de la ville de Boulogne; il présidera le conseil municipal, et réunira dans ses mains, jusqu'à nouvel ordre, les pouvoirs civil et militaires.

«Les transactions commerciales ne seront point entravées.

«Les étrangers jouiront de la plus grande protection.

«Les propriétés seront respectées: l'ordre et la discipline seront rigoureusement maintenus. Tout ce qui sera acquis pour l'armée expéditionnaire sera payé argent comptant par le payeur général.

«Ceux qui tenteraient de semer la division dans la ville ou dans les troupes seront jugés militairement.

«Les gardes nationaux et autres citoyens qui, embrasés de l'amour de la patrie, désireraient faire partie de l'expédition comme volontaires, se présenteront sur-le-champ à l'Esplanade pour y être armés et organisés.

«Chaque compagnie de volontaires nommera ses officiers, sous-officiers jusqu'au grade de capitaine inclusivement. La solde sera ainsi réglée:

«Indemnité une fois payée, 5 fr.

«Solde journalière, 1 fr. et une ration de pain.

«Les différents grades recevront une augmentation de solde.

«Les anciens canonniers des armées de terre et de mer se réuniront à l'hôtel-de-ville pour être organisés par le colonel d'artillerie Vaudrey.

«Tous les chevaux de selle sont mis en réquisition; leurs propriétaires les amèneront, sellés et bridés, sur la place des Tintelleries, à précises, pour y être estimés et payés comptant par le lieutenant Bachon. Les cavaliers volontaires se présenteront au même endroit sous les ordres du colonel Parquin.

«Cinquante chariots sont mis en réquisition pour le transport des troupes. Ils seront attelés de quatre chevaux et munis de foin, paille, et avoiné pour deux jours; ces voitures seront payées à raison de 10 francs par cheval par jour; et réunies de suite sur la place des Tintelleries.

«Tous les douaniers se réuniront sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville.

«Les gendarmes se réuniront aussi à l'Hôtel-de-Ville avec leurs chevaux, qui leur seront payés.

«Signé Napoléon.»

«Par ordre du prince:

«Le général Montholon, faisant fonctions de major-général; le colonel Voisin, faisant fonctions d'aide-major-général, le comte Mésonan, chef d'état-major.

«Boulogne, le 1840.» *)

*) Tous ces ordres de service sont faits, comme on voit, avec une grande minutie et les plus grands détails; ils sont une preuve évidente que leur auteur avait tout prévu, qu'il est un habile met-

«Il ne restait plus qu'à s'embarquer et à faire voile vers la France! Tout était prêt le 3 août dernier. Un bateau à vapeur, *le Château d'Edinbourg*, avait été loué à la compagnie commerciale de Londres, par l'intermédiaire d'un courtier nommé Rapallo, italien d'origine et naturalisé Anglais; rien n'a donné lieu de croire que, ni la compagnie, ni le capitaine, ni l'équipage, eussent aucune connaissance de la coupable destination qui lui était réservée. Le capitaine, tous les hommes du bord, arrêtés au premier moment de l'insurrection et de l'attentat, ont donc été mis en liberté par la commission de douze membres instituée par votre arrêt du 18 août dernier.

«Dès le 3, tous les bagages avaient été chargés sur le bateau. Deux voitures et neuf chevaux en faisaient partie. Les hommes qui devaient composer l'escorte du prince avaient été divisés par petits pelotons et embarqués en des lieux divers, afin de ne pas trop attirer l'attention. Les uns sont partis de Londres, les autres de Gravesend, où se trouva un pilote français, destiné à diriger le bâtiment lorsqu'il approcherait des côtes. Ce pilote a disparu. Les derniers embarqués furent pris à Margate; c'est de là que l'expédition se dirigea sur Wimereux, à 7 kilomètres environ de Boulogne, le mercredi 5 août. Comme les conjurés ne voulaient par arriver de jour, le bateau louvoya très-longtemps; des témoins ont déclaré l'avoir aperçu de Boulogne dès la veille.

teur eu scène, un organisateur patient et méticuleux de conjurations, mais malheureusement il lui manque une qualité essentielle, qui seule pouvait lui donner le succès, il n'est pas homme d'action, il n'a pas de courage. De sorte que son échafaudage ou son plan, si bien construit qu'il soit, s'écroule bientôt comme un château de cartes, dès qu'il veut le mettre en pratique, c'est ce qui lui est arrivé à Boulogne comme à Strasbourg.

«Mais le temps ne fut pas perdu sur le bâtiment: on l'employa à faire apporter et revêtir les uniformes, chacun suivant son grade; à distribuer les armes, à lire les proclamations, les ordonnances et arrêtés; à distribuer de l'argent, car nous avons omis de ranger parmi les objets embarqués environ 400,000 fr. en billets de banque d'Angleterre, en or et en argent, appartenant à Louis-Bonaparte et provenant suivant sa déclaration, de la vente d'une partie des valeurs qu'il a recueillies dans l'héritage de sa mère. *) Cet argent était sans doute destiné à satisfaire aux premiers besoins des conjurés; mais il devait aussi être répandu à l'appui des proclamations. C'était un moyen d'entraînement qui se recommandait de lui-même.

«Le matin du 6 août, vers les deux heures, le débarquement commença. La côte de Wimereüx ne permettant pas au bateau d'approcher de terre, il fallut se servir du canot. Les hommes n'arrivaient que par escouades, et les premiers faillirent être victimes de leur empressement. Si un poste de douaniers, qui accourut, ne s'était pas laissé tromper par l'uniforme, le numéro des boutons et le récit d'un évenement de mer qui forçait les conjurés à prendre terre, ils pouvaient devenir prisonniers; mais, après le débarquement de toute la troupe, ce furent les douaniers qui durent, à leur tour, céder à la force. On les amena avec le cortége, mais sans pouvoir les corrompre; ils restèrent fidèles, malgré l'offre d'une pension de 1,200 francs que Louis Bonaparte fit faire à leur chef.

*) Nous verrons plus loin que cet argent, dont Louis Bonaparte prétendait avoir hérité de sa mère, avait une source moins pure, et qu'il provenait d'une grande quantité de bons de l'Echiquier volés à Londres, et dont le héros de Boulogne avait encaissé le montant pour faire son expédition.

«Cet accueil, qui n'était guère en rapport avec l'enthousiasme universel qu'attendaient les conjurés, fut suivi d'une déception encore plus sensible. Les intrigues liées et suivies en France dans les deux dernières années leur avaient persuadé qu'ils pourraient compter sur le zèle et l'activité d'un grand nombre de partisans. Plusieurs émissaires, entre autres les inculpés Forestier et Bataille, avaient pris les devants et apporté, dans les jours précédents, à Boulogne même, la nouvelle du débarquement. Ils étaient de leur personne sur la plage au moment où il s'opérait; mais ils s'y trouvèrent à peu près seuls: ni soldats ni citoyens ne les avaient accompagnés. Tous les efforts de la conjuration n'avaient abouti qu'à séduire un jeune lieutenant du 42e, l'inculpé Aladenize, que l'exaltation de ses idées rendait facile à tromper. C'est trop, sans doute: on regrette que cette tache, unique à la vérité, ait pu être faite à la fidélité si bien éprouvée de l'armée. Mais la contagion n'était pas à craindre, et les conjurés, en ne trouvant sur le port de Wimereux, avec Forestier et Bataille, que le lieutenant Aladenize, ne purent se rassurer que par la confiance qu'ils avaient dans son influence sur les deux compagnies de son régiment en garnison à Boulogne. Vous allez voir combien, sur ce point, ils étaient encore dans l'erreur.

«La troupe, conduite par Louis Bonaparte, se range autour du drapeau tricolore, surmonté d'une aigle, et rappelant par des inscriptions les grandes victoires de l'Empereur. C'était l'inculpé Lombard qui le portait. Elle se met en marche arrive sans nouvel incident dans la ville de Boulogne, rue d'Alton, où se trouvait un petit poste du 42e. Trompé par les épaulettes et les uniformes, ce poste avait pris les armes. Le commandant Parquin se

détache et lui propose de suivre le mouvement. Son chef, le sergent Morange, lui répond sans hésiter qu'il ne marchera que sur un ordre du commandant de la place. Les conjurés passent outre. C'est à la caserne qu'ils croient triompher. Ils y arrivent à cinq heures du matin. Le lieutenant Aladenize les y avait précédés. Déjà il faisait battre le rappel. Les soldats prenaient les armes; ils se mettaient en bataille, surpris par les cris de *vive l'Empereur!* consternés par la nouvelle inattendue que Louis-Philippe a cessé de régner *A Paris!* leur crie-t-on, *à Paris!* Des proclamations imprimées leur sont jetées, et l'argent est distribué à pleines mains; le prince se fait reconnaître; il prodigue les promesses, les avancements, les récompenses; tous les sergents sont nommés capitaines, tous les soldats sont décorés.

Que faisaient cependant les officiers pendant que leurs soldats étaient livrés aux plus dangereuses suggestions? Il n'y avait pas malheureusement de logement pour eux à la caserne, le lieutenant Ragon seul y demeurait. Aussitôt informé, et n'ayant pas assez de confiance dans son influence personnelle sur l'esprit des soldats, il avait couru au plus vite chez le capitaine Col-Puygellier. Le sous-lieutenant de Maussion venait de rencontrer les conjurés, et avait refusé de les suivre, malgré l'insistance du prince lui-même.

«Il s'était rendu chez le capitaine; celui-ci volait aussitôt vers la caserne. Un grenadier portant le numéro du 40ᵉ veut l'arrêter, il l'écarte en disant que ce n'est pas le 40ᵉ qui fait la police. Il arrive à quelques pas de la porte, obstruée plutôt que gardée par les nouveaux venus. Un homme portant l'uniforme et les insignes de chef de bataillon va droit à lui et s'écrie: «Capitaine, le prince Louis

est ici: soyez des nôtres, votre fortune est faite.» Le capitaine lui répond en mettant le sabre à la main, et manifestant vivement par ses gestes et ses paroles la résolution d'arriver à sa troupe. Il est saisi de toutes parts: plusieurs personnes s'emparent de son bras armé; il pousse et résiste de tous côtés pour se débarrasser des obstacles et arriver à ses soldats. Avant d'y parvenir, et tout en continuant ses valeureux efforts, il essaie d'éclairer les conjurés eux-mêmes. «On vous trompe, disait-il, apprenez «qu'on vous porte à trahir.» Sa voix est étouffée par les cris de *vive le prince Louis!* Où est-il donc, s'écrie-t-il à son tour. Alors se présente à lui un homme de petite taille, blond et paraissant avoir trente ans, couvert d'un chapeau, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat. Il lui dit: «Capitaine, me voilà, je suis le prince «Louis; soyez des nôtres et vous aurez tout ce que vous «voudrez.» Le capitaine l'interrompt: «Prince Louis ou «non, je ne vous connais pas; je ne vois en vous qu'un «conspirateur ..... Qu'on évacue la caserne.» Tout en s'exprimant ainsi, M. Col-Puygellier continuait ses efforts. Ne pouvant parvenir à ses soldats, il veut au moins essayer de se faire entendre: «Eh bien assassinez-moi, ou je ferai mon devoir.» Sa voix parvient alors à Aladenize, qui accourt, et, le couvrant de ses bras, s'écrie énergiquement: «Ne tirez pas, respectez le capitaine, je réponds de ses jours. «Cette action mérite d'être ici consignée; elle fait regretter que ce jeune officier n'ait pas montré dans cette affaire autant de respect pour la religion du serment que d'humanité et d'attachement pour ses camarades.

Cette brûlante et vive altercation attire afin l'attention des deux compagnies du 42ᵉ. Les sous-officiers accourent à la voix de leur chef; ils l'aident à se dégager des mains

des conjurés qui font un mouvement en arrière. M. le capitaine Puygellier, d'une voix forte, s'écrie: «On vous trompe, *vive le Roi!*» Mais l'ennemi rentre à rangs-serrés, Louis Bonaparte en tête. M. le capitaine Puygellier se porte vivement à sa rencontre, lui signifie de se retirer, ajoute qu'il va employer la force, et, pour toute réponse, lorsqu'il est retourné vers sa troupe, il entend la détonation d'un pistolet que Louis Bonaparte tenait à la main, et dont la balle va frapper un de ses grenadiers à la figure.

«Soit que les conjurés aient été alors bien convaincus de la ferme résolution du capitaine d'employer la force dont il disposait, soit que le coup de pistolet attribué d'abord au hasard, à un accident, à un mouvement involontaire, plutôt qu'à la préméditation, eût changé leurs dispositions, ce coup de feu devint le signal de leur retraite de la caserne. Ils l'effectuèrent, sans être poursuivis, mais sans renoncer encore à leur projet. Après avoir échoué auprès de la garnison, ils osèrent compter sur la population dont ils croyaient si follement avoir toutes les sympathies. Les habitants de Boulogne ont fait raison de cette absurde illusion.

«C'est vers la haute ville que marchent les conjurés, semant des proclamations et de l'argent, aux cris de *vive l'Empereur!* Louis Bonaparte veut s'emparer du château et y prendre des armes pour les distribuer à la population. Le sous-préfet, prévenu à temps, marche à leur rencontre, et, au nom du Roi, leur intime l'ordre de se séparer. Lombard lui répond par un coup de l'aigle qui surmontait le drapeau. Ils continuent leur marche, un instant interrompue, vers la haute ville. Les portes en

avaient été fermées par les ordres du sous-préfet et du commandant de place. Les conjurés essaient de les enfoncer. Deux haches sont inutilement dirigées contre cette clôture. Il faut renoncer à cette autre partie du plan, et il ne reste plus aux conjurés qu'à fuir, qu'à regagner leur embarcation; mais, soit que, dans leur délire, ils gardent encore quelque espérance d'entraîner la population, soit que la confusion et le désespoir les égarent, soit qu'ils cherchent une mort que ce lieu aurait la puissance d'annoblir, ils marchent à la colonne élevée sur le rivage à la gloire de la Grande-Armée.

La distance est parcourue sans obstacle. Arrivés au pied de la colonne, les conjurés veulent constater leur prise de possession par la plantation du drapeau sur le sommet. Celui qui le porte, Lombard, pénètre dans l'intérieur et se met en devoir d'en gravir les degrés; les autres font des dispositions pour se défendre contre la force publique, qu'ils voient arriver de toutes parts. En effet, le capitaine Col-Puygellier avait fait battre la générale, distribué des cartouches et mis sa troupe à la poursuite des rebelles. Le sous-préfet, le maire, les adjoints, le colonel et les principaux officiers de la garde nationale avaient rivalisé de zèle pour réunir les citoyens, qu'une ardeur égale avait rapidement amenés sous le drapeau de l'ordre public, de la liberté et des lois. Tous se disputaient le premier rang pour affronter les coups des conjurés.

Mais ceux-ci, à la vue de cet accord dans la défense entre la troupe, et la population, n'avaient pas tardé à se débander. Ils laissèrent Lombard dans la colonne, où deux citoyens de Boulogne le firent prisonnier, et ils s'enfuirent les uns vers le rivage, où ils essayèrent de gagner

le bateau qui les avait portés; les autres vers la ville ou dans les campagnes.

Les premiers, parmi lesquels étaient Louis Bonaparte, le colonel Voisin, Faure, Mésonan, Persigny, d'Hunin, parvinrent à entrer dans un canot qu'ils s'efforcèrent de pousser au large. Ils ne voulurent pas s'arrêter sur l'ordre qui leur en fut donné: on tira sur eux quelques coups de fusil qui blessèrent le colonel Voisin et tuèrent le sieur Faure. Le mouvement qui s'opéra dans le canot le fit chavirer. D'Hunin se noya. Les autres se mirent en devoir de gagner à la nage le paquebot, mais le commandant du port, Pollet, qui avait été dépêché pour les saisir, les ayant aperçus, les retira de l'eau et les fit prisonniers. Presque tous ceux qui s'étaient sauvés dans les rues de la ville ou dans les campagnes éprouvèrent le même sort. Au total on arrêta cinquante-sept personnes, non compris le capitaine et l'équipage du bateau *le Château-d'Edinbourg*, qui depuis ont été mis en liberté, comme nous l'avons dit plus haut.

C'est ici le lieu de rendre publiquement et solennellement à toute la population de Boulogne-sur-Mer, à ses magistrats, à la garde nationale, à ses chefs, comme à ceux de sa garnison, la justice qui leur est due. Dans cette mémorable circonstance, personne n'a failli et personne n'a hésité dans l'accomplissement du devoir. Aucun n'a mesuré le danger, tous ont bravement payé de leur personne. Gloire et honneur à la fois à ces citoyens dévoués, dans les efforts desquels toute la France s'est reconnue! Eclatante preuve de l'attachement du pays au gouvernement et à la dynastie de 1830! *La France ne se laissera jamais imposer un gouvernement par la violence, la révolte et la trahison; elle veut maintenir ce*

qu'elle a elle-même établi, et nul n'aura la puissance de la contraindre à se désavouer. *)

«Il ne suffisait pas que l'exécution de l'attentat eût été empêchée, il fallait encore que ses auteurs fussent placés sous la main de la justice: le gouvernement a rempli ce devoir en les déférant à la Cour des Pairs, si bien placée pour reconnaître avec une pleine indépendance l'existence et la nature des faits qui leur sont imputés, pour en apprécier impartialement les conséquences et leur attribuer, dans une juste mesure, le degré de culpabilité qui en peut ressortir.

«Nous allons maintenant, par une scrupuleuse analyse de l'instruction à laquelle nous nous sommes livrés, et qui a été conduite avec toute la célérité que comportait le soin religieux qui doit être apporté en de telles affaires: nous allons, dis-je, essayer, messieurs, de vous donner une idée exacte de la part que chacun des inculpés est présumé avoir prise à l'attentat dont vous devez connaître.

«Mais, avant d'entrer dans ces détails, vos précédents nous imposent le devoir d'appeler l'attention de la Cour sur sa compétence. Il serait inutile d'exposer, même brièvement, toutes les charges de l'instruction, si vous deviez plus tard vous dessaisir.

Les principes vous sont familiers. Ils sont écrits dans la Charte et dans les nombreux arrêts déjà rendus par la Cour.

L'article 28 de la Charte porte: «que la Chambre des

*) Malheureusement l'avenir a prouvé, au deux décembre 1851, que *la violence, la révolte et la trahison* pouvaient être imposées à la France, justement par l'accusé contre lequel M. Persil, avait fait son rapport et que la Cour des Pairs condamna à la prison pérpétuelle.

«Pairs connaît des crimes de haute trahison et des atten-«tats à la sûreté de l'Etat qui seront définis par la loi.»

«Ainsi donc, tant qu'une loi spéciale n'aura pas défini les crimes de trahison et les attentats à la sûreté de l'Etat, ils rentreront tous, d'une manière générale, dans les attributions de la Chambre des Pairs, dont la compétence n'aura de limite que dans la prudence du gouvernement qui la saisit, et, en définitive, dans l'appréciation que la Cour en fait toujours elle-même. A cet égard, vos précedents ont posé des principes, ont fondé une jurisprudence qui offrent à l'Etat et aux citoyens les garanties les plus rassurantes.

«Dans l'esprit de la Charte, la haute juridiction de la Chambre des Pairs est constituée pour opposer une digue aux graves commotions qui peuvent naître de certains attentats dont les dangers s'accroissent par la combinaison et la nature des faits qui les constituent, du nombre de ces faits, des lieux où ils se sont passés, du but que leurs auteurs se sont proposé, et enfin des personnes qui y ont pris part, de la position et du rang que ces personnes tiennem dans l'Etat. Quand toutes ces circonstances manquent, il n'y a pas de raison pour enlever à l'autorité judiciaire ordinaire une action à laquelle elle suffit parfaitement.

«Mais quand, au contraire, elles se rencontrent plus ou moins complétement, et surtout quand elles viennent toutes à se réunir; il y a évidemment lieu de recourir au pouvoir qui a été institué en vue de situations parfaitement analogues à celles qui se produisent. Ne pensez-vous pas, messieurs, que tel est le cas qui résulte du compte que nous venons de vous rendre?

«La gravité des faits, leur nombre, leur longue pré-

méditation, la persévérance de ceux qui les ont préparés et accomplis, le but qu'ils se proposaient, le nom dont ils se sont couverts, la situation de quelques unes des personnes que l'instruction a mises en état de prévention, le rang militaire qui a appartenu, qui même, pour certains d'entre eux, appartenait encore, au moment de l'attentat, à plusieurs de ceux qui y auraient participé, les prétentions de leur chef qu'il n'a jamais désavouées, même après la sévère leçon qu'il venait de recevoir, tout nous semble concourir à exiger votre haute intervention, et nous serions tenté de dire qu'il faudrait rayer de la Charte l'article 28, dont la sage prévoyance est cependant incontestable, si vous ne deviez pas retenir, pour les juger, les faits censommés à Boulogne dans la journée du 6 août dernier.

«Il nous reste maintenant à retracer les preuves du crime et les charges qui pèsent sur chacun des inculpés. Cette tâche ne peut être ni longue ni difficile après les détails dans lesquels nous sommes déjà entré.

«C'est au moment même de la consommation du crime que ses auteurs ont été arrêtés. Ils ont été surpris les armes à la main, provoquant les troupes à la trahison et à la défection par la corruption et la violence, par la séduction d'un grand nom, par des promesses, des distributions d'argent. Des proclamations invitaient la population elle-même à la révolte en même temps que des décrets et des arrêtés prononçaient la déchéance de la famille royale. Détruisant d'une main le pouvoir légitime, de l'autre les conjurés, organisaient l'usurpation. A ce double fait joignez les aveux constants, uniformes, persévérants de plusieurs d'entre eux, la manifestation précise de leurs intentions, de leurs regrets d'avoir échoué par suite de l'attitude ferme

et décidée de la population, de l'armée et de l'administration; et vous aurez la réunion de toutes les preuves exigées pour l'établissement d'un fait.

«Le crime est donc constant. Vous avez sous les yeux ce que l'on a coutume d'appeler le corps du délit. Nous n'avons maintenant qu'à chercher la part que chacune des personnes y aura prise. Cette analyse des charges individuelles complétera le travail auquel nous avons dû nous livrer.

I.

CHARLES-LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

«*Charles-Louis-Napoléon Bonaparte* est le créateur et l'âme de l'attentat. C'est lui qui devait principalement en profiter, puisque, après avoir renversé le pouvoir royal, il devait naturellement se mettre à sa place. Un désintéressement sincère, une véritable grandeur d'âme auraient motivé, suivant lui, son agression patriotique. «Touché des souffrances du peuple, il se serait dévoué pour le soustraire à la tyrannie d'un gouvernement qui corrompait sa gloire et sacrifiait ses intérêts matériels à des mesquines préoccupations. Après le succès, il aurait laissé à la nation le choix de son gouvernement! . . . (Voir les proclamations distribuées à Boulogne.)

«N'est-il pas permis de croire que cette prétendue modération, ce feint respect pour le vœu populaire n'étaient qu'un adroit moyen de couvrir ses folles prétentions? N'en donne-t-il pas lui-même la preuve en se présentant au nom du deuple français, et en déclarant, au même nom, que la dynastie de Bourbons d'Orléans avait cessé de régner, que la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés

étaient dissoutes? Cette usurpation n'en annonçait-elle pas d'autres? Après avoir renversé, ne se serait-il pas cru en droit de réédifier? Ce droit, ne se l'attribue-t-il pas dans les actes qu'il a qualifiés de décrets? Ne résulte-t-il pas de ses prétentions à l'héritage impérial? à quel titre se serait-il fait saluer du cri de vive l'Empereur!

Dans un interrogatoire devant M. le chancelier, il fait remonter à dix-huit mois l'époque où il aurait, dit-il, recommencé à s'occuper de ses anciens projets. L'instruction montre que, dès son retour des Etats-Unis et a son arrivée à Londres, il annonçait et préparait, par les brochures publiées sous les noms de Persigny et de Laity de nouvelles attaques. Mésonan, qui ne peut être soupçonné de vouloir aggraver les faits à sa charge, déclare un fait qui montre que, dès le mois de février 1838. Louis Bonaparte avait cherché à s'emparer de lui, à exploiter son mécontentement; que c'est dans le cours de février 1838 quo le prince Louis Bonaparte l'a provoqué à se joindre à lui.

«Louis Bonaparte n'a pas plus cherché, au reste, à dissimuler ses intentions que les faits par lesquels il les a manifestées.

«Invité par M. chancelier de déclarer s'il avouait l'intention si clairement exprimée dans les proclamations, décrets et arrêtés distribués par lui à Boulogne de renverser le gouvernement établi en France par la Charte de 1830, il a répondu: «Oui certainement.»

Ses actes ont été en harmonie parfaite avec cette intention. C'est lui qui a fait louer le bateau à vapeur sur lequel il a placé ses amis, ses gens et ses équipages. Il s'était procuré précédemment des uniformes et des armes. C'est lui qui fournissait à toutes les dépenses, et qui, pour

l'exécution de ses projets, s'était muni d'une somme de quatre cent mille francs environ en or ou en billets, Après le débarquement à Wimereux, on le voit se mettre à la tête de sa troupe et marcher sur Boulogne, offrant offrant une pension de 1,2000 frs., au chef des douaniers, s'il voulait le suivre. Arrivé à la caserne de Boulogne, il sème à pleines mains les proclamations et l'argent, se flattant de gagner ainsi à sa cause les populations surprises; il s'adresse à la troupe par toutes sortes de suggestions et d'embauchage. Au sous-lieutenant de Maussion, qu'il rencontre dans la rue, il dit, en lui prenant la main: «J'espère que vous serez des nôtres; je viens ici pour rendre à la France humiliée depuis dix ans le rang qui lui convient.» Et au capitaine Col-Puygellier: «Soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez.»

Vous savez comment furent accueillies ces propositions, et comment de son côté Louis Bonaparte répondit au noble langage du capitaine Col-Puygellier. Expulsé de la caserne une première fois, et revenant plus vivement à la charge sur cet officier, il répondit à l'honorable et courageuse résistance de celui-ci par un coup de pistolet, qui alla blesser un grenadier placé derrière ou à côté de lui; joignant ainsi un crime contre les personnes à un crime contre la paix publique et contre l'existence du gouvernement.

L'échec reçu à la caserne, qui aurait dû enfin ouvrir les yeux des conjurés, et qui en effet les amena, s'il faut croire la plupart d'entre-eux, à conseiller à leur chef de regagner son embarcation, ne fit qu'enflammer de nouveau l'ardeur de celui-ci. Perdant le secours de la force armée, il veut s'adresser à la population; il faut l'armer, et c'est à la ville haute qu'il croit en trouver les moyens.

Là comme à la caserne, comme ensuite à la colonne, ses efforts sont impuissants, il est obligé de fuir; la mer est sa dernière ressource, et c'est des flots, qui menacent sa vie, qu'il passe prisonnier au château de Boulogne.

Nous n'avons rien à dire pour faire ressortir la gravité des charges qui pèsent sur le principal inculpé. Nous voudrions pouvoir mettre en regard de ces faits quelques circonstances qui les atténueraient au moins en partie. mais il ne nous en a indiqué aucunes, et, lorsque M. le chancelier lui demande comment il n'avait pas compris, après la tentative de Strasbourg, que l'honneur lui défendait de rien entreprendre contre le gouvernement qui avait usé envers lui de tant de clémence, il s'est contenté de dire qu'il répondrait devant la Chambre des Pairs. Louis Bonaparte ne s'est écarté de cette réserve que pour détruire l'impression fâcheuse qu'aurait pu laisser dans les esprits un fait grave, que l'instruction met à sa charge, celui du coup de pistolet dirigé contre le capitaine Col-Puygellier, si l'on supposait qu'il l'eût tiré à dessein: «Comme tout dé»pendait, a-t-il dit dans un de ses interrogatoires, de la »tentative faite sur les deux compagnies, voyant mon en»treprise échouer, je fus pris d'une sorte de désespoir; et »comme je ne cacherai rien, je pris un pistolet, dans l'in»tention de me défaire du capitaine, et le coup partit et »atteignit un grenadier, à ce que j'ai appris plus tard.»

Pour les autres accusés nous ne citerons pas textuellement M. le rapporteur, qui reproduit une grande partie des faits et des détails que nous avons déjà donnés, nous nous attacherons à présenter chacun des complices de Louis Bonaparte, sous des aspects plus nouveaux en citant pour quelques uns d'entre eux des faits qui ont été révélés

depuis et qui donnent le véritable cachet de leur physionomie.

2o Le général comte Charles-Tristan de Montholon, habitait alors Londres depuis quelque mois. Après son retour de Sainte-Hélène où il ayait accompagné l'Empereur et partagé sa captivité, le général Montholon avait perdu dans des spéculations ruineuses environ deux millions de francs et avait contracté des dettes se montant à la même somme, il avait été déclaré en faillite et réduit à un tel état dindigence qu'il s'était vu obligé de vendre les objets précieux que lui avait donné l'Empereur Napoléon à Sainte-Hélène, tels que la fameuse capote et le célèbre chapeau, que portait Napoléon à Waterloo, le nécessaire donné au premier Consul par le prince régent d'Angleterre depuis Georges IV, plusieurs montres et des bijoux, etc.*). Il parait qu'à cette époque Louis-Napoléon Bonaparte, qui disposait pourtant de sommes considérables, ainsi que le prouve la saisie opérée à bord du paquebot *La ville d'Edimbourg,* ne tenait pas beaucoup aux reliques de la défroque impériale puisqu'il les laissait mettre en vente et qu'il ne venait pas toujours en aide à ses partisans, puisqu'il laissait dans *l'indigence* un homme qui lui était aussi dévoué que le comte de Montholon, un ancien serviteur de son oncle qui avait suivi ce dernier jusqu'à Sainte-Hélène.

Le général Montholon, adopte le même système de défense que presque tous les accusés, il prétend, ainsi qu'eux, ne rien avoir su de l'entreprise avant d'être en mer et avoir suivi le prince par dévouement à sa personne et à sa cause; il se plaint même en termes assez

*) Voir le *Globe anglais,* d'Août 1840.

amers que le prince «a mis beaucoup de soin à lui cacher ses projets.

«Le prince, ajoute-t-il encore, cherchait toute espèce de moyens de rentrer en France à mains armées et de reprendre la couronne. Je m'éfforçais de le détourner de ses projets, et c'est parce qu'il savait que mon opinion était contraire qu'il s'est caché de moi au dernier moment et non seulement de moi, mais encore de son oncle.*) Il nous a *trompés* l'un et l'autre. Je suis convaincu que si le comte de Survillers n'avait pas eu son accident et s'il était resté à Londres, le prince Louis n'eut pas débarqué en France. Il faut même que le dimanche ou le lundi, le prince eut reçu de France quelques nouvelles qui l'aient décidé car je me refuse à croire qu'il *m'ait trompé à ce point*, j'ajoute que le prince avait toujours dit au comte de Surviller que ses droits à lui ne pouvaient jamais venir qu'après ceux de son oncle Joseph et qu'après ceux de son père, l'ancien roi de Hollande.

«Le prince nous a tout caché, bien que cela puisse paraître invraissemblable, cela est pourtant ainsi. Je n'ai consenti à revêtir mon uniforme que pour souver le prince, si cela était possible, et pour arrêter l'éffusion du sang.... En le sauvant je croyais rendre service à mon pays; je n'avais pas oublié la mort du duc d'Enghin, dont le sang n'a été éffacé ni par les victoires, ni par la gloire de

*) L'oncle de Louis Bonaparte dont il est parlé ici est le comte de Surviller, l'ancien roi de Naples et d'Espagne, Joseph Bonaparte, qui, d'après le sénatus-consulte de l'un XII, était l'héritier du trône de Napoléon Ier et dont les droits, selon ce décret, primaient ceux des Louis Bonaparte, père et fils.

l'Empire. Je crois que c'est à mes conseils qu'il a cédé en se retirant.» *)

Ce bon Monsieur de Montholon qui s'est ainsi qu'il le certainement, dit sacrifié *pour sauver le prince et pour arrêter l'éffusion du sang*, qui n'avait pas encore coulé, a sans le vouloir rendu un bien mauvais service à son pays, car si le héros de Boulogne avait été tué alors, nous n'aurions pas eu les massacres de décembre 1851, les hécatombes de Sebastopol, de Chine, du Mexique ni même les journées de Juin 1848, qui ont été commencées par les Bonapartistes lesquels y ont pris une part active jusqu'au dernier moment, ainsi que nous le montrerons plus tard, quand nous serons arrivé à l'histoire de la Révolution de 1848, qu'il nous suffise de citêr ici une ou deux preuves de notre assertion. Du premier au vingt-deux Juin 1848, il parut seize journaux bonapartistes; Lahr et Luc, insurgés de Juin et assassins du général Bréa qui ont été exécutés étaient des Bonapartistes, ainsi que la chose a été prouvée par les débats de leur procès, on a trouvé au domicile du second une lettre qu'il adressait à Louis-Napoléon Bonaparte. M. Nadaud, représentant du peuple, a raconté a M. Louis Blanc, que Lahr lui a proposé deux ou trois jours avant l'insurrection de juin «de boire à la santé de Louis Bonaparte, car il était temps, disait-il encore; de se mettre à la besogne.»**)

Mais une preuve incontestable de la participation de Louis-Napoléon Bonaparte aux journées de Juin 1848 est

*) Cour des Pairs, audience des 15 et 28 septembre 1840; rapport de M. Persil et déposition du général Montholon.

**) Voir à cet égard l'excelleut ouvrage de Louis Blanc les *Révélations-historiques*, 2e. volume, pages 149 et 180. Bruxelles, Méline et Cans 1859.

la lettre suivante écrite et signée de lui qu'il avait adressée au général Rapatel.

«Le 22 Juin 1848.

«Général, je connais vos sentiments pour ma famille. Si les événements qui se préparent tournent dans un sens qui lui soit favorable, vous êtes ministre de la guerre.

Signé: «Napléon-Louis Bonaparte.»

Cette lettre a été remise par le général Rapatel lui-même, pendant que l'on se battait dans les rues de Paris, au colonel Charras, qu'il prit pour le général Cavaignac. Elle fut d'abord tenue secrète afin de ne pas grandir l'importance de Louis Bonaparte, et déposée ensuite dans les dossiers de l'enquête sur les événements de juin. Depuis elle a été distraite par M. Baroche, procureur général, aujourd'hui ministre, à la fortune politique duquel elle a puissamment contribué, ce dernier l'a remise à Louis-Napoléon Bonaparte qui l'a anéantie; mais plusieurs personnes, occupant alors de hautes positions officielles, telles que les généraux Rapatel, Cavaignac, Bedeau, Lamoricière, le colonel Charras, MM. Bastide et Hetzel, ont certifié sur l'honneur l'avoir lue et tenue entre leurs mains, de sorte qu'elle n'en est pas moins acquise à l'histoire malgré la soustraction frauduleuse qui en a été opérée.

Ainsi, comme nous venons de le prouver Louis Bonaparte avait contribué puissamment à l'insurrection de juin, et cherché à se frayer le chemin de trône dans le sang du peuple et en marchant sur les cadavres des Français, et son existence loin d'avoir été utile à notre patrie lui a au contraire déjà coûté un nombre considérable de ses enfants, occasionné des massacres épouvantables et fait verser des flots de sang.

Quand au parallèle que M. de Montholon cherche à établir entre Louis Bonaparte et le duc d'Enghin il est de la plus grande fausseté.

D'abord Louis-Philippe n'a jamais eu l'idée de commettre un acte aussi criminel que celui de *l'assassinat* du prince de Condée qui flétrira éternellement la mémoire de Napoléon Ier et le qui place au premier rang des plus grands coupables. Et, si Louis-Philippe eut fait fusiller Louis-Napoléon dans les fossés de la citadelle de Strasbourg en 1836, ou sur la plage de Boulogne en 1840, en lui appliquant les lois de la guerre, il aurait pu avoir, jusqu'à un certain point, une apparence de justice, car Louis Bonaparte et tous les conspirateurs de Strasbourg et de Boulogne, avaient fomenté une insurrection militaire, ils s'étaient costumés en soldats, armés de sabres, d'épées et de fusils de militaires, une partie d'entre eux appartenaient à l'armée active et presque tous les autres étaient d'anciens soldats, il était donc tout naturel qu'ils fussent jugés par des conseils de guerre comme des militaires, et certainement que si le gouvernement eut voulu forcer l'interprétation de la loi il aurait pu le faire et, dans ce cas, il est très probable que les principaux accusés eussent été condamnés à mort et il est indubitable, que comme récidiviste, MM. Louis Bonaparte, Persigny, Parquin, Lombard et de Querelles eussent été fusillés. En ne le faisant pas juger militairement la monarchie constituonelle a été plus qu'indulgente en vers eux. M. Louis-Napoléon Bonaparte n'a pas craint en 1851, de faire juger et condamner par les conseils de guerre les défenseurs de la Constitution, et il les a fait guillotiner comme de misérables assassins; comme son oncle il n'a jamais reculé

devant la crainte de verser le sang innocent quand il s'est agit de son intérêt.

Il n'a fait en cela qu'imiter son modèle Napoléon Ier, qui faisait arrêter le duc d'Enghin sur le territoire étranger, et fusiller sans preuve aucune, après une comparution sommaire devant une commission militaire nommée *ad hoc*, avec le mandat impératif de le mettre à mort. Il a ainsi commis, comme nous l'avons observé, un crime énorme, dont sa mémoire ne se déssouillera jamais.

Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, les Bonapartistes ont perdu le sens moral dans la pratique de leurs doctrines perverses et M. Montholon vient d'en fournir une preuve de plus.

3o M. Voisin (Jean Baptiste), colonel de cavalerie en retraite remplissant les fonctions d'aide major au près des général de Montholon.

4o M. Mésonan (Le Buff de), Séverin-Louis, commandant en retraite, remplissant, au près de Louis Bonaparte, le grade de chef d'Etat-major. Etait un des agents les plus actifs de la conspiration, c'est lui qui ainsi que nous l'avons déjà raconté s'était chargé de séduire le général Magnan.

Comme la plupart des conjurés, c'était par mécontentement et par ambition froissée, qu'il se jeta dans la conjuration, et Louis-Napoléon, très habile dans l'art d'exploiter les mauvaises passions, et de recruter des partisans l'avait facilement entraîné ainsi que le prouve la déclaration suivante, extraite de son interrogatoire du 29 août: «Je suis en en relation avec Louis Bonaparte depuis deux ans et demi environ, dit-il: A cette époque je fus mis en retraite. Froissé dans mes intérêts, j'écrivis au ministre de la guerre, qui m'avait mis à la retraite

d'office, des lettres assez sévères, qui furent insérées dans le *Courrier-Français* et dans d'autres journaux. Le prince m'écrivit à ce sujet d'Arenemberg, au mois de février 1838, autant que je puisse croire, pour me complimenter. Je ne le connaissais pas avant ce temps là, et je ne l'avais jamais vu. Je ne l'ai vu que plus tard lorsqu'il était en Angleterre, il y a environ un an ou quinze mois.

5° M. Parquin (Denis Charles) ancien chef d'escadron de la garde municipale, que nous avons déjà vu jouer un des rôles principaux dans la conspiration de Strasbourg, avait à Boulogne le grade de colonel, commandant la cavalerie à l'avant garde.

6° Bouffet de Montauban, (Hippolyte François-Athale-Sébastien), âgé de 47 ans, se disant général des volontaires parisiens de 1830 à 1831, né à Verneuil (Eure) demeurant à Londres, nommé par Louis Bonaparte commandant des volontaires du centre.

Ce célèbre guerrier, ne s'est en rien distingué dans la fameuse expédition de Boulogne, il a; alors aucontraire comme toujours, brillé par sa nullité complète, et assisté aux exploits des insurgés en véritable amateur; quand on l'interroge devant la Cour des Pairs, il répond: «qu'il croyait faire avec le prince une partie de plaisir, qu'il ignorait absolument ses projets.» Il raconte ensuite l'entrée de la bande bonapartiste à Boulogne, la scène de la caserne, et comment il a été arrêté vers la côteau moment où il cherchait à se rembarquer. Quand à son rôle personnel il se réduit à une simple promenade en uniforme.

Cependant il paraît qu'il n'en est pas moins un héros d'un rare mérite et d'une grande valeur, puisque son

maître, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, l'a chargé du commandement de l'expédition de Chine, et que c'est lui qui a eu la gloire impérissable de piller le palais d'été de l'Empereur du céleste empire. Aussi pour le récompenser de ce nouvel exploit et surtout de sa participation à l'attentat de Boulogne, S. M. l'Empereur Napoléon III, l'a fait duc de Pa-li-kao, et comme la France ne saurait jamais payer assez cher les dévouements à la précieuse et disgracieuse personne de S. M.. Cette dernière voulait faire voter, au Corps-législatif, une dotation au nouveau duc, mais ce *grand-corps de l'État*, malgré son abaissement, a cependant, cette fois là, par exception, eut le courage de de s'opposer aux ordres du maître. La dotation n'a pas été votée. Mais le *souverain* qui n'a pas voulu en avoir le dernier mot, la lui paie sur sa cassette particulière; et il a saisi cette occassion pour se moquer de la France, en lui disant d'une manière plus qu'impolie, dans une lettre adressée par lui au cher Pa-li-kao: «que les nations dégénérées marchandent seules les récompenses pour les services qu'on leur rend.» On ne peut pas adresser ce reproche aux prétendants à l'Empire qui récompensent largement les services qu'on leur rend avec l'argent des contribuables, sous ce rapport, ils ne sont pas dégénérés. C'est une justice que nous nous plaisons à leur rendre.

7o Laborde (Etienne) né à Carcassonne (aude), lieutenant-colonel en retraite. Comme les accusés précédents il prétend ne pas avoir été initié au complot avant son départ de Londres, il croyait faire un voyage de santé en Belgique; c'est aussi dans d'excellentes intentions qu'il a débarqué et cherché à exciter les soldats à la révolte et à pousser les citoyens à la guerre civile; il voulait éviter

une collision et l'effusion du sang. Quels bonnes gens, quels conspirateurs vertueux, craintifs, innocents que ces Bonapartistes quand ils sont prisonniers et accusés, quel dommage qu'ils ne soient pas les mêmes au pouvoir, et qu'alors ils ne craignent plus de verser le sang à flot. C'est extraordinaire comme la puissance et la fortune corrompent les meilleures natures.

8° Lombard (Jules-Barthelemy), ex-chirurgien de l'hôpital militaire de Strasbourg se, disant officier d'ordonnance du prince Napoléon, qui a déjà été impliqué, comme nous l'avons vu, dans l'affaire de Strasbourg.

Contrairement au système de défense de presque tous ses collégues il a avoué avoire en connaissance à l'avance de l'expédition.

Ce héros terrible, portait le drapeau et l'aigle appelés à Boulogne, comme à Strasbourg, à opérer des prodiges d'enthousiasme sur les soldats, il en donna un grand-coup au sous-préfet, qui lui disait de se rendre ainsi qu'à ses collégues.

Il fait devant la cour étalage d'une grande générosité, il prétend avoir fait grâce de la vie au capitaine Col-Puygellier.

Et suivant lui, et d'après une de ces idées ingénieuses et subtiles qui n'appattiennent qu'aux Bonapartistes, c'est au coup de pistolet de Louis Bonaparte que l'on doit «*qu'il n'y a pas eu de sang répandu.*»

Qui aurait jamais soupçonné cela: le prince Louis, cherche à assassiner un capitaine en lui tirant par derrière, lâchement, traîtreusement, un coup de pistolet, il le manque, et fracasse la machoire d'un malheureux grenadier, et cet acte de couardise cruelle est représenté comme ayant été une chose heureuse, providentielle, (il parait que le prince

a toujours été une Providence), qui a évité l'éffusion du sang, tandisqu'au contraire il l'a fait couler. De pareilles prétentions ne sont-elles pas aussi absurdes que ridicules.

9°. M. Conneau (Henry) docteur en médecine attaché au service du prince Louis-Napoléon, fut secrétaire du père de Louis-Napoléon Bonaparte, médecin, puis amant de l'ex-reine Hortense; il avoue avoir participé au complot, en avoir été informé d'avance et avoir fait la composition typographique et le tirage des proclamations de Louis Bonaparte. Ses nobles sentiments sont à la hauteur de ceux de tous les conjurés et de leur chef.

Quand on lui demande quels étaient les motifs qui l'ont poussé dans la conjuration il répond:

«Ma position, et un devoir encore plus saint, la reconnaissance que m'inspirent les *bontés* dont ma comblé la mère du prince, la reine Hortense. C'est *faveurs galantes* qu'il aurait du dire pour être exact.

Heureuse influence que celle qu'exerce une femme aimable après sa mort, qui fait transformer en un *saint devoir*, la reconnaissance qu'inspire à son amant le souvenir de son amour et qui lui fait reporter sur le fils la tendresse qu'il avait pour la mère.

Aussi quel admirable parti Me. Barillon, défenseur de M. Conneau sait tirer de ces souvenirs d'amour et de cette situation touchante, quand il rappelle avec une délicatesse exquise, avec un pathétique charmant, les dernières paroles de la vertueuse princesse: «Je desire que mon fils puisse toujours garder le docteur Conneau auprès de lui.»

Aussi quand l'éloquent défenseur, se tournant vers la Cour en lui montrant le docteur assis sur le banc des accusés auprès du prince Louis dit: «Ce dernier vœu, Messieurs, a été religieusement observé, car sur ce banc

de douleur, vous apercevez Conneau à côté du fils de sa bienfaitrice; »*) MM. les Pairs ne purent maitriser un mouvement de profonde satisfaction.

Aujourd'hui M. le docteur Conneau est impérialement récompensé pour les soins empressés, l'aimable tendresse, l'affection galante, les douces jouissances qu'il a prodigués à la facile reine Hortense et pour le dévouement qu'il a si *religieusement* témoigné au fils de cette amoureuse et sensible princesse; car Louis Bonaparte a fait M. Conneau sénateur, avec 30,000 frs. de gages, sans compter de magnifiques appointements qu'il lui accorde comme médecin de S. M., des faveurs des croix, des places, des grades, des dotations pour lui et pour toute sa famille. Maintenant cet ex-accusé de Boulogne est un haut et puissant personnage, quand il est indisposé, le moniteur officiel donne à la France et au monde le bulletin de sa santé et tous les journaux de la cour racontent, avec un complaisant empressement, les plaisirs et les amusements de la famille Conneau et apprennent au monde extasié, quels étaient les délicieuses toilettes de mesdames et mesdemoiselles Conneau et les tenues de cour ou les costumes de bals de MM. Conneau, père, fils et C[ie].

Ces plaisirs et leur description forment le plus brilant côté des gloires de l'Empire.

10°. M. Fialin de Persigny, nous arrivons ici à l'un des plus célèbres conspirateurs napoléoniens, un Don Quichotte de la bande impériale dont nous avons déjà esquissé les hauts faits à Strasbourg.

Après cette journée mémorable dont la glorieuse auréole resplendit encore aujourd'hui autour du front de *l'élu* du dix décembre 1848, M. Jean Gilbert Fialin, dit de

*) Lisez sa maîtresse.

Persigny, était tombé en disgrâce auprès de son maître et avait été fortement soupçonné de trahison par tous les autres conjurés; plusieurs motifs étaient cause de cette froideur et de ces souçons.

Les insurgés de Strasbourg avaient trouvé très extraordinaire le rôle qu'avait joué M. Fialin pendant l'exécution du complot dont il avait été après Louis Bonaparte le principal machinateur. C'était en effet quelque chose d'inexplicable que la conduite qu'il joua alors. On ne le vit ni à la Finkmatt, ni chez le général Voirol, nulle part où il y avait quelque danger à courir, que faisait donc pendant ces tentatives malheureuses, celui que l'on considérait comme l'âme du complot?

Il accomplissait alors à l'aide d'un renfort de vingt artilleurs, la moins périllence des opérations, il arrêtait M. Chopin d'Arnouville préfet de Strasbourg, le plus débonnaire des magistrats, qui n'opposa pas la moindre résistance, mais que M. Fialin, sans doute pour se donner une attitude héroïque et augmenter l'importance de sa capture, fit fort mal mener par ses soldats qui maltraitèrent fort le pauvre préfet qui, suivant le témoin Jacquet, tremblait de tous ses mèmbres, en l'accablant de coups de poings, de coups de pieds et de coups de crosses, pendant le trajet, de son domicile à la caserne d'Austerlitz où il le fit écrouer. Voilà à quoi se bornèrent les fuits d'armes de M. Fialin dans la journée néfaste du 30 octobre 1836. Aussi M. Chauvin Beillard, son ancien collaborateur à *l'Occident Français* et défenseur de l'accusé Gricourt, qualifiait de la manière suivante devant la cour d'assises, le rôle équivoque joué alors par M. Fialin:

«Quel est donc ce conjuré important, disait-il, qui sait tout, qui est partout, et qui en définitive, au grand

jour du 30 octobre, est chargé d'arrêter M. le préfet du Bas-Rhin, le plus *innofensif des préfets!* En vérité c'est là une mission bien singulière pour un chef de conjurés qui avait à sa disposition tant de braves officiers et déjà tout un régiment.

C'est pourtant à cela que se borna tout le rôle du prétendu directeur en chef du complot, qui, après cet exploit, quand il apprit l'issue malheureuse de la tentative faite à la Finkmatt, s'en fut plus mort que vif à son domicile, où, sans la présence d'esprit, le courage et le sang froid de Madame Gordon, qui le sauvèrent des mains des gendarmes, il eut été infailliblement emprisonné.

Voici comment une publication bonapartiste, *) qu'on n'accusera pas de malveillance, raconte cet épisode:

«Après l'issue de l'événement, Madame Gordon se rendit chez Persigny, qu'elle trouva livré à un violent désespoir et *versant des larmes abondantes.* Malgré sa propre affliction elle chercha à *ranimer son courage*, puis elle entassa pêle mêle des papiers divers dans un poële et les livra aux flammes. Quatre gendarmes arrivèrent bientôt pour les arrêter l'un et autre: Peu soucieuse d'elle-même, elle avait lancé un regard de désespoir et de regret sur son compagnon d'infortune; il n'avait pas vu ce regard. Une idée d'espérance lui sourit tout-à-coup et l'exécution en est aussi rapide que la pensée. «Persigny! s'écrie-t-elle, mon flacon, je n'en puis plus j'étouffe....» et il semblait qu'elle allait mourir!!!

Le jeune homme lui tend un flacon de sels, et au moment où il lève les yeux sur elle, elle lui indique d'un coup d'œil une porte entre ouverte, derrière cette porte se trouvait une fenêtre donnant sur un rez-de-chaussée;

*) Biographie des hommes du jour, tome IV, paye 171.

il la comprend, mais il sent son impuissance car deux bras vigoureux l'étreignent puissamment. Alors cette femme qui, tout à l'heure encore, s'évanouissait, revient à elle, elle se relève; ses yeux se raniment, et s'élançant sur le gendarme qui tenait Persigny d'une main et de l'autre un sac qu'il venait de lui enlever, s'écrie: «Rendez-moi mon sac, je veux mes papiers mon argent!» et elle l'arrache violemment. Le gendarme, surpris, presque effrayé de cette brusque attaque ne peut le retenir. Le jeune homme est un instant libre, il en profite, en une seconde il a franchi la porte et la fenêtre.»

Ce manque d'énergie, cette conduite équivoque et et jusqu'à la fuite de Fialin, au moment où tous ses complices étaient arrêtés, produisirent le plus mauvais effet sur ces derniers, et firent naître d'étranges soupçons dans leur esprit; ils n'accusérent pas seulement l'ex-sous-officier Fialin de lâcheté mais encore de trahison.

Cette opinion réagit aussi furtement sur l'esprit de Louis-Napoléon Bonaparte qui n'avait plus la même confiance dans son agent principal.

Mais lorsque Louis-Napoléon Bonaparte revint d'Amérique, au mépris de la foi jurée, pour reprendre ses intrigues et renouer les fils de ses conspirations, M. Fialin redoubla d'efforts et de zèle pour reconquérir une amitié réfroidie.

Il offrit de nouveau son dévouement et ses services qui furent enfin agréés, il recommença ses voyages en France et surtout à Londres, où Louis-Napoléon s'était définitivement fixé après avoir été obligé de quitter la Suisse à la suite des mesures cœrcitives que sa présence avait amené contre cette petite république de la part du gouvernement français. Louis Bonaparte publia alors ainsi

que nous l'avons déjà dit plusieurs brochures politiques; entre autres *les lettres de Londres* qui étaient supposées écrites par un général à un autre général, dans lesquelles, M. de Persigny qui en était l'auteur, glorifiait la ridicule entreprise de Strasbourg et proclamait la légitimisté des droits du neveu légal de l'Empereur au trône de France. Ces lettres furent à l'aide du nombreux agents bonapartistes répandues à profusion dans l'armée.

Nous avons déjà fait voir en partie quelle fut la conduite de M. Fialin dans l'échauffouré de Boulogne, où il ne fit pas plus preuve de courage qu'à Strasbourg, et où il fit un étalage de fanfaronades ridicules devant la cour des Pairs, en se vautant d'avoir voulu tuer le lieutenant Maussion et le capitaine Puygellier au moment où ils entraient dans la cour de la caserne, et en ajoutant avec une jactance ridicule: «je n'ai rien de plus a dire, j'ai apporté ma tête ici qu'on la prenne.» Mais qui aurait voulu de la tête du célèbre Fialin, qu'en aurait on fait? On la lui a laissé sur les épaules, et on a bien fait, cela aurait privé ses contemporains de voir passer M. Fialin à l'état d'embassadeur, de ministre et de duc de l'Empire, ce spectacle divertissant, vaut bien l'argent qu'il a couté. Mais comme on dit quelquefois, la nuit porte conseil le premier comparse des comédies ridicules de Strasbourg et de Boulogne, changea d'avis le lendemain, il craignit que la Cour des Pairs ne le prit au mot et qu'il ne lui vint la fantaisie de le condamner à la peine capitale, il modifia sa dépotition de la veille de la manière suivante:

«Messieurs les Pairs, dit-il, le onze août je fis à Boulogne une déclaration relative à ma conduite dans la caserne vis-à-vis du capitaine Col-Puygellier et du lieutenant Maussion. Cette déclaration, je la fis librement volontaire-

ment, après six jours de réflexions, quoique aucune déposition n'eut été faite contre moi, n'ayant été reconnu par aucun témoin. L'accusation a attribué à un sentiment de vanité cette déclaration. Je vous laisse à vous, messieurs les Pairs, le soin de la caractériser. Quoiqu'il en soit j'y ai persisté déterminé à en subir toutes les conséquences, mais hier en en rendant compte à la Cour, l'émotion que j'éprouvais en parlant devant une aussi imposante assemblée, exagéra mes expressions au point de donner à mes réponses un caractère odieux qui n'était ni dans ma pensée ni dans mon cœur, ni dans le caractère de l'entreprise du prince. Je prie donc la Cour de vouloir bien me permettre de rétracter ce que j'ai dit à ce sujet, désirant en référer à ma déclaration du 11 août, quoique cette déclaration elle-même se borne au récit froid et décoloré des faits sans faire mention des circonstances et des mobiles qui m'entraînèrent dans ce moment de désespoir.

«Du reste, messieurs les Pairs, *si vous saviez à quelles infâmes calomnies je suis en butte* vous comprendriez l'irritation de mes paroles.»

On voit qu'après réfléxion la forfanterie de M. Fialin se tempérait singulièrement. Dans tous les cas cette attitude n'était ni digne, ni convenable et montrait tout ce qu'avait de vain, de puérile et de versatile le caractère de ce complice de Louis Bonaparte.

Les conjurés de Boulogne, accusaient alors M. Fialin: d'avoir manqué de résolution dans la caserne, au lieu de l'énergie dont il se vantait dans son interrogatoire et d'avoir donné le signal de la retraite à la haute ville, du sauve-qui-peut à la colonne de la grande armée et fait chavirer, en se précipitant follement à la mer, la barque sur laquelle il se sauvait avec Louis Bonaparte et plusieurs

autres de ses collégues, qu'il fit ainsi tomber à l'eau et livra sans défense et sans moyen de fuite à leurs ennemis. Mais ils le soupçonnaient même de trahison, ainsi qu'il le donne lui-même à entendre à la Cour des Pairs en disant à ses membres: «*Si vous saviez à quelles infâmes calomnies je suis en butte*, vous comprendriez l'irritation de mes paroles.»

M. Elias Regnault dans son *Histoire de huit ans*, s'exprime ainsi au sujet des mêmes faits: «Tous les accusés de Boulogne étaient persuadés qu'ils avaient été trahis; beaucoup d'entre eux faisaient tomber leurs soupçons sur M. Fialin de Persigny. Durant les débats leur attitude et leurs regards témoignaient leurs méfiances; ils ne communiquaient pas avec lui et dans les suspensions d'audience, pendant que tous ensemble se livraient à leurs épanchements, ils se tenaient à l'ecart de lui et affectaient de le laisser dans l'isolement. Me Marie fut tellement frappé de ces démonstrations qu'il crut devoir demander quelques explications au prince. Celui-ci répondit qu'il jugeait les soupçons mal fondés.»

Personne n'ignorait alors, que le comte de Saint-Leu, *) avait voulu désigner Fialin, dit de Persigny, quand il s'écriait douloureusement après l'arrestation de son fils en 1840, dans une lettre publiée par tous les journaux:

« . . . . . Convaincu que mon fils, le seul qui me reste, est victime d'une *infâme intrigue et séduit par de vils flatteurs, de faux amis et peut-être par des conseils insidieux*, je ne saurais garder le silence sans manquer à mon devoir et m'exposer aux plus amers reproches.

«Je déclare donc que mon fils, Napoléon Louis, est

*) L'ex-roi de Hollande, père *légal* de Louis-Napoléon Bonaparte.

tombé pour la troisième fois dans un piége épouvantable, dans un effroyable guet-apens, puisqu'il est impossible qu'un homme qui n'est pas dépourvu de moyens et de bon sens se soit jeté de gaité de cœur dans un tel précipice.

S'il est coupable, les plus coupables et les véritables sont ceux qui l'ont séduit et égaré . . . .

«Je recommande mon fils égaré et séduit à ses juges et à tous ceux qui portent un cœur français et de père.»

Signé: «*Louis de Saint-Leu.*»

«Florence, le 24 août 1840.»

Disous enfin pour terminer la citation des présomptions nombreuses de trahison qui s'élevaient alors contre M. Fialin, qu'après sa condamnation, il fut traité avec indulgence par le gouvernement de Louis-Philippe, qui lui donna d'abord la citadelle de Doullens pour prison et plus tard lui rendit la liberté et l'interna à Versailles où il pouvait tranquillement se promener, s'amuser ou travailler selon son bon plaisir.

Le gouvernement de Juillet réservait toutes ses rigueurs pour les républicains et toutes son indulgence pour les prétendants dynastiques et leurs partisans.

Aussi ces derniers pour lui témoigner leur reconnaissance, quand plus tard ils sont arrivés au pouvoir, n'ont rien eu de plus pressé que de confisquer les biens de la famille d'orléans qu'avaient respectés les révolutionnaires de 1848, ces farouches républicains, que la royanté à toujours calomniés en les représentant comme des pillards, des voleurs et des buveurs de sang et qu'elle a toujours poursuivis, et traités avec cruautés, malgré les preuves nombreuses de désintéréssement, d'honnêteté, de probité,

d'amour de la justice et du droit qu'ils ont toujours données.

M. Fialin, dit de Persigny, quand il est arrivé au pouvoir ne s'est plus souvenu de la façon indulgente dont il avait été traité, il a été impitoyable, il n'a su que frapper, emprisonner, exiler, déporter, fusiller, guillotiner les défenseurs de la légalité et du droit. Tel est l'homme.

11°. D'Almbert (Alfred) secrétaire intime de L. Bonaparte, devant remplir les fonctions de Vagnemettre aux gardes à pied. Sa participation un complot est insignifiante.

12°. Orsi (Joseph), négociant, né à Florence demeuront à Londres. Cet accusé avait été banquier de la famille Bonaparte à Florence, comme tous les autres accusés il avait fait partie de l'expédition, débarqué à Wimereux et pris part à toutes les tentatives insurrectionnelles de Boulogne; il avoue d'abord qu'il avait en connaissance à l'avance de l'objet de l'attentat, mais dans un interrogatoire subséquent, du 22 août il modifie ainsi sa première déclaration: «J'ai voulu dire que le prince était toujours occupé des affaires politiques, qu'il ne perdait pas de vue ses projets dans l'avenir, mais je n'ai pas voulu dire que je savais qu'il préparait quelque chose matériellement et immédiatement. Le prince est *très caché, il ne laisse pas facilement pénétrer sa pensée.*» *)

Nous avons cité cette déposition du banquier Orsi parce qu'elle peint avec beaucoup de vérité le caractère de Louis-Napoléon Bonaparte qui, ainsi qu'il le dit, ne perd jamais de vue ses projets, qui est très caché et ne

*) Rapport de M. Persil, lu à l'audience de la Cour des Pairs, du 15 septembre 1840.

laisse pas facilement pénétrer sa pensée. Nous donnerons dans l'avenir plusieurs exemples qui prouveront toute la justesse et toute la vérité de cette appréciation.

Mais outre sa participation matérielle à l'attentat de Boulogne, le banquier Orsi a rendu un bien plus grand service à Louis Bonaparte, car c'est lui qui a découvert le moyen de se procurer les fonds nécessaires à l'entreprise. Voici comment: M. Orsi connaissait dans les bas fonds de la Bourse de Londres un *industriel* Génois, nommé Rapallo, détenteur d'une somme considérable provenant de billets volés à l'Echiquier anglais.

Ces valeurs avaient déjà été offertes à un autre prétendant, le comte de Montemolin, qui les avait refusées par délicatesses, mais le héros de Boulogne moins scrupuleux les accepta avec empressement, et comme il était alors bon prince et pas fier il voulut bien, témoigner sa reconnaissance à l'industriel Génois en lui faisant l'honneur de tenir sa fille sur les fonds baptismaux.

Le *Morning-Pōst* assurait alors que le bateau à vapeur qui a transporté Louis Bonaparte et ses complices, avait été frété par des joueurs à la Bourse, qui avaient en même temps poussé ce jeune fou à cette entreprise dans le but d'influer les consolidés anglais.

«Il nous a été révélé de curieuses circonstances sur l'affaire de Boulogne, dit ce journal, le maniaque Louis-Napoléon, dont le nom vient encore de se produire d'une manière si ridicule, n'a été autre chose assure-t-on, qu'un instrument entre les mains de certains aventuriers de la Bourse. On dit que le paquebot à vapeur qui a été mis à sa disposition par la compagnie commerciale lui à été procuré par des propriétaires d'actions qui ont pensé que par ce moyen ou éveillerait moins les soupçons qu'en fai-

sant noliser ce bateau au nom du prince . . . .
Cela est assez probable et doit devenir l'objet d'une sérieuse investigation en haut lieu.

«Nous ne pensons pas que le comité de la Bourse veuille ou puisse faire à cela la moindre objection. Il doit desirer, au contraire, qu'aucun soupçon ne plane sur lui ou sur aucun de ses membres. Il n'est pas douteux, et c'est ce que l'on doit le moins regretter dans cette affaire, que ceux qui ont soutenu ou poussé le prince dans cette entreprise révolutionnaire perdront plusieurs milliers de livres par suite de léchec qu'elle a éprouvé. Il parait que les individus qui ont nolisé le paquebot à la Compagnie dé la navigation à vapeur, ont dit que c'était pour faire un voyage d'agrément de quelques jours à Hambourg. Une certaine somme a été payée d'avance et une somme pareille devait être payée chaque semaine. Le capitaine du paquebot ne devait certainement rien connaître du complot, car c'est un honnête homme qui jouit de toute l'estime de la compagnie.»

Mais des bruits plus graves circulèrent bientôt et accusèrent le gouvernement anglais de ne pas être étranger à l'attentat de Boulogne, on allait même jusqu'à désigner des membres du cabinet anglais comme étant ces *amis puissants à l'extérieur*, dont parle Louis Bonaparte dans sa proclamation aux habitants du Pas-de-Calais, ces rumeurs prirent méme une telle consistance que le gouvernement de Sa Majesté britannique crut devoir les démentir, ainsi que l'annonçait le journal des *Débats* du 10 août 1840, en disant: «Le gouvernement anglais a fait officiellement désavouer la nouvelle que le prince Louis Bonaparte avait eu une entrevue avec lord Palmerston. Bien que nous n'ayons jamais supposé que le gouvernement anglais

pût avoir la moindre part à cette odieuse comédie, nous devons le féliciter d'en avoir repousse jusqu'à l'insinuation.»

Les rapports entre la France et l'Angleterre étaient en effet tellement tendus à cette époque à cause de la question d'Orient, que l'on s'attendait chaque jour à voir la guerre éclater entre les deux nations, cela était si vrai qu'un correspondant du *Times*, lui écrit de Boulogne: «Depuis quelques jours les bruits de guerre avaient tellement agité notre population, que ce matin en entendant battre la générale, bien des gens se figuraient déjà que les Anglais venaient de débarquer sur la côté.» *)

Voila quel était le moment opportun que le neveu de Napoléon choisissait pour venir exciter la guerre civile en France avec l'aide de ses *puissants amis de l'extérieur.*

Lord Palmerston a-t-il réellement trempé dans l'entreprise de Boulogne, c'est ce qui est plus que probable; on serait presque autorisé à le croire, malgré le démenti officiel du gouvernement anglais qui, comme tous cenx de cette nature n'a aucune valeur morale, car le journal le *Capitole* affirmait que l'entrevue avait eu lieu. Ce témoignage a une grande valeur, car le journal en question appartenait à Louis Bonaparte qui l'avait fait fonder, il devait donc nécessairement être bien informé, et parconséquent son affirmation réduisait à néan la dénégation officielle du gouvernement anglais qui était tout au plus bonne pour sauver les apparences. Voici l'article du journal bonapartiste:

«Le ministère anglais fait formellement démentir par ses journaux que lord Palmerston ait en une entrevue avec le prince Louis, peu de jours avant les évenements

*) Correspondance du Times, du 6 août 1840.

de Boulogne. Cette dénégation donne à la visite du ministre de la Grande-Bretagne une apparence de gravité qu'elle n'avait point jusqu'alors; car enfin de simples rap ports de société et d'anciennes liaisons avec la famille impériale pouvaient, seules, avoir donné lieu à cet entretien. Mais puisque le cabinet anglais nie un fait *avéré*, *incontestable*, il provoque lui-même, les interprétations les plus étranges, quand à nous, nous devons persister dans notre première déclaration et affirmer de nouveau que le ministre anglais a rendu au prince Louis une visite qui s'est prolongée pendant *deux heures;* et nous avons lieu de penser que lord Palmerston éprouverait quelque embarras à soutenir le contraire, s'il était mis en présence de la personne qui fut témoin oculaire de son entrée dans le cabinet du prince et de sa sortie de Carlton-Gardens.» *)

En présence d'une pareille affirmation faite par un organe de Louis-Napoléon Bonaparte, le mystère qui entourait cette entrevue n'existe plus, le doute, pour nous n'est plus possible, nous sommes parfaitement persuadés que la visite a eu lieu, et que le ministre anglais était un de ces *amis puissants* que Louis Bonaparte disait avoir *à l'extérieur*, dans sa proclamation aux habitants du Pas-de-Calais. Mais nous n'en sommes pas moins indigné pour cela de voir un **Bonaparte** conspirer avec un **Anglais** contre la sureté intérieur de la France en y excitant la révolte des troupes et la guerre civile:

Le corps des agents de change et les négociants de la citée imitèrent l'exemple du gouvernement anglais et s'empressèrent aussi de répudier toute participation à

*) *Capitole*, du 12 août 1840.

l'affaire de Boulogne, et toute liaison avec Rapallo en déclarant que ce dernier était un *courtier marron**).

Voici la traduction textuelle de la déclaration au comité des agents de changes de Londres:

«Le comité nie formellement que M. Rapallo, qui a »frètè le bateau à vapeur *Edimbourgh Castle*, soit un de »ses membres. Le comité déclare que M. Rapallo lui est »totalement étranger. C'est un Italien, qui a spécnlé sur »l'échauffourée du prince et qui, par conséquent, a dû »perdre une somme d'argent considérable. Sous ce rapport »il n'aura que ce qu'il mérite. Mais on voudrait qu'il fut »puni plus sévèrement.»

Mais il n'en resta pas moins acquis que c'était ce dernier qui par l'entermédiaire de l'accusé Orsi, avait fourni aux conspirateurs les capitaux nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin; qu'il avait lui-même loué le bateau à vapeur en payant d'avance la plus grande partie de sa location.

Voici du reste une lettre du directeur de la compagnie des paquebots à vapeur du commerce, à qui appartenait le batiment le *Château d'Edimbourg* qui, prouve que c'est bien Rapallo qui avait loùé le vapeur.

«*A Monsieur le maire de Boulogne.*

«Samedi soir.

«Monsieur, c'est avec le plus profond regret et la douleur la mieux sentie que les directeurs de la compagnie des paquebots à vapeur du commerce apprennent qu'ils ont été sans le savoir, les instruments de transport sur les côtés de France d'une réunion d'hommes ayant pour

*) Journal du Débats, du 14 août 1840.

but d'exciter le tumulte et la désaffection au sein d'une population avec laquelle, ainsi qu'avec son gouvernement, le peuple Anglais a si longtemps été et espère encore longtemps rester en bonne amitié et paix parfaite. Certain qu'il existe, dans les esprits des hommes éclairés et bien disposés des deux pays un vif desir qu'aucun événement ne puisse troubler les relations pacifiques heureusement établies, et partageant eux même de tout cœur ces sentiments, les directeurs de la compagnie sont jaloux de saisir la première occasion de déclarer formellement et publiquement qu'aucun membre de leur compagnie, ni aucun de leurs surbordonnés ou employés (ils en ont du moins la ferme conviction) n'a pu même soupçonner l'objet criminel et insensé pour lequel le vaisseau a été frété. La demande du bâtiment n'a pas été faite à la compagnie par le prince Louis personnellement; ni par aucune des personnes notoirement liées avec lui ou déclarant agir pour lui ou pour son compte. La demande a été faite par un Monsieur du nom de Rapallo, membre de la bourse dont le bureau d'affaires est établi dans Angel-Court, Throgmorton-street. Le navire a été frété dans le but avoué de conduire plusieurs amis à une excursion dans le détroit et sur les côtes d'Angleterre. Les directeurs espèrent et croient qu'un tel désaveu de leur part est superflu. Ils pensent que la nation française est trop juste pour leur attribuer une participation ou une connivence, même la plus légère, à cette *vile et traitreuse tentative* pour troubler la paix d'une nation amie. C'est moins pour convaincre la nation française que pour satisfaire leur conscience, que les directeurs font cette déclaration publique.

«La compagnie a reçu des autorités et des habitants de Boulogne en particulier tant d'encouragements et de

marques de bienveillance, qu'elle se doit à elle-même et qu'elle leur doit de leur manifester *son horreur pour cette entreprise qui pouvait livrer au pillage et au meurtre* leur ville paisible. La compagnie s'empresse de les féliciter cordialement de ce que la bravoure et la loyauté des habitants ont si promptement et si efficacement ruiné les espérances de cette folle invasion. etc., etc. . . .

«Signé Jolm Bleaden, secrétaire.»

Cette lettre est une preuve de plus de l'aversion et du mépris qu'a causé en Angleterre comme en France la criminelle équipée de Louis Bonaparte et que ce fut bien M. Rapallo qui fréta le navire le Château d'Edimbourg.

Il était cependant bien difficile de s'expliquer comment Rapallo qui était dans une position tout à fait précaire avait pu fournir au prétendant, notoirement à bout de ressources financières les sommes considérables que nécessitait son expédition; ce ne fut qu'un an plus tard que ce mystère fut percé.

A la fin d'octobre 1841, on découvrit qu'un grand nombre de bons de l'Echiquier, qui sont en Angleterre des valeurs semblables aux bons du trésor de France, se trouvaient en duplicata. Ce furent MM. Masterman et Cie., depuis actionnaires pour des sommes considérables dans plusieurs chemin de fer de France et qui furent en 1840, les promoteurs de la manifestation impérialiste de notre héros qui a été désavouée par les commerçants de la citée de Londres, qui s'aperçurent les premiers de l'irrégularité de plusieurs bons de l'Echiquier en circulation.*)

Un euquête qui fut ouverte immédiatement, amena

*) *Observer*, du 31 octobre 1831.

la découverte que ces bons avaient été volés par Beaumont Smith, un des principaux employés de l'administration de l'Echiquier, et neveu de l'amiral Sidney Smith. Après son arrestation, le coupable déclara qu'il avait remis tous les bons volés à Rapallo, qui lui avait promis qu'on les rachèterait avant leur négociation à la bourse et il ajouta encore: «que Rapallo était engagé dans l'éxpédition »de Louis Bonaparte contre la France et que c'était lui »qui avait loué le bateau à vapeur pour descendre à »Boulogne.» Rapallo fut alors arrêté comme complice de Smith et il répondit au magistrat instructeur: «qu'il con»naissait l'accusé depuis longtemps; qu'il n'ignorait pas »quelle était sa position officielle, et qu'il s'avait que les »bons qui lui avaient été confiés par Smith n'étaient pas »la propriété de ce dernier.*)»

Baumont Smith expliqua de la manière suivante, devant la cour criminelle, quelles étaient les circonstances qui l'avaient amené à dérober les bons en question: «Des difficultés financières provenant d'une confiance mal »placée, dit-il, mais ne dépassant pas quelques centaines »de livres sterling, m'ont exposé aux suggestions d'hommes »qui m'engagèrent à me libérer, en me servant pour un »court délai, des bons de l'Echiqier qui se trouvaient à »ma disposition. Je cédai à la tentation sans atteindre le »but que je m'étais promis et une fois dans les mains du »tentateur, il me fut impossible de me dégager. Séduit, »fasciné par des conseils diaboliques et des promesses aux»quelles je ne sus pas résister, ma situation devint inex»tricable, et tandis qu'on obtenait de moi des bons de »l'Echiquier pour une somme énorme, je n'en retirai pas

*) *Observer*, du 7 novembre 1841.

»même l'argent nécessaire pour me liberer des embarras »insignifiants qui m'avaient assaillis d'abord.»*)

Le malheureux Baumont-Smith fut condamné à la transportation à vie, et Rapallo, le fournisseur des bons aux conspirateurs bonapartistes, par l'intermédiaire de l'ex-banquier florentin Orsi, fut retenu en prison jusqu'à la fin de la cession et mis en liberté, après avoir été admis comme témoin à charge (queen's evidence) contre son co-accusé.

Des interpellations eurent ensuite lieu au parlement anglais au sujet de cette affaire lorsqu'il s'agit de rembourser les porteurs de bons de bonne foi et le défenseur de Smith, sir T. Wilde, dans la séance de la Chambre des Communes, du 4 avril 1842 s'écria:

«J'ai raison de croire d'abord que Rapallo a encore »entre les mains pour cent mille livres sterling de billets »de même nature en sa possession. Dans ce cas il me »semble que la Chambre ne doit pas dire quelle marche »elle entend suivre de crainte que Rapallo, connaissant »cette marche; n'engage des personnes à prendre ces »billets. La Chambre doit donc bien prendre garde, tout »en se mettant à même de rendre justice à certains por»teurs de billets dont les noms sont familiers, que d'autres »ne se mettent en avant et ne fondent de nouvelles récla»mations avec les billets encore en la possession de Ra»pallo.»

Outre la déclaration de Baumont-Smith, qui dit que *Rapallo* était engagé dans l'expédition de *L. Bonaparte*, il y avait au dossier du complot de Boulogne, des pièces qui y avaient été annexées, après la découverte de la

*) *Observer*, du 5 décembre 1841.

soustraction des bons de l'Echiquier, qui prouvaient que ces derniers étaient passés de mains de Rapallo, dans celles de Louis-Napoléon Bonaparte et que le demi million trouvé à bord du paquebot la *Ville d'Edimbourg*, saisi lors de l'effaire de Boulogne, provenait de la négociation des bons de l'Echiquier, volés par Smith, ainsi que le prix de la location du paquebot, et toutes les sommes si facilement gaspillées par les conjurés qui, comme nous l'avont vu, jettaient l'argent et l'or à pleines mains aux passants. Mais aujourd'hui, ces preuves n'éxistent plus, un des premiers soins du conspirateur de Boulogne; après son élection à la présidence de la République fut de s'emparer de ces documents compromettants et de les détruire. Il n'a pas craint pour cela de violer les archives, c'est à cette occasion et pour ne pas être solidaire de cette infamie, que M. L. de Malleville, alors ministre de Louis Bonaparte, donna sa démission.

Après l'insuccès de la ridicule et odieuse expédition de Boulogne, le courtier génois Rapallo retomba dans la misère, dont il n'était sorti qu'un instant.

En 1849, quand la fortune eut enfin souri à son ancien obligé de 1840, il lui réclama le prix des services qu'il lui avait rendus et le montant des bons volés à l'Echiquier qu'il lui avait remis s'élevant à plus d'un million; Louis Bonaparte fit d'abord la sourde oreille, il voulut faire éconduire l'importun; mais celui-ci le menaça de tout révéler, de publier les lettres et les reçus du prince, ainsi que sa correspondance avec l'ex-banquier Orsi, force fut donc à notre héros de céder pour éviter un scandale qui l'aurait perdu; M. Conneau ménagea une entrevue entre Rapallo et son puissant débiteur, qui malheureusement n'étaient pas en fonds; Louis-Napoléon fit

comprendre à son créancier combien il était alors géné, il lui remit un faible à compte de 2,500 francs et une chaîne d'or avec un cœur en brillants pour sa fille, dont il était parrain, il lui promit en-outre de le désintéresser le plus tôt possible, aussitôt que des circonstances plus favorables le permettraient. C'est au guet-apens du deux décembre 1851, que Rapallo a dû d'être remboursé de sa créance véreuse, son débiteur l'a depuis désintéressé au moyen de quarante paiements mensuels de vingt-cinq mille francs chacun. Dans cette circonstance encore, c'est avec l'or de la France et avec la fortune publique sur laquelle il avait fait main basse, que Louis Bonaparte a payé sa créance impure; l'argent des contributables, la sueur du peuple ont fait les frais de l'odieuse expédition de Boulogne, comme depuis dix-sept ans ils entretiennent le faste, les dépenses fabuleuses et les dilapitations des anciens conspirateurs ridicules de Strasbourg et de Boulogne. Jusqu'à quand la France tolérera-t-elle de pareilles saturnales dont-elle devrait rougir?

13° Alexandre (Prosper) dit Desjardins, capitaine en retraite. Cet accusé n'a joué qu'un rôle de comparse dans l'expédition, il était dans une position malheureuse, père de cinq enfants et sans ressources, il dit que c'est la misère qui l'a entraîné dans la conjuration. Il devait remplir le rôle de chef de bataillon à l'avant garde.

14° Galvani (Mathieu), Corse d'origine et sous-lieutenant en retraite, avait été nommé sous-intendant militaire. Il n'a pris aussi qu'une part insignifiante à l'action. Il prétend ne s'être embarqué que dans l'intention de faire un voyage d'agrément et n'avoir eu connaissance du but de l'expédition que sur le paquebot.

«Le 5, a-t-il dit, le prince est monté sur une chaise;

il a appelé tout le monde sur le pont et il a dit qu'il regrettait beaucoup de ne pas avoir instruit d'avance tout le monde de ses projets; mais que le succès dépendait du secret, que maintenant il prévenait ceux qui l'entouraient qu'il allait en France, et qu'il ne tarderait pas à arriver à Paris.»

15° Ornano (Napoléon), sous-lieutenant démissionnaire, est aussi un Corse, parent de Louis-Napoléon. Il a avoué sa participation au complot et déclaré en avoir été aussi instruit d'avance.

16° Forestier (Jean-Baptiste-Théodore), plusieurs charges pésent sur lui, il est accusé d'avoir préparé l'attentat: par ses liaison avec Persigny, par la distribution de brochures napoléoniennes dans les casernes, par l'embauchage de militaires, par la fourniture qu'il a faite d'un passepert à Persigny, par l'achat qu'il a fait d'uniformes militaires pour costumer les insurgés, par le recrutement de plusieurs personnes qu'il a engagées soi-disant comme domestiques pour le compte de Louis Bonaparte et pour en faire les comparses de la tragi-comédie de Boulogne. Voici sa déclaration à cet égard: «J'ai été dupe dans cette affaire là, je croyais envoyer des domestiques à des personnes qui m'avaient été indiquées, pour cela je me suis adressé à toutes les persones que je connaissais; j'ai agi au grnd jour. Les domestiques que j'ai envoyés en Angleterre ont été trompés comme moi: si vous les interrogez ils pourront vous le dire.»

On lui demande si on ne lui avait pas recommandé d'envoyer de préférence des hommes qui avaient servi: il répond alors: «Oui et à défaut d'anciens militaires, on m'avait recommandé d'envoyer de beaux hommes, des gens qui pussent remplir l'office de chasseur.

Il est en-outre accusé d'avoir quitté Londres la veille de l'expédition, d'être venu à Boulogne prévenir l'accusé Bataille afin qu'il avertit le lieutenant Aladenize de se tenir prêt pour le lendemain, d'avoir été en compagnie de ces deux Messieurs attendre sur la plage de Wimereux l'arrivée des insurgés, d'avoir assisté à leur débarquement et d'avoir pris part à tous les événements de la journée du 6 août.

17° Bataille (Martial Eugène), ingénier civil, âgé de 25 ans, né à Kingston (Jamaïque). Cet insurgé était un des rédacteurs de la publication napoléonienne le *Capitole* fondée par MM. Fialin et Crouy-Chanel comme nous l'avons dit et qui, devait d'abord conduire ses patrons à la roche tarpeienne en attendant qu'ils montassent triomphalement les marches du temple fameux qui fut sauvé par les volatils qu'effrayèrent si fort nos pères les Gaulois, compagnons de Brennus. Dès le premier août il attendait à Boulogne, l'ordre de prévenir les complices, qui étaient en France, du jour du débarquement, et comme nous l'avons vu, c'est Forestier qui lui transmit cet ordre, ainsi qu'il l'a avoué dans un premier interrogatoire pour le désavouer dans un second. Mais Louis Bonaparte s'est chargé lui-même de compromettre ces trois complices en déclarant: « Qu'il avait envoyé à Boulogne Forestier prévenir Bataille, lequel a prévenu, croit-il, Aladenize.»

18° Aladenize, lieutenant au 42$^{me.}$ de ligne, âgé de 27 ans. Cet insurgé de Boulogne est le seul militaire en activité de service qu'ait pu séduire Louis-Napolon Bonaparte en 1840. C'est un ancien combattant décoré de Juillet 1830. Il a pris une part active à l'échauffourée de Boulogne; à la la caserne du 42$^{e.}$ de ligne il a fait les

plus grands éfforts pour séduire et entraîner les soldats sans cependant avoir pu y réussir.

En 1848, cet accusé de Boulogne s'est donné comme républicain et à ce titre il est devenu un des chefs de la garde mobile dans laquelle il servait bien entendu la cause bonapartiste. Après le coup d'Etat du deux décembre il a été enfin récompensé de ses anciens et de ses nouveaux services, le cospirateur en chef de Boulogne l'a nommé consul à Nice, où il remplit l'honorable mission d'expulseur des proscrits et des réfugiés républicains victimes de l'ostracisme de son maître; après s'être dit autrefois leur ami et avoir affiché de 1848 à 1851 des opinions républicaines. Mais cet ancien et obscur combattant de 1830, devenu ensuite un des tristes héros de Boulogne, quand il se vit revêtu d'une position officielle ne mit plus de bornes à son luxe et à ses orgies et monsieur le consul de S. M. l'Empereur à Nice, causa un tel scandale, que son patron, qui pourtant n'est pas scrupuleux en pareille matière, dut le révoquer et le rappeler, mais comme ce diplomate de fraîche date avait par ses folles dépenses contracté des dettes assez considérables, ses meubles furent saisis et vendus sur la place publique et il dut lui-même se sauver pour éviter les poursuites de ses créanciers; depuis cette nouvelle équipée on n'a plus entendu parler de lui, sans doute qu'il végète dans les bas fonds de la tourbe impériale.

19o De Querelles, lieutenant en disponibilité, dont nous avons raconté les hauts faits à Strasbourg, devait nécessairement se trouver au nombre des insurgés de Boulogne, il était venu une seconde fois tenter la fortune dans l'espérance d'être plus heureux qu'à Strasbourg et de gagner cette fois les vingt mille livres de rente, les épaulettes, les

décorations, et revêtir le beau chapeau à plumes, le grand plumet qui faisaient l'objet de son ambition, et dont l'espoir de les obtenir un jour l'avait déjà fait accompagner le prince dans sa première folle équipée; dans cette seconde tentative il est revêtu du grade de commandant des guides à pieds, corps de fantaisie qui n'a jamais existé, imaginé sans doute pour flatter sa vanité en attendant qu'il soit nommé maréchal de camp ainsi qu'il en avait manifesté le désir dès 1836. Nous ignorons ce qu'est devenu ce héros ridicule et vaniteux. A Boulogne il a fait aussi triste figure qu'à Strasbourg, quoique ayant cependant été plus hereux dans cette seconde équipée puisqu'il est parvenu à se soustraire à une arrestation par la fuite.

20° Flandin-Vourlat, ancien corsaire, qui a commandé en approchant des côtes de France le vapeur le *Château d'Edimbourg*, est aussi absent.

21° Bachon, écuyer au service de Louis Bonaparte, proteste de son innocence et assure qu'il n'a pas été informé du but de l'expédition, qu'il a été entraîné malgré lui et comme par une sorte de fatalité, mais, quoiqu'il en soit il a été depuis récompensé de ses services de 1840 plus ou moins volontaires. Il est aujourd'hui écuyer de S. M. l'Empereur et officier de la légion d'honneur, son nom figure à l'almanach impérial entre ceux de MM. le général Fleury et du baron de Bourgoing.

Viennent ensuite trente trois autres inculpés pour la plupart valets au service du prince, qu'il avait déguisés en simples soldats et en sous-officiers du 40e de ligne, et qui formaient le gros de sa troupe de *braves, d'hommes généreux qui, les premiers, ont salué de leurs acclamations son drapeau d'Austerlitz et auxquels la France devait voter des actions de grâce*, ainsi qu'il le disait dans ses

proclamations; et sur lesquels plus de la moitié n'étaient pas Français.

Voilà quels étaient les complices de Louis-Napoléon Bonaparte dans l'attentat ridicule de Boulogne considéré à juste titre comme une injure grossière envers la France qui en fut alors justement indignée.

V.

Avant de raconter les débats du procès des accusés de Boulogne devant la Cour-des-Pairs, il nous reste encore à parler d'un des conspirateurs les plus actifs, que nous avons déjà vu figurer dans la tentative de Strasbourg et dans le procès devant les assises du Bas-Rhin qui en fut la suite; mais que cette fois l'accusation jugea à propos de ne pas poursuivre, malgré sa coopération non équivoque à la seconde échauffourée de Louis-Napoléon Bonaparte.

Ce complice c'est la belle et aimable Madame Gordon. Voici en quels termes le Times du 28 août s'exprime à son égard:

«Les papiers dont le gouvernement est en possesion développent le plan de la conspiration dont madame Gordon était un des agents principaux, quoique la police ne l'ait pas arrêtée. On ne sait si elle réclamera contre cette négligence, ou si elle se contentera de la publicité de toutes les pièces saisies.

«Il parait que le prince se proposait d'abord de faire sa tentative vers le mois de novembre; c'est-à-dire au moment présumé de l'arrivée des cendres de Napoléon en France, à ce moment, l'enthousiasme de l'armée et du peuple eussent atteint leur apogée. Mme. Gordon a été

d'avis que les frimats de novembre ou de décembre pourraient exercer leur influence et glacer les esprits et donner à Louis-Philippe des chances que l'ardeur des jours caniculaires assureraient au prince. Cette sage observation a eu le plus grand succès. Le prince a choisi pour son expédition le moment indiqué par sa belle amie, il lui en a même fait connaître le jour et la marche, et sans doute le secret avait été religieusement gardé.

«Mme. Gordon, qui chantait à Paris, devait à autre chose qu'à la beauté de sa voix et à la perfection de son talent, l'affluence qui se pressait dans ses salons. Son auditoire se composait en grande partie d'amis de la cause impériale.

Le reste de la société se composait d'agents de police et de curieux.

«Cette dame, après avoir terminé ses concerts à Paris, en a donné dans les provinces; on l'a entendue successivement à Metz, à Douai et dans les autres places fortes, où se trouvaient de nombreuses garnisons; et là, cette cantatrice ou plutôt cette propagandiste impériale se vantait dans ses lettres au prince, de lui avoir rallié des régiments entiers et des officiers en grand nombre. Le prince se fiant à l'exactitude de ses renseignements, ordonna après avoir reçu une de ses dépêches une levée générale de boucliers. Un de ses partisans devait se rendre à Gand prêt à entrer à Lille, un autre à Mons prêt à entrer à Valenciennes. Toutefois ce projet avait été abandonné. Il est bon de faire connaître un des services réels de cette dame: Les légitimistes et les bonapartistes de France sont certainement aussi braves qu'âme qui vive, mais malheureusement les hommes qui, sous les ordres de Jeanne et de Barbès, descendent dans la rue pour affronter un gou-

vernement soutenu par 120,000 baïonnettes ne sont ni légitimistes ni bonapartistes. Un lis ou une aigle ne peuvent pas avoir la vertu de soulever ces hommes entreprenants, M. Crouy-Chanel avait donnné l'idée d'opérer une union avec les républicains. Le prince a répondu à cette insinuation par un refus formel. *Jamais une idée de républicanisme ne lui est entrée dans la tête.* Jamais il n'a proféré un seul mot dans l'intérêt de ses principes. Toutefois la pensée de M. Crouy-Chanel avait frappé Madame Gordon, qui, avec un tact parfait, se chargea de l'affaire et rattacha à la cause impériale plusieurs milliers de bonnets rouges, des ouvriers tailleurs. Cette dame leur disait franchement qu'il s'agissait d'établir non une république, mais un Empire. On ne connait pas les moyens de persuasion employés par Madame Gordon pour convertir les tailleurs imbus de Babœuf et de Barbès et pour les faire passer à l'impérialisme.

«Il y a trois sections du parti impérialiste: Nous venons de décrire la première et son chef. Les deux autres sont celle présidée par Madame Renault de Saint-Jean-d'Angély, veuve du grand sénateur de ce nom. On appelle les membres de cette section les *adorateurs*. La troisième section a pour chef Madame de Salvage de Faverolles aidée par la duchesse de Raguse. Cette dernière section est la plus éclairée des trois, on appelle ses membres les *expectants*. Ils ne veulent aucune brusque tentative, M. de Crouy-Chanel n'avait pas entièrement renoncé à son projet de création d'un parti *républico-bonapartiste*. Il soutenait qu'aucune autre combinaison ne réussirait. Il rappella au prince que précédemment ce plan lui avait souri; qu'il avait consenti a être présenté aux chefs des réfugiés républicains à Londres, MM. Cavaignac et Marrast,

mais ces chefs avaient refusé de se prêter à ce rapprochement. Cependant il avait été arrangé depuis qu'au moment du dessert, chez le général de Montauban le prince viendrait comme par hasard et qu'il serait présenté à M. Cavaignac. Ce dernier avait rendu au prince civilités pour civilités mais il ne lui avait fait aucune concession. Depuis ce jour il n'y eut plus de communication entre le prince et M. Cavaignac. Mais le prince disait à ce propos à l'un de ses partisans: «Que Crony-Chanel joue comme il le voudra *la comédie avec le peuple*, moi je ne compte que sur l'armée et je lui devrai tout mon succès.» C'est là une veritable idée napoléonienne; *tout pour le peuple, rien par le peuple,* disait Napoléon. Madame Gordon jouissait de la confiance entière du prince. Dans le cours de ses périgrinations sur la frontière, elle a déclaré qu'un personnage important se trouvait tout prêt au moment ou quelque effort serait fait. Le gouvernement, on ne sait avec quelle justice, rattachait, à cette déclaration l'arrivée de Joseph Bonaparte à Wiesbade le mois dernier.

«M. Forestier, arrêté à Boulogne était l'un des agents les plus entreprenants du parti de Louis Bonaparte à Paris. C'est lui qui a présidé à la distribution des lettres de Londres relatives à Louis-Napoléon.

«On assure que l'on travaille à faire choisir M. Berryer pour l'avocat du prince. Le but est de réconcilier les légitimistes et les bonapartistes et d'amener ces derniers à favoriser la tentative que feront les légitimistes en faveur du duc de Bordeau aussitôt après la mort de la duchesse d'Angoulême plus opposée que qui que ce soit à la précipitation et à la témérité.»

Ces révélations sur le parti bonapartiste à l'époque de la conspiration de Boulogne ne manquent pas d'un cer-

tain intérêt on voit le cas que Louis Bonaparte faisait de l'élément populaire qu'il ne comptait pour rien, son idéal a toujours été une dictature militaire, ou l'asservissement du peuple par l'armée. Il permettait tout au plus à M. Crony-Chanel de *jouer la comédie avec le peuple*, mais quand à lui il ne comptait que sur l'armée et il prétendait que ce serait à elle qu'il devrait son succès. Cependant les deux tentatives malheureuses de Strasbourg et de Boulogne sont venues lui prouver le contraire et sans les suffrages du peuple qui, en 1848, le portèrent à la présidence de la République il ne serait certainement pas empereur aujourd'hui et, malgré le triomphe du coup-d'Etat du deux décembre 1851, on peut cependant encore affirmer que Louis Bonaparte ne doit pas à l'armée son arrivée au pouvoir, et que, sans le vôte du 10 décembre 1848, il ne serait jamais arrivé à l'Empire.

Cela prouve le peu de solidité de jugement de Louis Bonaparte et qu'il doit son triomphe, non pas à son mérite et à son talent, mais au hasard de sa naissance et aux circonstances qui se sont produites en sa faveur en 1848. L'article que nous avons cité prouve aussi que les républicains ont toujours repoussé les avances et les propositions du prétendant impérial et qu'ils n'ont jamais voulu avoir rien de commun avec lui. Ils n'ont pas imité en cela les légitimistes et les orléanistes qui, au dix décembre 1848, ont votés presque tous pour Louis Bonaparte, qui ont conspiré avec lui pendant tout le temps de sa présidence dans l'espoir qu'il renverserait la République à leur profit, et qui n'ont cessé de le soutenir que quand ils ont vu qu'ils étaient sa dupe, qu'il les jouait et qu'il travaillait pour lui seul. Cela n'a cependant pas empêché MM. Larochejaquelin, Boissy, Montalembert, Dupin, et quelques

autres royalistes de se rallier à l'Empire. Nous avons vu déjà le rôle infâme jou par Crouy-Chanel dans la conjuration Bonapartiste qu'il vendait à la police; il cherchait problablement à recruter l'adhésion des républicains dans le même but, mais heureusement que leur fidélité à leurs principes et leur mépris pour le parti bonapartiste, composé exclusivement d'aventuriers, leur ont fait éviter ce piége. Madame Salvage de Favrolles, ancienne dame d'honneur de la reine Hortense et son exécutrice testamentaire, est une de ces vieilles sorcières bonapartistes, *ridées* et *édentées* qui conspiraient pour l'Empire, et auxquelles faisait spirituellement allusion M. Alphonse Karr dans ses Guêpes. Lors de l'attentat de Boulogne la police a saisi une volumineuse correspondance chez cette dame qui fut emprisonnée et relachée plus tard.

Un mandat d'arrêt fut aussi lancé contre le colonel Vaudrey habitant alors Paris et auquel Louis Bonaparte avait assigné le commandement de l'artillerie dans ses ordres de service. Mais il n'était pas à son domicile au moment où l'on vint pour l'arrêter, ce fut son frère qui, par méprise, fut emprisonné à sa place, et qui lui facilita ainsi le moyen de se cacher. Le colonel affirma ensuite n'avoir pas voulu faire partie de cette seconde expédition, la première l'ayant complètement désillusionné sur la capacité et le courage du héros de Strasbourg. Le Capitole, organe du parti napoléonien, disait alors «que Louis Bonaparte n'eut pas fait son équipée s'il eut écouté M. Vaudrey.»

M. Bacciochi, parent du prétendant impérial, et aujourd'hui premier chambellan, surintendant des spectacles, de la musique, de la chapelle, etc. de l'Empereur Napoléon III, était alors chambellan du roi de Wurtemberg, il fut aussi accusé de faire partie de la conjuration de Bou-

logne et arrêté, mais on ne le comprit pas dans les poursuites et on le relâcha bientôt.

Le gouvernement français était parfaitement informé de toutes les manœuvres et de tous les projets du parti bonapartiste, par sa police et particulièrement par M. Crouy-Chanel qui lui vendait les secrets des conjurés. On lit en effet dans le Moniteur-parisien du 7 août 1846:

«Le gouvernement savait depuis assez longtemps que Louis Bonaparte et ses agents avaient le projet de devancer l'époque de la translation des restes de l'Empereur Napoléon pour occuper d'eux le public par quelque tentative inattendue. Des émissaires avaient sans cesse voyagé de Paris à Londres, de Londres à nos places de guerre, pour étudier l'esprit de nos garnisons et se livrer à ces manœuvres aussi vaines que coupables, qui sont un passetemps pour certains esprits.

«Depuis quelques jours il n'était plus permis de douter que le moment de l'action ne fut arrivé. Des ordres et des avertissements avaient été donnés en conséquence dans toutes les villes que désignaient les chimériques espérances des habitués de Carlton-Garden *) et sur tous les points du littoral ou de la frontière.»

Le *Courrir de l'Europe,* journal français, qui se publie à Londres, avait annoncé dans ses colonnes, quinze jours avant l'échauffourée de Boulogne, qu'une descente devait avoir lieu sur la côte de France et mentionnait même cette dernière ville comme un des ports où devait se faire le débarquement. Il donnait tous les détails de l'expédition avec précision, et indiquait les principaux acteurs de la conspiration; il était si bien informé qu'il avait

*) Nom de l'habitation de L. Bonaparte, à Londres.

même annoncé que M. Thiers serait nommé membre du futur gouvernement provisoire.

On voit donc que cette expédition n'était pas alors un mystère puisque les journaux l'avaient annoncée dans ses moindres détails quinze jours à l'avance, que le gouvernement français devait nécessairement en êtré parfaitement informé et que si le cabinet anglais ne l'a pas empêchée, c'est parce qu'il la tolérait, l'approuvait tacitement et en était complice.

Si l'on veut avoir une idée exacte de la manière dont fut accueillie par l'opinion publique l'échauffourée de Boulogne il faut lire les journaux de l'époque et on verra avec quel universel mépris elle fut appréciée.

Nous citerons ici quelques articles des principaux journaux de la capitale afin que les lecteurs puissent en juger.

Voici d'abord un article du *Constitutionnel*, du 7 août 1840, aujourd'hui tout dévoué à l'Empire, qui fera voir comment il traitait Louis Bonaparte avant que le crime du deux décembre en ait fait pour lui un personnage sacré, un sauveur, un homme providence; car maintenant ce n'est plus la vertu ou le mérite qui fait obtenir les éloges de la presse périodique, mais *l'infamie !* «Si tu fais mal tu seras *Empereur*, si tu fais bien tu seras pendu !»

«La nouvelle échauffourée du prince Louis, dit le Constitutionnel, ne saurait être trop sévèrement qualifiée. Ce jeune homme, qui fait tant de bruit du nom qu'il porte, a bien peu le sentiment des devoirs que ce nom impose. Napoléon n'a rien fait de ridicule, Napoléon n'a jamais singé l'émigration.

. . . .

«Le fils de la reine Hortense avait été insensé à Strasbourg, aujourd'hui il est odieux, sa *monomanie de prétendant* faisait hausser les épaules elle indignera aujourd'hui tous les cœurs honnêtes. C'est dans le moment où le pays se trouve dans la situation la plus grave, *) qu'il veut nous jeter ses folies à la traverse. Conseillé, ou non *par l'étranger*, dans sa criminelle extravagance, il n'a pas d'excuse.

«Que veut-il, ce jeune homme, et que nous est-il? . . . . . Est-ce à dire que tout ce qui s'appelle Bonaparte a le droit de venir troubler le repos de la France? M. Louis s'est mis en tête qu'il avait des droits à la couronne. Sur cette prétention, que 33 millions de Français pourraient s'arroger aussi bien que lui, il ramasse quelques mécontents et vient s'attaquer à la France même. Il se croit *héroïque* et n'est que *tristement ridicule*; il se dit patriote et il sert bien pauvrement, il est vrai, la cause des plus mortels ennemis du pays. Dans tout cela il n'y a pas même du courage. En nos temps où l'humanité à la voix si haute, il y a peu de danger de vie pour les prétendants.

«La politique a résigné ses vieilles et terribles armes; à Dieu ne plaise que nous nous en plaignons! mais si la douceur de nos mœurs publiques commande le respect des personnes, il faut au moins que l'opinion flétrisse tous les actes coupables et que ses arrêts sévères en préviennent le retour. La France veut la liberté et l'ordre . . . . et il n'est donné à personne ni au dedans, ni au dehors, de renverser ce que la France a élevé. La dynastie de Na-

*) Sur le point d'avoir la guerre avec l'Angleterre.

poléon a fini avec lui; sa gloire est à la France entière; elle ne fait pas ombrage un trône de Juillet.

«Quand à la famille de Napoléon, la Fronce et la révolution de Juillet avaient un tort envers elle. On devait mettre un terme à son exil. Mais ce tort le prince Louis s'est chargé de l'éffacer. *On ne doit pas proscrire les citoyens mais,* si ridicules qu'ils soient, *les prétendants doivent être exclus du sol de la patrie.*»

Pourquoi cette sage maxime n'a-t-elle pas été adoptée après la révolution de 1848? Si elle l'avait été, nous n'aurions pas la douleur, la honte et le malheur de subir les calamités du second empire.

Quand au journal le *Capitole*, organe de Louis Bonaparte et fondé avec son argent, il fit l'étonné, il joua à la surprise quand on annonça le débarquement de son patron à Boulogne, et cependant, un de ses rédacteurs principaux, M. Bataille était dans le complot et accompagnait le prince, et M. Crouy-Chanel, le créateur de ce journal était allé à Londres quelques jous avant pour concerter l'entreprise.

Mais rien n'égale l'hypocrise des bonapartistes à tous les degrés de l'échelle sociale, si ce n'est leur effronterie dans le mensonge.

Voici de quelle façon sournoise l'honnête journal le *Capitole*, du 7 août, s'y prend pour faire croire à son ignorance de la conjuration:

«Le bruit s'est répandu hier soir, que le gouvernement avait reçu dans la journée un avis télégraphique annonçant que le prince Louis Napoléon était débarqué à Boulogne et qu'il avait été arrêté presque immédiatement.

. . . .

«Jusqu'à plus ample information notre raison se refuse

à croire au renouvellement d'une tentative semblable à celle de Strasbourg. Si le prince Napoléon était revenu en France, ce fait ne pourrait s'expliquer que par la pénible situation où il s'est vu placer quand la guerre est devenue imminente entre sa patrie et l'Angleterre, seul asile qui lui fut ouvert en Europe.

. . . .

«Accusé devant ses concitoyens de se faire l'instrument d'une politique hostile à la France à la suite d'une invasion, son âme française aurait-elle préféré courir les hasards d'une détermination téméraire, en rentrant *seul* (sic) dans sa patrie, plutôt que de rester dans une situation qui l'exposât à des soupçons flétrissants? . . .»

Non, «son âme française n'a pas préféré courir les hasards d'une détermination téméraire,» elle a mieux fait, elle lui a inspiré l'heureuse idée dans l'entrevue qu'il a eu avec lord Palmerston, d'offrir ses services au gouvernement anglais, et de venir apporter la guerre civile en France au moment ou cette nation était sur le point d'entrer en lutte avec l'Angleterre. Voilà ce que *son âme française* a préféré. Mais seulement *elle n'est pas venue seule, cette âme française.* Non, il lui a fallu, dans l'espoir de mieux réaliser sa trahison, une bande de plus de soixante chenapans de tous les pays, presque tous étrangers à la France, à la tête desquels marchaient quelques officiers ambitieux, mécontents et traîtres à leurs serments. Il ne manquait plus aux bonapartistes que de conspirer avec l'étranger, Louis Bonaparte s'est chargé de leur donner cette gloire en 1849.

Le journal le *Temps* signale les mêmes faits de la manière suivante:

«L'Angleterre, dit-il, a voulu lâcher sur nous un *prétendant.* En vérité cela renchérirait sur *Coblentz* et sur *Plinitz*, sur le *manifeste du duc de Brunswick.* Les délires de son union avec la Russie font tourner la tête à lord Palmerston.»

Voici maintenant l'opinion d'un journal légitimiste, *l'Echo-français* qui prouve combien était unanime dans tous les partis la croyance, malheureusement si bien fondée, que Louis Bonaparte était en 1840, l'agent de l'étranger.

«Malgré tout le respect que nous devons au malheur, écrit ce journal, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le prince Louis Napoléon a fait une mauvaise action en servant en quelque sorte *d'avant garde aux étrangers qui menacent aujourd'hui la France.*»

Nous verrons encore la même idée exprimée dans l'article suivant du journal des *Débats,* du 8 août.

«Tout Paris a appris avec une *indignation mêlée de pitié* qu'une tentative, plus folle encore et plus coupable que l'échauffourée de 1836, venait d'être faite sur la ville de Boulogne par l'amnistié de Strasbourg, M. Louis Bonaparte. Nous n'avons pas besoin de dire que cette nouvelle entreprise a échoué misérablement. M. Louis Bonaparte, qui se figure toujours être le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram débarquant à Cannes a vainement tenté la fidélité des troupes. Un seul officier, s'est laissé entraîner. Les aigles, les proclamations emphatiques, les prétentionis impériales, de M. Louis Bonaparte, n'ont réussi qu'à le couvrir une seconde fois d'odieux et de ridicule. Poursuivi par les soldats et par la brave et fidèle garde-nationale de Boulogne, qui a pris les armes avec une ardeur incroyable, M. Louis Bonaparte a été arrêté au moment même où il essayait de regagner à la nage le

bateau qui l'avait apporté. Tous ses exploits se sont bornés à blesser dangereusement d'un coup de pistolet un soldat fidèle à son devoir et à son drapeau. Ses adhérents au nombre de cinquante environ et parmi lesquels on nomme le commandant Parquin déjà compromis dans l'échauffourée de Strasbourg, le colonel Voisin, M. de Montholon, ont été arrêtés en même temps que lui, quelques personnes ont été tuées ou blessées.

«En vérite, *l'excès de la folie* que dénote une pareille entreprise *confond et laisse à peine place à un sentiment sérieux*. Qu'on parle encore de l'entêtement des légitimistes et des préjugés de la vieille noblesse!

«Voilà un jeune homme qui, parce qu'il s'appelle Napoléon, se croit l'héritier direct de la gloire et de la couronne d'un grand homme et qui se figure qu'il n'a qu'à paraître en France pour que tout le monde se jette à ses pieds. La leçon de Strasbourg toute sévère qu'elle a été n'a pas pu lui ouvrir les yeux. Il revient bravement, tout couvert du pardon qu'il a reçu et qu'on a accordé à sa jeunesse, à son inexpérience, à la mémoire de l'Empereur, essayer une seconde fois de débaucher les troupes et d'allumer en France la guerre civile? Et que l'occasion est bien choisie! comme il sied bien à un neveu de l'Empereur, de partir des côtes de l'Angleterre, pour se jeter sur nos villes dans un moment où l'étranger nous verrait avec tant de plaisir, tourner nos forces contre nous-mêmes! Quelle mission patriotique M. Louis Bonaparte a remplie là. Declarons pourtant que nous ne croyons pas le gouvernement anglais complice des projets insensés de M. Louis Bonaparte. On a quelquefois accusé la politique anglaise de ne pas se piquer d'une grande loyauté, jamais de manquer d'intelligence et de lumière. Après l'échauf-

fourée de Strasbourg il est impossible qu'aucun gouvernement raisonnable ait pu songer à employer M. Louis Bonaparte comme un instrument de révolution. Non! nous ne croyons pas ce malheureux jeune homme lui-même *se vantant de l'appui de l'étranger!* Il n'a été, cette fois encore, que la dupe de sa propre vanité. Il n'a pris sa mission que dans son ambition ridicule. Il joue le rôle de héros et il ne voit pas qu'il deshonore le nom qu'il porte. Parce que la France va chercher à Sainte-Hélène les dépouilles mortelles du grand capitaine, il s'est imaginé qu'il y avait pour lui-même une couronne à revendiquer sur ce tombeau! Avec quelques phrases empruntées aux bulletins et aux proclamations de l'Empire, il a cru qu'il allait faire soulever l'armée, la garde nationale et tout le pays!

«Cependant *l'excès du ridicule* ne peut pas couvrir le *crime.* Le sang a coulé à Boulogne; ceci passe la comédie. On ne tue pas les fous, soit: mais on les enferme. M. Louis-Bonaparte a voulu être jugé il le sera. Puisque décidément il a la manie de jouer le rôle d'Empereur et de grand homme, il faut au moins qu'il le joue en lieu d'où ses fantaisies ne pourront compromettre la vie et l'honneur de personne.»

Voici un article de *La Presse* du 8 août, journal de M. Emile de Girardin, autrefois vendu au gouvernement de Louis-Philippe, comme il l'est aujourd'hui à celui de Louis-Bonaparte, qui est encore beaucoup plus sévère que celui des *Débats.*

«Nous n'avons pas besoin de dire tout ce que cette nouvelle tentative d'insurrection a de *ridicule et d'odieux.* Les faits parlent suffisamment. M. Louis Bonaparte s'est placé dans une position telle que nul en France ne peut

honorablement aujourd'hui éprouver pour sa personne la moindre sympathie, ni même la moindre *pitié*. Le ridicule est dans l'avortement si misérable de ses projets, dans cette fuite précipitée dès le premier signe de résistance; dans cette subite métamorphose des farouches conspirateurs en tritons effrayés et transis. L'odieux est dans l'ingratitude qui oublie qu'une fois déjà la clémence royale a pardonné généreusement au crime qu'on avait le droit de punir des peines les plus sévères, et que Napoléon particulièrement eut fait expier chèrement à ses auteurs dans les vingt-quatre heures. L'odieux est encore dans ce calcul qui a fait choisir pour jeter l'anarchie au sein de la France, précisément le moment où elle avait besoin de tout son calme de toute la puissante unité.

«Mais laissons là ce jeune homme qui ne parait pas avoir *plus d'esprit que de cœur*. Disons seulement que ce qui vient de se passer répond suffisamment à ceux qui attaquaient il y a deux ans, M. Molé, parce qu'indigné des complots incessants qui se tramaient à Arenemberg, il exigeait que M. Louis Bonaparte fut expulsé de la Suisse. On disait alors, et les journaux ministériels d'aujourd'hui étaient les premiers à le dire, que le gouvernement français se préoccupait de craintes chimériques; que M. Louis Bonaparte ne songeait plus au trône de France, qu'il n'avait plus d'autre ambition que de celle de s'acquitter avec exactitude de ses devoirs de *citoyen de Thurgovie*. Le gouvernement français ne se paya pas toujours de ces mauvaises raisons, et il fit bien. Ceux qui l'en blâmaient alors doivent le reconnaître aujourd'hui.

«Il y a quelques jours les journaux anglais ont annoncé une visite de M. Louis Napoléon Bonaparte à lord

Melbourne et à lord Palmerston. *) Malgré la coïncidence de cette nouvelle avec l'échauffourée de Boulogne, nous n'accuserons pas l'Angleterre d'avoir trempé dans cette conspiration. En vérité cela serait trop niais! Si l'Angleterre avait voulu jeter un prétendant au milieu de nous elle lui aurait sans doute donné d'autres moyens de succès que ceux qui ont été trouvés en la possession de Louis Bonaparte et de ses tristes compagnons. Nous ne professons pas une grande estime pour la loyauté politique de l'Angleterre, mais nous croyons à son habileté. Or rien ne serait plus stupide qu'une pareille complicité.

Nous ne l'accusons donc pas; et en cela nous montrons plus de mesure, nous qui avons combattu avec tant de constance et d'énergie l'alliance anglaise, que le journal ministériel le *Temps*, qui, après avoir toujours prôné cette alliance, ne craint pas ce matin de la proclamer capable et coupable de l'attentat commis à Boulogne. Comment le ministère permet-il à ses organes d'envenimer ainsi toutes les questions? Quoi donc? la situation n'est-elle pas assez délicate pour qu'on en parle enfin avec quelque circonspection? Nous ne saurions dire le mal qu'ont fait depuis quinze jours les journaux ministériels.

. . . .

«Les insinuations du *Temps* sont d'autant plus blâmables que malheureusement les passions populaires sont très disposées à les accepter. Pour les masses en France l'Angleterre est toujours la *Perfide-Albion.* Et c'est quand

*) Cette déclaration des journaux anglais à la quelle la *Presse* a l'air de ne pas croire, pour ne pas infliger un démenti formel au cabinet anglais qui l'a niée, est une nouvelle preuve de plus que Louis Bonaparte, en 1840, était l'agent du gouvernement anglais.

la traînée de poudre peut s'embraser si vite, que vous en approchez ainsi l'étincelle! Imprudents! . . . . .

«Le *Capitole* qui cherche à excuser son *fade héros*, dit que sans doute il ne venait en France que pour prendre part à la lutte qu'elle peut être un jour au l'autre appelée à soutenir contre l'étranger. Nous voudrions pouvoir accepter cette excuse, mais elle est trop peu vraissemblable. Si M. Louis Bonaparte avait eu les intentions patriotiques que lui prête si charitablement le Capitole, il serait venu, non pas avec des armes, non pas avec quelques aventuriers déguisés en officiers d'état-major, non pas à la tête, d'une soixantaine de *goujats* ramassés dans les rues de Londres, non pas enfin en cherchant à tenter la fidélité de l'armée, mais seul, sans insignes hostiles, sans *instruments de trahison*, comme un homme qui veut servir en volontaire sous le drapeau national. On eut compris cette conduite et nous n'eussions pas été les derniers à y applaudir. *Mais M. Louis Bonaparte n'est pas, n'a jamais été à la hauteur de ces sentiments là.* Il n'est pas même un chef de parti, *il n'en est que la méchante caricature.*»

Malgré tout ce que cet article a de juste et de vrai malgré tout ce qu'a de mérité la flétrissure sanglante qu'il inflige à Louis Bonaparte, on ne peut retenir un sentiment de profonde indignation quand on songe que le publiciste qui l'a fait, M. Emile de Girardin, car il est facile de reconnaître son style dans la facture de cet article, est aujourd'hui un des valets les plus plats, un des écrivains les plus serviles de l'homme qu'il outrageait alors d'une façon si virulente. Qui le croirait, si cela n'était pas un fait avéré, public, authentique, que le rédacteur de la *Presse* s'ingénie maintenant dans son *fade* journal en louanges

outrecuidentes, en éloges nauséabonds, envers ce même personnage qui *n'a pas plus d'esprit que de cœur, et pour lequel on ne peut honorablement éprouver ni sympathie ni pitié.* Eh bien! cela est pourtant, M. de Girardin en est tombé à ce degré de honte et d'abaissement. Il a transformé sa feuille malsaine, son journal malpropre, en une espèce de moniteur officiel des soirées peu décentes, des fêtes décoltées de Saint-Cloud, de Compiègne et des Tuileries. Il nous donne dans leurs plus grands détails, qui souvent frisent de très près l'impudeur, les descriptions des toilettes et des charmes des épouses *des tristes compagnons* de Louis-Napoléon Bonaparte; et il chante sur sa plus belle gamme, il célèbre avec tout le lyrisme dont il est susceptible les gloires et les vertus, du *fade héros,* qui, selon lui, n'est pas même *un chef de parti,* qui n'en est que *la méchante caricature.* Nous ne savons pas réellement, qui nous cause le plus de dégoût, ou de celui qui inspire de pareilles ignominies, ou de celui qui les commet? . . . . . .

Mais continuons nos citations pour prouver l'unanimité de la presse parisienne pans cette circonstance.

Le *Siècle* fait aussi ressortir tout le ridicule de l'équipée de Boulogne et termine son article de la manière suivante:

«Quoi qu'il en soit, un attentat qui pouvait porter atteinte à la sécurité de l'Etat et faire couler le sang des citoyens a été commis dans des circonstances qui en rendent la répression plus légitime et plus nécessaire. Aujourd'hui, comme en 1836, nous pensons que satisfaction est due aux lois violées et que les lois dans un pays libre sont applicables à tout le monde.»

Le *Constitutionnel* que nous avons déjà cité ajoute encore à la date du 8 août:

«Les détails de l'entreprise insensée tentée par Louis Bonaparte, prouvent que nous l'avons qualifiée hier comme elle le méritait. Dans cette *misérable affaire, l'odieux le dispute au ridicule.* Le chef de cette conspiration, excite tout à la fois *l'indignation* et la *pitié.* La parodie se mêle au meurtre, et *tout couvert qu'il est de sang,* Louis Bonaparte aura honte de n'être qu'un criminel *grotesque.*»

Eh bien non! Louis Bonaparte n'a pas même eu honte, il est tellement dépourvu de sens moral qu'il en a tiré vanité et qu'il s'est encore posé en héros devant la Cour des Pairs et dans ses écrits.

Le *Temps* du 8 août ajoute encore à ses réfléxions de la veille:

«En France on ne meurt pas seulement par la balle d'un fusil, on est tué par le ridicule. Boulogne le prouve, puisque Strasbourg n'avait pas suffi. Mais nous aimons encore mieux la parodie du débarquement de Cannes faite en Alsace, que celle du débarquement de *Quiberon**), exécutée en face de la colonne de Boulogne. Partir d'Angleterre pour se jeter sur nos côtés et appeler la guerre civile dans son pays au moment où il est menacé de la guerre étrangère, c'est une *politique d'émigré* et qu'un prétendant impérial n'aurait pas dû recommencer. Voilà une triste application des *Idées-napoléoniennes* et un accouchement aussi déplorable que celui de la duchesse de Berry.»

Louis-Napoléon Bonaparte a prouvé que si en France on meurt de ridicule, comme le disait le *Constitutionnel,* on ressuscite très bien et on ne s'en porte que mieux, quand on couvre ce ridicule avec du sang, quand à l'in-

*) C'est à Quiberon, que les émigrés royalistes ont débarqué en venant d'Angleterre, comme Louis Bonaparte.

gratitude, au manque de parole envers un roi, qui vous a pardonné, on ajoute publiquement le parjure et la trahison envers tout un peuple qui vous a tiré de l'exil et de la misère et qui vous a élu; quand au vol des bons de l'Echiquier on ajoute celui des caisses de l'Etat; quand à la tentative de meurtre sur le soldat de Boulogne, on joint l'assassinat en masse des citoyens et la castration de tout un peuple; quand en un mot après Strasbourg et Boulogne on faite le deux décembre.

Quand à *Quiberon* on ajoute le dix-huit brumaire aggravé; quand à la politique d'émigré on ajoute celle de Torquemada et de Philippe II, de la révocation de l'Edit de Nantes et des dragonnades; quand aux *Idées-napoléoniennes*, à un nouveau manifeste de Brunswick daté de Boulogne, et à la chouannerie bonapartiste du Bas-Rhin et du Pas-de-Calais on ajoute les décrets liberticides et les proclamations féroces du deux décembre, et quand on les exécute impitoyablement, quand on fait les massacres des Cévennes dans trente trois départements et la Saint-Barthelemy à Paris, on n'est plus un prétendant ridicule, on est un grand Empereur.

Mais poursuivons nos curieuse citations:

Voici en quels termes *l'Univers*, journal des jésuites et des catholiques ultramontains, traitait celui qui fut depuis pour eux *l'Empereur-catholique*, *le Fils aîne de l'Eglise*, *l'Homme-Providence*:

«Il y a tout lieu de croire, disait la bonne feuille dans son style onctueux, tout aspergé d'eau bénite, que notre gouvernement ne mettra plus M. Louis-Bonaparte dans le cas d'abuser de sa générosité et de recommencer de nouveaux complots. Quand on rencontre sur son chemin des *animaux malfaisants*, qu'on a beau chasser et qui

s'obstinent à revenir sur vous et à vous mordre, il faut les enchaîner et les tenir prudemment enfermés. Nous pensons donc que cette fois le gouvernement ne s'avisera pas de relâcher M. Louis Bonaparte et de le faire voyager pour tout châtiment aux fraix du pays.»

C'est pourtant pour cet *animal malfaisant* que les patrons du pieux journal ont entonné le Hosanna! Mais pour cela il a fallu, que le susdit *animal malfaisant* qu'on a eu *beau chasser* et même *enchaîner, et tenir prudemment enfermé s'obstinât à revenir une troisième fois sur nous et à nous mordre*, et qu'il commit de nouveaux ravages si épouvantables que ses premiers méfaits de Strasbourg et de Boulogne pouvaient à côté passer pour des pécadilles. Quand il fut couvert du sang versé le deux Décembre, quand il eut encombré les rues de la capitale et les boulevards de cadavres et de débris humains; quand suivant les expressions du *Constitutionnel*, la *parodie se fut mêlée au meurtre* et que *ce criminel grotesque*, *tout couvert de sang*, eut encore ajouté le parjure à l'assassinat, la trahison odieuse, le guet-apens infâme, à ses exploits passés: Alors, les saints prélats, les oints du seigneur, ceux qui se disent les ministres du Christ qui a condamné le blasphème, qui est mort en croix pour régénérer l'humanité, s'envirent en grande pompe décorés de leurs ornements sacerdotaux, au devant de lui, sur le parvi de *Notre-Dame*, et appelèrent la bénédiction du Dieu de toute justice sur cet homme couvert de tous les crimes qu'ils avaient eux-mêmes flétris dans les termes que nous avons rapportés, ils brûlèrent l'encens devant lui, se prosternèrent à ses pieds et chantèrent: «*Seigneur protège Louis-Napoléon!*» Et le soleil éclaire depuis plus de quatorze ans toutes ces infamies, qui oppressent la conscience humaine

et qui impriment chaque jour plus profondément la honte au front de la France!

Le 9 août le journal des Débats publia un nouvel article sur l'équipée de Louis Bonaparte, il est trop curieux pour que nous le passions sous silence.

«Nous ne croyons pas, dit-il, que l'histoire ait conservé le souvenir d'une entreprise plus follement conçue, plus misérablement terminée. On dirait vraiment un mauvais mélodrame joué par de pitoyables acteurs. M. Louis Bonaparte pour remplacer les grenadiers de l'île d'Elbe, habille ses domestiques en soldats. Il apporte un aigle vivant, voulant sans doute réaliser au pied de la lettre la célébre métaphore de l'Empereur: *l'aigle volera jusqu'à Paris de clocher en clocher*. Ou bien, qui sait? Cet aigle était peut-être destiné à représenter dans la pièce l'âme de l'Empereur, et à paraître tout à coup planant sur la tête de M. Louis Bonaparte, comme on raconte qu'à la bataille d'Arbelles un aigle se plaça sur la tête d'Alexandre. Le style des proclamations répond parfaitement au reste. Dans ses bulletins datés de Vienne ou de Moscou l'Empereur, auquel pourtant on a justement reproché plus d'une fois l'enflure insolente de son langage, ne prenait pas un ton plus despotique et plus tranchant; M. Louis Bonaparte prononce les déchéances, comme si vingt victoires lui avaient donné, nous ne disons pas le droit, mais le pouvoir de disposer des couronnes. Il déclare que la maison d'Orléans a cessé de régner, lui qui ne posséde pas même en France les droits de citoyen, qui s'est fait naturaliser Thurgovien et qui n'a fait d'autre campagne que celle du tournoi d'Eglington!

«Il n'y a dans tout ceci qu'une réflexion curieuse à faire et la voici: la ridicule issue de la tentative de M. Louis Bonaparte prouvera aux étrangers à quel point il

se faisaient illusion, s'ils comptaient sur nos dissentions intérieures pour diviser nos forces et nous occuper chez nous, sous ce rapport M. Louis Bonaparte a parfaitement bien choisi son moment; il nous a rendu, sans le vouloir, un notable service. La cruelle leçon qu'il vient de recevoir, à Boulogne, en sera aussi une pour l'Europe, qui apprendra à ne pas confondre les honneurs que la France rend à la mémoire de l'Empereur, avec les intrigues et les rêves d'une petit nombre de bonapartistes obstinés. S'il y a une famille oubliée en France, c'est la famille impériale! Le fils de Napoléon en mourant, a emporté avec lui dans la tombe les restes d'intérêt qui s'attachaient encore au sang de l'Empereur. La France a tout pardonné à l'Empereur, l'insupportable dureté de son régime intérieur, les rigueurs inouies de la conscription, les désastres de 1812 et de 1813; les maux causés par une ambition démesurée, et cependant le bonapartisme est mort; l'éclat même de la gloire de l'Empereur écrase ceux qui essaient ridiculement de s'en couvrir. Où a été arrêté M. Louis Bonaparte? au pied de la colonne de Boulogne, au pied même de cette colonne élevée a la grande armée et à son chef! Il fallait que le bonapartisme vint expirer là!

Enfin le Constitutiomnel ajoute encore:

«La mirérable équipée du prince Louis a soulevé dans le public plus de dégout que de colère, si un brave soldat n'avait pas été victime de son dévouement on n'aurait guère que des rires de pitié pour cet extravagant jeune homme qui croit nous rendre Napoléon parce qu'il fait des proclamations hyperboliques et qu'il traîne après lui un aigle vivant.

Mais c'est une faute cruelle que celle qui verse le sang des Français. La société doit être vengée puisque

le précédent de Strasbourg n'a pas suffi, il faut qu'une sévère leçon soit donnée aux aventuriers coureurs de trône et qu'on leur apprenne, une fois pour toutes, que la couronne de France n'est pas vacante. Le journal ministériel du soir annonce que M. Louis Bonaparte demeure compris avec ses complices dans une instruction commnne. Cette marche est parfaitement sage. On a fait une faute en 1836, qui a eu de déplorables conséquences; il faut aujourd'hui la réparer. Avec de tels entêtés la justice dans toute sa sévérité est plus profitable que la clémence.

«L'opinion publique ne s'est pas un instant émue: La Bourse, si prompte à prendre l'alarme, a répondu à la nouvelle par une hausse. C'est en effet un bien que la faction napoléoniste ait fait sa tentative; depuis longtemps on savait qu'elle machinait quelque chose, et l'on designait à l'avance l'époque du débarquement des cendres de Napoléon comme le moment choisi par elle. Alors, comme aujourd'hui une poignée de soldats ou de gardes nationaux en eut eu raison. Mais c'eut été un triste incident aux pieux hommages que la France veut rendre aux mânes de l'Empereur. Aujourd'hui, nous en avons fini, grâce au ciel avec une faction ridicule, et un prétendant, au moins, est à jamais tombé sous les sifflets du pays, les cendres de Napoléon peuvent traverser la France sans que leur marche soit troublée par un bruit séditieux.»

Voila pourtant par quelles sanglantes flétrissures toute la presse a accueili la tentative de Louis-Napoléon Bonaparte en 1840; par quels sifflets et quel mépris elle a salué son essai de restauration impériale. Et quand on pense que c'est le même prétendant ridicule et odieux qui, douze ans plus tard, a été nommé Empereur, quand il eut ajouté

un crime monstrueux aux deux actes de folle et stupide ambition accomplis à Strasbourg et à Boulogne; quand on songe que c'est l'homme, qui n'a d'autre titre de gloire devant la postérité que d'avoir commandé les aventuriers de la Finkmatt, les laquais de *l'Edimburg Castle*, les soldats en goguette de Satory et les malfaiteurs du deux décembre qui régne et triomphe depuis seize ans, qui dispose de la France comme d'une chose lui appartenant, qui la fait ruiner par les immoraux Morny, Persigny, Fleury et C.ie et tous les frères et amis d'Arenemberg, de Carlton-Garden, de l'Elysée et des Tuileries, qui la donne en régence, quand il lui plait d'aller en Italie ou en Afrique, à la trop sensible et galante Montijo, qui lui impose la flétrissure publique et authentique de voir les actes de l'Etat signé d'un nom qui eut malheureusement une trop grande célébrité dans les alcoves de la cour de Madrid, dans les cirques, parmi les toréadors et les habitués des casinos des maisons d'eaux et de jeu de toute l'Europe; quand on songe comment meure Lincoln et comment vit Bonaparte on est tenté de croire que si, comme le prétendent les intéressés à la chose, il y a une Providence, c'est certainement celle des coquins, et que Mercure n'est pas une fiction.

VI.

Si Louis-Napoléon Bonaparte échoua à Boulogne comme à Strasbourg, cette fois du moins il lui a été donné «*de faire connaître dans sa défense ses idées et ses intentions,*» *) ainsi qu'il en avait exprimé le desir lors de la grâce qui lui fut accordée en 1836, après sa première échauffourée.

Aussi, quand M. le chancelier Pasquier l'interrogea devant la Cour des Pairs, à l'audience du 28 septembre 1840, au lieu de répondre à la question qui lui était adressée et dans laquelle ou lui demandait: «s'il n'avait pas débarqué sur la côte de Boulogne avec un nombre assez considérable de personnes, dans la nuit du 5 au 6 août dernier et tenté de changer la forme du gouvernement établi par la charte de 1830?» il demanda, avant de répondre à la question qui lui était adressée, à présenter quelques observations à la cour. Cette faveur lui ayant été accordée il déploya un cahier de papier, qu'il tenait à la main et lut d'une voix lente et faible, avec un accent étranger très prononcé la profession de foi politique sui-

*) Lettre de Louis-Napoléon Bonaparte à sa mère, du 10 janvier 1837.

vante, dont le greffier, M. de la Chauvinière, a été obligé de répéter tous les paragraphes pour les faire entendre à la cour. On comprend ce que ce spectacle avait de pénible.

«Messieurs les Pairs, dit-il: «pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France, et de parler librement à des Français.

«Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans ces murs du Sénat, *) au milieu de vous que je connais, messieurs, je ne peux croire que j'aie ici l'espoir de me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

«Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

«Depuis cinquante ans que le principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France, par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des Constitutions de l'Empire.

«La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et l'Empereur l'a dit: «Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime.»

*) On voit que L. Bonaparte était, tellement infatué des institutions impériales qu'il appelle la chambre des Pairs un *Sénat*.

«Aussi gardez-vous de croire que me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'ai voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

«Je suis né d'un père qui descendit du trône, sans regret, le jour où il ne jugea plus possible de concilier, avec les intérêts de la France, les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

«L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'empire, que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui pendant vingt-cinq ans a traîné ma vie des marches du trône sur lesquelles je suis né jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions s'expliquent.

«Lorsqu'en 1830 le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de citoyens, qui avait élevé ma famille à l'Empire, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation et d'interroger sa volonté; j'ai cru même que si, au sein du Congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire,

d'y parler du frère aîne de l'Empereur, de cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne héritier, et de placer en face de la France aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le Congrès des Rois, la France d'alors, si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu: République ou monarchie, empire ou royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions.

«Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices. Seul j'ai tout résolu; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettent pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

«Un dernier mot, Messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, celle de l'Empire; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu; la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous avez voulu la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être voué à porter la peine des défections d'autrui.

«Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de

justice à attendre de vous, et je ne veux pas de générosité.»

M. le Président. Je ne crois pas que cet exposé soit favorable au fond à votre cause; vous auriez dû mieux apprécier les sentiments du pays dont vous invoquez la volonté! Je vais maintenant procéder à votre interrogatoire.

Vous êtes accusé d'avoir débarqué sur la côte de Boulogne avec un nombre assez considérable de personnes, dans la nuit du 6 du mois d'août, et d'avoir tenté de changer la forme du gouvernement.

Le prince Louis. Je viens de déclarer que je ne pouvais pas répondre à vos questions.

M. le Président. Selon l'usage, je dois vous adresser des questions sur les faits qui ont motivé votre mise en accusation. Ici comme devant tous les tribunaux, l'accusé a toute latitude pour répondre ou ne pas répondre; cependant, je dois vous faire observer que vos explications peuvent être nécessaires, non-seulement dans votre intérêt, mais dans celui des autres inculpés.

Le prince Louis. Je persiste dans ma première réponse.

M. le Président. N'avez-vous pas été accueilli sur la plage par le lieutenant Aladenize et par l'accusé Bataille?

Le prince répond d'une voix faible et qui n'arrive pas jusqu'à nous.

M. Le comte Molé. Les réponses de l'accusé devraient être répétées, on n'entend pas un mot d'ici.

M. le Président. L'accusé dit qu'il persiste dans les premières réponses qu'il a faites lors de ses interrogatoires précédents.

D. Les douaniers n'ont-ils pas tenté de s'opposer à votre débarquement? — R. Oui.

D. Qu'avez-vous dit aux douaniers? — R. Rien.

D. Ne les avez-vous pas engagés à vous suivre?

L'accusé garde le silence.

M. le Président. Vous convenez d'avoir tiré un coup de pistolet sur le capitaine Col-Puygellier, qui s'opposait à vos desseins.

Le prince Louis. Il y a des moments où l'on ne se rend pas bien compte de la valeur des termes. Mon intention n'était nullement d'engager un conflit. J'ai tiré ce coup involontairement.

M. le Président. Après votre débarquement vous vous êtes dirigé vers la haute ville; alors vous avez distribué des proclamations que vous aviez emportées tout imprimées de Londres.

Le prince Louis. J'ai en effet apporté des proclamations.

D. Après avoir échoué dans votre tentative sur la caserne, vous vous êtes rendu près de la colonne? — R. Oui, je me suis dirigé avec mes compagnons vers la colonne de la grande armée.

D. Reconnaissez-vous ces proclamations que je fais passer sous vos yeux, ainsi que l'ordre du jour qui assignait diverses fonctions aux personnes qui vous accompagnaient? — R. Je reconnais ces pièces.

D. Est-ce à l'insu du général Montholon, du colonel Voisin et de Maisonan que vous avez mis leur nom au bas de ces proclamations? — R. C'est à leur insu.

D. Par une de ces proclamations vous formez un gouvernement provisoire. Comment avez-vous pu le composer en disposant du nom de plusieurs personnes dont

vous n'aviez pas le consentement? — R. Parce que je l'ai cru utile à mes desseins et aux intérêts de la France. J'ai voulu d'ailleurs prendre pour chefs de ce gouvernement des hommes élevés en dignité, bien qu'ils ne partageassent pas mes principes.

D. Je dois vous demander encore comment il peut se faire que lorsque vous avez pris la résolutions de venir en France, vous n'ayez pas confié vos projets au général Montholon, à Voisin, Mésonan et autres? — R. Je n'ai rien à répondre.

D. Reconnaissez-vous avoir fait imprimer et avoir répandu la brochure de Laity et un autre écrit intitulé: *Idées-napoléoniennes?* — R. Non.

D. N'avez-vous pas, dans le courant de l'année 1839 et dans le but de saisir le pouvoir, entrenu des intrigues en France avec divers individus? — R. J'ai déjà répondu que non.

D. Avez-vous chargé Mésonan de rallier à votre parti le général Magnan, en lui faisant des promesses? — R. Non.

D. Quelles ont été vos relations avec Bataille? — R. Je ne répondrai pas.

D. Quelles ont été vos relations avec Aladenize? — R. Je ne veux pas répondre.

D. Montholon vivait dans votre intimité, il est impossible qu'il ait ignoré vos projets? — Je ne les ai confiés à personne.

D. Parmi les cinquante personnes qui vous ont accompagné, plus de la moitié était dans un état de domesticité, les autres étaient vos amis? — R. Je n'ai point eu de confident.

D. Parquin, votre aide-de-camp, ne savait-il pas quel

était l'objet de l'expédition? — R. Il l'ignorait comme les autres.

D. Comment vous êtes vous procuré des armes et des habits d'uniforme avec des boutons portant le nº 40, et des schakos portant également le nº 40? — R. Je ne puis le dire.

D. Qui a cousu les boutons aux habits? — R. Je ne m'en souviens pas.

D. Comment preniez-vous l'autorité suprême tout en proclamant la souveraineté du peuple? — R. Je voulais établir un gouvernement provisoire et convoquer ensuite un congrès national.

D. Mais avant de convoquer le congrès, vous prononciez l'abolition du gouvernement actuel? — R. On ne pouvait pas convoquer un congrès national sans faire une révolution.

D. Quelle était la nature de vos rapports avec Conneau qui faisait aussi partie de l'expédition? — R. Il était mon médecin.

D. Par qui avez-vous fait retenir le bateau dit *la Ville d'Édimbourg?* — Je ne puis le dire.

D. Vous rappelez-vous quelles sont les personnes à qui, au moment de débarquer, vous avez confié votre projet? — R. Je ne puis le dire.

D. N'avez-vous pas emporté avec vous des sommes considérables en or et en argent? — R. Oui.

D. Comment vous étiez-vous procuré ces sommes. — R. Elles provenaient de la vente d'une partie de mon patrimoine.

D. Quelle était l'importance de ces sommes? — R. J'en ai donné le compte dans mes interrogatoires.

Voici en quels termes l'accusé a répondu sur ce point au juge d'instruction de Boulogne:

«J'avais environ 15,000 liv. sterl. en billets de la Banque d'Angleterre. Je portais moi-même ces billets. J'ai confié à Thélin et à Bure deux rouleaux en fer-blanc, contenant chacun 25,000 francs en or. Bure et Thélin ont confié à deux personnes, dont ils ne m'ont pas dit les noms, deux rouleaux sembsables contenant chacun 25,000 francs en or. Je crois que les clés de ces rouleaux sont dans un portefeuille resté dans ma voiture.

»A mon arrivée à Boulogne, je pouvais avoir distribué pendant la traversée 100 à 105 livres sterling. Je crois que les rouleaux ne contenaient ensemble que 78,000 frs. et que je pouvais avoir sur moi 20 à 22,000 frs. que j'ai distribués pendant la traversée. Ces sommes venaient de ma fortune personnelle, j'avais rassemblé depuis quelque temps des valeurs à cause de mes projets.»

MM. les commissaires de la Cour ont représenté à l'accusé une enveloppe cachetée, qui, après avoir été ouverte, s'est trouvée renfermer trois paquets de billets de la Banque d'Angleterre, composés ainsi qu'il suit: le premier, de quatre-vingt-quatre billets de 20 livres sterling. de trente-neuf billets de 100 livres, et de sept billets de 50 livres; le deuxième, de quarante-denx billets de 5 liv., dont un en lambeaux; le troisième, de trente-huit billets de 30 livres: en tout onze mille cent quatre-ving-dix livres sterl., formant 279,750 frs. en valeurs de France, en évaluant la livre sterling à 25 francs.

M. le Président. Il paraît que les sommes que vous avez distribuées en route s'élèvent à environ 22,000 frs. A qui avez-vous donné cet argent?

Le prince Louis. A tout le monde également: j'en ai

donné aux domestiques eux-mêmes, afin que personne n'en manquât. »

La profession de foi politique de Louis Bonaparte ne manque pas d'habileté, malgré les erreurs et les sophismes dont elle abonde. Mais nous serions injustes envers son auteur si nous le rendions personnellement responsable des doctrines fausses quelle contient, car la faute n'en est pas à lui, mais à la cause injuste qu'il défend, et qui l'oblige forcément à soutenir le plus adroitement possible des principes faux, que le plus grand art ne parviendrait pas à faire passer pour vrais.

Aussi il revendique ici, tout naturellement, les prétendus droits qui, selon lui, *ont été déposés par la nation dans sa famille;* or, comme nous avons déjà fait justice de cette prétention erronée et ridicule nous n'en prouverons pas de nouveau toute la fausseté; pas plus que le peu de valeur des fameux quatre millions de suffrages plus ou moins adroitement escamotés en faveur de l'Empire, qui n'avaient rien de commun avec la souveraineté nationale, ainsi que nous l'avons déjà démontré, qui en étaient au contraire la négation absolue et qui l'avaient complètement détruite pour établir sur ses ruines le despotisme militaire d'un tyran.

Au point de vue de la souveraineté nationale l'Empire était tout aussi illégitime que la monarchie de juillet, car, si le premier était la destruction complète de la souveraineté du peuple, le second en était l'escamotage éffronté.

Il n'y a de gouvernements légitimes que ceux fondés sur la justice, sur le droit et sur la raison pure et ce gouvernement ou plutôt ce système politique est celui de la *République universelle démocratique et sociale;* il est l'objet

de nos plus profondes convictions, le but de tous nos efforts, notre idéal et notre plus chère espérance.

Quand aux *hautes leçons et aux nobles exemples* qui ont formé Louis Bonaparte, si on ne les connaissait pas, on pourrait facilement les juger par les fruits, qu'ils ont portés en formant un homme aussi *peu moral* que notre héros, qui invoque bien gratuitement les qualités de son *père légal*, car on sait que le sang de l'ancien roi de Hollande ne coule pas dans ses veines, cela est de notoriété publique; il n'est pas besoin de soulever les rideaux de l'alcove royale d'Hortense de Beauharnais, pour savoir que Louis Bonaparte est le fruit du commerce adultère de cette lascive princesse avec l'amiral Hollandais de Werhuell, et que le roi Louis ne fut pour rien dans la procréation de ce charmant sujet, pas plus que dans celle de son frère aîné mort à Forli, en 1831, pendant son expédition dans les Romagnes, et qui devait le jour aux amours incestueuses de Napoléon Ier avec sa belle fille, Hortense de Beauharnais. Cette princesse était dans une position intéressante, quand elle a épousé malgré lui le frère de Napoléon. L'illustre duc de Morny, que la France a eu la douleur de perdre il y a quelque temps et que les journaux anglais ont qualifié *d'homme non moral*, était encore un produit de la lubricité de cette intéressante et facile Hortense, cette fois c'était au comte de Flahault, aujourd'hui sénateur, qu'était dû cet illustre personnage; aussi l'ex-roi de Hollande, ne voulut-il à aucun prix, endosser la paternité du nouveau bâtard de son impudique moitié, de laquelle il vécut toute sa vie séparé. On voit par ces exemples quelle était la moralité conjugale de la mère de Louis-Napoléon Bonaparte, et que ce dernier n'eut jamais aucun rapport d'origine avec son *père légal;* il a

été élevé par sa mère, qui ne lui a jamais donné que des exemples d'inconduite, de dissolution et de mauvaises mœurs; qui ne lui a appris que la ruse, la dissimulation, le mensonge, l'hypocrisie, l'amour du luxe, des jouissances sensuelles; qui lui inculqua de bonne heure une ambition démesurée, la soif du pouvoir, de la fortune, et qui plaça constamment devant ses yeux le trône de Napoléon, comme but de ses convoitises et de son ambition. Voilà les *hautes leçons et les nobles exemples*, qui ont formé notre héros. Aussi ils ont porté leurs fruits naturels et, depuis plus de seize ans qu'il est au pouvoir, nous avons vu se développer et se mettre en pratique tous les éléments nuisibles qui composent cette nature perverse, cette organisation viciée, dès sa plus tendre enfance, par les maximes immorales et l'éducation perserve d'une mère impudique et éhontée.

Si Louis-Napoléon eut eu le moindre sentiment des convenances, il n'eut pas invoqué l'exemple de l'ex-roi de Hollande, Louis Bonaparte, qui est descendu du trône, non pas volontairement, mais pour ne pas subir plus longtemps les caprices et la tyrannie de son frère Napoléon Ier, et surtout la honte que ce dernier lui infligeait chaque jour en gardant près de lui sa femme Hortense de Beauharnais, avec laquelle il affichait publiquement des relations coupables, adultères et incestueuses; il n'aurait pas mêlé le nom de son *père légal* à ses projets insensés, surtout après le désaveu formel que ce dernier en avait fait dans une lettre publiée dans tous les journaux, dans laquelle il qualifiait l'échauffourée de Strasbourg *d'infâme intrigue de piége épouvantable et d'effroyable guet-apens.* Mais il paraît que l'opinion de l'ancien roi de Hollande n'était pas plus respectable pour lui que la parole jurée et les prin-

cipes de la morale la plus élémentaire, il sacrifiait dès lors tout à son intérêt personnel et à sa coupable ambition.

Il n'est pas exact non plus de dire que *l'Empereur son oncle* aimât mieux abdiquer l'Empire, que d'accepter par des traités les frontières restreintes, qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permettait en 1840.

Quand Louis-Napoléon parle c'est pour mentir; quand il cite l'histoire, c'est pour la falsifier; sa parole, comme sa plume, n'engendrent que mensonge et perfidie.

En 1814 Napoléon Ier n'eut pas a choisir entre une abdication et un empire amoindri, avec des frontières restreintes, il fut abandonné par la plupart de ses maréchaux, qu'il avait comblés de richesses, de titres, d'honneurs et qui lui reprochèrent brûtalement son insatiable ambition. Son abdication forcée en faveur de son fils Napoléon II, qui livrait la France à la discrétion de l'étranger, avec les frontières qu'il plairait à son bon plaisir de lui octroyer, ne fut pas même respectée, son propre *Sénat conservateur*, après lui avoir reproché durement sa tyrannie, son parjure, ses guerres ruineuses et continuelles, ses assassinats politiques, ses prisons d'Etat, sa censure, l'arbitraire de sa police, sa démoralisation, ses outrages à la morale et à la justice, son ambition insasiable, sa cruauté, son mépris de la vie des autres, son profond égoïsme, son immoralité, *la ruine des villes*, la *dépopulation des campagnes, la famine et les maladies contagieuses;* son sénat conservateur disons-nous après l'avoir accusé de tout cela, rendit le décret suivant:

«Article 1er. Napoléon Bonaparte est déchu du trône et le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

«Article 2e Le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Bonaparte.»

Nous avons aussi déjà montré, d'une façon non équivoque comment l'impérial accusé de 1840 entend la dignité, la gloire et les intérêts de la France depuis qu'il est au pouvoir, nous n'ajouterons rien ici à ce que nous avons déjà dit à cet égard, les actes de chaque jour du gouvernement impérial parlent assez éloquemment et démontrent assez péremptoirement que Louis-Napoléon Bonaparte n'a jamais eu pour objet ni la dignité ni la gloire du peuple, car il n'a pas plus compris l'une que l'autre; il a simplement poursuivi les intérêts de son ambition avec la plus grande persévérance.

Il suffit aussi de lire ses proclamations, que nous avons déjà citées et analysées, pour être convaincu que ce qu'il voulait à Boulogne, comme à Strasbourg, c'était restaurer l'Empire ainsi qu'il l'a fait depuis. Quand il dit qu'il voulait convoquer *«un Congrès-national, faire appel à la nation, interroger sa volonté;* et que *la nation eût répondu*: *République ou Monarchie, Empire ou Royauté* et que *de sa libre décision eut dépandu la fin de nos maux, le terme de nos dissentions*;» il cherche à abuser et à tromper l'opinion publique; il emploie là un de ses nombreux artifices, de ses stratagèmes à l'aide desquels il espère donner le change, et cacher ses projets d'ambition personnelle.

S'il voulait alors laisser la nation choisir librement la forme de gouvernement qu'elle préférait, pourquoi donc ne le disait-il pas dans ses proclamations, pourquoi disait-il donc au contraire aux soldats: «qu'il venait relever *les aigles d'Arcole, d'Iéna et d'Austerlitz*» et au peuple qu'il ne

s'arrêterait que «*lorsqu'il aurait repris l'épée d'Austerlitz et remis les aigles sur les drapeaux!*»

Est-ce qu'il ne savait pas que l'épée d'Austerlitz et les aigles impériales étaient les symboles du despotisme militaire et non de la liberté. Mais en supposant même, ce que nous contestons, qu'il eut eu la volonté consulter le peuple de convoquer un congrès, nous savons encore, dans ce cas, ce que cela signifie; et nous connaissons, par l'expérience et l'étude du premier, comme du second Empire, quelle est la pratique ingénieuse de suffrage universel, qui a été faite par eux et qui a eu pour résultat, non pas de consulter la volonté nationale, mais de l'escamoter à l'aide des plus infâmes manœuvres de corruption, d'intimidation et d'escroquerie qui se soient jamais vues. Nous pourrions citer des volumes de faits de cette nature sous le second Empire seulement; mais ces actes de déloyauté et d'arbitraire sont aujourd'hui d'une telle notoriété publique en Europe, qu'on ne peut plus même parler des majorités électorales obtenues depuis bientôt quatorze ans par l'Empire, sans soulever les dédains, les sarcasmes et d'immenses éclats de rires ironiques.

Enfin, après toutes réserves faites en faveur des grandes lois de la justice et de la morale, qui priment la volonté nationale, et qui font qu'au point de vue du droit une nation ne peut pas voter pour la monarchie qui est l'aliénation de sa souveraineté, si en 1840, le héros de Boulogne voulait poser à la France la question entre la République et la Monarchie, puis ensuite dans le cas où cette nation eut opté pour la seconde, entre l'Empire et la Royauté.

Pourquoi L. Bonaparte ne l'a-t-il donc pas fait en 1851, après son coup d'Etat du deux décembre?

Pourquoi alors, au lieu de consulter loyalement le

peuple laissé libre, lui a-t-il posé cette question captieuse et artificieuse.

Que ceux qui sont d'avis de proroger les pouvoirs du président de la République pour dix ans et d'approuver son plébiscite du deux décembre 1851 votent *oui*. S'ils votent *non* tout sera de nouveau en question et tout tombera dans l'anarchie:

Car telle est la manière dont Louis-Napoléon a fait appel au peuple en 1851, au lieu de poser franchement et carrément la question entre la République et la monarchie, entre l'Empire et la Royauté, comme, il disait, devant la Cour des Pairs en 1840, avoir l'intention de le faire.

Mais, du reste, la péroraison de son discours devant la Chambre des Pairs, prouve le peu de sincérité de son intention de laisser le peuple libre de choisir la forme de gouvernement qu'il préfère.

Est-ce qu'il se présente devant la Cour comme ayant combattu pour la justice, pour la libre manifestation de la volonté populaire: non il se donne comme le représentant, l'héritier en ligne collatérale de la *souveraineté du peuple*, qu'il prétend être inféodée à sa famille, par le vôte de 1804; comme le représentant de *la cause de l'Empire*, c'est-à-dire comme le restaurateur, le continuateur du gouvernement impérial et enfin comme le vengeur de *la défaite de Waterloo*, cette profession de foi, si claire, si formelle, ne laisse plus de place au doute sur les opinions et le but de Louis-Napoléon Bonaparte, les phrases de circonstance et de convenance qui la précédent ne sont que des moyens, des préparatifs oratoires propres à lui concilier la bienveillance, les sympathies de la Cour et du public, mais qui n'ont pas d'autre importance ni d'autre

valeur, et qui s'éffacent, qui disparaissent devant cette triple déclaration:

«Je represente devant vous, un *principe*, *une cause*, *une défaite*: le principe c'est *la souveraineté du peuple;* la cause celle de *l'Empire;* la défaite, *Waterloo.*

Une seule chose n'est pas vraie dans cette affirmation, c'est qu'au lieu de représenter la souveraineté du peuple, il en revendiquait seulement l'aliénation à son profit et à celui de sa famille.

Mais malgré cette inexactitude, il devait être clair pour tous ceux qui avaient lu ces quatre lignes que Louis Bonaparte conspirait pour rétablir l'Empire.

Sauf cette profession de foi, son attitude devant ses juges n'offrit rien de saillant.

Le général Montholon, interrogé à son tour, avoue avoir suivi Louis-Napoléon à Boulogne et avoir été mu en cela par l'amitié paternelle qu'il porte à ce jeune homme. «Il s'était, dit-il rendu à Londres pour affaires personnelles et il eut ainsi l'occasion de voir souvent Louis-Napoléon avec lequel il parlait politique. Il n'a rien su, de ses projets sur Boulogne. Dans un voyage qu'il a fait en Belgique il avait été chargé de remettre des lettres de Louis-Napoléon à quelques personnes mais il n'en connaissait pas le contenu. Quand il s'est embarqué à bord du *Château-d'Edimbourg* il ignorait le but de l'expédition. Ce n'est que quelques instants avant de débarquer que le prince lui a fait part de ses projets. Il ignorait complètement que le prince l'eut nommé major-général de son armée, son nom a été placé au bas des proclamations à son insu et sans son autorisation. Son uniforme se trouvait à bord parce que, la veille du départ il devait aller à un bal et être en uniforme.»

On comprend tout ce que ces dénégations du général avaient d'invraissemblable, aussi n'y vit-on que des excuses maladroites qui ne méritaient aucune créance. M. le chancelier Pasquier le lui fit observer, mais il persista jusqu'à la fin dans ses déclarations.

Le colonel Voisin fait des réponses à peu près identiques, il avoue seulement avoir copié les proclamations à bord, mais il soutient qu'il n'en avait jamais eu connaissance avant.

— De Wimereux, lui dit-on, n'avez-vous pas marché en armes sur la ville de Boulogne, et n'avez-vous pas accompagné Louis Bonaparte à la caserne?

— J'avais mon sabre au côté; voilà toutes mes armes.

— Là, n'avez-vous pas joint vos efforts aux siens pour engager la troupe à vous suivre?

— Je n'ai rien dit; j'ai suivi le prince.

— Etiez-vous près de Louis Bonaparte au moment où il a tiré un coup de pistolet sur le capitaine Puygellier?

— J'étais dans la cour, j'ai entendu le bruit, mais je n'ai pas vu qui avait tiré.

— En sortant de la caserne, n'avez-vous pas accompagné Louis Bonaparte à la haute ville et à la Colonne?

— Oui, monsieur.

— Ne vous êtes-vous pas jeté avec lui dans un canot?

— Non, je ne suis pas monté à bord du canot. Seulement j'ai employé tous mes efforts pour mettre le canot à flot et faire échapper le prince.

— Il est difficile de croire que vous ayez pu prendre part à un attentat aussi grave, seulement pour suivre un *individu;* vous avez dû avoir d'autres motifs? les accusés

Parquin, Bouffet-Montauban et Lambard font a peu près les mêmes déclarations, ils ne sortent pas du même cerle dans leurs interrogatoires, leurs réponses sont comme stéréotypées.

L'interrogatoire de M. Fialin, dit de Persigny offre seul quelques variantes; en voici la partie la plus intéressante:

D. M. le Président. Vous prenez le nom de Persigny, ce n'est pas votre nom, vous vous appelez Fialin.

R. Je prends le nom de Persigny, parce que c'est celui de mon grand père (*hilarité générale*).

D. Vous prenez aussi le titre de vicomte, est-ce que votre grand père était comte?

R. Non, c'était mon arrière grand père qui était comte.

On voit que l'arbre généalogique de M. le vicomte de Persigny laissait beaucoup à desirer et qu'il s'était approprié un nom qui ne lui appartenait pas. Mais cela ne l'empêcha pas de se poser en bravache devant la cour.

Il dit qu'il a fait partie de l'expédition sans en connaître l'objet et raconte de la manière suivante l'épisode de la caserne:

«Lorsque le prince s'est rendu à la caserne, j'ai posé six factionnaires à la porte et je leur ai donné l'ordre de ne laisser entrer ni sortir personne. Cet ordre a été exécuté pendant quelque temps, mais, au moment où les troupes proclamaient le prince et reconnaissaient le drapeau, un officier du 42e, qui m'a paru animé d'intentions hostiles, est entré de vive force au quartier: J'étais alors habillé en sous-officier d'infanterie et j'avais un fusil à la main; je me suis précipité sur lui et, au moment où

j'allais le tuer, M. le lieutenant Aladenize s'est élancé sur moi et a détourné le coup que j'allais porter.

«Telle a été l'énergie de mon action que ma baïonnette a été pliée en deux.

«Un moment plus tard le capitaine des grenadiers du 42e est arrivé et un nouveau conflit est survenu, dans ce conflit, déterminé par les mêmes raisons, j'aurai infailliblement tué le capitaine, si M. Aladenize ne s'était de nouveau jeté entre cet officier et moi et ne m'avait arrêté de la manière la plus énergique; il me déclara alors, avec toute la chaleur de son âme, que si je touchais au capitaine il se tournerait sur le champ contre nous.

Le Président. Ainsi vous vous seriez rendu coupable d'une tentative d'assassinat.

Persigny. J'aurai pu le tuer avec mon fusil qui était chargé. Mais telle n'était pas mon intention, je l'aurai attaqué à armes égales.

Le Président. Le capitaine n'avait qu'un sabre, vous aviez un fusil avec une baïonnette, les armes n'étaient pas égales, si vous l'aviez tué vous auriez été un assassin. Dans une autre audience de la cour M. Fialin de Persigny, vicomte par la grâce de son arrière grand père, a demandé à expliquer cette déposition et il l'a désavouée.

M. le chancelier interroge ensuite Messieurs Forestier et Bataille qui ne disent rien de nouveau, M. Pasquier demande au dernier s'il n'appartenait pas à la rédaction du Capitole? «Oui, dit-il, parce que ce journal était parfaitement bien rédigé dans le sens de mon opinion; j'y ai été attaché, pour traiter une question spéciale, la question d'Orient: Je l'ai traitée d'une manière conforme à mon opinion; c'est-à-dire sous le point de vue de l'alliance Russe.»

C'est une chose très curieuse aujourd'hui que de voir que M. Louis Bonaparte faisait traiter en 1840, dans son journal *le Capitole*, la question d'Orient au point de vue de l'alliance russe et qu'en 1854, il basait sa politique en Orient sur l'alliance anglaise et faisait l'expédition de Crimée avec l'Angleterre pour combattre la Russie.

C'est là une des preuves nombreuses de la versalité de la politique de Louis Bonaparte à l'extérieur qui, comme celle qu'il suit en France, est toute d'expédients, au jour le jour, dépourvue de règles et sans principes fixes.

Le lieutenant Aladenize, avoue toute sa participation à l'attentat.

«Ma position est difficile, dit-il, placé entre mes camarades officiers dans le même régiment et mes affections, je ne puis rien dire pour ma défense qui doive tourner au détriment de mes amis politiques. Dans cette situation ce que j'ai de mieux à faire c'est d'attendre les dépositions qui, je n'en donte pas, seront en ma faveur, jusqu'à présent je n'ai rien de mieux à dire.»

L'accusé Desjardins, interrogé à son tour, raconte des faits déjà connus et sans aucune nouvelle importance. Voici l'interrogatoire de M. Conneau qui est aussi d'une grande insignifiance.

M. le Président. Vous étiez médecin du prince, et vous avez débarqué avec lui et la troupe qui l'accompagnait?

M. Conneau. C'est vrai.

M. le Président. De Wimereux vous avez marché sur Boulogne et vous êtes entré dans la caserne?

M. Conneau. C'est la vérité.

M. le Président. Vous avez engagé des soldats du 42e à vous suivre?

M. Conneau. Je n'ai rien fait.

M. le Président. Etiez vous là quand un coup de pistolet a été tiré?

M. Conneau. J'étais auprès du prince Louis, j'ai entendu le coup de pistolet, mais je ne savais pas qui l'avait tiré.

M. le Président. D'après votre propre aveu, vous avez participé à l'attentat quels ont pu être vos motifs.

M. Conneau. Ma position et un devoir encore plus saint, la reconnaissance que m'inspirent les bontés dont m'a comblé la mère du prince, la reine Hortense.

M. le Président. Connaissiez-vous les projets de l'entrepise.

M. Conneau. J'ai déjà repondu à M. le président que je connaissais quelque chose du prince, mais il ne m'avait pas mis dans la connaissance des moyens d'exécution.

M. le Président. C'est vous qui vous étiez chargé de l'impression des proclamations et des ordres du jour.

M. Conneau. Le prince m'avait fait l'honneur de m'en charger.

Les accusés Ornano, Galvani, d'Almbert, Orsi et Bure sont interrogés à leur tour, ils avouent avoir fait partie de l'expédition par dévouement pour le prince.

Jamais on n'a vu d'interrogatoires aussi insignifiants, aussi plats, dans tous ces accusés nous ne trouvons pas un homme à convictions profondes, tous sont venus disent-ils par dévouement personnel, obéissant comme des automates, comme des machines; Louis Bonaparte leur disait allez là et ils y allaient, montez dans ce paquebot et ils y montaient; mettez cet uniforme et ils le mettaient, descendez à terre, venez à la caserne, criez vive l'Empereur et ils le faisaient, on dirait selon l'expression d'Ignace

de Loyola des *cadavres* ou des automates dans les mains de leur chef. Ce sont des corps sans âme, sans pensée, sans volonté, sans initiative, qui se meuvent en vertu d'une impulsion qui leur est étrangère, d'une force extérieure. Presque tous, jusqu'aux anciens complices de Strasbourg, jusqu'au secrétaire intime de Louis-Napoléon, jusqu'au docteur Conneau qui était au près de L. Bonaparte depuis de longues années, qui vivait dans l'intimité la plus particulière avec sa mère, et qui avait imprimé les proclamations; jusqu'au banquier Orsi, qui avait fourni l'argent volé qui a servi à l'expédition; jusqu'au commandant Mésonan, qui a voulu embaucher le général Magnan; jusqu'à parquin, qui a envoyé des domestiques, à Louis Bonaparte pour en faire des soldats de l'entreprise; jusqu'au général Montholon, qui était chargé du premier rôle auprès du prince, qui avait signé les proclamations, et qui avait eu le soin d'apporter son uniforme, ont persisté jusqu'au bout dans ce stupide moyen de défense qui consitait à nier qu'ils eussent eu connaissance à l'avance du complot.

Ordinairement les conspirateurs à quelque parti qu'ils appartiennent sont mus par des convictions profondes basées soit sur la raison, soit sur les préjugés, le fanatisme ou l'erreur, mais dans tous les cas leurs croyances sont vives et sincères, c'est là ce qui les recommande à l'indulgence de leurs juges, ce qui leur mérite les sympathies du public, et ce qui en fait des martyrs quand ils combattent et meurent pour la justice, pour le droit et pour la liberté.

Il était réservé aux tristes et ridicules compagnons de Louis-Napoléon Bonaparte de faire preuve d'une pareille absence de convictions, de tous sentiments nobles, élevés, et généreux. Tous ces gens là ont obéi comme des valets, ils ont suivi celui qui les nourrissait, les entretenait,

les payait, les tenait à gages, les faisait boire, manger, leur distribuait du vin et de l'or sur son paquebot, et qui leur promettait des places, des honneurs des décorations, des grades et de la puissance. Leur chef n'a pas non plus de meilleurs sentiments que les leurs, quand il veut faire séduire un général il ne trouve rien de mieux à lui faire proposer que quatre on cinq cent mille francs et le bâton de maréchal de France; quand il débarque la première chose qu'il fait c'est d'offrir de l'or aux douaniers et une pension à leur chef, tous refusent avec dignité; quand il est mis en présence du capitaine Col-Puygellier, au lieu de lui parler de gloire militaire, d'honneur national, du rôle de défenseur des peuples qu'il réservait, disait-il, à l'armée, il ne trouve rien de mieux que de pratiquer auprès de lui une grossière tentative de séduction en lui disant, comme à un homme que l'on méprise, à une conscience vénale: «Capitaine, soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez.» Pour séduire un vieux sergent il le nomme capitaine séance tenante, mais celui-ci se tourne contre lui. Nous avons vu Louis-Napoléon employer absolument les mêmes moyens de basse et vile corruption à Strasbourg. donner des grades à tout le monde, distribuer de l'argent aux soldats et vouloir faire une pension aux enfants du colonel Taillandier et celui-ci la refuser avec indignation en lui disant: «je donne mon sang et je ne le vends pas.» Seulement comme à Strasbourg le prince n'avait pas le million des bons de l'Echiquier volés au trésor d'Angleterre il fut moins généreux qu'à Boulogne, il ne jeta pas l'or à pleines mains aux passants et aux gamins. Nous le verrons plus tard, au deux décembre 1851, employer les mêmes moyens de honteuse corruption, faire distribuer de l'argent aux soldats, des rouleaux d'or aux

officiers, et séduire les chefs supérieurs de l'armée Canrobert, Forey, Espinasse, Fleury, Magnan, Saint-Arnaud, etc. etc., en leur donnant à chacun deux, trois, cinq, six, huit cent mille francs et jusqu'à un million. Le héros de Boulogne a toujours été et sera toujours le même grossier et abject corrupteur, ne comprenant et n'exploitant que les passions lës plus basses et les plus viles du cœur humain, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres c'est un type, qu'on ne rencontre nulle part dans l'histoire, pas même dans celle des plus grands criminels qui ont illustré les cours d'assises.

Louis Bonaparte n'était pas le seul à exploiter ces vils moyens, voici le vieux général Montholon, qui a accompagné l'Empereur à Sainte-Hélène et son prétendu neveu à Boulogne, qui ne craint pas d'en faire autant; il parait que la fréquentation des Bonapartes soit celle de l'oncle ou celle du neveu corrompt tout le monde, que personne n'échappe à la contagion, pas même un vieux soldat que son âge et son expérience auraient du préserver.

Mais citons les dépositions des témoins qui confirmeront tout ce que nous venons de dire: Guilbert Jacques, brigadier ambulant des douanes dépose ainsi:

«Le 6 août dernier, vers quatre heures du matin, étant de service sur la plage de Wimereux, je vis arriver un détachement de soldats; *) . . . . . . ils m'ont forcé de les conduire à Boulogne avec mes douaniers. En passant près de la colonne, ils l'ont saluée des cris de vive la colonne! Vive l'Empereur! Arrivé aux quatre moulins, le

*) C'était L. Bonaparte et sa bande de valets déguisés en soldats.

colonel Montauban me dit: *savez-vous qui vous escortez?* sur ma réponse négative il me répondit: *C'est le prince* **Louis-Napoléon**. Nous allons à Boulogne qui est à nous. Lui ayant fait observer qu'il me plaçait dans une fausse position, il nous dit: soyez sans inquiétude *la famille du prince est riche et ne vous abandonnera pas.*

Le général Montholon m'offrit de l'argent, ainsi qu'au lieutenant, nous refusâmes tous les deux.

M. le président. Vous dites que le général Montholon vous a offert de l'argent, persistez-vous à le soutenir?

Le témoin. Je persiste.

Le témoin Pierre Nicolas Bolly, lieutenant des douanes dépose des mêmes faits que le précédent. Il déclare que le général Montholon lui a offert une pension de douze cents francs. Il déclare en outre que le général Montholon tenait lors du débarquement un sac d'argent.

Il résulte de plusieurs questions adressées aux témoins que ce sac était passé des mains du général dans celles des autres accusés Mésonan et Ornano.

Febvre (jean-marie-françois) voltigeur au 42e de ligne en garnison à Boulogne, déclare aussi qu'il vit un officier distribuer de l'argent aux bourgeois.

D'autres témoins déposent de faits que nous avons déjà racontés.

Voici les dépositions du capitaine Col-Puygellier, commandant les troupes de la garnison de Boulogne, du sous-lieutenant Maussion, de M. Launay le Provost, sous-prefet et de M. Sansot, commandant de la garde nationale, comme elles sont très importantes et quelles ont donné lieu à un débat très vif, nous les donnons toutes entières.

M. Col-Puygellier, qui était capitaine lors de l'événe-

ment, et qui est aujourd'hui major, fait la déclaration suivante: «Le 6 du mois d'août dernier, vers cinq heures et demie, je me disposais à aller à la forêt de Boulogne, lorsque je fus informé par un de mes grenadiers, qui travaille en ville, qu'il avait rencontré des militaires précédés de plusieurs officiers-généraux. Cette circonstance me parut singulière et éveilla mon attention. Je m'occupais à révêtir précipitamment mon uniforme, quand le sous-lieutenant Ragon vint chez moi me dire que le prince Louis était à la caserne avec des soldats du 40e J'y courais avec lui, lorsque je rencontrai le sous-lieutenant Maussion. Tous trois nous arrivâmes en même temps à la porte de la caserne, je veux dire près de la porte où était un groupe d'officiers et de soldats.

«Avant d'arriver à ce groupe, nous avions rencontré à l'entrée de la rue de la Caserne, deux factionnaires portant au shako le no 40, qui m'ont dit: «Capitaine, on ne passe pas.» J'ai répondu: «Ce n'est pas le 40e qui fait la police ici.» Nous avons passé alors et nous sommes arrivés au groupe dont je viens de parler. Là, un officier, portant les épaulettes de chef de bataillon, s'avança vers moi d'un air affable et en m'adressant quelques paroles que je ne me rappelle pas, et dont le sens était de m'engager à me joindre à lui. Je lui demandai ce que cela signifiait; il me répondit que le prince Louis était là. Je tirai mon sabre, et, entrant dans le groupe, on me saisit de toutes parts, et surtout le bras qui tenait mon sabre. Parmi les personnes qui me saisirent étaient le chef de bataillon dont je viens de parler et un colonel. Mais le lieutenant Aladenize s'avança, et dit à ceux qui me retenaient: «Retirez-vous! Respectez le capitaine!»

«Je m'avançai avec peine vers l'intérieur de la caserne.

Je dis à un grenadier portant le n° 40: «Si vous êtes un homme d'honneur, apprenez qu'on vous porte à trahir.» On me répondit: «On ne trahit point; criez *Vive le prince Louis!*» Je dis: «Je ne crierai point, mais où est-il?» Je pus arriver sous la voûte qui est à l'entrée de la caserne, et là un homme d'une trentaine d'années, revêtu d'un uniforme de général, je crois, et ayant un crachat sur la poitrine, s'est présenté à moi en me disant: «Voilà le prince Louis, capitaine, soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez.» Il a dit encore quelques mots que je ne me rappelle pas. Je l'ai interrompu; en lui disant: «Prince Louis ou non, je ne vous connais pas. Napoléon, votre prédécesseur, a abattu la légitimité, et ce serait à tort que vous viendriez ici la réclamer. Qu'on évacue ma caserne!» Le prince m'a paru intimidé; on m'a pressé plus vivement. J'ai crié: «Assassinez-moi, ou je ferai mon devoir.»

«On répondit qu'on ne m'assassinerait pas, et au même instant M. Aladenize, qui se trouvait dans l'intérieur de la cour, près de ma troupe, reconnut ma voix, et cria: «Ne tirez point!» Il arriva à moi, me couvrit de ses bras, et dit énergiquement: «Respectez le capitaine, je réponds de ses jours.» J'avançai encore un peu, et plusieurs de mes sous-officiers vinrent enfin m'arracher des mains de mes adversaires. Presque aussitôt l'ennemi se retira jusque dans la rue; mais, comme je m'occupais des premiers soins à donner à ma troupe, et n'ayant eu que le temps de lui dire: «On vous trompe, *vive le Roi!*» je vis l'ennemi rentrer à rangs serrés, ayant en tête le prince Louis, le général Montholon et les principaux de la troupe.

«Me portant de quelques pas vers eux, et m'adressant particulièrement au prince Louis, je lui signifiai hardiment

de se retirer à l'instant même, ou que j'allais employer la force; et comme après lui avoir dit: «Tant pis pour vous,» je me tournai vers ma troupe dans l'intention de la faire agir si le prince ne sortait pas, une détonation d'arme à feu se fit entendre; j'ignore par qui ce coup a été tiré, et à qui il était destiné, étant trop préoccupé. Après la sortie du prince, le sous-lieutenant Ragon et le sergent-major Clément m'ont dit que le coup avait et tiré par le prince avec un pistolet, et qu'il m'était destiné. Immédiatement après le coup tiré, je veux dire après la fermeture des portes, j'ai vu que le grenadier Geoffroy était blessé à la bouche par le coup de feu dont j'avais entendu la détonation.»

M. Maussion, sous-lieutenant de voltigeurs au 40ᵉ de ligne, raconte la manière dont il a été instruit de ce qui se passait, et ajoute: «J'allai de suite chez le capitaine Col-Puygellier, a qui je fis part de ce qui venait de m'arriver; il me dit: «Je vais endosser mon uniforme; allez mettre »le vôtre, et nous irons ensemble à la caserne.»

«Lorsque le capitaine passa devant chez moi avec le sous-lieutenant Ragon, je les rejoignis, et nous allâmes ensemble à la caserne.

«Arrivés à l'entrée de la rue où elle est située, nous rencontrâmes deux factionnaires portant l'uniforme du 40ᵉ, qui nous dirent: *On ne passe pas!* Je dégaînai, et, les ayant écartés avec mon sabre, nous passâmes sans difficulté. Plusieurs officiers vinrent au-devant de nous, nous faisant des démonstrations amicales en nous engageant à être des leurs, et en nous disant qu'ils venaient pour l'honneur de la France et pour rétablir la famille de Napoléon sur le trône.

«Arrivés sous la voûte, nous trouvâmes un groupe

compact d'officiers et de soldats qui voulurent nous barrer le passage; le capitaine et moi nous avions le sabre à la main: nous fûmes ballottés à droite et à gauche dans un grand tumulte, au milieu duquel j'entendis quelques supplications qui nous étaient adressées pour nous engager à faire partie des troupes du prince. Aladenize, officier du 42e, nous faisait aussi des supplications semblables.

«Nous sommes arrivés au prince, qui a engagé le capitaine à se joindre à lui; le capitaine a refusé énergiquement. C'est à ce moment que j'ai entendu la détonation d'un coup de pistolet; j'ignore par qui il a été tiré et à qui il était destiné.

M. le Président. Reconnaissez-vous celui qui a croisé sur vous la baïonnette?

M. Maussion. Je ne le reconnais pas.»

M. Ragon Laferièrre, sous-lieutenant de grenadiers, rend compte des mêmes détails.

Voici en-outre les dépositions de le sous-préfet et du maire de Boulogne:

M. Launay le Provost, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, dépose: «J'ai su, le 6 août à six heures du matin, par un officier de la garde nationale, M. Dutertre, notaire, que des officiers supérieurs, au nombre desquels devait être Louis Bonaparte, parcouraient la ville, répandant des proclamations et de l'argent; qu'en ce moment même ils devaient être à la caserne.

«Le commissaire de police arriva presque en même temps que M. Dutertre, et confirma ce qui venait de m'être dit. J'envoyai le commissaire de police à la haute ville, avec ordre d'en faire fermer les portes; et m'étant habillé à la hâte, je courus moi-même appeler aux armes la gendarmerie, qui occupe une aile de mon hôtel. Je descendis

alors la Grande-Rue pour me porter à la caserne, et au détour de mon hôtel j'aperçus, à trente pas environ, un cortége formé de militaires en haie, entre lesquels marchaient trois officiers supérieurs, ayant en arrière un drapeau tricolore à l'aigle impériale, et suivis d'un groupe de quinze ou vingt autres officiers.

«Je marchai droit à ce cortège, et je sommai, au nom du Roi, ceux qui le composaient, de se séparer à l'instant, et d'abattre un drapeau qui n'était pas le drapeau national. Il me fut répondu par des cris de *vive l'Empereur!* auxquels j'opposai le cri de *vive le Roi!* puis m'adressant aux militaires que je croyais de la garnison, je m'efforçai de les rappeler au devoir, en leur disant qu'ils étaient les dupes d'un aventurier, et qu'ils ne tarderaient pas à se repentir de leur conduite.

«L'officier supérieur qui occupait la place du milieu dans le premier rang du cortége, et que j'ai su depuis être le prince Louis Bonaparte, ordonna de me repousser et de reprendre la marche un instant interrompue. Plusieurs militaires ayant fait la démonstration de se porter vers moi, je reculai sur l'un des côtés de la rue, et à ce moment je fus atteint à la poitrine d'un coup de l'aigle qui surmontait le drapeau. Ce coup m'était porté par l'officier porteur de ce drapeau, le nommé Lombard.

«Je me retirai en annonçant aux rebelles que j'allais réunir la garde nationale et les rejoindre prochainement. Je descendis en effet au poste de la place d'Alton, où je trouvai quatre militaires du 42e, commandés par le sergent Morange, qui me promit d'exécuter tous les ordres que je donnerais pour le service du Roi. Je parcourus les principales rues voisines, appelant aux armes les gardes

nationaux que je connaissais, et leur ordonnant de se grouper autour des militaires du poste d'Alton.

«Quelques citoyens, entr'autres M. Chaveau-Soubites, capitaine de la garde nationale, que j'avais rencontré en même temps que le groupe de rebelles, se joignirent à moi pour faire appel à leurs camarades. Pendant ce temps, la générale commençait à battre, et bientôt le colonel Sansot vint me joindre à cheval, et m'annonça qu'un certain nombre de gardes nationaux étaient déjà réunis à l'esplanade. Quelque temps après, ils se trouvaient au nombre de 12 à 1,500. Alors, on a cerné les insurgés, qui ont été forcés de se jeter à la mer, où ils ont été pris.

«Je dois déclarer, relativement à l'accusé Forestier, qu'il m'avait été signalé depuis longtemps comme un des agents du prince les plus actifs. Il avait déjà fait un voyage en Angleterre, il était arrivé à Boulogne la veille tout seul sur un yacht, frété exprès pour lui.»

Forestier. Je n'étais pas seul sur cette barque de pêcheurs, je m'y trouvais avec un Anglais et sa femme qui, comme moi, avaient manqué le bateau à vapeur.

Me Ducluzeau. C'est une chose qui arrive tous les jours à Calais et à Dunkerque; on se jette dans un bateau de pêcheurs, quand on a manqué l'heure du paquebot.

M. Adam, maire de Boulogne, rend compte des faits déjà connus.

M. Sansot, commandant de la garde nationale de Boulogne, termine ainsi sa dépositition: «Avant de me retirer, je demande à répondre à deux accusation dirigées par quelques journaux de Paris, contre la garde nationale de Boulogne. Ou lui a reproché d'avoir tiré sur des hommes

désarmés, et d'avoir assassiné un homme qui rendait son épée; ces accusations sont fausses.

«J'aurais pour appuyer mes paroles deux faits que je demande à rappeler à la Cour. Le colonel Voisin m'a fait appeler à l'hôpital où sa blessure le retenait et il a reconnu devant moi que la garde nationale avait rempli son devoir, et qu'il ne lui en voulait pas. (Le colonel Voisin s'agite sur son banc.)

«Le colonel Montauban, quand je fus confronté dans la prison, m'a remercié également d'avoir fait cesser quelques cris offensants poussés par les gardes nationaux contre les prisonniers.»

L'accusé Voisin. Non, je n'ai pas reconnu que toute la garde nationale avait rempli son devoir. (Vive agitation.)

Si M. le colonel de la garde nationale ne m'a pas compris, je l'attribue à la faiblesse de l'organe d'un blessé. Non, je ne pensais pas que la garde nationale, qui a tiré sur nous sans que nous ayons fait contre elle le moindre signe offensif, ait rempli son devoir.

M. le Président. Il est impossible de laisser passer ces paroles. Comment, l'acte du débarquement, l'invasion de la caserne n'étaient pas des hostilités? La garde nationale devait tout faire pour réprimer ce crime et en punir les auteurs. Il y a d'ailleurs un fait constaté c'est qu'un coup de pistolet est parti de la barque qui prenait le large.

Voisin. J'atteste sur l'honneur qu'aucun coup de pistolet n'a été tiré dans ce moment.

M. le Président. L'agression est venue de la part des hommes que nous avons le malheur d'avoir devant nous, et ce n'est pas à eux à faire à la garde nationale

un crime des moyens employés pour réprimer leur tentative criminelle.

Me Ferdinand Barrot. Je rends hommage à l'héroïsme de la garde nationale de Boulogne. (Nouveau mouvement.) Permettez, messieurs, ce n'est pas de l'ironie... J'admets que la garde nationale a rempli son devoir quand elle a tiré, quand mon client a été frappé par derrière au moment où il se retirait, où il avait jeté ses armes .... (Agitation.) La parole de la défense ayant été coupée par les murmures de la Cour, la parole n'est plus libre, et j'y renonce.

M. le Président. C'est moi qui donne ou qui retire la parole. Je déclare que je n'ai point coupé la parole au défenseur; il peut continuer s'il le désire.

M. Ferdinand Barrot garde le silence.

M. le Président. Voici la déposition du sieur Jenin, négociant, reçue le 11 août par M. Martinet, juge-suppléant à Boulogne.

«J'étais avec quelques gardes nationaux et un détachement de la ligne, lorsque le prince et sa suite sont montés sur le canot de sauvetage, et l'ont poussé à flot. Nous les avons sommés de se rendre, et pour toute réponse j'ai vu tirer un coup de pistolet du canot; alors je me suis avancé dans l'eau, et j'ai tiré un coup de fusil qui a été suivi de plusieurs autres, tirés par des gardes nationaux et des soldats de la ligne.»

M. Voisin. La garde nationale a tiré sur des hommes désarmés.

M. Sansot. La garde nationale n'a pas tiré sur des hommes désarmés, mais sur des hommes qui fuyaient.

M. Leprovost. La garde nationale de Boulogne avait été indignée en apprenant qu'il avait été fait des distri-

butions d'argent et des proclamations. Les insurgés, poursuivis de toutes parts, cherchaient à se rembarquer sur un bateau de sauvetage. Le lieutenant du port, M. Pollet, venait d'amarrer le bateau à vapeur, et le faisait entrer dans le port; comme les insurgés se dirigeaient vers ce paquebot, qui alors se mettait en mouvement, la garde nationale a pu croire que les rebelles allaient s'échapper, et a dû faire feu. Quand elle a su que le bâtiment était au pouvoir de l'autorité, elle s'est empressée de voler au secours des prisonniers. Plusieurs d'entre eux eux lui ont dû la vie.

Un autre témoin:

M. Lejeune, entrepreneur de bâtiments à Boulogne-sur-Mer, raconte les circonstances de l'arrestation de Lombard au sommet de la colonne par les gardes nationaux. Je me suis trouvé, dit le témoin, en face d'un homme portant l'uniforme d'officier, ayant d'assez fortes moustaches rousses. Je m'écrias aussitôt: «*Je te somme de me remettre ton drapeau et de te rendre prisonnier!*» Il me présenta un pistolet à deux coups et dit: «*Si tu avances, je te brûle la cervelle!*» Je relevai vivement son bras et je le saisis travers corps en appelant à moi M. Noël. Il tenait un pistolet à deux coups de chaque main; je lui en arrachai un, et M. Noël lui prit l'autre. Il me supplia de ne point lui enlever l'honneur en lui otant son drapeau, de le laisser en sa prossession jusqu'à ce qu'il l'eût remis à une autorité. J'ai consenti à tenir le drapeau d'un côté et lui de l'autre.

M. Noël, maître maçon à Boulogne, confirme ce témoignage.

Me Barillon fait observer que Lombard ne refusait de rendre son drapeau que par un sentiment d'honneur et pour le remettre lui-même à l'autorité.

Nous ne reproduissans, pas ici la déposition du général Magnan qui se trouve déjà dans le rapport de M. Persil que nous avons donné. Il a repété devant Louis-Napoléon Bonaparte accusé, en l'accablant de son mépris, tout ce qu'il avait dit dans l'instruction, sans oublier d'affirmer de nouveau que: «*le parti du neveu l'empereur est un parti ridicule et perdu,*» et qu'il chassa le corrupteur Mésonan, que lui avait envoyé le prince, en lui disant: «*Allez-vous faire pendre ailleurs.*» Depuis M. Magnan s'est vendu pour un demi million au même représentant de ce parti *ridicule et perdu*, c'est pour lui qu'il a fait les massacres des boulevards, il est maintenant sénateur et maréchal d'Empire.*)

M. Franck-Carré, procureur-général, prend ensuite la parole en ces termes: Messieurs, après les débats qui ont rempli vos dernières audiences, ne permettrez-vous pas au magistrat que son devoir appelle à soutenir cette accusation, de se demander d'abord quelles peuvent être ici l'utilité de ses paroles et la nécessité d'une discussion? Rien n'a été contesté ni sur le faits qui constituent l'attentat, ni sur la part qui en est attribuée à chacun des accusés: l'intention, le but, les moyens, tout a été avoué. Dans les réticences mêmes que certaines positions commandaient, on a paru s'inquiéter moins du soin de cacher la vérité, que du point d'honneur qui défendait de la dire, et en produisant des excuses que pouvaient souffrir des situations moins désespérées ce n'était pas du crime qu'on tentait de se justifier, mais de l'aveuglement qui l'avait conçu, et de la folle présomption qui l'avait entrepris.

Et comment eût-il été possible, messieurs, qu'il en

*) Au moment où nous corrigeons cette épreuve nous apprenons la mort de ce misérable.

fut autrement? Une violation du territoire à main armée, le peuple sollicité à la révolte par des distributions d'argent et des acclamations séditieuses, des tentatives réitérées pour ébranter la fidélité des soldats, des proclamations qui provoquent au renversement des institutions du pays, des ordres, des arrêtés, des décrets qui supposent déjà l'exercice d'une dictature usurpée, ce ne sont pas là des actes dont l'évidence puisse être obscurcie, ou dont le caractère soit équivoque; les factieux avaient marché à découvert au milieu d'une population aussi surprise qu'indignée et lorsque après la déroute, presque tous les accusés, encore en armes, étaient arrêtés dans leur fuite, ceux-ci portant les marques distinctives des grades qu'ils avaient obtenus au service de la patrie, et qu'ils venaient de mettre au service de l'insurrection, ceux-là revêtus d'uniformes et d'insignes qui ne leur appartenaient point, et dont la révolte les avait décorés pour son usage, nul d'entre eux ne pouvait nier une culpabilité flagrante, et le concours qu'il avait prêté à une si criminelle entreprise. Il semble donc, messieurs, qu'il ne s'agisse plus que de mesurer pour chacun le degré de culpabilité qui lui appartient dans le crime de tous, et c'est là une appréciation où nous devrions peut-être hésiter à précéder votre haute justice, qui sait le faire avec autant de sagesse dans la fermeté que dans l'indulgence.

Mais nous comprenons, Messieurs, que le procès ne doit point être réduit à ces termes. Lorsqu'un effort a été tenté pour substituer un autre gouvernement à celui du pays, lorsqu'une ambition si haute qu'elle n'aspire à rien moins qu'au souverain pouvoir, s'est manifestée par des actes formels; lorsque quelques hommes, enfin, ont cru pouvoir menacer d'une révolution nouvelle cette terre

sillonnée déjà par tant de révolutions, suffit-il, devant cette cour surtout, de constater les circonstances matérielles de l'attentat, et de provoquer contre ses auteurs un châtiment mérité? Ne faut-il pas encore rechercher quels avaient été les mobiles, quelle était la portée de cette agression, sur quels titres s'appuyaient des prétentions si vastes, de quelles influences et de quels moyens disposaient les hommes qui s'étaient bercés d'une si folle espérance? Vous prévoyez déjà, Messieurs, les résultats de ces investigations; elles vous montreront jusqu'à quels humiliants mécomptes on a pu être abaissé par l'ignorance de la situation politique du pays; par l'intelligence de ses vœux, de ses sympathies, de ses intérêts; par une spéculation aventureuse fondée sur de glorieux souvenirs, dont le culte bien compris condamnait toutes les témérités qu'ils ont inspirées.

Mais qu'il nous soit permis de rappeler d'abord les circonstances principales de l'attentat qui amène les accusés devant vous. La conduite de cette coupable entreprise, et son dénouement doivent être le point de départ de l'appréciation à laquelle nous essaierons ensuite de nous livrer.

Dans la nuit du 5 au 6 août, un bâtiment à vapeur, nolisé à Londres, apporte sur les côtes de France Charles-Louis-Napoléon Bonaparte. Un officier-général, plusieurs officiers de grades l'accompagnent; il porte les insignes du commandement supérieur, la plaque de la Légion d'honneur brille sur sa poitrine. A sa suite marche un corps peu nombreux d'hommes armés qui paraissent appartenir au 40e régiment de ligne, dont ils ont revêtu l'uniforme: au milieu du cortége flotte un drapeau que surmonte l'aigle impériale, et sur lequel sont inscrits les noms à jamais mémorables des principales victoires de l'empire.

Ainsi messieurs, c'est l'Empereur que l'on prétend faire revivre aux yeux de la France: ce sont les gloires de son règne que l'on évoque. Quels sont donc ceux qui osent se promettre à eux-mêmes et promettre à la patrie de continuer à vingt-cinq ans d'intervalle et l'Empereur et l'Empire? Trouverons-nous parmi eux, verrons-nous accourir à leur rencontre quelques-uns de ces chefs illustres, de ces lieutenants du héros dont la gloire ne pâlissait point à côté de la sienne, ou quelques-uns de ces sages qui portaient avec lui, dans le conseil, le lourd fardeau des affaires? Comptent-ils du moins dans leurs rangs quelques-unes de ces illustrations plus nouvelles qui s'élèvent pour remplir les places vides dans la phalange immortelle?

Vous avez sous les yeux, messieurs, la liste des conjurés: vous savez ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont; et ce n'est assurément leur rien enlever de ce qu'ils ont pu considérer, les uns comme le prix de leurs vieux services, les autres comme les titres de leurs jeunes ambitions, que de leur refuser l'éclat de ces hautes renommées sur lesquelles peuvent reposer la confiance et l'espoir d'un grand peuple.

Ici M. le procureur-général fait le narré des faits de la cause, expose la part que chacun a prise à l'expédition, et soutient qu'aucun des accusés, quoi qu'ils en disent, n'a dû en ignorer le but. Il poursuit ainsi:

Il est certain d'ailleurs que pendant la traversée. Louis Bonaparte a fait connaître à tous ceux qui l'accompagnaient son intention de débarquer à Boulogne, et sa volonté de renouveler la tentative dans laquelle il avait si tristement échoué à Strasbourg. Il est certain que chacun a trouvé sous sa main son uniforme, ses armes, son

équipement, et que, sur l'ordre qui en a été donné, l'état-major, comme la troupe, s'est aussitôt costumé pour l'action. C'est donc au moins depuis ce moment que l'entreprise avait été sciemment acceptée, et que tous les complices s'étaient associés sans réserve, à la pensée de leur chef. Nous ne savons, messieurs, si parmi eux il s'est trouvé un homme dont la raison plus mûre comprit tout le néant d'une ridicule illusion, et qui prévit l'inévitable issue d'une témérité sans exemple. Mais celui-là même n'a pas refusé son concours; et lorsqu'au milieu du peuple et devant les soldats il marchait revêtu des insignes de son grade, sous le drapeau de la sédition, il assurait aux factieux le plus énergique moyen d'influence dont ils pussent disposer. Le général Montholon ne pourra donc se disculper en invoquant son peu de confiance dans le succès ou l'intention de prevenir les collisions violentes. Placé dans une situation élevée, il n'est que plus coupable lorsqu'il en foule au pieds les devoirs; les épaulettes d'officier-général lui imposaient envers la patrie et envers le Roi, des obligations plus étroites, et son nom, recommandé par un pieux dévouement aux souvenirs de la France, ne devait pas être compromis dans une tentative sans portée contre les institutions qu'elle s'est faites. Il était de ceux qui avaient reçu la noble mission de guider l'armée dans les voies de la fidélité et de l'honneur. La conscience publique et la justice des lois prononceront un arrêt rigoureux sur le crime qu'il a commis en devenant le complice de ceux qui provoquaient des soldats à la trahison et à la révolte.

La conduite d'Aladenize est plus coupable et plus odieuse encore; il était au moment de l'attentat en activité de service sous le drapeau de son corps. Pour se

rendre à Boulogne, où il sait que Louis Bonaparte va débarquer, il abandonne le lieu de sa garnison. Instruit des projets criminels dont on va tenter l'exécution, il a promis sa coopération la plus active, et il tient largement sa promesse. Ce n'est pas seulement l'influence c'est l'autorité même de son grade qu'il emploie pour détourner du devoir des soldats qui appartiennent à son régiment. C'est au nom de la hiérarchie et de la discipline que, traître et parjure lui-même, il leur prescrit la trahison et le parjure. Violation déplorable des lois les plus impérieuses de l'honneur. Crime le plus odieux peut-être et le plus funeste qu'un militaire puisse commettre!

Après avoir ainsi fait la part de chacun des accusés, M. le procureur-général poursuit en ces termes:

Que si nous demandons maintenant comment ces hommes et leur chef ont pu être amenés à courir les chances d'une entreprise qui partout a été accueillie avec un sentiment de surprise, presque d'incrédulité, que tout le monde aurait condamnée d'avance non seulement comme criminelle, mais comme insensée; dont il n'est personne enfin qui n'eût prévu l'inévitable dénouement, les écrits publiés pour faire l'apologie de l'attentat de Strasbourg et pour préparer l'attentat de Boulogne suffisent pour faire comprendre, et les illusions dont ils se berçaient, et l'aveuglement dont ils étaient frappés. Déjà, messieurs, vous vous le rappelez, nous avons dû apprécier devant cette Cour les prétentions et les ressources, les vanités et les erreurs de ce qu'on appelait alors, de ce que l'on nomme encore aujourd'hui le parti napoléonien.

Lorsqu'on a pu dans une brochure répandue avec profusion, se poser, en revendiquant une sorte de légitimité impériale, comme le tuteur nécessaire des intérêts,

des libertés et de la gloire de la patrie; se vanter d'avoir rallié tous les partis dans les mêmes sentiments et dans les mêmes vœux; se présenter enfin comme soutenu par toutes les sympathies du peuple et de l'armée; on a donné la mesure de ce que pouvaient imaginer les fantaisies de l'ambition, de ce que pourraient oser les témérités de l'inexpérience. On s'était montré sur le sol français. Un colonel, cette fois, avait livré son régiment qu'un instant il avait pu abuser, en séparant pour conserver son influence toute entière, les soldats de leur officiers. Quelle avait été l'issue? Combien de temps avait-il fallu pour que celui qui rêvait un trône, se réveillât dans une prison, dont une clémence aussi libre qu'elle était généreuse, lui a seule ouvert les portes? Comment se fait-il qu'il n'ait point été alors désabusé? Vaincu sans débats, pardonné sans conditions, ne devait-il pas comprendre qu'on ne redoutait point ses entreprises ni comme un péril ni comme une menace? Si la reconnaissance ne l'enchaînait pas, ne devait-il pas voir du moins que la prudence la plus commune lui faisaient une loi de se renfermer désormais dans l'obscurité de la vie privée, et d'y échapper par l'oubli à la réprobation? Il n'en est pas ainsi, messieurs, on cherche le bruit et l'éclat; on s'efforce de glorifier l'échauffourée de Strasbourg, de conquérir en quelque sorte, dans l'opinion, une situation politique qu'elle s'obstine à refuser; on fonde à grands frais un journal, on répand de nouveaux écrits, et en même temps qu'on emprunte à la presse sa puissance, on renoue dans l'ombre des trames criminelles.

On se plaint aujourd'hui de défections; on parle de ressources cachées, des raisons étendues et puissantes qui devaient promettre le succès. Mais à qui pense-t-on que ce langage puisse faire illusion? Est-ce au pays, qui sait

bien qu'il n'appartient à personne de disposer sans lui de lui-même, et qui a manifesté si énergiquement le jugement qu'il portait sur la conjuration et sur les conjurés? Est-ce à vos complices eux-mêmes qui, de tous ces moyens rassemblés par l'influence, appréciés par la sagesse de leur chef, n'ont vu rien apparaître au moment décisif, rien qu'un lieutenant parti furtivement de sa garnison pour vous introduire dans une caserne dont sans lui peut-être vous n'auriez pas franchi le seuil.

N'est-ce pas ici le lieu, Messieurs, de montrer les misères de cette entreprise jusque dans la ridicule contradiction qui éclate entre les pompes du programme et les pauvres détails de l'exécution? Vous avez lu, Messieurs, vous avez sous les yeux ces arrêtés, ces décrets, ces ordres du jour où, par avance, on a dépassé les succès, et où déjà se trouve accomplie, consommée, l'œuvre impossible que l'on a rêvée. On y a réglé la marche de l'armée victorieuse, distribué les commandements divers; celui-ci est placé à l'avant-garde; il commande la cavalerie toute entière; celui-là a sous ses ordres toute l'infanterie du centre; cet autre est chargé de veiller à l'arrière-garde; l'état-major est organisé; l'intendance militaire est établie; elle est en fonctions... On n'a pas oublié le service de santé; et cependant, messieurs les Pairs, cette puissance armée, elle a été toute entière soumise à votre justice; et quand elle a été dépouillée du déguisement dont on l'avait couverte, nous avons vu apparaître *la livrée de la domesticité;* puis quand une ordonnance de non-lieu est venue licencier le gros de la troupe, tous ces soldats, *redevenus des valets*, se sont empressés de réclamer *leurs gages* par l'entremise des magistrats.

Parlerons-nous de proclamations menteuses, tristes pa-

des libertés et de la gloire de la patrie; se vanter d'avoir rallié tous les partis dans les mêmes sentiments et dans les mêmes vœux; se présenter enfin comme soutenu par toutes les sympathies du peuple et de l'armée; on a donné la mesure de ce que pouvaient imaginer les fantaisies de l'ambition, de ce que pourraient oser les témérités de l'inexpérience. On s'était montré sur le sol français. Un colonel, cette fois, avait livré son régiment qu'un instant il avait pu abuser, en séparant pour conserver son influence toute entière, les soldats de leur officiers. Quelle avait été l'issue? Combien de temps avait-il fallu pour que celui qui rêvait un trône, se réveillât dans une prison, dont une clémence aussi libre qu'elle était généreuse, lui a seule ouvert les portes? Comment se fait-il qu'il n'ait point été alors désabusé? Vaincu sans débats, pardonné sans conditions, ne devait-il pas comprendre qu'on ne redoutait point ses entreprises ni comme un péril ni comme une menace? Si la reconnaissance ne l'enchaînait pas, ne devait-il pas voir du moins que la prudence la plus commune lui faisaient une loi de se renfermer désormais dans l'obscurité de la vie privée, et d'y échapper par l'oubli à la réprobation? Il n'en est pas ainsi, messieurs, on cherche le bruit et l'éclat; on s'efforce de glorifier l'échauffourée de Strasbourg, de conquérir en quelque sorte, dans l'opinion, une situation politique qu'elle s'obstine à refuser; on fonde à grands frais un journal, on répand de nouveaux écrits, et en même temps qu'on emprunte à la presse sa puissance, on renoue dans l'ombre des trames criminelles.

On se plaint aujourd'hui de défections; on parle de ressources cachées, des raisons étendues et puissantes qui devaient promettre le succès. Mais à qui pense-t-on que ce langage puisse faire illusion? Est-ce au p[illegible]

les premiers soldats qu'elle tentera de séduire! Cette armée en ordre de bataille, cet état-major organisé, ce cortége presque tromphal, ces arrêtés, ces décrets qui ont déjà disposé des fruits de la victoire, tout cela vient aboutir à une impuissante manifestation, à une fuite, à une seconde prison. On devait alors demander à la justice des lois une garantie décisive contre les aggressions réitérées d'une ambition si aveugle et si obstinée. Il devenait nécessaire de rendre à jamais impossibles ces entreprises a main armée, que ne pouvait *tolérer la nation, quand elles n'auraient été que des insultes*, et qui pouvaient si facilement amener des collisions sanglantes. La force du gouvernement de juillet est dans la loi: c'est par elle seule qu'il protége tous les intérêts du pays; c'est par elle seule qu'il se défend contre les trames cachées, ou les violences ouvertes des partis. La justice, toujours calme et modérée, mais toujours ferme et puissante, est le seul appui qu'il invoque et sur lequel il lui convienne de se reposer. Certes, messieurs, nous déplorons les premiers ce crime renouvelé qui a placé notre gouvernement libéral et généreux dans la douloureuse nécessité de ce procès! Nous comprenons tout ce qu'il est dû de respect aux grands noms, aux grandes infortunes! Dieu nous préserve, nous ne dirons pas seulement de toute action, mais de toute pensée contraire à ce sentiment élevé! car nous nous sommes dit aussi avec douleur, en nous rappelant une énergique parole, que ce qui manquait trop souvent à ce pays, c'était le respect!

Oui, sans doute, un tel procès est une chose triste et regrettable; mais à qui faut-il l'imputer, à ceux qui attaquent par la force ou à ceux qui se défendent par la loi? Ce qui ébranle surtout ce respect salutaire dont nous

parlons, c'est quand l'atteinte qui lui est portée vient de ceux-la même qui devraient l'inspirer! Pour nous, messieurs, plus est vive l'admiration que nous avons vouée dans notre cœur à l'Empereur Napoléon, plus nous avons besoin de nous rappeler notre caractère de magistrat pour maintenir l'impartialité de notre jugement, en présence de cette ambition *puérile* qui deux fois a compromis ce grand nom dans les plus *misérables échauffourées.*

C'est véritablement là, messieurs, ce qui est douloureux pour les âmes élevées, pour ceux qui ont le respect des grandes choses et le culte des nobles souvenirs, c'est qu'un neveu de l'Empereur, c'est qu'un *Bonaparte* soit devenu *le triste héros* des complots avortés de Strasbourg et de Boulogne! Voilà ce qu'on ne saurait trop déplorer voilà ce qui, au regard de l'opinion publique, sinon aux yeux de la justice, aggrave le crime que nous poursuivons. Ainsi, à ceux qui nous demanderaient de respecter le nom qu'ils portent, nous serions en droit de répondre qu'avant tout ils doivent le respecter eux-mêmes et puisqu'il est parmi les insurgés des hommes que leur dévouement de soldats pour le grand capitaine a jetés dans les entreprises de son neveu, elle leur dira d'interroger leurs souvenirs, de comparer ce qu'ils faisaient autrefois et ce qu'ils viennent de faire, la gloire qu'ils partagaient alors et leurs humiliations d'aujourd'hui. N'ont-ils pas déjà senti dans leur conscience, n'ont-ils pas avoué par leur confusion, qu'ils ont compromis l'honneur de leurs vieilles épaulettes, et qu'ils ne pourraient trouver nulle part un juge plus indigné et plus sévère que Napoléon lui-même, si le bruit de ces tentatives sans portée, de ces témérités sans grandeur, de ces défaites sans combats, pouvait monter jusqu'à lui.

En résumé, messieurs, un mot suffit pour expliquer les illusions et les mécomptes, l'audace et les revers de ces quelques hommes, qui, groupés autour de Louis Bonaparte, composent le parti napoléonien.

Ils se sont imaginé que les grandeurs de l'Empire et la gloire de l'Empereur étaient comme un patrimoine pour la famille de Napoléon, et le culte de la nation pour ces immortels souvenirs, se tranforme à leurs regards en un vœu populaire qui appelle cette famille à régner. Vingt-cinq années, cependant, se sont accomplies, depuis que le trône élevé par la puissance d'un homme de génie s'est écroulé dans les débris de sa fortune; et ces vingt-cinq années ont été marquées par les efforts et par les progrès d'un grand peuple, qui marchait vers la liberté avec le calme de la force et la sagesse de l'expérience. Récemment éprouvé par les malheurs de l'anarchie et par ceux que peut entraîner à sa suite l'esprit de conquête et de domination, il voulait des garanties pour ses droits; il voulait imposer à tous le respect de l'indépendance et de la dignité nationales; mais il savait les écueils, et n'ignorait plus à quel point les garanties de l'ordre pouvaient être compromises par le zèle de la liberté, et les conditions de la liberté par le tumulte des armes et les enivrements du triomphe. Au dedans, la liberté sous l'égide des lois respectées et puissantes; au dehors, une attitude ferme et digne qui ne menaçât, qui ne redoutât personne; c'est là ce qui était dans ses vœux; tel était le but vers lequel il s'avançait avec persévérance; il se montrait patient, content du présent sous l'empire d'une Charte qui lui garantissait l'avenir.

Le jour où cette Charle fut brisée par la main du pouvoir, le peuple rentra dans ses droits; il les soutint et

les fit triompher par les armes: le monde sait l'usage qu'il fit de la victoire, et comment, en présence de la nation tout entière debout et armée, un contrat solennellement accepté et juré est devenu la base inébrantable d'une dynastie nouvelle.

Dans ce moment où toutes les voix étaient libres, une seule voix s'est-elle élevée à l'appui des prétentions que l'on essaie de raviver aujourd'hui? le grand nom du héros a-t-il valu un suffrage à son fils?

Et c'est, messieurs, dix années après cette grande révolution, l'un des événements les plus mémorables et les plus féconds de notre histoire, que, sans être découragé par le déplorable dénouement de deux tentatives insensées, Louis Bonaparte vient proclamer jusque devant vous, nous ne savons de quel droit, d'anéantir nos institutions par ses décrets, et de convoquer un congrès national pour organiser, à nouveau, le gouvernement du pays. Ce n'est plus aujourd'hui la légimité impériale qu'il revendique; ce n'est pas une restauration qu'il veut faire: c'est une dictature dont il se saisit de son chef, par devoir envers la patrie, et pour la conduire, sous ses auspices, à de meilleures destinées.

Mais, en vérité, qui donc êtes-vous pour afficher de si *extravagantes prétentions?* Qui donc êtes-vous pour vous ériger en représentant de la souveraineté du peuple sur cette terre où règne un prince que la nation a choisi, et auquel elle a remis elle-même le sceptre et l'épée? Qui donc êtes-vous pour vous donner en France comme un représentant de l'Empire, vous qui étalez tant de *misères* dans vos entreprises, qui donnez par vos actes tant de *démentis au bon sens?*

L'Empereur, apprenez-le, n'a pu léguer à personne le

sceptre tombé de sa main puissante avant que ses destins fussent accomplis:

Nous avons été sévère envers vous, prince Louis; notre mission et votre crime nous en faisaient un devoir.

Sachez enfin connaître cette France qui fut votre patrie, et d'où vous a banni une loi dont vous avez su trop bien justifier la prudence; appréciez ces institutions éprouvées déjà, qu'elle aime pour leurs bienfaits, et qu'elle défend comme sa conquête. Deux fois coupable envers le pays, vous l'avez mis dans la nécessité d'invoquer contre vous les lois qui protègent son repos et sa sécurité. Traduit à la barre de la plus haute de ses juridictions, ne dites pas que vous êtes traîné vaincu devant les hommes du vainqueur. C'est une prétention qui n'a jamais relevé ni justifié personne. Il ne suffit pas de nier la justice pour l'abolir, ni de braver, pour s'absoudre, la loi qui vous condamne.

Puissiez-vous reconnaître, au contraire, que la France a eu le droit de vous demander compte de son territoire violé, *du sang français versé par votre main*, et vous souvenir que le repentir atténue toutes les fautes et convient à toutes les conditions!»

Ce discours, qui a fait sur tout l'auditoire l'impression la plus vive, est suivi d'une assez longue interruption.

Louis-Napoléon Bonaparte et M. le général Montholon avaient pris pour defenseur Me. Berryer, un avocat légitimiste, ce choix paraîtra d'abord surprenant mais on se l'expliquera facilement quand on saura que le parti napoléonien n'a jamais compté dans ses rangs aucun homme capable, et qu'il s'est toujours servi sans scrupule des hommes de tous les partis soit pour le défendre, soit pour

conspirer avec lui, sauf à les payer après d'ingratitude ou de persécution, ainsi qu'il l'a fait envers M. Berryer, que Louis-Napoléon Bonaparte a fait arrêter le 2 Décembre 1851, à la mairie du 10e arrondissement où il s'était réuni à ses collégues pour défendre la Constitution, il l'a fait jeter dans une voiture de galérien et enfermer dans les casemates d'une caserne; voilà comment le héros de Boulogne a temoigné sa reconnaissance envers son illustre défenseur.

M. Berryer commence son plaidoyer par un exorde dans lequel il déplore les changements politiques qui se sont accomplis de 1789 à 1830, et dans lesquels, en homme du passé, au lieu de voir dans les Révolutions politiques et sociales les grandes étapes de la marche de l'humanité, et l'accomplissement nécessaire de ses destinées, il ne reconnaît au contraire dans ces commotions indispensables et toujours fécondes de la vie des peuples, «que des mal«heurs et des catastrophes, qui ont jeté une profonde et «une affligeante incertitude dans les esprits et dans les «cœurs.» Cette triste pensée et d'un pessimisme aveugle et réactionnaire, est une preuve, de l'influence fâcheuse qu'exercent toujours, même sur les esprits supérieurs et sur les plus belles intelligences, des opinions et des prétendus principes politiques qui reposent sur les bases fausses de la légitimité et du droit divin.

Après ce début et ces récriminations contre les révolutions, l'illustre avocat a continué en ces termes, la défense de Louis Bonaparte:

Pardonnez-moi cette réflexion qui me saisit chez un peuple où de tels événements se sont succédé. Serait-il donc vrai que les hommes qui ont le plus d'énergie, un sentiment plus élevé des devoirs, un respect plus profond

pour la foi jurée, un sentiment plus religieux des engagements pris, une fidélité plus invincible aux obligations contractées, soient précisément les hommes les plus exposés à être considérés comme des factieux et de mauvais citoyens, et que l'on compte au nombre des citoyens les plus purs et les plus vertueux ceux qui, dans ces révolutions diverses, se sentent assez de faiblesse dans l'esprit et dans le cœur pour ne pas avoir une foi et un principe? Et pour la dignité de la justice, quelle atteinte, Messieurs, quand elle se trouve appelée à condamner comme un crime ce que naguère il lui était enjoint d'imposer comme une loi, de protéger comme un devoir!

Dans une telle situation sociale, les hommes d'Etat et les moralistes se peuvent affliger, ils se doivent alarmer; mais les hommes de justice, juges et avocats, quand il se trouvent jetés dans l'un de ces procès politiques, de ces accusations criminelles, où la vie des hommes est en jeu, se doivent armer de vérité et de courage, protester énergiquement, et avant d'accorder à la société ou au pouvoir les satisfactions les vengeances qu'ils demandent, ils doivent se rappeler la part qu'ils ont eue dans les actions, les entreprises, les résolutions dont ils viennent requérir le châtiment.

Le devoir qui m'est imposé aujourd'hui, je l'ai rempli loyalement il y a vingt-cinq ans, au début de ma carrière. En 1815, des ministres méconnaissant la véritable force de la royauté légitime, infidèles à son caractère auguste, poursuivirent devant les tribunaux les hommes débarqués en France avec Napoléon et échappés au désastre de Waterloo. J'avais adopté les principes politiques que j'ai gardés et défendus, et que je garderai toute ma vie. J'étais ardent et sincère dans les convictions que le spectable

offert à mes yeux fortifie de jour en jour. Royaliste, j'ai défendu les hommes restes fidèles à l'Empereur. Pour sauver leur vie, j'ai fait la part des événements, des lois, des traités, des actes, des fautes mêmes du gouvernement, et les juges du Roi ont acquitté Cambronne.

«Aujourd'hui, l'accusé qui a fait, à mon indépendance et à ma bonne foi, l'honneur de me venir chercher pour sa défense, dans un parti si différent du sien, ah! il ne me verra pas faillir à sa confiance! Aussi, quoique les questions que soulève ce procès touchent profondément aux points fondamentaux de nos luttes politiques, veuillez croire. Messieurs, que je ne les aborderai que sous le point de vue du seul pouvoir que vous soyez appelés à exercer ici, sous le point de vue judiciaire.

«Le 6 août dernier, le prince Louis Bonaparte est parti de Londres, sans communiquer ses projets, ses résolutions. Accompagné de quelques hommes sur le dévouement desquels il devait compter, il s'est embarqué et à l'approche des côtes de France il les a fait armer; il est descendu en France; il a jeté sur le territoire ses proclamations et un décret proclamant que la maison d'Orléans a cessé de régner, que les Chambres sont dissoutes, qu'un Congrès national sera convoqué, que le président actuel du ministère sera chef du gouvernement provisoire.

«Tous ces faits sont avoués; vous êtes appelés à les juger; mais je vous le demande, dans la position personnelle du prince Napoléon, après les grands événements qui se sont accomplis en France et qui sont votre propre ouvrage; en présence des principes que vous avez proclamés et dont vous avez fait la loi du pays, les actes, l'entreprise du prince Napoléon, sa résolution présentent-ils

un caractère de criminalité qu'il vous soit possible de déclarer et de punir judiciairement? S'agirait-il donc, en effet, d'appliquer à un sujet rebelle et convaincu de rébellion les dispositions du code pénat?»

Nous ne suivrons pas ici M. Berryer dans les longues considérations qu'il faites sur la légitimité, des prétendants, il était ainsi dans son rôle de royaliste, puisse-t-il ne pas se repentir aujourd'hui d'avoir ainsi contribué, sans le vouloir au triomphe définitif d'un homme qui a élevé son pouvoir sur les ruines des libertés publiques, dans le sang du peuple et à l'aide de cent mille proscriptions. Nous donnons seulement la péroraison de la défense de Me Berryer.

«Parlerai-je de la peine que vous pourriez prononcer? Il n'y en a qu'une, si vous vous constituez tribunal, si vous appliquez le code pénal: c'est la mort! Eh bien! malgré vous, en vous disant et en vous constituant juges, vous voudrez faire un acte politique; vous ne voudrez pas froisser, blesser dans le pays toutes les passions, toutes les sympathies, tous les sentiments que vous vous efforcez d'exalter; vous ne voudrez pas le même jour attacher le même nom, celui de Napoléon, sur un tombeau de gloire et sur un échafaud. Non, vous ne prononcerez pas la mort!

Vous ferez donc un acte politique, vous entrerez dans les considérations politiques, vous mettrez la loi de côté. Ce n'est plus ici une simple question d'indulgence, c'est une raison politique qui déterminera le corps politique . . . . Pourrez-vous prononcer selon vos lois la détention perpétuelle? Une peine infâmante! messieurs, j'abandonne tout ce que j'ai dit. Je laisse de côté l'autorité du principe politique; je ne parle plus de l'impossibilité de prononcer,

sans que le peuple soit convoqué, entre le droit constitué par vous, et le droit cansacré par les Constitutions de l'empire, et renouvelé dans les Cent-jours; je laisse de côté les considérations prises de ce qu'a fait votre gouvernement, et je ne parle plus des sentiments si naturels, si vrais, qui repoussent la condamnation, et je me borne à dire que vous ne jetterez pas une peine infâmante sur ce nom. Cela n'est pas possible à la face du pays, cela n'est pas possible en ces jours et en ces temps. Sortez des cousidérations de devoir, de législateur et de juges dont je vous ai parlé et croyez que la société française attache encore un prix immense, un honneur immense aux sentiments naturels à l'honneur . . . On veut vous faire juges: mais qui êtes-vous? . . .

«Condamnerez-vous l'héritier d'un si grand nom dans le moment même où les cendres de l'Empereur vont être ramenées de Sainte-Hélène? Le condamnerez-vous à aller chercher sa sépulture dans une contrée lointaine, lorsque de glorieux ossements vont recevoir de magnifiques funérailles? Non, la peine de mort, la déportation, la détention perpétuelle une peine infâmante, rien de cela n'est possible; mais je veux un instant laisser de côté ces considérations.

En remontont à l'origine de vos existences, vous ducs, marquis, comtes, barons, vous ministres, maréchaux, à qui devez-vous vos grandeurs? A votre capacité reconnue sans doute; mais ce n'est pas moins aux munificences même de l'Empire que vous devez de siéger aujourd'hui et d'être juges . . . . Croyez-moi, il y a quelques chose de grave dans les considérations que je ferai valoir . . . Une condamnation à une peine infâmante n'est pas possible.

En présence des engagements qui nous sont imposés par les souvenirs de notre vie, des causes que vous avez servies, des bienfaits que vous avez reçus, je dis qu'une condamnation aurait quelque chose d'immoral et j'ajoute qu'il y faut penser sérieusement, qu'il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et les instincts des peuples, et que le jour où l'on brise la loi morale, on doit s'attendre à voir un autre jour le peuple briser lui-même toutes les autres lois.»

Nous verrons plus loin que la Cour pour éviter l'écueil que lui signalait Me Berryer, a commis une violation flagrante de la loi eu condamnant Louis Bonaparte à la *prison perpétuelle*, peine qui ne lui était pas applicable d'après la loi.

L'accusé Montholon se lève pendant l'agitation produite par le plaidoyer de M. Berryer et lit d'une voix faible un écrit qu'il tient à la main.

M. le comte de Pontécoulant et plusieurs autres Pairs. On n'a rien entendu!

M. de la Chauvinière, greffier-adjoint, lit les paroles de l'accusé ainsi conçues:

«Messieurs les Pairs, j'étais en Angleterre, où des intérêts de famille m'avaient appelé.

»J'y vis souvent le prince Napoléon; souvent il me confia ses pensées sur l'état de la France, son projet de convoquer un congrès national, son espérance de rendre un jour aux Français l'union politique que l'Empereur avait si glorieusement fondée.

»Toutes ses idées manifestaient un ardent amour de la France, un noble orgueil du grand nom qui lui a été transmis, et je retrouvais en lui un vivant souvenir des longues méditations de Sainte-Hélène.

»Mais jamais il ne m'a parlé d'entreprises prochaines, de préparatifs pour une expédition en France.

»Lorsque, croyant aller à Ostende, je me trouvai à bord du paquebot que montait le prince, et qu'il me fit connaître sa détermination, j'ai pu lui soumettre quelques observations; mais il était déjà trop tard!

»Je n'ai pas quitté le neveu de Napoléon, je ne l'ai pas délaissé sur la côté de France.

»J'ai reçu le dernier soupir de l'Empereur. Je lui ai fermé les yeux. C'est assez expliquer ma conduite. Je me vois sans regret accusé aujourd'hui pour avoir pris une résolution, dont la bonne opinion que j'ai des hommes, me persuade que chacun de vous, messieurs les Pairs, eût été capable.»

Me Berryer. La défense de M. de Montholon se borne à ces seuls mots: «Je n'ai pas voulu délaisser sur la côte de France le neuveu de l'Empereur, dont j'avais reçu le dernier soupir, et à qui j'avais fermé les yeux.»

«Je n'ajoute qu'un mot pour répondre à l'objection qui consiste à dire: Est-il possible, est-il vraissemblable que M. de Montholon n'ait rien connu de la détermination du prince Louis?

«Le prince Louis l'affirme, il l'a déclaré dès les premiers moments: il n'y a pas une circonstance dans l'instruction suivie devant vous, qui indique qu'il y ait eu entre le général Montholon et le prince Louis Napoléon, d'autre conversation que les conversations générales dont il vous parle. Dans l'absence de tout indice à cet égard, je dépose sur le bureau de la Cour des lettres écrites par M. de Montholon, le 2 et le 3 août, pour des affaires importantes à Paris, qui constatent qu'il croyait en effet se

rendre en Belgique, et que sous très-peu de jours il pensait être revenu à Londres.»

Me Ferdinand Barrot. «Messieurs les Pairs, le procès qui vous occupe renferme d'assez hauts enseignements pour qu'il soit utile de les recueillir et d'en prendre acte au nom des idées d'avenir.

«D'une part, les princes reconnaissent que de notre temps ils relèvent de la souveraineté natioale, et qu'ils doivent compter relativement à leurs droits avec les révolutions qui les ont compromis ou effacés.

«D'une autre part, vous, comme juridiction, vous vous êtes résolument saisis d'un de ces débats qui, jusqu'à présent s'agitaient et se vidaient dans l'arène du fait et non dans le prétoire de la loi. C'est là un acte grand et solennel, et dont vous appréciez toutes les conséquences, et vous voilà prêts, sans doute, messieurs les Pairs, à engager juridiquement tout ce contentieux des dynasties que le mouvement social, dans sa marche, a pu laisser derrière lui.

«Il est donc convenu que dorénavant en France nous jugerons ceux qui furent d'institution divine ou d'institution nationale, peu importe; nous ferons passer le droit qu'ils invoquent, les prétentions qu'ils soutiennent, sous le niveau de la loi commune; et cette résolution de la part de l'un des trois pouvoirs de l'Etat aura poussée plus avant que jamais dans les voies populaires notre droit politique.

«Du reste, messieurs, j'ai voulu seulement retenir, au bénéfice des doctrines avancées, le résultat de votre décision, et je me hâte d'abandonner de grandes thèses qui appartiennent à une position à part dans ce procès, position à laquelle il a été admirablement pourvu.

«Maintenant, messieurs, je dois ramener votre atten-

tion à une tâche moins élevée; je n'emprunterai rien aux doctrines transcendantes du droit public. Il ne m'appartient pas, comme à l'orateur que vous avez entendu à votre audience d'hier, d'aller bâtir l'aire de ma cause au dessus des régions de la loi commune. Je viens défendre de simples accusés que n'abriteraient pas suffisamment l'exception invoquée pour le prince; je viens défendre de simples accusés qui sont citoyens, qui se le rappellent, qu'ils doivent compte à la loi et à votre justice. C'est donc le procès en lui-même, le procès dans ses conséquences judiciaires que je viens débattre devant vous.

«L'un de mes clients le colonel Voisin, lorsque l'Empereur fut conduit à Sainte-Hélène, resta fidèle à son serment et à ses souvenirs, il ne voulut pas prendre de service: il s'occupa d'industrie. En 1830, il rentra dans les rangs de l'armée; en 1831, il fut nommé colonel du 3e régiment de lanciers, et perdit son emploi, par suite d'une intrigue odieuse. Il a passé en Angleterre, il s'est attaché au prince Louis-Napoléon, il est venu avec lui en France, croyant débarquer à Ostende. Vous savez ce qui s'est passé; il a accompagné le prince à la caserne, puis au pied de la Colonne, où, dans son désespoir, le prince voulait mourir sous les balles françaises. Le prince fut entraîné ou plutôt porté par ses amis sur les bords de la mer; déjà la douane s'était emparée du bateau à vapeur. Au moment où le colonel Voisin et ses ccompagnons voulaient s'emparer d'un canot, on a fait feu sur eux. Le colonel a reçu deux balles par derrière dans le bras.

«Hier je me suis laissé entraîner à ce sujet à un mouvement que je n'ai pas pu dominer, mais il n'était nullement dans ma pensée d'offenser la garde nationale de Boulogne.»

Le défenseur de M. Voisin fait ici la biographie de son client.

Me Ferdinand Barrot. «Parquin était devenu capitaine; sous la restauration il fut mis à la réforme. En 1821, il comparut devant la Cour des Pairs accusé d'avoir pris part à la conspiration dite du 19 août, et il fut acquitté.

«Plus tard, en 1836, lorsque le prince Louis-Napoléon fit une tentative sur Strasbourg, Parquin l'accompagna: ce dévouement à la famille Napoléon s'explique parfaitement. En 1819 ou 1820, il est a allé habiter un château qu'il possédait en Suisse, à quelque distance du château d'Arenemberg, où s'était retirée la reine Hortense. Cette princesse avait pour lectrice Mlle Cochelet, dont Parquin devint l'époux. Depuis ce temps, il s'attacha à la destinée du prince Louis-Napoléon. Il fut arrêté à Strasbourg, jugé et acquitté. Il ne s'occupait plus de politique, et n'était rentré en France que pour venir fixer la position qui lui appartenait comme militaire. De retour à Londres, il est parti avec le prince Louis sans avoir été aucunement dans sa confiance.»

Après avoir expliqué la conduite de l'accusé à Boulogne, M. Barrot ajoute: Parquin est tellement convaincu de son innoncence, qu'il y a quelques jours il écrivait à M. le président de la Cour la lettre suivante:

«Monsieur le chancelier,

»Je suis l'aide de-camp du prince Louis; je suis dans la même position que les généraux Drouot et Cambronne qui furent acquittés par le conseil de guerre. Je demande ma mise en liberté immédiate.»

Cette lettre est une preuve de la naïve: stupidité de ces anciens soudards, qui croient que tout leur est permis

ainsi qu'à leur chef parce qu'ils ont été soldats de l'Empire et que comme du temps de Napoléon ils sont au dessus des lois, et du droit des gens.

«La défense de Desjardins, dit Me Barrot, a été facilitée par quelques mots d'indulgence échappés hier à M. le procureur-général. La Cour ne se montrera sans doute pas plus sévère que l'accusation.

Je passe au quatrième accusé dont la défense m'est confiée: Bataille s'occupait beaucoup d'idées industrielles. Comme rédacteur politique, il était partisan de la question d'Orient sous le point de vue de l'alliance russe. Le journal *le Capitole* était le seul journal qui comprit ainsi la question et voilà ce qui explique les articles qu'il a publiés dans *le Capitole*.

«Du reste, son voyage à Londres n'avait d'autre but que ses affaires et ses études sur les chemins de fer. Là, il demanda à être présenté au prince, qui l'accueillit fort bien. De retour à Boulogne, il reçut le 5 août l'ordre du prince de transmettre une lettre à Aladenize. Il dut obéir, et le lendemain il se trouvait à la suite du prince, dont il ignorait les projets. La jeunesse de Bataille recommande son avenir à l'indulgence de la Cour.

«En résumé, et pour compléter la défence des quatre accusés confiés à mes soins, je rappelerai à messieurs les Pairs qu'ils sont des hommes politiques, et qu'ils ne s'effraieront pas outre mesure des fautes attribuées à des hommes politiqnes.»

Me Delacour présente la défense de l'accusé Leduff de Mésonan, et fait l'historique de sa vie militaire.

«Sa mise prématurée à la retraite, dit-il, l'oubli de ses services passés, le mécontentement d'une injustice, ont jeté Mésonan dans le parti du prince. Le prince sait inspirer

de véritables dévouements: si la fortune avait continué à sourire à sa famille, il aurait commandé autrement que par l'intérêt, et il aurait été obéi comme on sait obéir en France à des sentiments d'affection.

«Le seul témoin contre Mésonan est le général Magnan qui lui attribue une tentative de corruption et d'embauchage. Vous avez pu remarquer hier une foule de contradictions et d'invraissemblances dans la déposition du général Magnan. Pour combattre cette déclaration, il fallait quelque chose de plus palpable, de plus fort, de plus invincible, il fallait un fait matériel; nous en avons la prenve: le général Magnan prétend que la conversation dans laquelle Mésonan lui avait fait des propositions au nom du prince, a eu lieu le lendemain d'un dîner; eh bien! je prouve, par le billet d'invitation, que le dîner a eu lieu le 12 juin, et que dès le lendemain, à neuf heures du matin, Mésonan est parti pour la Belgique. Ainsi l'entretien dont on parle n'a pas pu avoir lieu, tout se réduit à un simple fait dont l'accusé a fait l'aveu dans ses interrogatoires. M. le chancelier lui a demandé: «Comment voulez-vons que j'ajoute foi à ce que vous dites, quand je rapproche votre déclaration de ce que vous avez dit, dans un précédent interrogatoire, de la disposition d'esprit dans laquelle vous aviez trouvé le général, du mécontentement que vous prétendiez qu'il aurait éprouvé de certaines promotions qui avaient été faites, de l'amertume avec laquelle il s'en serait exprimé devant vous et avec vous?

«L'accusé a répondu: «Il est bien vrai que le général m'a parlé avec amertume de quelques promotions qui avaient pu le blesser, mais je n'ai pas voulu dire qu'il ait partagé mes vues; je suis bien loin de dire cela.»

«Ainsi il demeure constant que le général Magnan avait témoigné à l'accusé quelques mécontenments au sujet de certaines promotions. Il se plaignait, en effet, d'une injustice qu'il aurait éprouvée en 1834, pour avoir tenu une conduite ambigue pendant les troubles de Lyon.»

(M. le général Magnan, qui est dans le couloir avec les témoins, s'agite avec force, et écrit à M. le chancelier pour réclamer la parole.)

Me Delacour achève sa plaidoirie, et s'efforce de démontrer qu'en s'associant à la fortune dn prince, Mésonan n'avait été nullement initié à ses projets.

L'audience est suspendue pendant un quart d'heure. Durant cet intervalle, M. le général Magnan s'approche du siége de M. le procureur-général et de MM. les substituts, et annonce l'intention de s'expliquer nettement sur les faits qui viennent d'être avancés contre lui. Il continue cet entretien au milieu d'un groupe d'avocats, parmi lesquels se trouve Me Delacour.

Me Barrillon, à la reprise de l'audience, prie la Cour de vouloir bien entendre les explications personnelles de l'accusé Persigny, l'un de ses clients.

Persigny, lisant un discours écrit. «Messieurs les Pairs, il y a sept ans que des études approfondies de la grande époque consulaire et impériale, comparée à l'époque actuelle, me firent adopter les idées-napoléoniennes. Le résultat a été mon admiration pour le grand homme qui a fondé ces idées, et monn dévouement pour le prince, son neveu, qui en a été le représentant.

«L'idée-napoléonienne est à la fois une idée de grandeur et de liberté; faut-il s'étonner qu'elle ne soit pas comprise, aujourd'hui qu'il n'y a ni véritable autorité, ni véritable liberté, aujourd'hui que les partis et les pouvoirs

sont également impuissants, faute d'une personnification de ces grandes et salutaires maximes.

M. le Président. Je ne puis laisser passer ces paroles. L'accusé a dit qu'à notre époque il n'y avait point de pouvoir.

Persigny. J'ai dit qu'il n'y avait ni véritable autorité ni véritable liberté.

M. le Président. Fialin, je ne veux pas entraver votre défense, mais modérez vos paroles.

M. Persigny. Je n'ai point l'intention que vous supposez.

M. le Président. Sans examiner quelles peuvent être vos intentions, je dis que vous vous êtes déjà beaucoup égaré; vous pourriez vous égarer encore.

Persigny. «Je suis fier d'avoir risqué ma vie et engagé ma liberté dans le but d'assurer et *d'agrandir les libertés de mon pays;* je suis fier d'avoir pris la devise de ce prince généreaux qui est venu exposer sa vie sur la côte de France qui vint mourir à Crécy, et qui avait cette devise modeste mais qui a aussi la grandeur: *Je sers!* je suis fier d'être le soldat d'un homme, d'une famille qui est la gloire de la France, car l'idée napoléonienne est l'expression la plus sublime de la révolution française.

«L'idée napoléonienne assure parmi nous l'égalité, elle assure la liberté et le bonheur du peuple. *) L'idée-napo-

*) Nous avons, déjà expliqué dans le volume précedent de quelle façon singulière *l'Idée napoléonienne*, assure l'égalité la liberté et le bonheur du peuple, nous ne redirons pas tout ce que cette prétention à de peu fondé il suffit de jeter un coup d'œil sur le second empire pour en être convaincu.

Nous admirons surtout la devise, de M. Fialin: *Je sers*, qui

léonienne, vous la connaissez: car vous avez servi à ses triomphes, puisque tous, ou presque tous, vous avez été les compagnons de gloire de l'Empereur.

«Il faudrait, messieurs les Pairs, une voix plus éloquente que la mienne pour exprimer dans tous ses développements l'idée-napoléonienne.

«Sénateurs de l'Empire, dites-nous quelle n'aurait pas été la grandeur, la puissance de la France, sans les honteux traités de 1814 et de 1815?

M. le Président. Accusé, tout cela est complétement étranger à votre défense. Les traités de 1814 et de 1815 n'ont aucun rapport avec le procès actuel.

Persigny. La Cour peut apprécier les rapports que je prétends exister. Je ne vois pas pourquoi l'on m'empêcherait de développer ma pensée.

M. le Président. Mais, en vérité, vous ne servez pas votre cause; je vous en donne avis.

Persigny. Comparez, en effet, la grandeur passée et la situation présente de la France, Messieurs, il est un sentiment commun parmi les accusés, c'est le sentiment pénible que nous inspire le triste spectacle de la France humiliée et outragée, lorsque naguère elle envoyait tour à tour ses armées victorieuses dans toutes les capitales de l'Europe. Voici, en effet, messieurs les Pairs, un passage de la brochure intitulée *Idées-napoléoniennes*, que je vous prie d'écouter; vous allez être convaincus.

M. le Président. Tâchez d'aborder votre défense, la Cour n'est pas ici pour entendre lire des brochures.

convient parfaitement à ce valet de l'Empire qui voulait conquérir la France avec une bande de laquais, pour se gorger de ses dépouilles, avec son maître comme il le fait depuis quinze ans.

Persigny. Je dois dérouler devant vous le triste tableau de la situation actuelle de la France comparée à la *domination* qu'elle exerçait autrefois en Europe. C'est en vain que vous comptez parmi vous tant d'illustrations....

M. le Président. Je vous répète, Fialin, que cela est entièrement étranger à votre cause.

Persigny. Eh bien! puisque la Cour ne veut pas m'écouter, je me tais; mais je n'aurai pas été défendu.

M. le Président. Vous avez un avocat.

Persigny. Je proteste contre l'interruption. (L'accusé serre ses papiers et se rassied.)

Me Barillon, défenseur de Persigny, Lombard, Conneau et Bouffet-Montauban, montre comment chacun d'eux a été amené par des circonstances impérieuses à payer un tribut d'admiration et de dévouement à la famille de Napoléon. «Lombard avait eu avec cette famille d'intimes relations, dit-il. Il a étudié la médecine et il a été employé comme chirurgien-major. En 1832, à l'époque du choléra, Lombard était en garnison à Belle-Isle-en-Mer. Un navire marchand dont l'équipage était attaqué du choléra réclame des secours en faveur d'un matelot qui avait le bras cassé. Lombard, sans songer à un danger imminent, monte sur le bâtiment et prodigue ses soins au matelot, qu'il eut le bonheur de sauver.

«Ce n'était cependant pas en qualité de médecin que Lombard était attaché à la personne du prince; les soins de la santé du prince Louis-Napoléon regardaient plus particulièrement le docteur Conneau. Né à Milan de parents français, Conneau, dès son jeune âge, fut attaché à la personne du prince Louis en qualité de secrétaire. Plus tard il devint son médecin, ou plutôt celui de la Reine Hortense, qu'il a assistée dans ses derniers moments.

Il a tenu une espèce de journal de l'agonie de cette princesse, et il y rappelle ces paroles adressées à son fils par la Reine Hortense dans l'intérêt de Conneau: «Je désire que mon fils puisse le garder avec lui.»

«Il ne faut pas réduire ce procès aux mesquines proportions d'un procès criminel; cependant on a voulu jeter le ridicule sur cette expédition en vous parlant de la manière dont elle était composée. On vous a dit que plusieurs de ceux qui en faisaient partie couvraient sous leurs uniformes militaires les livrées de la domesticité.

«L'affaire serait-elle plus importante et plus noble si elle eût été composée d'un plus grand nombre d'individus, si elle eût exposé l'Etat à une collision affligeante? Non, sans doute; car elle est d'autant plus honorable que l'expédition se composait d'un moindre nombre d'individus.»

M. le Président. Je ne puis laisser passer cette expression d'affaire honorable; un attentat n'est jamais honorable.

Me Barillon. J'ai voulu dire à la Cour que c'était une consolation de voir que l'honneur français n'était point intéressé dans cette affaire.

Le défenseur passe ensuite au développement des faits qui concernent chacun de ses clients; il justifie Persigny d'avoir tout à l'heure aggravé sa cause par des paroles imprudentes, et discute ensuite les faits relatifs à Bouffet-Montauban.

«Qu'un rapprochement, dit Me Barillon, me soit permis: On dit sans cesse qu'il est impossible que le prince n'ait pas mis dans sa confidence ceux qui avaient foi dans sa personne et qui le suivaient aveuglément dans une entreprise périlleuse. Eh bien! après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon aux Tuileries, entouré de ses courtisans, recevait

des félicitations sur le dévouement des hommes qui l'avaient secondé dans ses desseins. «Sachez, répondit Napoléon, que je n'avais mis personne dans la confidence de mes projets, moi seul j'ai médité et conduit à exécution mon entreprise.»

«Ainsi Napoléon n'avait point confié ses projets de débarquement à Drouot et à Cambronne, ni à aucun de ceux qui l'accompagnaient; ils n'avaient connu sa pensée qu'au moment de débarquer sur la côte de France. Pensez-vous que son neveu ne l'ait pas imité? pensez-vous qu'il ait admis qui que ce soit au secret de sa pensée?»

Me Nogent Saint-Laurent présente la défense du colonel Laborde.

M. le Président. «Le défenseur d'Aladenize à la parole.»

Un mouvement très-vif de curiosité se manifeste. On remarque qu'Aladenize a revêtu aujourd'hui, avec le pantalon garance, sa capote de lieutenant au 42e. Il porte à sa boutonnière la décoration de juillet.

Me Jules Favre. «Messieurs les Pairs, je sens en prenant la parole, tout ce qu'a de grave la situation du jeune lieutenant Aladenize, qui m'a confié sa défense. Officier dans l'armée, il a mis son épée au service d'une cause que l'événement a condamnée. Aussi ce n'est pas seulement d'attentat, mais de trahison qu'il est accusé.

«De trahison, mot cruel pour un Français, pour un militaire dont les antécédents sont purs, et qui déjà a eu le bonheur de verser son sang pour l'indépendance et les libertés de son pays!

«Toutefois, voyez-le, Messieurs, et permettez-moi de le dire, ce calme que l'accusé a conservé dans tous ses interrogatoires et dans tout ce débat, ce calme n'est pas celui

d'un traître, et la fatalité des entraînements qui l'ont égaré sera comprise surtout au sein de cette assemblée qui, par sa haute expérience des révolutions politiques, sait faire la part de ces natures ardentes que l'irritation pousse quelquefois hors de la ligne du devoir.

«Si Aladenize comparaissait devant un conseil de guerre, j'y disputerais, j'y sauverais la tête de l'accusé. Que sera-ce donc devant un tribunal que les institutions du pays ont placé comme le premier corps politique et ont proclamé le juge souverain des entreprises politiques, qui, par sa composition, son caractère, son élévation, se trouve au-dessus de toutes choses, et puise plutôt ses décisions dans la conscience de l'homme que dans les règles du légiste.

«Je ne voudrais rien vous dissimuler, car pour être digne de vous, la défense doit être sincère; elle ne doit pas surtout oublier que c'est une question d'honneur autant qu'une question de salut qui lui est confiée.

«Oui, messieurs les Pairs, il y a des situations douloureuses et complexes dans lesquelles l'honneur commande tout d'abord une inflexible appréciation. Je trahirais les intentions d'Aladenize, je le déshonorerais sans le sauver, si je l'humiliais devant vous par de lâches paroles; mais aussi je méconnaîtrais son cœur, si je le glorifiais par l'imprudence des exagérations, et si, dans l'excès de mon zèle, je lui faisais un piédestal dans son malheur.

«Ainsi, il vous a dit avec une noble et touchante simplicité: «Si dans le récit de cette triste journée du 6 août quelques faits s'élèvent en ma faveur, les témoins vous les rappelleront; mon rôle est de me taire et d'attendre votre justice.»

«Cette espèce d'abnégation de lui-même vous donne la mesure de son âme et le secret de ses intimes pensées.

«Il entre dans la vie; la mort, il l'embrasserait cependant avec joie, si elle lui arrivait glorieuse; mais la mort avec l'ignominie, il la repousse de toutes ses forces; elle lui fait horreur. Voulez-vous attacher l'infamie à son nom si avantageusement connu dans les rangs de l'armée française? N'est-il donc rien qui l'excuse, qui atténue sa faute, qui doive l'arracher au déshonneur? Examinons les faits, interrogeons la vie de ce jenne homme, plein de force et de courage qui est assis devant vous.

«Le lieutenant Aladenize est un des insurgés de Juillet. Lorsque le peuple se leva en armes en 1830, il combattit dans ses rangs. Il fut blessé et décoré. Pour prix de son sang, il ne réclama d'autre faveur que celle de conserver l'épée qu'il avait saisie pour la liberté. C'est vous dire assez avec quel sentiment il entra dans l'armée. Pour lui, la révolution nouvelle n'était pas seulement l'affranchissement du peuple, c'était la réhabilitation de la France: il la voyait libre, enfin, des engagements contractés envers l'étranger.

«Ceci explique comment, dans une réunion d'officiers jeunes comme lui, comme lui braves, comme lui inquiets de la situation du pays, il a pu ajouter foi aux paroles d'un homme qui se présentait non seulement comme héritier d'un grand nom, mais qui annonçait l'intention de ne saisir le pouvoir que pour le faire sanctionner par l'autorité nationale.

«Tels sont les sentiments qui ont animé Aladenize, il ne s'est attaché au prince que parce qu'il a cru ce prince appelé à rétablir les libertés du pays et à effacer les traces d'humiliation imprimées à la France par d'anciens

traités; il a voulu que la France fût grande, forte et respectée.»

M. le Président. «Je rappellerai au défenseur que la France est grande, forte et respectée; ce n'est pas au défenseur qui parle devant la Cour à méconnaître cette vérité.»

Me Jules Favre. «Je parle des sentiments d'Aladenize; il aurait voulu que la France reprit ses anciennes limites; voilà ce que je voulais dire. Je ne crois pas avoir rien dit qui puisse mériter le reproche que vient de m'adresser M. le président; je serais désolé que mes intentions fussent mal interprêtées.»

Aladenize. «J'approuve du reste les paroles de mon défenseur.»

Plusieurs Pairs. «On n'a pas entendu.»

M. le Président. «L'accusé dit: J'approuve les paroles de mon défenseur.»

Me Jules Favre. «Le moment favorable pour Aladenize était celui où la volonté nationale se manifesterait. Il se complaisait à voir le prince recevant des mains du peuple le bandeau populaire. C'était une illusion, elle a été complétement détruite.»

Ici le défenseur retrace les faits depuis le jour où Aladenize, en semestre à Saint-Omer, a été appelé à Boulogne sur l'invitation du prince, jusqu'à la scène fatale qui s'est passée à la caserne. Il raconte comment Aladenize a détourné les baïonnettes qui se croisaient déjà sur le lieutenant Maussion et le capitaine Col-Puygellier, et le désespoir d'Aladenize qui dans ce moment fatal brisa son épée.

«Messieurs les Pairs, dit-il, vous ne condamnerez pas à mort ce malheureux jeune homme, victime d'une erreur

déplorable. Vous ferez plus encore, vous lui rendrez son épée dont il saura faire un glorieux usage si la France se trouve bientôt dans des circonstances telles qu'elle doive appeler à elle le secours de tous ses enfants. Si cependant une condamnation devait le frapper, sa plus douce consolation sera d'avoir empêché le sang français de couler; c'est ainsi qu'il expiera la faute d'avoir aimé avec passion la gloire et la liberté.»

La parole est à Me Lignier, défenseur des accusés Ornano, Orsi, d'Almbert, Galvani et Bure.

Me Lignier. «Messieurs les Pairs, tout procès, toute lutte juridique se résume, pour ceux qui y assistent, en une idée principale. Pour moi, et d'après mes impressions, le caractère saillant de ce procès, le caractère qu'il faut lui restituer avec d'autant plus d'énergie que l'accusation a fait plus d'efforts pour le lui enlever, a été la franchise avec laquelle chacun des prévenus s'est posé devant vous, la loyauté avec laquelle chacun d'eux a accepté la responsabilité de ses actes, sans forfanterie comme sans faiblesse.

«A ce caractère, messieurs, vous avez pu, vous avez dû reconnaître que les compagnons du prince Napoléon ne se considèrent point comme des conspirateurs qui attendent, sous le poids de leur crime, que la main de la justice les frappe.

«D'où leur viennent donc ce calme et cette tranquillité? est-ce de leur aveuglement, ou n'est-ce pas plutôt du témoignage de leur conscience et de leur confiance dans vos lumières?

«Ils ont voulu, dit-on, eux, citoyens français, apporter dans leur patrie le fléau de la guerre civile.

«Mais qu'ont-ils donc fait pour encourir une aussi

terrible accusation, qui les vouerait non seulement aux rigueurs de la loi, mais encore à la haine du pays? Est-ce qu'ils ont fait appel à la violence? est-ce qu'ils ont engagé le combat?

«Et quand vous voyez que tant de courages éprouvés ont cédé tout d'abord à la résistance d'un seul homme, dites, si vous voulez, que le prince Napoléon s'était exagéré les vœux qui le rappelaient en France, dites, vous, son accusateur, que le pays ne veut pas d'autres maîtres pour le gouverner; mais ne dites pas que le prince et ses amis ont, dans leur folle ambition, voulu livrer la France au désordre et à l'anarchie.

«Non, non; si le colonel Voisin, si le colonel Laborde, si le commandant Parquin, si le commandant Mésonan, suivis d'une troupe nombreuse et bien armée, ont fléchi devant le capitaine Col-Puygellier, seul et en présence de ses soldats, dont la fidélité était ébranlée, c'est qu'ils ne voulaient pas triompher par la violence.

«Et maintenant que le reproche d'attentat que l'anarchie devait faire réussir est écarté, que reste-t-il au service de l'accusation?

«Une descente sur la plage de Wimereux et une promenade dans la ville de Boulogne.

«Singulière contradiction de M. le procureur-général, qui, lorsqu'il s'adresse à vous nos juges, à vous qui devez prononcer sur notre sort, enfle le complot jusqu'à l'énormité, représente l'armée travaillée par des agents nombreux, les chefs tentés par de grandes récompenses, la presse achetée, et qui, lorsqu'il parle pour le public, voue l'expédition de Boulogne à la risée de la multitude, en rapetisse les moyens aux plus mesquines proportions!

«Il faut choisir pourtant, et nous ne pouvons vous laisser le bénéfice de ces deux versions contradictoires.

«Où est la vérité, Messieurs? Je l'ignore; car je ne suis point initié aux secrets du prince. Lui seul peut connaître quelles étaient ses ressources; lui seul pourrait vous dire si sa tentative reposait sur des engagements pris envers lui par des hommes puissants, ou si elle ne reposait que sur de simples espérances.

«Mais, ce que je sais, c'est que les accusés, c'est que mes clients surtout, Ornano, Galvani, Bure, d'Almbert et Orsi, ont été étrangers aux projets du prince. Ils n'ont point eu à contrôler ces projets, car le prince ne les leur a point soumis. Ce sont des soldats à qui le prince a dit à l'instant du péril: «Mes amis, voulez-vous me suivre?» et qui l'ont suivi.

«Voilà en deux mots tout leur crime et toute leur histoire. Est-ce qu'alors il s'est agi pour eux de voir dans le débarquement sur le sol français un attentat contre la sûteté de l'Etat, une violation des Constitutions du pays? Ils n'ont vu qu'une chose, le prince se précipitant dans un péril, et leur honneur intéressé à l'y suivre.

«Je le répète, messieurs, les accusés que je défends n'ont pas délibéré l'expédition à laquelle ils ont concouru, et leur participation n'a pas été le résultat d'un concert politique dès longtemps mûri et arrêté dans le silence.

«C'est là la vérité, je l'invoque, je la saisis, et je place mes clients sous son patronage.

«On a dit: Les accusés étaient au moins des conspirateurs en disponibilité, enrôlés à l'avance pour un complot dont ils ne connaissaient peut-être ni l'heure, ni le lieu d'exécution, mais qui étaient prêts pour toute entreprise et à tout événement.

«Mais où est donc la preuve, où est donc la vraissemblance d'une pareille allégation?

«Quoi! Ornano et Galvani qui, quinze jours avant l'expédition de Boulogne, n'avaient jamais vu le prince; Orsi, livré à Londres à ses spéculations commerciales; d'Almbert et Bure, qui remplissaient dans la maison du prince un emploi ostensible, réel, étaient des prétoriens dévoués d'avance à se lancer aveuglément, au premier signal, dans toute expédition aventureuse!

«Votre haute raison, Messieurs, a déjà rejeté, j'en suis sûr, ces accusations; et je constate ici, bien plus que je ne le provoque, le travail de vos esprits.

«Laissons donc de côté toutes ces superfétations de la cause, et venons aux faits de l'attentat. Ceux-là ne sont que trop avérés, et ce sont ceux-là seuls que vous avez à apprécier.

«Et même je me trompe: les faits de l'attentat, dépouillés de toute circonstance extérieure, la coopération pure et simple à l'expédition de Boulogne, vous échappent.

«Dès que vous avez mis en liberté tous ceux des prévenus qui, en même temps qu'ils avouaient leur participation matérielle à l'entreprise, ont prouvé n'en avoir pas d'avance connu le projet, vous avez nécessairement préjugé que cette participation matérielle ne suffisait pas pour constituer la criminalité, ou plutôt vous avez préjugé que vous ne vouliez atteindre que les instigateurs ou les chefs.

«Si donc j'établis que mes clients n'ont connu les projets de Louis-Napoléon que sur le paquebot; si j'établis, en outre, que leur position vis-à-vis du prince, l'ardeur de leur courage, leurs antécédents leur faisaient un devoir de ne pas l'abandonner sur la plage de Wimereux, je vous aurai fortement conduits à les renvoyer absous.

«Vous ne pouvez avoir deux poids et deux mesures; et votre justice, si elle cessait d'être égale pour tous, deviendrait une iniquité.»

«Abordant les faits qui concernent chacun de ses clients, de défenseur remarque que le seul grief contre Ornano est d'avoir fait partie d'une expédition dont on lui avait caché le but. Ornano devait avoir une aveugle confiance dans le prince et professer pour lui un entier dévouement, car Ornano est plus proche parent encore de Napoléon que l'honorable général qui siége parmi les Pairs.

«Galvani était depuis longtemps attaché à la famille Napoléon. Il était à Naples, près de Murat. Après les malheureux événements de mars 1815, il s'est réfugié avec lui en Corse. Il est monté avec Murat sur un frèle batelet pour échapper à ceux qui le poursuivaient. Galvani a ensuite accompagné Murat dans la désastreuse expédition de Calabre. Tous deux ont été faits prisonniers, et Galvani était encore près de Murat lorsque ce prince, rapidement jugé par une commission militaire, est tombé sous le coup mortel.

«D'Almbert était le secrétaire du prince Napoléon; c'est en cette qualité qu'il a dû le suivre. Il n'est pas plus coupable que Bachon, qui était aussi homme d'affaires du prince, qui a été mentionné dans l'ordre du jour comme ayant des fonctions à remplir, et qui cependant n'a pas été mis en accusation.

«Bure était le frère de lait du prince; il a été élevé avec lui. Depuis l'âge de quinze ans, il ne l'a pas quitté. Jamais il ne s'est mêlé d'affaires politiques.

«Orsi, continue Me Lignier, est un proscrit italien qui a sacrifié à la liberté de son pays une brillante existence et une grande fortune. Obligé de fuir sa patrie, il est

venu se réfugier à Londres, où il fut chargé par le prince, dont il avait été le banquier à Florence, de quelques affaires d'intérêt. *)

«Ses rapports avec lui ne furent jamais ni bien intimes, ni bien fréquents.

«Vous connaissez, messieurs, les événements d'Italie en 1831; vous savez comment les insurgés italiens ont été abandonnés à la merci des armées autrichiennes, vous savez comment les deux fils du roi Louis, pressés de se mettre à la tête des patriotes dispersés, prêtèrent à leur cause leur nom et leur courage, eux qui n'avaient rien promis, qui n'avaient rien à tenir; vous savez enfin comment l'aîné des deux frères laissa la vie dans une rencontre avec les troupes ennemies.

«Or, croyez-vous donc que de pareils sacrifices s'oublient, et vous sentirez-vous maintenant le courage de punir dans Orsi son dévouement pour le prince?

«Orsi doit au prince Louis-Napoléon le prix du sang de son frère tué pour la cause italienne **) et il ne payait pas trop cette dette en l'accompagnant sur les côtes de Boulogne.

«Je pourrais, je devrais peut-être vous peindre, pour vous intéresser à la position d'Orsi, tous les dangers qu'il a courus, toutes les tortures qui ont été infligées à ses amis, tous les malheur de la patrie commune, et l'affreuse tyrannie qui pèse sur elle.

«Mais je comprends que cette question est brûlante, et

*) On sait que ces affaires d'intérêt consistaient à négocier les bons de l'Echiquier volés au trésor anglais et qui ont servi à faire les frais de l'expédition de Boulogne.

**) Le frère de Louis-Napoléon est mort à Forli, de la rougeole et n'a pas été tué pour la cause italienne.

je ne veux pas oublier que si je puis tout dire sur ce sujet, sans danger, vous ne pouvez peut-être pas tout entendre. Je m'arrête donc. Souvenez-vous seulement qu'Orsi, comme tous ses compatriotes, est un noble cœur, et que son dévouement à la cause du prince Louis n'a pas été, quoiqu'il soit étranger à la France, un dévouement d'aventurier.»

Me Ducluseau, avocat de l'accusé Forestier. «Messieurs les Pairs, je pourrais me débattre, moi aussi, contre la justice qui nous est donnée dans cette cause, si j'avais un principe à défendre; je pourrais proclamer dans cette enceinte mieux qu'ailleurs l'inviolabilité des races royales, et soutenir qu'elles sont vis-à-vis les unes des autres comme la nation dans l'état de nature; n'ayant qu'un tribunal, qu'un juge, qu'une justice, le fait; je pourrais soutenir que l'exil, que la proscription, la mort de cent princes ne portent pas une atteinte aussi profonde au principe de l'inviolabilité royale que le jugement d'un seul; je pourrais vous montrer au dehors de terribles logiciens prêts à s'emparer du précédent qui s'établit à la Cour des Pairs. Que dis-je, au dehors? N'avez-vous pas entendu hier dans cette enceinte la souveraineté populaire s'armer à l'avance de votre arrêt par l'organe d'un de ses plus éloquents apôtres?

«Une telle doctrine devant une telle assemblée ne semblerait ni subversive ni révolutionnaire. Elle siérait mieux aux principes de respect dont M. le procureur-général vous a parlé, que la condamnation dont il est venu vos demander ici le déplorable bénéfice. Elle serait surtout plus conforme aux antécédents du gouvernement. Une pareille doctrine ne serait pas surtout considérée j'espère, par la noble Cour, comme une offense à sa haute et impartiale

justice. Nous ne sommes plus aux temps où le mot de justice politique n'avait qu'une signification trop peu douteuse, dans ces temps où le plus fougueux des génies révolutionnaires fut traîné, lui aussi, dans ces mêmes prisons qu'il avait tour à tour peuplées et dépeuplées..., où il repoussa avec amertume ses amis qui lui conseillaient de préparer les pièces pour sa défense. Des pièces, une defense! s'écria-t-il; ne savez-vous pas, mes amis, que je vais subir un jugement politique? Ces temps sont passés, passés, j'espère, sans retour. Nous comparaissons devant le corps le plus élevé, le plus éclairé de l'Etat, celui qui renferme de nobles cœurs, de hautes intelligences, et résume par conséquent la plus magnifique expression de la justice du pays.

«Cette doctrine d'inviolabilité que l'éloquente voix de la défense a si bien proclamée, ne serait donc pas une offense à la Cour, mais un hommage aux principes. Mon rôle, Messieurs les Pairs, est plus modeste. C'est Forestier, dont la défense m'est confiée. Pour lui, messieurs les Pairs, votre compétence n'est pas douteuse; et il se gardera bien de vouloir l'échanger contre ce qu'on appelle la justice du pays! En politique, messieurs les Pairs, toute justice est effrayante, celle du pays comme toute autre, et quelquefois plus qu'une autre. Je l'ai vue parfois bien zélée, bien prompte et bien vive; et si j'avais à demander une justice calme, modérée, patiente, ce n'est pas aux rivages de Boulogne que j'irais la chercher.

«Le défenseur discute les griefs élevés contre Forestier, et décrit le péril qu'il a couru dans la fatale journée du 6 août.

«Sauvé par deux généreux ouvriers, qui échangent avec lui leurs vêtements, Forestier est entraîné par eux vers

Boulogne, où ils étaient bien connus, et où leur assistance le mettait à l'abri de tout soupçon. Un grand tumulte avait lieu sur le port. Ces hommes y entraînent Forestier, et là, sous ses yeux, on s'élance sur ses amis qui se sauvaient dans un bateau. Là, à ses côtés, commence sur eux une vive fusillade. Il voit les uns blessés, les autres mourants, le prince à la nage avec Parquin, Persigny sur le point de se noyer, et une grêle de balles pleuvant autour d'eux. «Vingt ans de prison ne serait rien, me disait Forestier, au prix de ce que j'ai souffert en ce moment. Je voulais m'élancer vers eux pour partager leur sort, mais mes deux compagnons me tenaient fortement serré, et d'autres hommes placés à mes côtés, se méprenant sur la naturne de mes émotions, me criaient: «Sois tranquille, pas un seul ne pourra nous échapper.»

«Quelques jours après Forestier fut arrêté:

«Quand je considère les faits, dit en terminant le défenseur, je me rassure; et je me rassure encore quand je considère les juges.»

M. le Président. «Les défenseurs des accusés ont été successivement entendus; ont-ils quelque chose à ajouter pour compléter la défense?» (Signes négatifs dans les rangs du barreau.)

M. Franck-Carré, procureur-général. «Messieurs les Pairs, tous les faits sur lesquels repose l'accusation ont été acceptés par la défense, et la tâche du ministère public serait accomplie si le premier orateur que vous avez entendu s'était, comme il l'avait annoncé lui-même, renfermé dans son rôle judiciaire. Mais ses préoccupations politiques l'ont enlevé à ce rôle malgré lui, et ses paroles nous ont fait sortir pour un instant de cette enceinte! Ce

n'est pas seulement l'avocat, c'est aussi l'homme politique qui est devenu notre contradicteur. Dédaignant les faits de la cause, il n'a cherché ni à enlever au crime que vous êtes appelés à juger, le caractère de l'attentat, ni à le dépouiller des circonstances graves qui l'ont accompagné.

«On ne trouvait pas sans doute ce procès assez élevé; on s'est efforcé de l'agrandir, et comme s'il y avait nous ne savons quel intérêt d'avenir derrière l'intérêt actuel engagé dans ce débat, on a réclamé devant vous, au nom d'un principe, dont on exagérait à dessein les conséquences, le privilége d'une inviolabilité judiciaire, en faveur de ces prétentions ambitieuses qui se traduisent en attentats.

«Pour nous, messieurs les Pairs, nous n'acceptons pas la position qu'on veut nous faire. Mais nous suivrons la défense sur le terrain qu'elle a choisi; nous sommes prêts à entrer avec elle dans l'examen des questions qu'elle a soulevées, et nous démontrerons sans peine que la raison, la polititique et la loi sont d'accord pour justifier cette accusation.

«Assurément, messieurs, notre adversaire a fait preuve de peu de bienveillance pour le gouvernement de juillet; il ne lui a pas cependant dénié de de droit de se défendre, et ne l'a pas condamné à subir, sans les repousser, toutes les attaques de ses ennemis.

«Ne voulût-on voir en effet dans l'ensemble de nos institutions qu'un gouvernement de fait, ceux même qui croiraient avoir conservé le droit de l'attaquer, lui reconnaîtraient encore le droit naturel de défense, qui dans ce monde appartient à tout ce qui a vie, à tout être collectif ou individuel, Nous vous dirons tout à l'heure ce que

c'est que le gouvernement de juillet, et comment c'est à sa nature et à ses principes qu'il faut précisément rendre grâce de ce qui fait aujourd'hui l'objet de nos griefs.

«Mais dès à présent, nous sommes fondés à dire que vous reconnaissez à ce gouvernement le droit de se protéger lui-même contre les attaques de ses ennemis. Nous vous demandons alors ce que vous vouliez, si vous ne vouliez pas ce procès? Le droit de défense d'un gouvernement, songez-y, c'est la raison politique ou la loi; c'est l'arbitraire ou la justice.

«Si vous ne voulez pas de la justice, si vous récusez la plus haute juridiction du pays, c'est donc l'arbitraire que vous réclamez. Vous voulez être traité sans doute par ce gouvernement libéral comme vous l'eussiez été il y a trente ans, il y a vingt ans peut être?

«Eh bien! le gouvernement de juillet ne fait pas d'injonction aux citoyens de courir sus à ses ennemis; il ne les a pas condamnés d'avance sur une reconnaissance d'identité;*) il appelle la justice à décider; il les juge, il ne les proscrit point; cela est nouveau, nous en convenons, dans l'histoire des gouvernements, et c'est pour cela que nous sommes fondés à dire que ce gouvernement est le plus libéral qui fut jamais. Savez-vous d'où lui vient ce caractère?

C'est que la puissance, qui est née de la révolution de juillet, est la puissance légitime par excellence, parce

*) Le premier Empire les faisait fusiller sans jugement après la simple constatation de l'identité comme le duc d'Enghin, étrangler dans leur prison comme Pichegru ou empoisonner comme Toussaint Louverture. Le second Empire les a fait massacrer en masse dans les rues après le deux décembre, et il a fait guillotiner, et déporter ceux qui avaient échappés à ses premiers coups.

qu'au lieu de représenter l'ancien régime, elle représente le régime nouveau; parce qu'elle est la réalisation la plus complète de cette grande régénération de 89 qui a fondé, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la nouveau droit public de la France, parce que sa légitimité, au lieu de chercher son point d'appui dans une idée qui n'est pas de ce siècle, s'établit et se fonde sur la base la plus large et la plus durable, celle des sentiments nationaux, des intérêts nouveaux du pays, de sa grandeur et de sa dignité! Elle est précisément légitime, cette glorieuse révolution, sachez-le bien, par les raisons mêmes qui vous font dire qu'elle ne l'est pas.

«Nous le savons, messieurs les Pairs, il est dans les nécessités d'un certain parti politique de s'attaquer avec autant d'obstination que d'impuissance au principe de cette révolution, et toutes les habiletés oratoires du langage que vous avez entendues se sont appliquées à faire comprendre, sans l'exprimer, cette pensée que notre gouvernement, issu d'une insurrection, n'a pas en lui cette autorité légitime qui imprime à ses ennemis le caractère de rebelles. Nous avons trop le sentiment de nos devoirs, messieurs, pour accepter une discussion sur ce terrain; la révolution de juillet n'aura jamais besoin d'être défendue, et le gouvernement qu'elle a fondé ne se laissera jamais mettre en cause par qui que ce soit. Mais nous sommes toujours heureux et fiers, messieurs, quand l'occasion s'en offre à nous, de rappeler ces grandes circonstances, et d'en montrer à tous le caractère.

«Ceux qui ont parlé d'une comédie dequinze années ont calomnié le pays; la France a pris au sérieux le gouvernement de la Restauration; elle n'aimait pas son origine; elle redoutait ses tendances, mais elle avait accepté la

Charte de 1814 avec son véritable caractère, celui d'un contrat formé entre le présent et l'avenir. On avait bien pu écrire dans cette Charte le principe d'un droit que le pays ne reconnaissait pas, et rayer d'un trait de plume le Consulat et l'Empire, Bonaparte et Napoléon. On avait pu se donner la satisfaction de dire qu'on l'octroyait de sa pleine puissance et par un acte de bon plaisir; elle n'en restait pas moins aux yeux de la France, et dans la vérité, comme le pacte qui unissait la nation à la dynastie régnante, comme l'inévitable condition de l'avénement de cette dynastie.

«C'est là, Messieurs, qu'était la force du gouvernement de la Restauration; ses fautes et ses malheurs sont venus de ce qu'elle n'a pas compris cette vérité: elle a cru à la toute puissance de ce qu'elle appelait son principe; et quand, dans son égarement, elle a voulu demander à ce principe le droit de déchirer de ses mains ce contrat qui, seul, la soutenait, et d'enlever au pays sa Constitution, deux jours ont suffi à sa chute! Tant il est vrai que le principe de souveraineté inhérent à la personne royale, et les anciennes lois fondamentales qui avaient pu faire autrefois la stabilité de la monarchie, n'étaient plus le titre, ni la garantie constitutionnelle; tant il est vrai que ce n'était pas en vertu de ses droits anciens, et d'une légitimité préexistante, mais bien plutôt malgré son obstination à les invoquer, que cette dynastie a gouverné quinze ans le pays.

«Eh bien! cette force que la Restauration a repoussée, le gouvernement de Juillet la possède et saura la conserver. Mais il a de plus une origine nationale et pure, et des tendances libérales et généreuses. Il n'a pas eu le malheur d'arriver après une invasion étrangère, mais après

le triomphe des lois sur la révolte du pouvoir; il est le produit de la volonté nationale librement exprimée par les mandataires légaux du pays, en présence du pays lui-même tout entier. Voilà ce qui fait la grandeur et la force de ce gouvernement; c'est par là qu'il répond aux besoins du présent, et qu'il assure les intérêts de l'avenir; et c'est précisément parce que son origine repose sur la victoire de l'ordre et des lois, parce qu'il est ainsi la négation la plus formelle du principe de l'insurrection, qu'il possède à un plus haut degré qu'aucun autre cette puissance et cette autorité légitimes qui donnent le droit et la force de réprimer et de punir la rébellion par la justice.

«Nous le savons, messieurs, jamais le pouvoir judiciaire n'a encore réalisé plus explicitement qu'il n'est appelé à le faire dans ce procès, le grand et nouveau principe de l'égalité de tous devant la loi; et dans cette circonstance; d'ailleurs si pénible, nous sommes fiers par là de nous associer à son œuvre.

«Cependant, messieurs, le défenseur vous a contesté le droit de juger, et c'est en réalité une incompétence politique qu'il a soutenue devant vous.

«Vous ne pouvez juger, parce que Louis Bonaparte n'a pas seulement commis un attentat, mais qu'il est venu contester la souveraineté à la maison d'Orléans.

«Vous ne pouvez juger, parce que Louis Bonaparte est placé par une loi du pays en dehors du droit commun.

«Vous ne pouvez juger, enfin, parce que l'impartialité est la première condition de la justice, et que dans une telle cause vous ne pouvez pas, vous ne devez pas être impartiaux.

«Reprenons, messieurs, en peu de mots, et discutons rapidement chacune de ces propositions.

«Louis Bonaparte est venu contester la souveraineté à la maison d'Orléans.

«Messieurs; l'accusé et son défenseur ont reculé devant la pensée d'une revendication de la légitimité impériale. Quelles que fussent les prétentions personnelles, les ambitions cachés, on a compris qu'après vingt-cinq années écoulées, après trois règnes, après une grande révolution, qui depuis dix ans a fondé un trône national, on ne pouvait sérirusement invoquer un droit d'hérédité absolu qui donnât l'empire par lui-même, qui fit par lui-même à la nation un devoir de l'obéissance; on a bien voulu se borner à chercher dans ces anciens suffrages le droit de la consulter de nouveau. C'est comme un litige dont l'objet est le trône de France, et où le compétiteur, ses titres à la main, vient demander jugement.

«Certes, messieurs, si tel était le procès, vous n'en seriez pas les juges, vous n'auriez pas le droit de prononcer. Mais par quelle aberration a-t-on pu être amené à penser que ce fût la matière d'une contestation licite, et qui peut être soumise à la nation elle-même, engagée sans contrainte comme sans regret par le contrat de 1830? A-t-on imaginé que vous seriez les tuteurs assez faibles des droits sanctionnés par votre sagesse et par vos votes, pour tolérer qu'on les remit témérairement en question, et pour permettre un seul instant à qui que ce fût de révoquer en doute la légitimité de notre Charte et l'autorité des pouvoirs qu'elle institue?

«La toute puissance nationale est toujours invoquée par les factieux que leurs ambitions ou leurs mécontentements personnels entraînent dans la révolte; mais la justice

leur rappelle que ces immenses procès de souveraineté dont les peuples sont les juges, ne penvent être soulevés que par eux. Ils ne s'engagent jamais sous la protection du droit et avec les conditions du succès qu'aux jours marqués pour les révolutions, quand des droits sacrés, quand des intérêts légitimes sont méconnus par un pouvoir aveugle, quand les forces de la société s'émeuvent d'elles-mêmes, et qu'une volonté commune les entraîne vers le même but.

«Examinons maintenant, messieurs, dans une discussion rapide, si la seconde objection élevée contre votre justice, au nom de la loi du 11 avril 1832, a plus de force et plus de valeur. Mais d'abord, reportons-nous au texte, et consultons l'esprit de cette loi.

«D'après les dispositions combinées de ses articles 1er et 4, «le territoire de la France est interdit à perpétuité » aux ascendants et descendants de Napoléon, à ses oncles » et tantes, à ses neveux et nièces, à ses frères, à leurs » femmes et à leurs descendants, à ses sœurs et à leurs » maris. »

«Ainsi, par le seul fait de sa présence sur le territoire français, le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte violait manifestement la loi du pays: le gouvernement était en droit de le saisir et de l'expulser du territoire; c'est la loi qui le veut ainsi; c'est un acte constitutionnellement émané des trois pouvoirs.

«Cette loi politique honore le gouvernement de juillet, car elle remplace la loi du 14 janvier 1816, dont on n'eut pas cherché devant vous la sanction, puisqu'elle punissait de mort le seul fait de la présence. Nous reconnaissons donc qu'en abrogeant cette exhorbitante disposition pénale, la loi de 1832 n'a donné qu'un droit, n'a imposé qu'un de-

voir au gouvernement, celui d'assurer son exécution en répondant au fait de la présence par le fait de l'expulsion, et si le prince Bonaparte était poursuivi devant vous pour avoir pénétré sur le territoire de la France, s'il était possible que le ministère public, érigeant de sa propre autorité au rang des crimes le fait de la contravention à cette loi, vînt solliciter de vous une condamnation pénale, oh! alors, nous comprendrions l'objection qui nous est faite, nous reculerions devant sa force, et vous n'hésiteriez pas à l'accepter.

«Mais, en vérité, messieurs, la prétention de la défense est plus extraordinaire que ne le serait encore la nôtre dans l'hypothèse impossible que nous vous présentons. A l'en croire, la loi de 1832 devient un obstacle à la poursuite; elle couvre ceux qu'elle bannit du territoire d'une complète inviolabilité, quand ils pénètrent sur ce territoire; ce n'est plus une loi de banissement, c'est une loi de privilége; il y a plus, elle s'abroge par sa violation même, elle protége ceux qui la violent, et son premier effet est de s'opposer à sa sanction.

«Eh bien! nous n'hésitons pas à dire qu'une telle prétention répugne au bon sens comme elle répugne au texte et à l'esprit de la loi; la violation du bannissement politique ne peut devenir une excuse nécessaire pour tous les crimes qui la suivront. La raison indique, au contraire, qu'un manquement de plus à la loi ne peut être qu'une circonstance aggravante.

«Au surplus, messieurs, à cet égard la discussion de la loi de 1832 doit écarter toutes les controverses. La proposition de rappeler dans cette loi la sanction pénale écrite dans la loi de 1816 fut faite à la Chambre des Députés, et cette proposition, dans une plus saine intelli-

gence des principes de notre révolution de 1830, fut bientôt repoussée par son auteur lui-même et par la Chambre tout entière. Il fut dit alors par la commission «que la mort prononcée par l'art. 91 serait une peine trop rigoureuse pour l'un des membres de la dynastie déchue qui pénètrerait sur le sol français, si d'ailleurs aucun projet de guerre civile, de renversement de la dynastie régnante, ou des institutions politiques qui nous régissent, n'accompagnait sa rentrée; que si, au contraire, quelques uns de ces crimes pouvaient lui être reprochés; les dispositions du code pénal seraient suffisantes et l'atteindraient.» Telles sont précisément, messieurs, et personne ici ne le conteste, les circonstances dans lesquelles se présente l'accusation contre Louis Bonaparte.

«Ainsi le moyen qu'on développe devent vous est jugé par la loi elle-même comme il l'est par les seules lumières du bon sens.

«Qu'aurions-nous besoin de plus, messieurs? Nous sommes ici devant la Chambre de Pairs, mais devant la Chambre des Pairs convoquée en Cour de justice. La loi, voilà notre règle à tous, et dès qu'elle a parlé toutes les discusussions doivent cesser.

«Ainsi, vous nous demandiez où était notre droit; nous vous avons répondu par notre devoir: et cependant vous vous emparez de l'indulgence de ce gouvernement pour vous en faire une arme contre lui. Vous lui rappelez l'acte de clémence de 1836; et c'est au nom de Louis-Bonaparte que vous ne craigez pas de renouveler aussi les souvenirs de 1837.

«Eh bien! nous répondrons que ce qui fut alors pardonné à votre jeune inexpérience, ne peut plus l'être à votre *persistance coupable.* Nous dirons que ce qui fut accordé au

respect du nom que vous portez, ne peut plus l'être quand *l'obstination de vos projets insensés* fait un devoir au gouvernement d'y mettre obstacle.

«Ce n'est donc pas nous qui avons voulu ce procès, c'est vous qui l'avez voulu; c'est vous qui l'avez rendu nécessaire.

«Cependant le défenseur, messieurs, par une habileté de langage qui lui est familière, est revenu à sa première argumentation en la présentant sous une forme nouvelle.

«Ce n'est plus dans la prétention de Louis-Bonaparte, c'est-à-dire dans la nature et dans la gravité du crime en lui-même qu'il trouve une fin de non-recevoir contre votre justice, c'est dans cette haute justice elle-même relativement au crime dont elle doit connaître.

«Vous ne pouvez être impartiaux, vous dit-il, sous l'empire d'un droit politique consacré; comment voulez-vous être juges?

«Quelle est donc, messieurs les Pairs, la mission que vous avez à remplir? quelle est la question qui s'agite devant vous? Est-ce que cette question, comme dans tous les débats judiciaires, n'est pas celle de savoir si les accusés déférés à votre justice ont ou n'ont pas commis le crime qu'on leur impute? Est-ce que vous n'avez pas à rechercher dans les faits et dans les détails de cette cause, non plus seulement si les accusés ont matériellement commis le fait qu'on leur impute, mais aussi toutes les circonstances qui peuvent faire apprécier leurs intentions, apporter des excuses aux actions, des tempérances à la peine? Est-ce que ce n'est pas là, messieurs les Pairs, le texte même qn'ont développé devant vous tous les défenseurs que vous avez entendus hier? Est-ce qu'ils n'ont

pas pris soin réfuter par leurs paroles, le discours du premier orateur que vous avez entendu et l'étrange prétention qu'il a soulevée devant vous? Votre mission dans cette affaire est donc celle du juge dans tous les procès criminels: il s'agit de constater le crime, de rechercher si les accusés en sont les auteurs, et de peser toutes les circonstances qui peuvent accroître ou atténuer la culpabilité de chacun d'eux.

«Nous le demandons maintenant, quelles sont donc les raisons qui s'opposeraient à votre impartialité, messieurs les Pairs? Ah! c'est qu'il faut dire ce que c'est que l'impartialité, qu'on vous demande! Cette impartialité, c'est dans la qualification, c'est dans le jugement du crime lui-même qu'on veut l'imposer à vos délibérations.

«Qu'est-ce à dire, messieurs? Qui donc espère-t-on abuser par une telle argumentation? Par quelle confusion d'idées et de principes veut-on attribuer au juge l'examen et le jugement de la loi elle-même?

«Le premier devoir du juge, faut-il vous le dire? c'est précisément d'avoir par avance accepté la loi, c'est-à-dire condamné le crime dans son cœur et dans sa pensée. Vous voulez qu'il monte sur son siége pour juger entre le crime et la loi; mais ce que vous lui demandez alors, c'est de forfaire à tous ses devoirs: c'est de mentir au titre même en vertu duquel il siége; c'est de violer le serment qu'il a prêté.

«Une telle doctrine, messieurs les Pairs, ne pouvait être présentée devant vous que par la plus étrange préoccupation, résultat nécessaire de la fausse situation qu'on s'était faite; c'est, qu'en effet, on a écarté du procès le procès lui-même; c'est qu'au lieu du débat judiciaire qui s'agite devant vous, on a discuté sérieusement les rêves et

les illusions du prince Louis Bonaparte; c'est qu'en mettant au néant nos institutions politiques, en donnant un démenti à la glorieuse révolution de 1830, qu'on n'a pas craint d'appeler *un incident,* on vous a conviés à mettre dans la balance la royauté de Juillet et la souveraineté transmise à Louis Bonaparte, et à peser impartialement les droits de chacun.

«Eh bien! ce que nous avons à vous dire, c'est que la question que vous prétendez soulever, n'est pas une question; c'est que c'est précisément pour avoir soulevé cette question à main armée sur le territoire, que Louis Bonaparte et ses complices sont traduits devant la Cour des Pairs; c'est que l'énoncé même de cette question est un déli prévu et puni par nos lois.

«Vous nous demandiez hier de respecter l'idée de la justice, de ne pas confondre un arrêt avec un acte de gouvernement; nous sommes en droit de vous répondre que ce sont les doctrines dont vous vous êtes rendu l'interprête qui altèreraient, s'il était possible, le càractère sacré de la justice, en élevant le magistrat contre la loi.

«En vérité, messieurs, c'est trop insister peut-être sur une argumentation demeurée sans force, parce quelle n'est, en réalité, rien autre chose qu'une protestation déguisée et impuissante contre l'existence légitime de notre gouvernement. En nous résumant, nous pouvons dire à Louis Bonaparte: *Quel droit invoquez-vous? tous vous condamnent.*

«Est-ce le droit des gens? mais le droit des gens, ce serait le droit de vous enfermer, de vous retenir prisonnier jusqu'à la paix, et c'est ici qu'apparaît l'étrangeté de cette prétention; car, comme d'après vous-même, c'est le droit qui s'attache à votre naissance qui vous constitue en état

de guerre, il en résulterait que vous seriez arbitrairement détenu toute la vie; c'est que, en effet, vous n'êtes pas un Etat, une puissance; c'est qu'aucun gouvernement, aucune société ne peut être en guerre ou en paix avec vous, par la raison que les Etats n'ont pas de rapports de cette nature avec les individus.

«Vous n'invoquerez pas apparemment le droit commun: car c'est le droit commun que nous vous appliquons. C'est donc la politique; eh bien! la politique on vous l'a appliquée en 1836; on n'a pas voulu vous traiter autrement qu'une princesse qui avait aussi tenté la guerre civile; on a fait juger vos complices, après vous avoir ouvert les portes de la prison. Aujourd'hui c'est encore la politique, en même temps que c'est la loi qu'on vous applique; car la politique c'est la prudence, et *la prudence veut qu'on mette enfin obstacle à votre persistance coupable.*

«Est-ce à dire qne vous présentez des dangers pour le pays? non, assurément, et vous même devez le reconnaître aujourd'hui; mais *vos folles entreprises ne valent pas la vie d'un homme, et de votre main vous avez versé le sang d'un brave soldat!*

«Maintenant, messieurs les Pairs, répondrons-nous à cette partie de la défense, où, en vous demandant de juger humainement les choses humaines, on appelait votre indulgence sur le neveu de l'Empereur?

«A cet égard, nous n'aurions pas un mot à dire si la défense avait été plus heureuse dans le choix de ses motifs d'excuse. On les a cherchés d'abord dans les circonstances politiques du moment, oubliant apparemment l'entreprise de Strasbourg et l'aveu de Louis Bonaparte qu'il a renoué ici les trames criminelles qui ont préparé l'atten-

tat du 6 août, dix-huit mois avant l'exécution de cet attentat.

«Dans ces mêmes pensées d'atténuation et d'excuses, le défenseur a tracé devant vous un triste tableau de notre société moderne. Jetant un regard sur les cinquante dernières années de notre histoire, il vous a rappelé ces grandes vicissitudes de la fortune qui, tour à tour, ont élevé ce qu'elles avaient abaissé, abaissé ce qu'elles avaient élevé; et en déplorant ces bouleversements successifs de l'ordre politique, il a gémi sur les rudes atteintes qu'ils portaient au droit et à la morale, à l'énergie de la conscience et à la majesté des lois. Il s'est demandé ce qu'il y avait aujourd'hui de permanent et de durable dans la societé, et il n'y a rien vu de constant que l'inconstance universelle. Dans cette effrayante succession de trônes et de Constitutions, dans ce choc confus de toutes les doctrines et de toutes les opinions, il a regretté amèrement le naufrage de ces principes qui lui semblaient avoir rallié dans les anciens temps tous les esprits à une foi commune, et tous les cœurs au sentiment des mêmes devoirs.

«Nous n'avons certainement pas, messieurs, la pensée de demander à l'histoire si c'est de nos jours seulement que les hommes ont été violemment divisés par les passions, les intérêts et les idées, ni de méconnaître ce que devaient apporter de troubles et d'incertitudes dans les intelligences les mouvements violents et rapides à travers lesquels se formait l'œuvre pénible d'un état social fondé sur de nouvelles bases. Des esprits superficiels, ne découvrant pas la loi supérieure qui réglait ces agitations, ont pu n'y voir que les caprices passagers de la fortune et les triomphes successifs des principes contraires; mais l'esprit élevé de notre contradicteur cède assurément à des

préoccupations particulières, quand il souffre que la raison des événements lui échappe, quand il perd de vue les progrès laborieux et lents, mais continuels èt assurés, de ce droit nouveau qui, pour rajeunir la société, s'est élevé sur des ruines qu'il n'avait point faites.

«En rappelant ses combats, on ne devait point oublier ses victoires; et tels sont aujourd'hui ses bienfaits, conquêtes inviolables de la civilisation, qu'ils effacent les vestiges des luttes qu'il a dû soutenir. Non, messieurs, il ne ravit point à l'humanité ses nobles priviléges de conscience et de moralité; il n'enlève rien aux lois de leur vigueur, rien aux magistratures de leur autorité. Assez sûr de lui-même pour être toujours modéré dans la force, et souvent clément dans la justice, pour ne se montrer jamais ombrageux et exclusif, pour protéger tous les intérêts légitimes, il remplace le prestige d'antiquité qui lui manque et la puissance ébranlée des respects traditionnels par la consécration qu'il reçoit de l'opinion publique, et par l'énergie d'action qu'il puise dans les volontés communes. Ce droit public, messieurs, la révolution de Juillet l'a sanctionné tel que l'avaient élaboré quarante années d'épreuves, tel que le formulait l'opinion générale, éclairée par cette longue expérience. C'est là ce qui lui donne sa force et sa stabilité; c'est là ce qui la protége contre les agressions de ses ennemis, de quelque part qu'ils viennent, soit qu'ils nient son principe, soit qu'ils l'exagèrent, soit qu'ils l'invoquent contre elle. Comme elle se sentait chargée des destinées de l'avenir, elle n'a pas répudié l'héritage du passé; elle n'a rien méconnu, rien redouté, rien nié de ce qui avait été, parce qu'elle se savait l'expression sincère et puissante de ce qui était. Pour le gouvernement qu'elle a fondé, comme pour la nation qui l'a faite, la chaîne des

temps n'a jamais été brisée, et aucune fiction à son usage n'a été introduite dans l'histoire du pays.

«Qu'on ne l'accuse donc pas de s'être en quelque sorte démentie elle-même et d'avoir ébranlé l'œuvre de ses mains, lorsque son enthousiasme longtemps comprimé par un pouvoir jaloux, a célébré les splendeurs d'une glorieuse époque. Le fait, quelque glorieux qu'il puisse être, ne suffit sans doute pas pour constituer un droit: mais lorsque dans ce pays, menacé par l'étranger, apparut cet homme qui, fixa au dehors la victoire sous ses drapeaux. Il régna, soutenu plutôt par ses œuvres que par les suffrages qu'il fit recueillir, plutôt consacré par la victoire que par l'huile sainte qui coula sur son front.

«Mais reconnaître le pouvoir qu'il exerça, était-ce justifier les prétentions de ses héritiers? Messieurs, la France de 1830 a montré ce qu'elle pensait de sa dynastie. C'est que les temps avaient marché; c'est que les événements avaient prononcé. Ce n'était pas aux cris de *vive l'empereur!* c'était aux cris de *vive la Charte!* que le peuple avait combattu dans les rues de Paris, et le génie de la liberté s'élevait même au dessus du génie de la victoire.

«Chose remarquable, messieurs, il avait fait triompher au dehors l'esprit nouveau; mais au dedans il l'avait comprimé en rendant de jour en jour son pouvoir plus absolu. L'Empire n'est plus aujourd'hui un mode de gouvernement, une constitution politique, une forme d'organisation sociale; c'est le nom d'une époque.

«Eh quoi! parce que le gouvernement de Juillet s'associe à toutes les sympathies publiques, et, dépositaire de l'honneur du passé comme du destin de l'avenir, admire ce que la France admire, et se plaît à lui rappeler le souvenir de sa grandeur, vous avez pu penser que ces hom-

mages vous appelaient, et vous frayaient un chemin vers l'Empire? Quoi! parce qu'un prince français traverse les mers pour ramener, au nom de la patrie, sur les rives de la Seine, les cendres que le rocher de Sainte-Hélène avait gardées, vous avez pu penser que vous aviez seul le droit de les recevoir au sein de la France par vous régénérée!

«Non, non! les gouvernements qui préparent leur ruine, et qui ouvrent les voies à leurs ennemis, ce sont ceux qui luttent avec effort contre les généreuses tendances de l'esprit public et qui s'usent à les comprimer: ce ne sont pas ceux qu'unissent aux citoyens les mêmes admirations, les mêmes volontés, les mêmes sentiments d'indépendance et de nationalité. Tout condamnait donc vos *prétentions surannées et vos criminelles entreprises;* tout vous présageait le dénouement où est venu s'ensevelir une *présomptueuse ambition.* Vous êtes venu en France pour *un crime;* vous vous y trouvez devant la justice; elle vous infligera, comme à tous les coupables, le châtiment légal que vous avez encouru.»

«M. le prince Louis Bonaparte se lève, et s'exprime ainsi: «M. le procureur-général vient de prononcer un discours très-éloquent, mais il était inutile. En priant M. Berryer de vouloir bien expliquer ici mes intentions *dénaturées*, *) d'expliquer mes droits, j'ai voulu par là faire mon devoir envers ma naissance et ma famille. M. Berryer a admirablement bien rempli mon attente. Mais maintenant qu'il ne s'agit que de mon sort, je prie M. Berryer de ne pas continuer ces débats.» (Marques de surprise et de désappointement dans les tribunes.)

*) Louis Bonaparte a bien raison de dire que ses intentions sont *dénaturées*, quoique ce ne soit pas là la pensée qu'il a voulu exprimer.

Me Berryer. «Les nobles sentiments que le prince Napoléon vient d'exprimer rendent plus précieux pour moi l'honneur qu'il ma fait de me choisir pour son avocat, et je suis plus heureux d'avoir apporté tout le zèle, toute la franchise, toute l'énergie de mes convictions à sa défense. Je lui obéirai. (Nouveau désappointement parmi les nombreux spectateurs.) Qu'aurais-je à faire, en effet, pour répondre au réquisitoire que vous venez d'entendre? Discuter une autre cause, défendre mes opinions, mes convictions personnelles, et répondre en quelque sorte à ma propre accusation: pour de tels débats une autre arène m'est ouverte.»

La séance est suspendue pendant un quart d'heure: une vive agitation règne parmi les groupes formés dans l'hémicycle. A trois heures l'audience est reprise.

M. le Président. Aucun des défenseurs ne demandant plus la parole, M. le procureur-général va présenter ses réquisitions.

M. le procureur-général: «Le procureur-général du Roi requiert la Cour de lui donner acte en ce qui concerne le nommé Prosper Alexandre, dit Desjardins, de ce qu'il déclare s'en rapporter à la prudence de la Cour.

«Et attendu que les nommés Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, Charles-Tristan comte de Montholon, Jean-Baptiste Voisin, Denis-Charles Parquin, Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet-Montauban, Etienne Laborde, Louis-Séverin Le Duff de Mésonan, Jules-Barthélemy Lombard, Henri Conneau, Jean-Gilbert-Victor Fialin dit *de Persigny*, Alfred d'Almbert, Joseph Orsi, Mathieu Galvani, Napoléon Ornano, Jean-Baptiste-Théodore Forestier, Martial-Eugène Bataille, Jean-Baptiste-Charles Aladenize, Pierre-Jean-François Bure, se sont rendus coupables à Bou-

logne, le 6 août dernier, d'un attentat dont le but était, soit de détruire soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en s'armant, ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres;

«Crimes prévus par les art. 87, 88, 89 et 91 du Code pénal;

«Le procureur-général du Roi requiert qu'il plaise à la Cour faire application aux sus-nommés des peines prononcées par les dits articles:

«Déclarant toutefois, le procureur-général, s'en rapporter à la Cour pour faire droit à son réquisitoire et pour tempérer les peines si elle le juge convenable.»

M. le Président. «La Cour donne acte à M. le procureur-général de ses réquisitions, et ordonne qu'elles seront déposées sur son bureau pour y être fait droit dans le cours de ses délibérations. Les avocats des accusés ont-ils quelque chose à ajouter. (Même silence au banc des avocats.)

«Prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

Le prince Louis Bonaparte. «Je n'ai rien à ajouter.»

Le général Montholon et les autres accusés, sur la même interpellation, déclarent n'avoir rien à dire.

M. le Président: «La défense étant complète, le ministère public ayant déposé ses réquisitions, la Cour déclare que les débats sont clos et terminés. La Cour va se retirer dans la salle de ses délibérations pour prononcer sur les réquisitions qui lui ont été faites. Son arrêt sera prononcé dans l'une de ses prochaines audiences. L'audience publique est levée. Qu'on fasse retirer les accusés.»

La Cour des Pairs dans sa séance du 6 octobre 1840 a prononcé son arrêt de condamnation dont voici les principales dispositions:

«En ce qui touche le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte:

«Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, qu'il s'est rendu coupable, le 6 août dernier, à Boulogne, d'un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement; soit d'exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres, crimes prévus par les articles 87, 88 et 91 du code pénal.

«Vu pareillement les articles 59 et 60 du code pénal, attendu que les peines doivent être proportionnées à la part que chacun des coupables a prise à l'attentat qu'ils ont commis: Condamne Charles-Louis-Napoléon Bonaparte à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume.

«J. Baptiste Aladenize à la peine de la déportation.

«C. Tristan comte de Montholon, Charles Parquin, Jules Lombard, Jean-Gilbert Fialin, dit Persigny, à vingt années de détention.

«Ordonne, conformément à l'article 436 du code pénal que les condamnés sus-mentionnés resteront pendant toute leur vie sous la surveillance de la haute police, les déclare déchus de leurs titres, grades et décorations.

«H. J. Conneau à cinq années d'emprisonnement et Laborde à deux années d'emprisonnement.

«Ordonne que H. J. Conneau restera sous la surveillance de la haute police pendant cinq années; ordonne également qu'Etienne Laborde restera sous la surveillance de la haute police pendant deux ans. Les condamne tous

solidairement aux frais du procès, lesquels seront liquidés conformément à la loi.

«Déclare Prospert Desjardins, M. Galvani, d'Almbert et Bure acquittés de l'accusation portée contre eux, ordonne qu'ils soient mis en liberté s'ils ne sont retenus pour autre cause.»

Les autres insurgés, domestiques au service de Louis Bonaparte, les matelots du *Châtean d'Edimbourg* avaient déjà été mis en liberté après une ordonnance de non lieu.

Telle fut la fin de la ridicule équipée de Boulogne.

Louis Bonaparte fut tranféré le lendemain à la citadelle de Ham,[1] qui lui fut désignée pour subir sa peine.

Les autres condamnés furent transférés à la prison de la Conciergerie, le général Montholon et le docteur Conneau obtinrent bientôt l'autorisation et la faveur de partager la captivité du prince. On accorda en-outre à ce dernier son valet de Chambre, Charles Thélin, qui, quoique non condamné put venir habiter la forteresse de Ham en conservant sa liberté; Madame Montholon jouit aussi du même privilége auprès de son mari; on voit que le gouvernement de Louis-Philippe se montrait humain envers les condamnés. Des appartements très confortables leur furent donnés; ils eurent en-outre plusieurs domestiques et hommes de peine à leur disposition, ainsi que tous les livres qu'il leur plut de réclamer. Louis Bonaparte obtint même la permission de se promener à cheval dans la cour du Château, et on lui permit en-outre de recevoir des visites; ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre des rigueurs de l'administration et du gouvernement.

Il employa ses loisirs à la publication de plusieurs brochures politiques: les *Fragments historiques, l'Extinction du paupérisme,* etc.; et publia plusieurs articles politiques dans le journal le Courrier du Pas-de-Calais, dans lesquels il malmenait le gouvernement de Louis-Philippe, qui avait la bonhomie de se laisser attaquer impunément par son prisonnier. Nous avons analysé et reproduit en partie la plupart de ces écrits dans le premier volume de cette œuvre.

VII.

Les lecteurs connaissent maintenant les deux attentats de Strasbourg et de Boulogne, dans tous leurs détails, avec tous leurs ridicules, tous leurs crimes et toutes leurs infâmies. Eh bien! qui le croirait, ces deux tentatives de trahison, de guerre civile, d'assassinat, ces deux guet-apens, que l'opinion publique, la justice, la loi et la morale éternelle ont condamnés, des historiens, des publicistes, les ont préconisés comme des titres de gloire, et leur auteur les a toujours considérés comme étant les marchepieds de sa fortune et les causes de son élévation actuelle. Ils ont tous prétendu que sans ces deux équipées ridicules, qui ont fait de leur héros grotesque la risée et le mépris de l'Europe et du monde, ce dernier n'eut pas été nommé président de la République en 1848. Ce sont là de ces prétentions si énormément contraires à la raison et au bon sens qu'au premier abord il semble qu'elles n'ont pas besoin de réfutation. Il n'en est malheurensement pas ainsi, quand on voit des écrivains, qui ont la prétention d'être des hommes d'Etat, comme M. Laguéronnière, par exemple, mais qui au fond ne sont que des rhéteurs, mettre leur talent au service des causes les plus immorales, pourvu qu'elles leur rapportent des titres, des honneurs, de la puissance et de la fortune.

Voici comment le rédacteur de la *France*, M. le sénateur Laguéronnière, s'exprime au sujet de cette prétention:

«Oui, c'est étrange et cependant cela est vrai, Stras-

bourg et Boulogne ont fait l'élection du 10 Décembre. Si Louis-Napoléon Bonaparte, ne s'était pas posé en prétendant à l'Empire, il n'eut pas été peut-être président de la République française.»

Et il en donne pour raison que les cousins de Louis Bonaparte qui n'avaient fait ni Strasbourg ni Boulogne n'ont pas été nommés président.

«Ils venaient loyalement s'asseoir sur leur banquette de représentant, dit-il, sans éveiller une émotion ou un pressentiment. Ils n'avaient fait ni Strasbourg ni Boulogne.»

Quand Louis-Napoléon Bonaparte a été élu représentant du peuple, en 1848, et qu'il est venu siéger à l'Assemblée il n'a pas occasionné plus d'émotion que ses cousins, le peuple votait pour les Bonapartes, à cause de leur nom, parce qu'ils étaient les neveux de l'Empereur, mais la majeure partie ignorait complètement si c'étaient M. Louis, M. Jérôme, M. Lucien ou M. Pierre Bonaparte qui étaient les héros de Strasbourg. Quand Louis-Napoléon a été porté candidat à la présidence de la République, c'est non pas parce qu'il avait été le héros de deux équipées ridicules, mais parce qu'il était considéré par sa famille comme l'héritier de Napoléon et que tous ses parents lui cédèrent le pas et s'éffaçèrent devant sa candidature à la présidence de la République; quand aux électenrs ils ont alors vôté pour lui parce qu'il se présentait à leurs suffrages à l'exclusion de ses cousins; parce qu'il était le senl candidat présidentiel du comité électoral napoléonien. Ils obéissaient en cela à la discipline, au mot d'ordre et à la décision du comité, si au lieu de Louis Bonaparte, Jérôme, Pierre ou Lucien se fussent portés ils eussent été élus, comme étant les neveux de Napoléon. Louis Bonaparte et són parti se sont bien gardés alors de se faire un titre de gloire et de sympa-

thies auprès des électeurs des échauffourées honteuses de Strasbourg et de Boulogne; si on leur en parlait, ils s'en excusaient comme de mauvaises actions, qui étaient mises sur le compte de la jeunesse et de l'inexpérience, pour lesquelles il fallait être indulgent, surtout si on considérait quelles étaient dirigées contre la royauté et que sous la République elles n'étaient plus possibles puisque les suffrages populaires dispensaient d'avoir recours à l'insurrection.

Ainsi loin de revendiquer les tentatives de Strasbourg et de Boulogne, comme des titres auprès des électeurs, on s'en excusait ou on les désavouait.

On voit donc quel était le peu de valeur de la phraséologie creuse et brillante de M. de Lagéronnière. Lui même, fort embarrassé pour expliquer comment deux crimes, encore plus ridicules qu'odieux, qui prouvaient chez leur auteur autant d'ineptie que de dégradation, autant de stupidité que d'absence de sens moral, pouvaient être des titres à la confiance et aux suffrages du peuple, s'écrie:

«Que la raison s'humilie devant un pareil résultat! «.... Oui que la raison s'humilie, mais que la conscience n'abdique pas! Le sort, la fortune, le caprice de la popularité, le hasard des événements n'y font rien. Il faut que les desseins de Dieu s'accomplissent. Leur mystère n'est que le secret de leur grandeur. Ce qui parait insensé ou coupable n'est souvent dans les desseins providentiels qu'un moyen de vaincre la logique en déconcertant toutes les prévisions.»

Voilà un brillant pathos qui tire M. le sénateur Laguéronnière d'un bien grand embarras. Quel admirable moyen d'expliquer les événements que *d'humilier sa raison.* Comme cette méthode historique est profonde, quel en-

seignement il en résulte pour les lecteurs? Comme les desseins providentiels de Dieu employés à vaincre la logique sont une bonne chose et une jolie invention.

Voilà pourtant avec quelles pauvretés et quelles inepties les plus fameux écrivains de l'Empire expliquent la plupart des faits historiques; et malheureusement beaucoup de lecteurs, captivés par l'attrait du merveilleux et du surnaturel de cette creuse rhétorique, se laissent séduire, abdiquent leur raison, et cherchent dans l'intervention providentielle le secret des faits les plus simples et les plus naturels qu'il suffit du plus simple bon sens pour expliquer. Il n'est pourtant pas besoin d'abandonner sa raison, ni de donner une entorse à la logique pour s'expliquer l'élection de Louis Bonaparte au dix Décembre 1848. Il a été nommé, nous l'avons déjà dit, à cause de son nom, c'est là tout le secret de son élection, le souvenir des batailles de l'Empire avait laissé chez le peuple des traces profondes, le nom de Napoléon, illustré par les chants des poètes, par les écrits des romanciers, par la gravure, la peinture, la sculpture et surtout par les souvenirs particuliers qu'il avait laissés presque dans chaque famille, dont beauconp avaient eu un ou plusieurs de leurs membres au service de Napoléon et dont un grand nombre étaient morts glorieusement dans les guerres de la Révolution et de l'Empire; il n'y avait pas, jusqu'aux malheurs de la patrie, jusqu'aux deux invasions, à l'occupation étrangère, à la honte d'avoir subi les exactions des Cosaques, des Prussiens, des Russes, des Autrichiens et des Anglais, qui servaient la cause napoléonienne en laissant dans l'esprit impressionnable et passionné des masses des desirs de réparation, et naturellement c'était à un Bonaparte que le peuple voulait confier la mission de le venger. Voilà pourquoi, en 1848, Louis-Napoléon Bonaparte fut

nommé; mais de Strasbourg et de Boulogne il n'en fut pas question; et comme on le voit il n'y a rien dans ces explications qui choque la raison, qui sollicite l'intervention de la Providence et de la divinité, ni qui oblige à abandonner les règles de la logique. Il y a eu aussi d'autres raisons secondaires qui ont contribué à l'élection de Louis Bonaparte: telle que la coalition de partis monarchiques, de toutes les peurs, de toutes les lâchetés, de toutes les rancunes, de tous les intérêts égoïstes, de toutes les mauvaises passions, en mot, des ennemis de la liberté, du bien-être, du bonheur du peuple, du règne de la justice et du droit, qui comptaient sur un Bonaparte pour détruire les conquètes de la Révolution, pour museler le peuple, pour rétablir le despotisme monarchique et pour ramener le gouvernement de leurs espérances.

Mais cette coalition monstrueuse et impie a plus servi à préparer l'Empire, en consolidant le pouvoir de Louis Bonaparte, qu'à son élection à la Présidence.

Nous croyons, par ce qui précède, avoir suffisamment prouvé que les attentats de Strasbourg et de Boulogne n'ont contribué en rien à l'élection de Louis Bonaparte; nous aurions même pu ajouter qu'ils lui ont nui beaucoup dans l'esprit des républicains, des hommes sérieux et honnêtes qui ne voulaient pas donner leurs voix à un prétendant, à l'homme qui avait donné des preuves si éclatantes d'ambition vulgaire et démesurée, d'incapacité, de bassesse, de corruption, de manque de courage, de tous sentiments honnêtes et élevés et surtout de sens moral.

En arrivant au Château de Ham, pour y subir sa détention Louis Bonaparte ne manqua pas, selon son habitude de faire une phrase à effet: «Ici je suis à ma place ce qu'il me faut: c'est ou l'ombre d'un cachot ou la lumière du pouvoir.»

Mais ces belles et prétentieuses paroles n'empêchèrent pas celui qui les avait prononcées de chercher à obtenir sa liberté en faisant appel aux sentiments d'humanité du roi.

Louis-Napoléon profita du prétexte que lui offrait la maladie de son père pour demander sa mise en liberté afin de pouvoir aller le voir.

Voici la lettre qu'il écrivit dans ce but au ministre de l'intérieur:

«*Fort de Ham, le 25 décembre 1845.*

«Monsieur le ministre de l'intérieur,

«Mon père, dont la santé et l'âge réclament les soins d'un fils, a demandé au gouvernement qu'il me soit permis de me rendre auprès de lui.

«Ses démarches sont restées sans résultat.

«Le gouvernement, m'écrit-on, exige de moi une garantie formelle.

«Dans cette circonstance ma résolution ne saurait être douteuse. Je dois faire tout ce qui est compatible avec mon honneur pour pouvoir offrir à mon père les consolations qu'il mérite à tant de titres.

«Je viens donc, Monsieur le ministre, vous déclarer que, si le gouvernement français consent à me permettre d'aller, à Florence remplir un devoir sacré, je m'engage sur l'honneur à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignera le desir.

«Recevez, Monsieur le mininistre, l'expression de ma haute estime. Signé «**Napoléon-Louis Bonaparte.**»

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur répondit: «que le Conseil avait décidé qu'on ne pouvait admettre la demande du prince, parce qu'elle était contraire aux lois, et que cette mise en liberté provisoire serait la grâce déguisée, et, quel que soit le rang de ceux qui ont été condam-

nés, la grâce ne peut être obtenue que de la clémence du roi.»

Louis Bonaparte s'adressa alors directement au souverain dans la lettre suivante :

«*Sire*, lui dit-il, ce n'est pas sans une vive émotion que je viens demander à *Votre Majesté*, comme *un bienfait*, la permission de quitter, même momentanément, la France. Moi qui ai trouvé, depuis cinq ans, dans l'air de ma patrie, un ample dédommagement aux tourments de la captivité; mais aujourd'hui mon père malade et infirme réclame mes soins; il s'est adressé, pour obtenir ma liberté, à des personnes connues pour leur dévouement à *Votre Majesté;* il est de mon devoir de faire, de mon côté, tout ce qui dépend de moi pour aller auprès de lui.

«Le conseil des ministres n'ayant pas cru qu'il fut de sa compétence d'accepter la demande que j'avais faite d'aller à Florence en m'engageant à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignerait le desir; je viens, *Sire*, avec confiance, faire appel aux sentiments d'humanité de *Votre Majesté* et renouveler ma demande en la soumettant, Sire, à votre haute et généreuse intervention.

«*Votre Majesté*, j'en suis convaincu, *appréciera, comme elle le mérite*, une démarche qui engage d'avance ma reconnaissance, et touchée de la position isolée, sur une terre étrangère, d'un homme qui mérita sur le trône l'estime de l'Europe, *Votre Majesté*, exaucera les vœux de mon père et les miens propres.

«Je prie *Sire*, *Votre Majesté* de recevoir l'expression de mon profond respect.

«Signé, **Napoléon-Louis-Bonaparte.**

Fort de Ham, le 14 janvier 1846.

Malgré cette lettre où, en évitant adroitement de prononcer le mot de grâce, Louis-Napoléon sollicitait humblement, *comme un bienfait*, sa mise en liberté, en faisant un appel aux *sentiments d'humanité* du roi auquel il trouve moyen de prodiguer neuf on dix fois les titres de *Sire* et de *Votre Majesté*, Louis-Philippe refusa d'accorder la grâce déguisée que Louis-Bonaparte sollicitait, et il chargea M. Duchâtel de lui répondre: «que, pour que la clémence du roi pût s'exercer, il fallait que la grâce fut *méritée et franchement avouée.*»

Le roi se souvenait sans doute qu'en 1836, lorsqu'il avait accordé si généreusement la grâce à l'insurgé-en-chef de Strasbourg, ce dernier lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui témoignait sa reconnaissance pour cette faveur et lui disait: *«qu'il appréciait comme il le devait les bontés du roi.»* Or, comme il était résulté de cette consciencieuse *appréciation* que, quatre ans plus tard, le grâcié de 1836, au mépris de la parole qu'il avait donnée alors de rester dix ans en Amérique et des témoignages de reconnaissance qu'il avait prodigués, était revenu en Europe recommencer ses intrigues, ses complots et ses attentats, contre la France, contre le monarque et contre le gouvernement qui s'étaient conduits si généreusement envers lui, et comme il appelait de nouveau les deux derniers, dans ses proclamations, des *traîtres et des oppresseurs,* pour les remercier de leurs bontés à son égard; Louis-Philippe a cru aussi devoir *apprécier comme elle le méritait la démarche* du récidiviste de Boulogne et ne pas ajouter dans ses promesses plus de foi qu'elles n'en méritaient.

Cette conduite était pleinement justifiée par les précédents de Louis Bonaparte, aussi bien que par les nou-

veaux parjures et les nouvelles trahisons dont il s'est depuis rendu coupable.

Voyons maintenant comment s'est conduit envers ses victimes, en 1851, après le guet-apens du deux décembre, l'ancien prisonnier de Ham, qui avait autrefois sollicité les bienfaits et fait appel aux sentiments d'humanité du roi.

Mais faisons d'abord observer, que les victimes du *Deux Décembre* n'étaient pas comme lui des criminels, des repris de justice, venus deux fois apporter la guerre civile et la trahison dans leur patrie pour la satisfaction d'un intérêt personnel; une première fois en 1836, par la route que suivit le duc de Brunswick et les soldats de l'armée de Condé; et une seconde fois, en 1840, en essayant d'un nouveau débarquement de *Quiberon* sur une plage de France avec l'appui, le concours, l'aide et la protection de l'Angleterre qui nous menaçait; après avoir eu une entrevue avec les principaux membres du cabinet britannique, lord Aberdeen et lord Palmerston; à la tête d'une bande d'aventuriers et de valets de tous les pays, armés de fusils anglais, ayant leurs poches pleines d'or anglais, venant des côtes de l'Angleterre, montés sur un paquebot anglais, comme les émigrés royalistes, portant avec eux un demi million destiné à payer la trahison des soldats français, et pour exciter une chouannerie bonapartiste dans le nord de la France. Tandis que les victimes de son guet-apens étaient d'honnêtes, de bons citoyens, sincèrement dévoués aux institutions démocratiques et républicaines de leur pays, qu'il avait frappés d'ostracisme, qu'il avait arrêtés, emprisonnés, déportés, envoyés mourir en Afrique ou au bagne à Cayenne, fait fusiller, Guillotiner, assassiner lâchement et traitreusement, parce que leurs opinions politiques étaient un obstacle à ses infâmes projets, parce qu'ils avaient

poussé l'amour de la légalité et du droit, jusqu'à résister par la force à son attentat contre la Constitution et la République.

Eh bien, quand M. Bonaparte eut accompli toutes ces infâmies, il voulut aussi se donner un vernis de clémence, jouer le rôle d'Empereur généreux, le bourreau voulu bien laisser briller une lueur d'espoir aux yeux de ses victimes, mais à la condition qu'elles se deshonorassent en faisant un appel à *ses sentiments d'humanité*, il se rappela, qu'en 1846, il avait sollicité son pardon de Louis-Philippe et il trouva très ingénieux et très divertissant de se faire aussi demander grâce. Il imagina alors de promettre à ses victimes de leur pardonner le mal qu'il leur avait fait et de les rendre à leur patrie et à leurs familles éplorées si elles voulaient lui adresser une humble supplique, une soumission respectueuse; il envoya auprès d'elles trois de ses proconsuls pour solliciter ces demandes de pardon.

Eh bien, sur *trente mille* malheureux arrêtés, emprisonnés ou transportés, à force de prières et de menaces il s'en trouva environ deux mille qui, pour retourner vers leurs femmes, leurs enfants et leurs vieux parents, mourant de faim, consentirent à signer l'acte de soumission que leur faisait présenter le bourreau qui tenait le couteau sur leur gorge et qui menaçait du même coup leur famille; ces malheureux, qui pour eux personnellement auraient préféré la mort que d'accepter de pareilles conditions, se dévouèrent une seconde fois pour leurs famille, après s'être déjà sacrifiés pour la République et pour la liberté. Mais vingt-huit mille refusèrent héroïquement et préférèrent mourir à Lambessa ou à Cayenne, dans l'agonie de la fièvre jaune, soumis à toutes les tortures que leur infligeaient des gardiens impitoyables.

L'ex-solliciteur en grâce de Louis-Philippe, se félicita quand il eut obtenu ce beau résultat, il pensa faire oublier de cette façon la bassesse qu'il avait commise en 1840, en mendiant les bontés du roi après l'avoir aussi outrageusement insulté, aussi traîtreusement attaqué, après avoir aussi impudemment violé la parole qu'il lui avait donnée en 1836 et enfin après avoir montré une telle ingratitude envers celui qui l'avait déjà gracié une première fois. Ses journaux proclamèrent ce succès magnifique et chantèrent la clémence de César.

Mais revenons au prisonnier de Ham; quand il vit qu'il ne pouvait obtenir sa mise en liberté, il chercha à s'évader du château où il était détenu, comme on faisait alors de nombreuses réparations dans son logement, il en profita pour sortir costumé en ouvrier menuisier en portant une planche sur le dos. Ce stratagème très simple lui réussit parfaitement, il franchit ainsi facilement les murs d'enceinte de sa prison, gagna la campagne et fut bientôt rejoint par une voiture qu'amenait son valet de chambre Thélin qui, étant libre de sortir quand il voulait du château de Ham, venait le réjoindre et lui offrir un moyen de fuite rapide; Louis Bonaparte monta lestement près de lui, après s'être débarrassé de son accoutrement de menuisier et avoir conservé un costume de cocher dont il était vêtu sous sa blouse et son pantalon de travail, il saisit alors les rênes et partit au galop avec son fidèle domestique pour Saint-Quentin, où ils prirent la poste pour Valencienne et de là le chemin de fer pour Bruxelles et Ostende, dans cette dernière ville les fugitifs s'embarquèrent pour l'Angleterre.

Arrivé à Londres Louis-Bonaparte écrivit une lettre à l'embassadeur de France, M. le comte de Saint-Aulaire, dans

laquelle il lui dit: «Monsieur le comte, je viens franchement déclarer ici à l'homme qui a été l'ami de ma mère, qu'en quittant ma prison je n'ai été guidé par aucune idée de renouveler, contre le gouvernement français, une lutte qui a été désastreuse pour moi, mais seulement j'ai voulu me rendre auprès de mon vieux père.»

Il espérait que cette déclaration tranquilliserait le gouvernement français au sujet de ses projets ultérieurs, et qu'il ne s'opposerait pas à son projet d'aller voir à Florence son vieux père malade; mais il n'en fut pas ainsi, quand il se présenta pour obtenir un passeport à l'embassade d'Autriche à Londres, qui était chargée des affaires du Grand-Duché de Toscane, l'embassadeur lui répondit par un refus formel:

«Il ne pouvait, disait-il, manquer aux égards qu'il devait au gouvernement français.»

La famille de Louis-Napoléon, quand elle connut ce refus, s'adressa directement au Grand-Duc de Toscane pour obtenir le passeport demandé, mais là encore elle échoua aussi. Léopold refusa. Il répondit «qu'il le regrettait beaucoup, mais que le gouvernement français le forçait à en agir ainsi.»

Quelques semaines après le comte de Saint-Leu, *) expira sans avoir vu Louis-Napoléon Bonaparte. Nous trouvons que dans cette circonstance le gouvernement de Louis-Philippe a manqué d'humanité; il n'y avait aucun danger pour lui à laisser aller à Florence l'évadé de Ham, il aurait dû le lui permettre, ne fut-ce que par égard pour les desirs d'un vieillard mourant.

Depuis Louis Bonaparte s'est vengé sur les républi-

*) On sait que c'est le nom que portait Louis Bonaparte, l'ancien roi de Hollande.

cains qui lui avaient rouvert les portes de la France, ainsi qu'à sa famille, et qui étaient cause de sa nomination à la présidence de la République. Combien de malheureux fils proscrits, emprisonnés et déportés n'ont-ils pas eu la douleur de voir leurs parents mourir loin d'eux, combien de pères et d'époux n'ont-ils pas languis dans l'exil ou expiré dans les bagnes d'Afrique et de Cayenne pendant que leurs enfants et leurs femmes souffraient la misère et la faim? Nous pourrions compter ces malheureux par cinquante mille.

Mais ces victimes de l'ambition et de la cruauté d'un homme, étaient des hommes du peuple et des républicains, des ouvriers et des paysans; les aristocrates, les princes et les prétendants prennent peu souci de leurs douleurs et, malgré notre siècle de l'umière et d'humanité, il est encore admis que les races royales ou impériales on le droit de fouler les peuples sous le char triomphal qui conduit les criminels couronnés au Capitole; et les historiens bien pensant, les écrivains honnêtes comme M. de Laguéronnière ne voient là que des manifestations providentielles devant lesquelles nous devons nous incliner et que les peuples doivent accepter avec résignation.

La douleur d'un prince, ses larmes précieuses sont choses qu'on ne saurait trop déplorer; mais celles du peuple ne sont que pécadilles qui ne méritent pas même la peine d'être citées.

Notre héros, parait-il, après la dure leçon qu'il avait subie à Ham avait momentanément renoncé à ses folles tentatives contre le gouvernement de Louis-Philippe; il se disposait même à partir pour l'Amérique afin de se consacrer tout entier à une entreprise industrielle, le perce-

ment de l'isthme de Panama, quand la Révolution de Février éclata et lui fit changer de résolution. Il résolut alors de rester en Europe pensant que cette partie du monde lui offrirait de plus grands avantages que le canal du Nicaragua.

Nous réservons la continuation du récit de la vie du nouveau César à partir de 1848 pour le volume suivant, l'espace nous manquant dans celui-ci pour faire l'historique de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte et de son coup d'Etat.

Les lecteurs comprendront, que ce sont là deux épisodes trop importants de l'histoire de notre héros pour que nous puissions les traiter encore dans ce volume, malgré toute la bonne volonté que nous en aurions.

Dans le tome premier de *La Vie du nouveau César* nous avions promis en terminant, que si la première partie de *L'Histoire de Jules César*, par Napoléon III, était publiée quand paraîtrait ce second volume de notre œuvre, nous lui consacrerions un chapitre; nous allons tenir ici notre promesse, et faire ainsi le complément indispensable de l'étude des œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte que nous avons entreprise.

ETUDE

sur l'Histoire de Jules César, par Napoléon III.

L'œuvre de Napoléon III, la *Vie de Jules César*, a été annoncée avec tant d'emphase, avec un si grand luxe de réclames et depuis si longtemps, qu'elle est parvenue enfin à exciter une vive curiosité et à être lue avec une grande avidité.

Nous ne voulons pas faire ici la critique scientifique de cette œuvre, c'est-à-dire, celle de la partie relative aux campagnes, aux combats, aux sièges, faits par César; ni celle au point de vue purement littéraire; car d'abord son mérite, si elle en avait un à ce double point de vue, reviendrait-il bien à son auteur, ne serait-il pas plus juste de l'attribuer à ses nombreux collaborateurs, aux savants, aux archéologues, aux littérateurs, qui ont aidé Napoléon III dans son travail en faisant pour lui les recherches scientifiques en polissant ses phrases et en corrigeant son style.

Cette critique, que nous abandonnons, est certainement la moins intéressante, celle qui offre le moins d'attraits pour le plus grand nombre de lecteurs, qui ne recherchent dans le livre de Napoléon III, que sa pensée intime sur les événements, sur les faits qu'il raconte; que les déductions philosophiques ou politiques qu'il en fait ressortir; que les systèmes de gouvernement qu'il en déduit; que

les conclusions qu'il en tire pour notre époque, et qui peuvent être considérées comme son programme de gouvernement et l'exposition de ses théories politiques et sociales. C'est cette partie de l'Histoire de Jules César qui fera principalement l'objet de notre étude.

Le premier volume, qui seul a encore été publié, a soulevé les discussions les plus animées et les plus passionnées dans la presse périodique et dans les brochures.

Jamais œuvre historique n'a en effet, offert plus de matières à la critique, ni fourni une occasion plus favorable de combattre les perverses doctrines historiques, politiques et philosophiques du despotisme impérial.

Il suffit en effet de jeter un coup d'œil sur cette œuvre pour être frappé de son dangereux esprit et de ses tendances pernicieuses.

Elle préconise d'une façon absolue l'intervention providentielle dans l'histoire; elle enseigne une méthode perfide et dangereuse de l'étudier, basée sur la croyance superstitieuse et dégradante à des êtres privilégiés, chargés par Dieu même d'éclairer l'avenir; elle accorde une omnipotence absolue, fatale aux conquérants, auxquels elle concède le droit exorbitant de dominer les peuples et de les opprimer sous prétexte de les régénérer; elle a les plus vives tendresses pour les faiblesses et les fautes des tyrans, des excuses captieuses pour leurs crimes et de terribles anathèmes pour leurs justiciers; elle se montre sévère et injuste envers les grands historiens qui ont enrégistré les crimes des despotes et qui ont cloué ces derniers au pilori; elle traite avec un mépris souverain les grands maîtres de l'antiquité depuis Suétone et Plutarque, y compris parconcéquent Tacite, cet historien modèle, inimitable, sans rival; elle pervertit avec une audace crimi-

nelle la notion du bien; elle cherche à fausser l'esprit, à corrompre le jugement du peuple d'une façon coupable; elle tire avec perfidie les conséquences les plus éronnées, les plus fausses et les plus dangereuses de l'étude de l'histoire; elle va jusqu'à anathématiser la vertu en la rendant responsable du crime qu'elle divinise; elle déifie avec arrogance César, Charlemage, Napoléon et tous les despotes, dans un intérêt politique facile à comprendre; elle représente le césarisme et le bonapartisme comme deux causes populaires et providentielles, combattues par les ennemis de l'humanité couverts du masque de la liberté, et elle exprime le regret amer que l'œuvre funeste, destructive, anti-civilisatrice, anti-humanitaire du premier Empire, qu'elle appelle *l'œuvre du bien*, ait été interrompue et n'ait pu accomplir jusqu'au bout sa mission fatale. En un mot elle est l'apologie, la glorification hautaine et absolue du despotisme impérial, oriental et fataliste le plus odieux et le plus absurde.

L'étude que nous en faisons est la réfutation complète de toutes ces théories éronnées, de ces doctrines perverses, de ces principes absurdes et de cet enseignement pernicieux.

Disons tout d'abord que c'est avec la plus grande réserve que la presse périodique de France a abordé la critique de *l'Histoire de Jules César;* malgré l'assurance qui a été donnée aux journalistes que *la plus grande latitude leur sera laissée dans leur appréciation.* Mais les malheureux ne se fièrent pas à ces belles promesses qui, du reste, n'ont rien d'officiel, car c'est le *Figaro* qui les a données d'après la *France*, tandis que le journal de M. de Laguéronnière, nie en avoir parlé. Aussi dans le doute, les publicistes, comme le sage, ont jugé prudent de s'ab-

stenir. Ils se souviennent sans doute de ce qui advint à Gil Blas pour avoir critiqué la dernière homélie de l'archevêque de Grenade; ils ne veulent pas s'exposer au même désagrément, ils ne se fient pas à la permission qui leur a été donnée de pouvoir critiquer hautement et hardiment l'œuvre impériale, ce privilége leur semble cacher un piége dans lequel ils redoutent de tomber.

La Gazette de France, inspirée par un sentiment de haute dignité qui l'honore et qu'on ne saurait trop louer par le temps qui court, dit avec une grande raison: «Nous trouvons que la presse n'a jamais fait plus triste figure qu'en cette circonstance et n'a moins accusé la fâcheuse condition où l'a réduite la législation qu'elle subit. Nous ne nous sentons pas libre même avec une autorisation spéciale, nous sentons très bien que dût-on nous donner toute liberté pour parler de ce livre, nous n'oserions en profiter, non dans la crainte qu'on ne tînt pas parole, mais parce que cette liberté serait le produit d'une miséricorde d'un moment, et qui, en nous rappelant mieux à notre dignité, nous montrerait notre véritable condition.»

Ces paroles si dignes peignent admirablement la situation qui est faite à la presse en France, placée par la législation impériale sous la *tolérance de la police.*

La condamnation de M. Rogear, auteur des *Propos de Labienus*, à 5 ans de prison et à l'amende, et celle de son imprimeur prouve le cas que l'on doit faire de la tolérance du gouvernement.

Le Figaro exprime, la même pensée que la Gazette de France d'une façon très spirituelle: «*La France*, dit-il, annonce que la *Vie de César* paraîtra à la fin du mois de février, et elle ajoute cette phrase pleine d'enseigne-

ment: «On assure que la plus grande latitude sera laissée aux journalistes dans l'appréciation de l'ouvrage.»

«Messieurs et chers confrères, ces deux lignes doivent vous faire terriblement songer au peu que nous sommes, ... si la *France* n'avait pas publié l'entrefilet en question et que néanmoins je me fusse permis de discuter une page de la *Vie de César*, que me serait-il arrivé?

«La mort n'a rien qui m'effraie; mais m'aurait-on écorché vif, comme le mandarin chinois dont on annonce la prochaine exécution? Se serait-on contenté de mettre sous séquestre mon immense fortune? Je tiens à être renseigné à ce sujet, afin de savoir au juste à quoi je puis être exposé le jour où M. Plon éditera un nouveau volume.

«*La France* au moyen d'autres alinéas pourrait nous donner aussi la liste de ce qui nous est permis et de ce qui nous est défendu, et le jour où je lirai dans cette feuille du soir: «On annonce que la plus grande latitude sera laissée aux journalistes qui voudront porter des pantalons à carreaux, je ne me sentirais pas beaucoup plus humilié que lorsque j'ai lu l'alinéa relatif à la vie de César.»

On ne peut malheureusement nier que ce persiflage soit mérité, et que cette tolérance de critique octroyée spécialement pour *l'Histoire de Jules César* ne soit un outrage de plus qui rappelle à la presse l'état de sujétion dans lequel on la tient.

Le Temps est tout aussi blessé de cette faveur humiliante accordée aux journaux qui les autorise à critiquer l'œuvre nouvelle de Napoléon III.

Voici de quelle façon sévère ce journal exprime son opinion sur le droit de critique: «On annonce, dit-il, que

la plus grande latitude sera laissée aux journalistes dans l'appréciation de l'ouvrage (*l'Histoire de Jules César*).

«Nous ne croyons pas que de mémoire de publiciste on ait jamais rien écrit de plus maladroit. Que les paroles de l'Empereur, en tant que chef de l'Etat, ne puissent être critiquées, c'est déjà une théorie inadmissible dans un gouvernement qui a pour principe la responsabilité de la couronne; mais qu'on vienne nous dire que nous aurons toute latitude d'apprécier un livre, le livre fut-il écrit par Napoléon III, c'est une proposition qui frise la Prudhommie.

«Il va de soi, quand un souverain livre au public le fruit de ses études, qu'il s'opère alors une sorte de dédoublement: la personne même du chef de l'Etat, son autorité sont hors de cause; mais l'écrivain appartient à tous; son livre est justiciable de la critique . . . .
Nous n'avons pas besoin qu'on nous apprenne officieusement que les lettres sont toujours une république: nous le savons de reste; et les franchises de la critique ne sont pas de celles que l'on octroie.»

Le *Temps* a ainsi donné une sévère leçon de convenance et de dignité au journal de M. le sénateur Laguéronnière.

Presque tous les grands critiques qui ont rendu compte de l'œuvre impériale lui ont été favorables, mais ils ont rencontré de nombreux contradicteurs dans le journalisme indépendant. M. de Sainte-Beuve n'a pas voulu se jeter dans cette mêlée: «Ma position et très embarrassante, a-t-il dit, si j'accepte la mission qu'on me donne on dira que je mendie le Sénat, si je la refuse on dira que je suis furieux de n'être pas Sénateur. Je n'ai pas le droit de critiquer le livre de l'Empereur dans le *Constitutionnel*, et

si je le loue, je me fais une mauvaise affaire avec Montesquieu.» M. de Sainte-Beuve a tenu parole, il n'a pas publié de critique; et pour le punir de son indépendance l'auteur de l'Histoire de Jules César l'a envoyé siéger parmi ses valets du Sénat.

Etrange situation que celle faite par l'Empire à la presse et qui s'étend jusqu'à la critique littéraire, car malgré la latitude promise ou accordée aux journaux de critiquer le livre de Napoléon III, leur position n'en devient pas meilleure: s'ils louent ils seront sifflés, s'ils blâment ils seront pendus; car qu'est-ce au fond qu'une pareille liberté qu'on ne peut exercer sans courir le risque de déplaire à César; on ne peut même pas louer le livre s'il est bon, comme l'a fait observer M. de Sainte-Beuve, car on serait accusé de le faire par ambition, pour avoir des récompenses, des honneurs ou des places.

D'autres prétendent que M. de Sainte-Beuve aurait refusé de rendre compte de l'ouvrage de l'Empereur parce que la critique doit-être impartiale et égale pour tous. «Comme il m'est défendu de parler de *l'Histoire des Condés*, par le duc d'Aumale, aurait-il ajouté, je ne puis rien dire de l'Histoire de César par Napoléon.»

Mais comme à l'étranger, les inconvénients, les obstacles et les dangers que nous venons de signaler n'existent pas, nous allons en profiter pour aborder franchement l'étude de l'œuvre de Napoléon III qui, comme tout ses ouvrages, est écrite avec une grande recherche littéraire, et vise aux effets puissants de style; les ornements oratoires y abondent, les citations historiques lui donnent un grand cachet d'érudition, les pensées élevées et profondes en apparence font illusion à la première lecture, et lui feraient facilement accorder une haute importance

philosophique et morale si malheureusement elle ne disparaissait pas après un plus mûr examen ; les grands mots, les sentences, et jusqu'aux malédictions dont elle est remplie en imposeront certainement aux esprits vulgaires ou superficiels, mais ne résisteront pas, ainsi que nous le prouverons, à un examen approfondi; nous rendons surtout justice à l'habileté de l'exposition; l'auteur a employé les arguments les plus sérieux, invoqué les autorités les plus respectables, pour démontrer la justesse de sa proposition, il les a groupés avec art, et disons-le avec subtilité, il a érigé un bel échafaudage sur une base fausse pour arriver à une conclusion historique éronnée et dangereuse.

L'Histoire de Jules César, n'est qu'un long développement de *l'Idée-napoléonienne*, que son auteur a mise toute entière dans le cadre historique de la vie d'un grand homme afin de lui donner plus déclat et un grand retentissement.

Mais à côté de ces qualités ou plutôt de cette habileté d'exposition, que de faiblesses, que de phrases sententieuses et puériles, quel abus des grands mots, qu souvent ne sont pas à leur place ou rendent mal la pensée de l'auteur, combien de vérités vulgaires, qui courent les rues, et que l'on donne comme de grandes découvertes et des principes nouveaux; que de propositions fausses démenties à chaque page par l'histoire, et que l'auteur érige en principes; que d'antithèses manquées, que de pétition de principes ne trouve-t-on pas dans ce livre. Beaucoup de phrases sont empruntées au *Mémorial* de *Sainte-Hélène* ou calquées sur lui; et aussi que de propositions erronées, que de maximes contraires à la morale, que d'anathèmes peu justifiés et par-dessus tout quelle quantité de contradictions, et quelle conclusion fausse; nous démontrerons

successivement la vérité de nos assertions en faisant l'analyse d'un grand nombre de paragraphes de *l'Histoire de Jules César*.

Le début: «*La vérité historique devrait être non moins sacrée que la religion*,» est aussi sententieux que prétentieux; voyons donc quelle est la valeur de cette phrase bien faite pour en imposer à la première lecture.

D'abord, qu'est-ce qu'une chose *sacrée?* C'est celle qui a été sanctionnée par la religion, que l'on doit respecter, vénérer, que l'on ne doit point enfreindre.

Ainsi quand l'auteur dit que *la vérité historique devrait être non moins sacrée que la religion*,» il dit qu'elle a été sanctionnée par la religion, et qu'à ce titre on doit la respecter, la vénérer comme cette dernière et ne pas l'enfreindre. Or, d'abord il n'est pas juste de dire que la vérité historique a été consacrée par la religion, puisqu'au contraire cette dernière a toujours désavoué, anathématisé, poursuivi, persécuté la vérité historique toute les fois qu'elle lui était opposée.

La vérité historique, qui relève de la critique, de l'analyse, de la discussion, du libre examen, n'a donc rien de sacré, elle a droit au respect, mais non à l'aderation des choses sacrées; et nous sommes persuadé que c'est *respectable* et non pas *sacré* qu'a voulu dire notre auteur.

Cette premièe erreur de mot relevée, voyons maintenant de quelle religion il s'agit ici:

Est-ce de celle d'Isis ou d'Osiris, de Boudha de Brahmâ, de Rama, des fétiches, de Sinto, de Lama, des Druides, de Confucius, du Paganisme, de Moïse, du Christ, du Catholicisme, de Mahomet, de Wickleff, de Jean Huss, de Luther, de Calvin, des Francs-Maçons, de l'Etre su-

prême, de Catherine Théo, d'Auguste Comte, de Saint-Simon, ou des Mormons, etc., etc. . . .

Il serait bon que l'auteur s'expliquât à cet égard, afin que l'on sache, au moins, s'il les trouve toutes également sacrées, ou si, au contraire, quelques unes seulement le sont, ou si il n'y en a qu'une qui le soit, et dans ce dernier cas quelle est celle qu'il préfère parmi les milliers de religions qui affligent l'humanité. Car, suivant le choix qu'il fera on pourra juger de la valeur du caractère sacré dont il gratifie l'histoire.

Si nous voulions ici faire l'étude des principales religions, ils ne nous serait pas difficile de prouver que toutes consacrent des iniquités monstrueuses, à commencer par le Boudhisme qui sanctionne l'inégalité des castes, qui a plongé les peuples de l'Inde, depuis des milliers d'années, dans l'ignorance, la superstition et la misère les plus profondes, et en continuant par la religion égyptienne qui divinisait les astres, les animaux, les plantes, le soleil, les caïmans, les oignons et les citrouilles; le Druidisme qui fit des dieux du chêne et du Gui, et qui immola des milliers de victimes à ses divinités grossières, ainsi que l'on fait presque toutes les religions; le paganisme qui consacra la pluralité des dieux et toutes les superstitions olympiennes, qui avait des divinités pour tous les vices, comme pour toutes les vertus; la religion catholique qui prêche l'intolérance, qui condamne à la damnation éternelle tous ceux qui sont en dehors de son sein, qui a couvert l'univers de bûchers, déchafauds, de supplices, de cadavres et de sang, qui a mis à mort mille fois plus d'hommes qu'elle ne place de saints dans son paradis, qui compte parmi ses pontifes les plus grands scélérats dont l'humanité eut à rougir, tels que Jules II, Alexandre VI,

Leon X, Clément VII, etc., etc.; qui mit à la torture Galilée, qui brûla Jean Huss, Savonarole, Arnaud de Brescia, et jusqu'à Jeanne Darc, qui établit l'inquisition, le plus infâme des tribunaux, qui eut pour disciples et pour défenseurs Torquemada, Simon de Montfort, le duc d'Albe, etc., qui choisit pour idéal de ses princes le plus abominable des tyrans, le plus féroce des monarques, le plus sanguinaire des despotes, le plus criminel des rois, un monstre d'hypocrisie, de luxure et de fanatisme, l'horreur du genre humain, Philippe II d'Espagne; qui mit au nombre de ses sains les hommes les plus pervers tels que le fondateur des Jésuites, le trop célèbre Ignace de Loyola. L'histoire doit elle être aussi sacrée pour nous, que les religions que nous venons de citer? Alors à ce titre, nous demandons à l'auteur de la vie de Jules César, qu'est-ce qui ne sera pas sacré si de telles religions le sont? Quand à nous nous trouvons la comparaison aussi malheureuse que déplacée.

Du reste si l'histoire était sacrée elle ne serait plus l'histoire, elle ne serait plus la recherche, l'enseignement de la vérité, une étude toute humaine, soumise à l'analyse, à la logique, à la critique, à la raison; si elle était sacrée comme les religions, elle serait comme nous l'avons dit une émanation divine, elle se composerait de vérités révélées, que nous devrions croire sans les comprendre, devant lesquelles nous devrions nous incliner, nous prosterner en les adorant; qu'il nous serait défendu d'approfondir, d'étudier, d'examiner, d'analyser; voilà ce que serait l'histoire, si elle était *sacrée comme la religion*, ainsi que le dit Napoléon III; c'est-à-dire que ce ne serait plus la relation des faits avec la déduction de leurs conséquences et l'expostion de leur enseignement philosophique,

mais simplement une légende sacrée comme les Védas, le Tchoung-Young, le Ramayana, la Bible, l'Ancien et le Nouveau Testament etc., à laquelle nous devrions ajouter foi, croire jusque dans ce qu'elle a de plus contraire à la raison et à la science, parce qu'elle est de prétendue origine divine. Voilà l'histoire selon l'auteur de la vie de Jules César.

Or, nous ne connaissons pas un seul historien, depuis les siècles les plus reculés, jusqu'à aujourd'hui, qui ait jamais émis de pareilles prétentions.

Quand à nous, nous plaçons la vérité historique bien au-dessus de toutes les religions, de tous les dogmes sacrés, de toutes les révélations, qui ne peuvent soutenir ni la discussion, ni l'analyse, ni passer au creuset de la raison sans être détruits.

Ainsi ce premier aphorisme, avancé d'une manière si sentencieuse par l'impérial auteur de la vie de Jules César, en tête de son œuvre, suffirait à lui seul pour donner un aperçu de la pauvreté de ses conceptions, de l'étroitesse de ses doctrines et de la fausseté de ses idées. Au lieu de placer hardiment et judicieusement la vérité, qui est l'essence de la justice et du droit, au-dessus de la foi, qui est l'essence de la religion, il se borne à demander pour elle ce *caractère sacré* dont la vérité n'a que faire et qui jusqu'à ce jour a toujours été la consécration de l'absurde. Si l'auteur de *l'Histoire de Jules César* eut mieux connu la valeur des mots et des choses, s'il eut été un philosophe au lieu d'être un utopiste illuminé, il se fut bien gardé de faire un pareil rapprochement entre la vérité historique et la religion.

Ce qui distingue surtout toutes les œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte et particulièrement le livre dont nous

nous occupons, c'est l'assemblage calculé qu'il fait des absurdités, des lieux communs et des vérités historiques; il plonge son pinceau à dessein dans toutes les couleurs et il ne craint pas d'allier les tons les plus discordants: l'étude à la croyance, la vérité au paradoxe, l'histoire à la légende et la foi à la raison. Et, après nous avoir dit que la vérité devrait être sacrée comme la religion, il nous annonce comme une grande découverte que «les enseignements de l'histoire, nous inspirent l'amour du beau et du juste, la haine de ce qui fait obstacle au progrès de l'humanité.» A la lecture de ce nouvel aphorisme, malgré l'impression fâcheuse que vous a causée la phrase précédente, vous croyez que l'auteur est inspiré par une idée généreuse, que cette fois il a entrevu la vérité et qu'éclairé par elle il va sortir de sa vieille ornière et marcher d'un pas assuré dans la grande voie du progrès, de la raison, de la justice et du droit. Vous vous laissez d'autant plus facilement séduire, vous êtes d'autant plus vite convaincu qu'en poursuivant votre lecture vous rencontrez d'autres phrases, qui au premier abord vous paraissent pleines des idées les plus justes et les plus généreuses; car l'auteur a le soin d'en avoir quelques unes à son service; ainsi, après son admiration pour les enseignements de l'histoire, il ajoute encore: «Ces enseignements pour être profitables exigent certaines conditions: Il faut que le faits soient reproduits avec une rigoureuse exactitude, que les changements politiques ou sociaux soient philosophiquement analysés.» En lisant ceci vous vous persuadez, de plus en plus, que vous avez à faire à un historien sérieux, qui va exposer les faits au seul point de vue de la logique et de la raison et en tirer les conséquences philosophiques les plus claires, mais si vous continuez, vous êtes bientôt désa-

busé en lisant: «Il faut que l'attrait piquant des détails sur la vie des hommes publics ne détourne pas l'attention de leur rôle politique et ne fasse pas oublier leur mission providentielle.»

Nous regretons bien franchement que ce pathos fataliste vienne détruire de suite la bonne idée que nous nous étions faite de la méthode de notre auteur. Quoi, après nous avoir parlé d'une façon aussi élogieuse des *enseignements de l'histoire, qui nous inspirent l'amour du beau et du juste et la haine de ce qui fait obstacle aux progrès de l'humanité*, nous descendons de ces hauteurs pour nous préoccuper des dangers qu'offre l'étude des *détails piquants de la vie des hommes publics*, et nous en sommes réduits à devoir admirer exclusivement leur *mission providentielle*. Quelle chute! Au lieu de l'étude consciencieuse, logique, éclairée, rationnelle de l'histoire, nous allons, comme des mystiques, adorer de prétendus grands hommes dans leur *mission providentielle*, fermer volontairement les yeux à la lumière et les oreilles à la voix de la raison.

Puis, après ce sacrifice complet de la vérité et de la raison à la foi, l'auteur, comme s'il voulait se donner un démenti formel, ajoute: «que l'historien doit être plus qu'un peintre, qu'il doit, comme le géologue, qui explique les phénomènes du globe, découvrir le secret de la transformation des sociétés.»

Or, l'explication des phénomènes géologiques et l'étude des grandes lois de l'histoire ont-elles quelques chose de commun avec la croyance à la mission des hommes providentiels?

De même que la géologie nous démontre les erreurs de la révélation génésiaque sur la création et la transformation de notre globe, sur les phases diverses qu'il a

traversées, sur son âge et sur sa durée, de même l'étude philosophique de l'histoire nous fait connaître l'existence de lois morales qui doivent régir les sociétés, qui ont guidé les peuples et les civilisations à travers les longues suites de siècles qu'elles ont traversées, dans leur marche constante vers le progrès. Aussi, un grand historien, M. Michelet, a-t-il défini l'histoire, «la progression constante de l'esprit humain.»

Quand à la *mission providentielle* des grands hommes, dont parle notre auteur, si elle existait, elle serait la négation absolue des lois morales qui régissent les sociétés, cette intervention providentielle détruirait la logique naturelle des événements et l'harmonie générale, elle serait l'obstacle le plus puissant à la marche rationnelle et progressive de l'humanité; le caprice de quelques hommes se disant élus de la Providence serait substitué aux lois naturelles et au libre arbitre des sociétés. Les *hommes publics* n'ont pas plus de *mission providentielle* dans l'ordre moral que dans l'ordre physique; il n'est pas plus donné à ces Josués d'un nouveau genre de modifier la marche des sociétés que d'arrêter le cours des astres, de détruire la gravitation ou les lois de la pesanteur.

Mais il n'en est pas moins bien triste de voir l'homme qui est momentanément à la tête d'un grand peuple proclamer des doctrines d'un fatalisme aveugle, qui ne conviennent même plus aujourd'hui aux sectateurs de Mahomet et aux religions de l'Orient.

Et l'on est aussi étonné qu'affligé de voir émettre aujourd'hui, avec la prétention de les ériger en principes, les dogmes qui prévalaient à l'enfance des civilisations, qui ont pu être acceptés à des époques où les peuples, dans la plus profonde ignorance, croyaient, adoraient et

ne comprenaient pas, mais qui ne sont plus en harmonie avec notre époque, avec les données de la science et les besoins du siècle, car nous sommes arrivés à l'âge de la raison et de la connaissance. Le moment nous semble donc surtout inopportun et très mal choisi pour déifier les conquérants. Quoi, aujourd'hui que l'on veut exclure le surnaturel de la religion, où le rationalisme envahit les esprits, où Strauss et Renan publient la vie de Jésus, et contestent la divinité du Christ, Napoléon III veut faire de César un Dieu, cela touche au ridicule.

Les peuples éclairés ne croient plus aux *missions providentielles* de certains hommes et n'acceptent d'autres doctrines que celles qui leur sont démontrées par la science de la manière la plus irréfutable et qui satisfont leur raison.

Nous comprenons cependant parfaitement que *l'Homme-Providence, le Saveur* qui, comme son oncle, affecte de croire à sa *mission*, ne soit pas de l'école rationaliste; mais alors qu'il ne parle pas de *vérité historique*, du *beau et de juste*, ni de *découvrir le secret de la transformation des sociétés;* qu'il reste ce qu'il est, mystique, fataliste et illuminé, *croyant* ou *faisant semblant* de *criore* à sa *mission*, qu'il dise comme le fanatique musulman: Dieu est grand et Mahomet ou plutôt Napoléon ou César est son prophète!

Et qu'il ne vienne pas, pour comble de dérision, placer l'illogisme dans la logique en disant: «En écrivant l'histoire, le moyen d'arriver à la vérité c'est de suivre les règles de la logique.» Car, quelle logique peut-on mettre en pratique quand on croit à une *mission providentielle* de certains hommes? Qui dit logique dit droiture de jugement, raisonnement rationnel, déduction coordonnée scientifique-

ment, application, méthodique des facultés de l'entendement, perception exacte, claire et nette des choses.

Qui dit au contraire acceptation ou reconnaissance, d'une mission ou intervention providentielle de certaines personnalités dans l'histoire présuppose que Dieu, avec une volonté surprême indépendante des lois naturelles et générales et des principes de la logique, conduit l'humanité fatalement, comme une aveugle à l'accomplissement de ses desseins, qu'elle n'est pas tenue de comprendre. Elle doit simplement obéir stupidement et passivement comme une matière inconsciente, comme un cadavre, aux grands hommes, délégués divins, sans s'inquiéter de la marche qu'ils lui font suivre, et parconséquent l'étude historique aussi bien que les déductions de la logique lui sont inutiles, la volonté divine, qui commande à ses conducteurs est un guide bien plus sûr. Voilà ce que Napoléon III enseigne, ce qu'il préconise, mais ce qu'il n'ose pas avouer franchement. Il cherche à rétablir, à enfoncer de nouveau dans le sol les vieux étais vermoulus du despotisme de droit divin, et il les badigeonne de couleurs plus ou moins bien appropriées aux besoins de notre époque pour dissimuler leur rouille, leur vétuseté et leur laideur. Nous verrons que c'est là toute la tendance de son œuvre.

Pour mieux dérouter le lecteur, il a le soin de débiter un grand nombre de banalités; il lui dit en termes pompeux qu'il n'y a pas d'effets sans cause; il n'y a certainement pas besoin d'être bien fort logicien pour savoir cela. Puis il ajoute «que l'étincelle n'allume un vaste incendie que si elle tombe sur des matières combustibles *amassées d'avance*. Ce que certainement personne n'ignorait avant d'avoir lu son livre. «*Amassées d'avance*» est surtout une condition très judicieuse, car si les matières

combustibles eussent été amassées après l'incendie, il est probable et même très sûr que le même effet ne se serait pas produit. Si M. Lapalisse qui, un quart d'heure avant sa mort vivait encore, pouvait lire cela il serait jaloux de l'auteur de la *vie de Jules César*, car il n'a jamais dit aussi belle vérité. Puis, pour donner plus d'autorité à ces lumieuses découvertes, l'auteur cite Montesquieu et d'autres; ce cachet d'érudition produit le plus bel effet, quoiqu'il soit tout simple, quand on écrit l'histoire de César, d'avoir lu Montesquieu. Mais malheureusement pour notre auteur la profondeur des considérations de ce grand écrivain, ses déductions philosophiques, si claires, si lumineuses et si logiques, font ressortir tous les défauts de l'historien impérial, la petitesse, l'étroitesse de ses vues, l'illogisme de ses déductions, la pauvreté des ses idées, et la fausseté, de ses doctrines auxquelles il donne le plus cruel démenti, quand il dit: « Ce n'est pas la fortune, qui domine le monde . . . . il y a des causes générales soit morales, soit physiques qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent; . . . . . »

Cela veut dire que la fortune de certains hommes revêtus des missions providentielles ne domine pas le monde; que la divinité, le destin ou la providence n'intervient pas par ses délégués; que ce sont des causes générales, *des lois*, soit morales soit physiques qui agissent, qui règlent les destinées de l'humanité, et que parconséquent c'est sur elles que doit porter l'attention et l'étude de l'historien sérieux et non sur les prétendues *missions providentielles dès grands hommes*. Mais Napoléon III, ne s'est pas même aperçu de cela il n'a pas plus compris Montesquieu, que l'étude de l'histoire; il s'est heurté, buté contre son *utopie napoléonienne*, comme tous les mono-

manes, il est nyctalope, réfractaire à la lumière et à la vérité. Il pense, il écrit, il agit dans les ténèbres.

Après nous avoir dit en termes pleins de recherche, cette grande et incontestable vérité: que si les Romains ont toujours été vainqueurs de leurs ennemis c'est qu'ils leur étaient supérieurs; il ajoute, ce qui est moins vrai, «qu'il faut reconnaître dans la longue durée d'une institution la preuve de sa bonté.» D'où il suit que les meilleures institutions du monde sont celles de la Chine, puisqu'elles durent depuis des temps immémoriaux. Le despotisme tartare et l'immobilité, voilà l'idéal de notre auteur. C'est sans doute pour cela qu'il les applique à la France, et qu'il rêve de les imposer à l'Europe.

Il dit aussi «qu'il faut reconnaître dans l'influence incontestable d'un homme sur son siècle la preuve de son génie.» Nous ne le nions pas mais nous ne pouvons cependant pas l'admettre en thèse générale et absolue, et l'accepter comme un principe.

Il est vrai que le génie du bien exerce une grande et heureuse influence sur l'humanité.

Mais nous devons aussi reconnaître que le génie du mal, la ruse, la trahison, la superstition, le fanatisme, l'ignorance etc., etc., quand ils disposent de la force produisent une influence toute aussi considérable, très pernicieuse et en sens inverse de celle du génie du bien. Et qu'il est absurde de conclure, comme Napoléon III, que parce-qu'un homme a exercé une grande influence sur son siècle, c'était une génie humanitaire, un grand homme de bien, chargé d'une *mission providentielle*.

Combien d'hommes ont exercé une influence considérable sur leur époque et sur les destinées du monde, sans pour cela avoir été des génies humanitaires? quelques

uns même avaient un esprit étroit et borné, les circonstances seules, le milieu dans lequel ils agissaient, les forces que les préjugés populaires, leur naissance et la situation politique et sociale avaient mises à leur disposition, leur fournirent l'occasion et le moyen d'exercer une grande influence, mais le génie n'y fut pour rien. Ces hommes là ont été de véritables fléaux pour l'humanité. Faut-il citer Attila, Tamerlan, et presque tous les conquérants? Et à des époques plus rapprochées encore, Charles Quint et Philippe II; on ne refusera certainement pas à ces deux monarques qui, avant Napoléon, rêvèrent l'Empire du monde et qui furent sur le point de le réaliser, une grande influence, non seulement sur leur époque, mais encore sur les destinées de l'humanité. C'est à eux que l'on doit la grande réaction catholique qui suivit la Réformation; c'est Charles Quint qui par les massacres et le pilliage de la Bohême la fit rentrer sous le jong de la Rome papale; c'est lui qui a empêché la grande rénovation religieuse de triompher dans toute l'Allemagne.

C'est à lui et à son fils, que le catholicisme doit de ne pas avoir été vaincu dans toute l'Europe et de ne pas avoir disparu. C'est Philippe II, qui l'a fait triompher dans les Flandres et dans les provinces belges grâce à l'épée du duc d'Albe, au tribunal de sang et aux massacres épouvantables qui désolèrent ces malheureux pays; en France c'est l'appui que le monarque espagnol prêta à la ligue qui empêcha le triomphe définitif de la Réformation; en Italie il exerça aussi une influence puissante dans le même sens, surtout dans la Lombardie et dans le Milanais; et l'Espagne ne fut préservée de la contagion des idées religieuses nouvelles que par le fer et par le feu. Ainsi voilà un monarque à qui, malgré sa froide

cruauté, son caractère repoussant et ses crimes innombrables, on ne peut cependant pas refuser une influence des plus considérable, nonseulement sur ses vastes Etats, mais encore sur les destinées de l'Europe et même du monde entier; car si le catholicisme eut été extirpé au XVIe siècle, qui peut calculer toutes les améliorations qui en eussent résultées, surtout dans les pays de race latine et en France particulièrement, où il est encore aujourd'hui le plus grand obstacle au triomphe de la liberté et au progrès de l'esprit humain. Mais, s'ensuit-il pour cela, ainsi que le prétend l'auteur de la *vie de Jules César*, que Philippe II, *cet idéal des princes catholiques*, fut un génie du bien? — Non! Il n'avait rien de ce qui constitue ce degré éminent de supériorité, il manquait complètement de grandeur, de générosité, d'originalité et d'esprit d'invention qui sont les marques distinctives du génie.

C'était un fanatique froid, cruel, vulgaire, égoïste, d'intelligence médiocre, à l'esprit étroit et borné, d'une grande persévérance, disposant des forces considérables d'un Empire si vaste qu'il fallait au soleil vingt-quatre heures le parcourir. Ainsi Philippe II est un exemple frappant d'un souverain qui exerça une *influence incontestable sur son siècle* et même sur les destinées du monde entier sans être un génie humanitaire.

Nous pourrions en citer dix, vingt, cent autres, si la chose était utile, pour prouver la fausseté de la proposition avancée sans preuves et tout à fait gratuitement par Napoléon III.

Après une longue et outrecuidente tirade sur la manière d'étudier l'histoire et de vulgaires reproches adressés aux historiens qui, ne coordonnent pas les faits selon leur importance philosophique, notre auteur nous sert une

phrase qu'il a empruntée au Mémorial de Sainte-Hélène et dont il a déjà fait usage dans son livre les *Idées-napoléoniennes* en nous disant: «que rien n'est plus contraire au bon sens que de prêter à un génie éminent toutes les passions et tous les sentiments de la médiocrité?» Ce qui signifie que les hommes de génie sont des êtres à part, surnaturels, que nous sommes incapables d'apprécier et de juger. Il a, du reste, cette fois et contre son habitude, le soin de compléter sa pensée, de manière à ne laisser aucun équivoque et aucun doute possibles, en disant: «Quoi de plus faux que de ne pas reconnaître la prééminence de ces êtres privilégiés qui apparaissent de temps à autre dans l'histoire comme des phares lumineux, dissipant les ténèbres de leur époque et éclairant l'avenir? Nier cette prééminence serait d'ailleurs faire injure à l'humanité en la croyant capable de subir à la longue et volontairement une domination qui ne reposerait pas sur une grandeur véritable et sur une incontestabble utilité soyons logiques et nous serons justes.»

Ainsi, selon l'historien de César, il y a encore aujourd'hui comme du temps des conquérants de la Gaule des *êtres privilégiés* des *Hommes-Providence*. Ce n'est pas la première fois que nous trouvons cette idée humiliante et contraire à la dignité et à l'égalité humaine sous la plume de notre écrivain; il l'a déjà émise dans les *Idées-napoléoniennes*, seulement au lieu d'appeler ses êtres supérieurs des phares lumineux comme maintenant, il s'était contenté alors de les nommer des *bornes militaires* qui marquaient le cours des siècles; on voit qu'il y a progrès dans l'image quoique la pensée soit la même au fond.

Cette prééminence des êtres privilégiés, que préconise et que veut imposer Napoléon III, n'est rien autre chose

que la glorification du despotisme et de la servitude universelle au profit du premier ambitieux ou du premier tyran qui élèvera la prétention d'être un homme de génie.

Si les *êtres privilégiés*, les génies humanitaires exercent une influence favorable sur la marche de la civilisation, c'est à la condition de respecter la liberté et les droits des citoyens; mais s'ils confisquent les droits, s'ils suppriment les libertés, ils n'exercent plus une influence salutaire mais ils deviennent des fléaux pour la société.

Le pouvoir absolu, même aux mains d'un homme supérieur, porte toujours des fruits amers, il détruit la vie sociale et la liberté, il comprime, amoindri, dinimue et dégrade le citoyen, l'initiative individuelle, la dignité humaine, l'énergie et la force vitale des peuples. Le génie, lui-même, succombe bientôt s'il est revêtu du pouvoir absolu, il se corrompt, souvent il est frappé d'extravagance et succombe dans l'impuissanceaccablé par son lourd fardeau.

Le pouvoir absolu déshabitue peu à peu la nation du soin de ses propres affaires, dont elle ne s'occupe plus; il l'assouplit au joug, l'habitue à la servitude et prépare ainsi les régnes des Tibères, des Nérons, des Caligulas! Et rend ainsi funestes les génies de César et de Napoléon. Toujours sa grandeur apparente est suivie d'une décadence rapide. C'est pourquoi nous ne cryons pas à l'infaillibilité des grands hommes, ni à leur influence bienfaisante quand ils disposent du pouvoir absolu, nous les considérons alors comme des fléaux pour la société.

Nous ne croyons ni faire injure à l'humanité, ni manquer de logique en disant que l'espèce humaine est encore dans certains pays plongée dans l'abrutissement du fatalisme et du fanatisme religieux; qu'elle est capable de subir à la longue et volontairement une domination qui ne repose pas

sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité.

Il faudrait certainement fermer les yeux à la lumière, être archi-aveugle ou d'un optimisme qui dépasse toutes les bornes, mentir à la vérité, à sa conscience et à l'humanité toute entière, pour ne pas reconnaître et avouer que dans l'état d'ignorance, de misère et de dégradation où les despotismes politiques et religieux ont plongé presque tous les peuples, les masses subissent à la longue, volontairement et même sans s'en douter des dominations qui, non seulement ne reposent pas sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité, mais qui encore sont ou ont été des monstruosités politiques, religieuses et sociales. Veut-on des exemples? en voici: Commençons par les temps anciens. Les dominations dans les Indes, l'Egypte, la Perse, etc., etc., qui se sont perpétuées si longtemps et dont la première existe encore en partie, celle de la Chine qui se perd dans la nuit des temps *reposaient-elles sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité?* La réponse négative n'est pas douteuse. Elles n'avaient d'autre raison d'être que l'ignorance, la superstition et la dégradation des populations qui les supportaient, et dont quelques unes les subissent encore.

Les dominations ou les gouvernements des républiques grecques basées sur l'esclavage, l'illotisme, le paganisme, etc., etc., reposaient-elles sur une grandeur véritable, sur une incontestable utilité? La royauté, la République, l'Empire romains et le Bas-Empire avaient-ils aussi pour base une grandeur véritable et une incontestable utilité? La papauté, la féodalité, le moyen-âge avaient-ils ces caractères de grandeur et d'utilité? La monarchie de droit divin, constitutionnelle et l'Empire, reposent-ils aujourd'hui sur cette même

grandeur véritable, sur cette utilité incontestable? Non, pas plus les unes que les autres, ces dominations n'ont eu pour bases une grandeur véritable et une utilité incontestable; toutes ont été imposées aux masses, par la ruse et par la force grâce à l'ignorance et à l'abaissement de ces dernières. Depuis les plus anciens rois des Indes, de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, jusqu'à nos jours, depuis Brahma, Boudha, jusqu'à Osis et Osiris, aux divinités du paganisme, au Dieu des Juifs et à celui des catholiques, toutes ont été plus ou moins en harmonie de lieu, de temps et de milieu, avec les populations qui les ont subies, mais aucune ne reposait sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité, elles n'étaient que des à peu-près informes, grossiers et souvent plus nuisibles qu'utiles; elles n'ont été, dans les mains des castes royales, sacerdotales et aristocratiques, que des moyens de despotisme et d'exploitation des masses. Telle est la véritable histoire du monde. Vouloir, comme l'auteur de la *Vie de Jules César*, soutenir que l'humanité n'a jamais subi, à la longue et volontairement, d'autre domination que celle du génie reposant sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité est tout simplement absurde.

Dans le dernier chapitre du livre Ier, Napoléon III, énumère les qualités qui faisaient que César était à la hauteur de sa mission:

«Pour fonder un ordre de choses durable, dit-il, il fallait un homme qui s'élevant au dessus des passions vulgaires, réunit en lui les qualités essentielles et les idées justes de chacun de ses devanciers, et évitât leurs défauts comme leurs erreurs. A la grandeur d'âme et à l'amour du peuple de certains tribuns, il fallait joindre le génie

militaire des grands généraux et le sentiment profond du dictateur pour l'ordre et la hiérarchie.

«L'homme capable d'une si haute mission existait déjà; mais peut-être malgré son nom, serait-il resté encore longtemps inconnu, si l'œil pénétrant de Sylla ne l'eut découvert au milieu de la foule et par la persécution, désigné à l'ettention publique. Cet homme était César.»

On sent dans ce portrait l'élu de la Providence, ayant toutes les qualités de ses devanciers et aucun de leurs défauts; on y sent percer les prétentions de son auteur qui, toute modestie à part, ne vise à rien moins qu'à ce rôle providentiel, qu'il attribue à Jules César. L'allusion est surtout directe, et le doute n'est plus possible quand il dit: «*L'homme capable d'une si haute mission existait déjà* mais peut-être malgré son nom serait-il resté encore longtemps inconnu si l'œil pénétrant de Sylla ne l'avait découvert au milieu de la foule et par la persécution désigné à l'attention publique. Cet homme était César.»

Dans la pensée secrète de l'auteur Sylla était Louis-Philippe, et cet homme qui malgré son nom serait resté encore longtemps inconnu sans la persécution c'est Louis-Napoléon Bonaparte!

Napoléon III, reproche ensuite aux historiens d'abaisser les hommes de génie plutôt que de s'élever jusqu'à eux; il cite à l'appui de son dire plusieurs exemples tirés de la vie de César; et il termine ses longues récriminations très peu justifiées, d'une manière très prétentieuse, fort peu modeste et, selon nous, très injuste, en disant: «Depuis Suétone et Plutarque, telles sont les mesquines interprétations qu'on se plait à donner aux choses les plus nobles.» Comme Tacite se trouve avoir écrit entre ces deux historiens dans le même siècle que le premier, il est

donc forcément compris dans les écrivains qui se sont plus à donner de mesquines interprétations aux choses les plus nobles. Ainsi depuis Plutarque, c'est-a-dire depuis l'an 48 de notre ère, en passant par Tacite, Suétone, etc. etc., jusqu'à Michelet, Henri Martin, Mommsen, Grothe, Gervinus, etc. etc., pas un historien n'a interprété dignement les nobles actions des Césars.

Il a fallu la venue de l'aigle de Boulogne pour que ces génies bienfaisants de l'humanité, ces *êtres privilégiés* aient trouvé un historien digne d'eux capable d'apprécier les *choses les plus nobles!* Si l'historien du grand César brille par une qualité ce n'est certainement pas par la modestie.

Il accuse Suétone, l'un des historiens les plus exacts de l'antiquité, «d'enrégistrer indistinctement le vrai et le faux.» C'est un reproche qui ne pourra pas être adressé à l'impérial écrivain, car il est facile en lisant son œuvre de se convaincre qu'il fait toujours l'éloge de son héros, et qu'il rejette toujours le blâme qui peut l'atteindre, il ne lui trouve que des vertus et pas de défauts, ce n'est pas une histoire qu'il a écrite, mais le long panégyrique d'un tyran.

Du reste cette colère contre les grands historiens de l'antiquité est une tradition de famille. Louis Bonaparte ne fait en ceci, comme en tout, qu'imiter son oncle. Napoléon Ier, lui aussi, irrité du jugement indépendant de Tacite, lui fit intenter un procès en règle par ses académiciens, qui le condamnèrent. Mais la posterité n'a pas donné raison à la colère de Napoléon, le grand historien de l'antiquité est resté «le plus grand des historiens.» *) Et la conscience de Tacite est encore aujourd'hui, n'en déplaise à Napoléon III, la conscience de l'histoire.

*) Bossuet.

Mais voyons donc si les reproches d'avoir mal interprété les actions de César, adressés avec tant de sans façon aux plus grands historiens de l'antiquité, qui sont encore des modèles inimitables, sont fondés. Est-il donc besoin après tout ce qui a été écrit sur Jules César de prouver de nouveau à Napoléon III, que ce conquérant médita dès son jeune âge le pouvoir suprême, Faut-il donc lui répéter que Jules César prétendait descendre de Vénus et d'Ancus Martius, roi de Rome, et qu'il disait dans l'éloge funèbre de sa tante Julia: «On trouve dans ma famille la sainteté des rois qui sont les maîtres du monde, et la Majesté des dieux qui sont les maîtres des rois.»

Pendant que Napoléon III accuse les historiens de l'antiquité d'avoir reproché au destructeur de la liberté romaine d'ambitionner le pouvoir dès sa jeunesse, voici ce qu'en dit un éminent professeur d'histoire au Lycée impérial qui, quoique n'étant pas de l'Académie, n'en a pas un moins grand talent pour cela, est un savant et un écrivain d'un rare mérite:

«... César se rendait compte, dit-il, de son *ambition* et il savait nettement ce qu'il voulait faire. Ses *projets étaient arrêtés avant même qu'il ne fut entré dans la vie publique, il avait formé dès sa jeunesse* le dessein de changer la constitution de son pays.»

Ce jugement sur César, qui confirme ceux des historiens de l'antiquité vient d'être émis, il y a quelques mois seulement, par M. Gaston Boissier dans un travail fort remarquable, que nous ne saurions trop recommander aux lecteurs et qui leur sera d'une grande utilité pour faciliter leur jugement sur l'œuvre de Napoléon III.

Est-ce calomnier César que de l'accuser d'avoir résisté à Sylla, d'avoir été en désaccord avec Cicéron et de

s'être lié avec Pompée, par l'effet de son astuce prévoyante, qui a tout deviné pour tout asservir, lui qui intrigua, qui conspira avec tout le monde, lui le populaire et bien-aimé complice de Catilina, de Crassus, de Pison et d'un Sylla; lui qui fit sa cour au peuple, qui mit sa main blanche dans la rustique main du plébeien en tunique, qui le flatta, qui l'appella par son nom, qui fit des dépenses inouies qui ouvreit sa table à tous, qui donna des jeux dans lesquels il étala sa magnificence et fit combattre trois cent vingts paires de gladiateurs, qui vola trois mille livres d'or au capitole qu'il remplaca par du cuivre doré, qui pilla les temples, qui répéta sans cesse ce vers d'Euripide:

«S'il faut manquer à la justice, il est beau d'y manquer pour le trône.»

Peut-on calomnier l'homme qui disait: «Si les sicaires et les bravi m'eussent rendu service, je ferais consuls les bravi et les sicaires?»

Est-ce donc tracer un tableau infidèle que d'accuser César de s'élancer dans les Gaules pour conquérir des richesses par le pillage ou des soldats dévoués à ses projets.» Lui qui, ruiné par ses prodigalités et ses débauches, n'avait que le choix entre le pillage des provinces, l'annulation des créances, le pouvoir suprême ou la prison pour dettes, qui, lors de son départ pour l'Espagne comme préteur, est trop heureux déchapper à ses créanciers; qui part à la hate tremblant d'être arrêté, sans attendre ses passeports, en convenant qu'il doit deux cent cinquante millions de sesterces (48,500,000 fr.). Lui qui, pendant la grande orgie du la triumvirat a vendu des royaumes et la ferme des impôts; lui qui avec Pompée a recu de Ptolémée près de six mille talents; lui qui a pillé la Gaule depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan, depuis les Pyrénées

jusqu'au Rhin ; lui qui a ruiné les villes dépouillé les temples, vendu des populations toutes entières pour faire de l'or, lui qui a provoqué par ses déprédations de redoutables révoltes, semé partout la terreur, la ruine, la dépopulation et récolté des monceaux d'or. Ce débiteur ruiné, que nous avons vu se sauver devant ses créanciers auxquels il devait 48 millions et demi de francs, somme énorme pour l'époque, va bientôt rendre le monde entier son obligé. Il verse dans l'Italie et les provinces l'or qu'il a volé dans la Gaule au prix modique de trois mille sesterses la livre, au lieu de quatre mille qu'il vallait avant. Ce débiteur insolvable de tant de millions aujourd'hui est le plus riche créancier du monde, il prête à un faible taux, il s'attache ainsi une bonne partie du Sénat, il achète le tribun Curion en payant pour lui 11,640,000 frs. Le consul Paulus en lui donnant 4,700,000 frs. Quand au peuple, César lui donne des jeux, des repas publics, des gladiateurs qui ont pour maîtres d'escrime des Sénateurs et des Chevaliers, il lui fait bâtir un nouveau forum dont le terrain seul coûte près de douze millions de francs et un portique de marbre long d'un mille. A ses onze légions il donne le blé à discrétion et sans le mesurer, des chevaux, des esclaves et des terres et double la paye. C'est la Gaule ravagée qui fait les frais de ses prodigieuses dilapidations. C'est avec l'or qu'il lui a volé qu'il achète Rome.

Le lecteur croira-t-il encore avec Napoléon III, que Plutarque et Suétone ont calomnié César et tracé un tableau infidèle de sa vie en disant que «s'il s'est élancé dans la Gaule, c'est pour acquérir des richesses par le pillage, ou des soldats dévoués à ses projets.»

Que devient après cela le prétendu désintéressement de César, qui n'a jamais eu pour guide que l'intérêt pu-

blic, qui était sans égoïsme et sans aucune pensée de domination personnelle, «et qui n'obéissait qu'à ses convictions politiques», ainsi que le prétend notre auteur? Pour ce dernier tout ce que fait César est beau, grand, louable, généreux, toutes les actions de ses adversaires au contraire sont blamables. Ses défauts sont des qualités et ses vices des vertus.

Telle est la manière impartiale dont Napoléon III écrit l'histoire, sans doute parce que «ses enseignements sont, à ses yeux, aussi sacrés que la religion.»

Aussi si César se réfugie en Asie, ce n'est pas le soin de sa sûreté qui le fait agir ainsi, non c'est parce qu'il est révolté des proscriptions de Sylla «et qu'il ne veut pas en rester froid spectateur;» quand il se rapproche de Pompée qui est au faitê du pouvoir tandis que lui n'est rien encore, ce n'est pas son ambition privée qui le fait agir ainsi, c'est parce que pour lui «Pompée pouvait seul assurer les destinées de la République». Il lui apporte «un concours loyal» et une «noble rivalité». Quand César attaque les abus: c'est vertu et courage, mais si c'est le sage Caton qui le fasse ce n'est plus alors que «zèle irréfléchi». Et c'est méconnaître «la haute idée que César avait de lui-même, la grande considération dont il jouissait, son aversion pour la guerre civile «que de l'accuser d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina.» Quand il faisait des avances à Cicéron et au Sénat, César ne s'inspirait que «des périls d'une société profondément troublée, il supposait aux autres les sentiments qui l'animaient lui-même. L'amour du bien public, la conscience de s'y dévouer tout entier lui donnaient dans le patriotisme d'autrui cette confiance sans réserve qui n'admet ni rivalités mesquines, ni les calculs de l'égoïsme.» En lisant ces lignes on sent que leur auteur éprouvait le besoin de faire sa propre

justification, d'expliquer pourquoi il avait d'abord fait des ouvertures de coup d'Etat aux hommes de la majorité de l'Assemblée-Législative, qui les ont repoussées, et il rappelle quels étaient les mobiles qui l'ont conduit à commettre le crime du *deux décembre*; mais ses insinuations indirectes ne changeront pas plus à son égard qu'à celui de César le jugement de l'histoire. Louis-Napoléon, comme on le voit poursuit sa propre justification dans celle de César. Il termine l'histoire du Consulat de César en disant «qu'un mobile unique l'animait, l'intérêt public. César n'ambitionne pas le souverain pouvoir; il n'entrevoit pas à travers les faisceaux du consul et la poussière des batailles la dictature; s'il recherche le consulat, c'est simplement comme tous les membres de la noblesse romaine, c'est la haine de ses ennemis qui le force à se saisir de la dictature.»

Voilà comment Napoléon III est resté toujours *logique et juste*, comme il le dit dans la préface, de l'histoire de son héros, mais cela lui importe peu, tel n'est pas là le but qu'il poursuit, ce qu'il a voulu faire ici c'est l'éloge indirect de sa conduite politique depuis le dix décembre 1848 jusqu'au deux décembre 1851.

Puis, comme s'il n'était pas parfaitement convaincu de la valeur des raisons qu'il donne pour justifier César d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina, il innocentie aussi ce dernier; il conteste qu'il ait voulu mettre Rome à feu et à sang, il plaisante agréablement sur le *spectre-rouge* de la démagogie imaginés par Cicéron et Caton, ces représentants des *anciens partis* du temps de César, pour favoriser le coup d'Etat du Sénat et pour se poser habilement en sauveurs de l'ordre, de la propriété, de la famille, de la religion. Mais heureusement que le génie de César

ne leur en laissa pas le temps et qu'il lui fit adroitement s'approprier et remplir ce rôle; mais s'il en agit ainsi c'est qu'il n'y avait pas moyen de s'emparer autrement du pouvoir suprême, la *légalité l'étouffait*; car, comme le fait observer très judicieusement Napoléon III, «quelque ambitieux que soit un homme, il ne conspire pas lorsqu'il peut atteindre son but par les moyens légaux.» Nous croyons facilement cette grande vérité à la Lapalisse, car c'est à peu près comme si notre auteur disait: quelque pressé d'arriver que soit un voyageur qui marche sur une bonne route qui le conduit sûrement et tout droit à son but il ne se jette pas à travers champs dans des fondrières, des fossés, des passages inextricables, des obstacles dangereux pour arriver à destination. Telle est la profondeur de la plupart des pensées et des réflexions de notre auteur. Mais cette explication a encore un autre inconvénient; elle semble indiquer que toutes les fois que les grands hommes n'auront pas la ressource des voies légales pour atteindre leur but, il leur sera permis d'employer les autres moyens, qui sont tous bons pour arriver à leurs fins; ce que l'auteur de *l'Histoire de César* a, comme chacun sait, pris le soin de justifier par sa conduite en décembre 1851. De sorte que l'apologie de César, n'est rien au fond que la démonstration de la doctrine perverse de la souveraineté du but, que les bonapartistes ont empruntée aux jésuites.

Mais comme César, ne fait qu'accomplir sa «distinée» en ruinant le pouvoir du Sénat, en détruisant la liberté, en préparant la chute de la République et la venue de l'infâme despotisme impérial, qui ensanglanta et deshonora l'humanité sous les Nérons, les Caligulas et les Tibères; et comme, suivant son panégyriste, il est un instrument providentiel dont *Dieu* se sert pour le salut de Rome et l'ac-

complissement de ses desseins, ses crimes deviennent naturellement des vertus et ses successeurs, quelques hideux qu'ils soient, sont *les élus de la Providence*, dont nous devons admirer les arrêts et bénir comme des bienfaits les châtiments qu'elle nous envoie. Voilà un des côtés, moraux les plus saillants de *l'Histoire de Jules César*, par Napoléon III.

Après cela on ne sera sans doute pas étonné de voir qu'aux yeux de l'historien impérial les défenseurs de la liberté romaine expirante comme «Caton, Cicéron, Hortensius, Marcellus étaient esclaves des préjugés, faisaient obstacle au mouvement qui entraine la société vers de nouvelles voies, s'opposaient au progrès et que, malgré leurs vertus, ils étaient un obstacle à la marche régulière de la civilisation;» et que sans César ils eussent, peut être, empêché «le triomphe de la cause populaire et l'avénement du régime appelé par les vœux du pays; ils ne savaient pas, à travers les défauts de certains adhérents au pouvoir, discerner la grandeur de la cause de César; Cicéron au lieu de comprendre l'avenir et de hater le progrès résistait à l'élan général et niait l'évidence.» Tous ces gens là composaient en deux mots, comme il le dit, «les *anciens partis;*» absolument comme les républicains et les défenseurs de la Constitution au deux décembre 1851. Notre auteur veut bien cependant reconnaître qu'ils étaient le parti des «*honnêtes gens.*» Tandis qu'au contraire, leurs adversaires, formaient le parti des gens *non honnêtes*, de Catilina, de Clodius, de César, qui, selon lui, représentait l'avenir et le progrès et apportait «*les idées nouvelles;*» probablement comme les bonapartistes, les hommes *non moraux,* les Morny, les Persigny, les Fleury, les Saint-Arnaud, les Magnan et le nouveau César au deux décembre 1851; l'analogie est complète, ils étaient même,

comme leurs prédécesseurs criblés de dettes et perdus de réputation. Ce parallèle nous semble peut favorable à la cause de l'Empire français, et nous croyons que Napoléon III eut bien fait dans son intérêt de ne pas l'établir; car les vices et les crimes des Césars et de leurs partisans loin de voiler ceux du second empire français ne font que les mettre en lumière. Si un autre que Louis Bonaparte se fut permis cette comparaison, il l'eut certainement fait poursuivre et condamner à l'amende et à la prison, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement et insulte envers l'Empereur.

Voyons maintenant comment le préconisateur des idées nouvelles traite la liberté qui, paraît-il, est pour lui aussi vieille que le monde et bonne tout au plus pour les anciens partis.

Il salue d'abord avec satisfaction dans «cette concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul» l'avénement de la dictature et il proclame *grand* ce résultat et ce triomphe du césarisme.

«César, dit-il, avait obtenu un grand résultat: il avait remplacé l'anarchie par un pouvoir énergique, *dominant à la fois le Sénat et les comices*,... il fallait que César put diriger les élections contre les inimitiés des *anciens partis*.» N'est-ce pas là, au lieu de l'histoire de César, bien plutôt l'application des doctrines politiques et gouvernementales du second empire français à l'histoire de la dictature de Jules César. Mais cela ne lui empêche pas de reconnaître que «la liberté de la parole et du vote avait été un grand bienfait,» sans doute parcequ'elle avait amené le triomphe de César et de l'élu du dix décembre 1851. Mais depuis que cette double besogne a été accomplie, «la liberté n'est plus qu'une *cause incessante de faiblesse et de décadence*»

Cette phrase dont il nous serait trop facile de démontrer la fausseté en faisant un parallèle entre les progrès de la République et la décadence de l'Empire romain, est bien digne de l'homme qui a écrit il y a plus de quinze ans, «rien de durable ne se fonde sur la liberté.»

«Il faut, dit-il encore dans son Histoire de César, rétablir dans l'Etat une autorité morale qui domine les passions, modère les lois, donne plus de fixité au pouvoir, *dirige les élections* . . . . . Il faut *un pouvoir fort dans les mains d'un seul* afin d'assurer l'ordre . . . et la gloire à l'extérieur.»

N'est-ce pas là le programme du second Empire, rien n'y manque pas même la *direction des élections.*

L'Italie, ajoute-t-il encore, demandait *un maître*; il est bien facile au lecteur, de complèter la pensée impériale en ajoutant ce sous-entendu: *et la France aussi.* C'est absolument comme dans la fable des grenouilles qui demandent un roi.

Il repète avec complaisance ces paroles de César: «La République n'est rien; c'est un nom, une ombre sans corps; Sylla n'a été qu'un sot quand il a abdiqué: Je veux désormais qu'on me parle avec plus de réserve et que mes paroles soient des lois.»

C'est là la doctrine du Césarisme adoptée par Napoléon III, ainsi qu'il le proclame hautement quand il dit: «César à légué aux chefs futurs des nations son nom comme emblème consacré du pouvoir.»

Mais cela ne l'empêche pas de se plaindre que l'on ait accusé César *d'accepter du Sénat une couronne de lauriers pour cacher sa tête chauve.* Ce n'était pourtant pas par amour de la liberté et par respect pour la République qu'il se montrait envieux de honneurs odieux

qu'entassait sur lui la lâche et perfide politique du Sénat; ce n'est pas seulement le classique laurier que César acceptait avec empressement, mais encore le bandeau royal, le trône, la couronne d'or, une statue à côté de celles des rois, entre Tarquin le superbe et l'ancien Brutus, les honneurs divins et le droit d'outre-tombe d'être enterré dans l'enceinte sacrée du pomœrium, où l'on ne plaçait aucun tombeau. Les historiens sont du reste unanimes pour témoigner que César voulait se faire Roi, et la dénégation de notre auteur ne l'emportera pas, malgré la raison spécieuse qu'il invoque en disant: «que César était pour ses contemporains ainsi que pour la postérité plus grand que tous les rois.» A supposer que cette affirmation fut vraie ce qui n'est pas, comme l'a décrété l'immortelle Convention-nationale, en chassant les cendres de Mirabeau du Pånthéon pour y placer celles de l'Ami du peuple. «*Il n'y a pas de grands hommes sans vertu.*» Mais cela fut-il faux et l'affirmation de Napoléon III fut-elle vraie, ainsi que nous le supposons, elle prouverait que quelque grand que fut César, il ne l'était pas assez pour rester le premier citoyen de Rome et pour ne pas être Roi. Quand César cassa les tribuns qui avaient enlevé les bandeaux et les diadèmes dont on avait couronné ses statues, il prouva clairement ses intentions de rétablir la monarchie.

Quand il tomba percé de vingt trois coups de poignards aux pieds de la statue de Pompée, le Sénat était déjà assemblé pour autoriser César à porter le titre de Roi et à posséder toutes les femmes pour donner des rejetons à sa dynastie.

Ce ne fut ni le caprice d'un fou, ni la monomanie d'un scélérat qui tua César. Cette entreprise louable selon la morale antique et même au point de vue de la

justice et de la raison, fut conduite avec la gravité qui convenait à une pareille résolution: ce fut comme un jugement de l'ancienne République rendu contre César. Le crime de l'usurpation des droits des citoyens fut puni solennellement, en plein sénat et par les plus grands hommes de la République, par Brutus neveu et gendre de Caton, l'homme le plus vertueux après son illustre beau père, le mari de Porcia, en qui revivait l'âme stoïque de son père.

Voilà quels étaient les justiciers du destructeur des libertés romaines.

Quand aux reproches d'ingratitude, adressés aux conjurés par l'auteur de la *vie de César*, il n'est pas plus fondé que le reste. Est-ce donc être ingrat que de préférer la liberté de sa patrie et la chose publique à son intérêt personnel et aux bienfaits d'un tyran? quoi, le gendre de Caton, le plus grand citoyen de Rome, serait un ingrat parce qu'il avait reçu de César le commandement d'une province et parce qu'au lieu de chercher son intérêt personnel il sacrifiait tout, risquait sa fortune et sa vie, celle de sa courageuse épouse pour conspirer contre le tyran de la République, le destructeur des libertés, et qu'il préférait écouter la voix du devoir plutôt que celle de l'ambition, et pour rester simple citoyen de Rome au lieu de devenir l'héritier et le successeur de César. Si c'est là de l'ingratitude, c'est certainement une belle et une noble ingratitude, digne des grands citoyens de Rome et de l'antiquité et comme on n'en voit plus à notre époque.

Nous comprenons parfaitement pourquoi l'auteur de la vie de Jules César s'efforce de justifier son héros et d'accuser ses historiens: c'est qu'en prenant la défense

de César, en le glorifiant, Napoléon III fait sa propre justification et son panégyrique.

Car otez de César tout ce qu'il a de bon et de grand, son talent d'écrivain, d'orateur, de guerrier, d'homme d'Etat; sa grandeur d'âme, sa sureté de vue, sa générosité, son génie, sa beauté, vous aurez Louis-Napoléon Bonaparte. Le fils de la Reine Hortense, comme le descendant de Vénus et d'Ancus Martius est flétri avant l'âge, débauché et voluptueux; le second a été proscrit par Sylla, le premier par Louis-Philippe; le dictateur romain est allé en Asie faire l'apprentissage des armes et la guerre à Mithridate; le prétendant à l'Empire français s'est contenté d'aller à Forli combattre l'armée du pape pendant huit jours, cela a suffi à la gloire de sa jeunesse; le grand Romain trempe dans les conspirations de Catilina et de Pinson, mais il s'en tire adroitement ne laisse aucune preuve; le réfugié Thurgovien fait les deux illustres équipées de Strasbourg et de Boulogne, dans la première il se fait prendre comme un renard dans un terrier à la caserne de la Finckmatt, dans la seconde on le pêche comme un saumon dans la manche.

En historien véridique nous devons cependant constater une différence: quand Jules César se présenta au forum, le peuple l'applaudit, les femmes l'adorèrent; lorsque Louis Bonaparte se présenta au peuple et à l'armée, à Strasbourg, à Boulogne et à l'Assemblée Constituante, il fut toujours accueilli par des murmures et des sifflets; quand aux femmes il n'en a jamais eues qu'argent comptant, espèces sonnantes et de la catégorie de la sienne.

C'est que l'auteur de la *Vie de Jules César* n'est pas comme son héros doué d'une taille élégante, haute et mince, ses yeux ne sont pas noirs et pleins de vie, sa main

n'est pas fine et blanche, il n'a pas les traits réguliers, le profil romain, la démarche gracieuse et voluptueuse. La reine Hortense n'a pas versé avec abondance sur son enfant, comme Vénus sur son petit fils, tous les dons de la fortune: la grâce et le charme, qui donnent au joueur les dés les plus heureux, le bonheur et la séduction. Hélas non! La favorite du Premier Consul, n'a malheureusement donné à son fils que laideur disgracieuse, démarche embarrassée, regard éteint, sourire pétrifié, teint livide profil dans lequel le nez prédomine d'une façon exagérée, un esprit lent, une parole difficile, un accent désagréable, un geste commun; la nature l'a complètement privé de tout ce qui ressemble à de l'éloquence. Mais ces divergences physiques et morales, entre Napoléon III et César, n'empêchent heureusement pas les autres points de comparaison.

L'historien copiste du César ancien, comme lui, rejette les vertus surannées de son siècle, il ne vole pas il est vrai l'or du Capitole, mais il fait main basse sur les caisses publiques et il emprunte, de la façon que chacun sait, en Décembre 1851, vingt cinq millions à la banque de France; nous ignorons s'il les a rendus, mais ce dont nous sommes sûrs, c'est qu'il n'a pas eu, comme son modèle, la précaution de les remplacer par du cuivre doré. Il se rit de ses serments comme César des augures. Moins tolérant que ce dernier, il ne permet pas à ses soldats de se moquer de son amitié pour ses Nicomèdes. Mais en revanche, comme César, il s'est fait malhonnête homme avec son siècle, il n'a jamais oublié les *sicaires et les bravi qui lui ont rendu service,* et il en a peuplé son Sénat.

Pourquoi ne pouvons-nous pas dire de lui comme

Suétone disait de César: «*Il n'eut jamais le cœur de faire le mal.*»

Mais, en compensation, comme le héros de la Gaule, il était pressé de passer le Rubicon, il avait besoin de faire vite son chemin, de devenir un grand homme d'une façon ou d'une autre, talonné qu'il était par ses créanciers, il ne devait cependant pas cinquante millions de sesterces, (48,500,000 frs.) comme l'illustre Romain, son crédit n'allait pas jusque là, mais son passif était suffisamment arrondi. Aussi se disait-il alors l'ami des prolétaires, s'il ne défendait pas la loi agraire, il écrivait du moins *l'Extinction du paupérisme.* Il était alors l'ennemi de l'oligarchie et des riches. Poursuivi par les recors César se rend aux comices, avant de partir il embrasse sa mère en lui disant: «Tu me reverras, ce soir, grand pontife ou exilé.» Louis Bonaparte n'a changé que deux mots à cet adieu d'ambitieux, en partant pour son entreprise de Strasbourg il dit à l'ex-reine Hortense à qui il doit le jour: «*Tu me reverras ce soir Empereur ou prisonnier.*» César a triomphé et est devenu grand pontife, Louis-Napoléon, moins heureux, fut arrêté et embarqué pour l'Amérique.

Mais il revient de l'autre hémisphère et veut conquérir la Gaule en traversant la Manche, au lieu d'escalader les Alpes; mal lui en prit, il ne put, franchir ce large Rubicon, qu'on nomme le Pas-de-Calais, sans tomber à l'eau et sans être emprisonné, après six ans de captivité, de longues méditations et de fortes études forcées, il s'évada de Ham, comme César se sauva de Rome dans la crainte de Sylla; il sollicita ensuite la Présidence aulieu du Consulat; il fut nommé, et il prit le commandement des légions à Satory. Pour franchir un second Rubicon il ne s'agissait que de passer de l'Elysé aux Tuileries, comme la

route était facile et l'eau peu profonde, il préféra déménager la nuit, pour ne pas trop fixer l'attention publique. Et il marcha dans les ténèbres, « où *l'appelaient les présages des dieux et l'injustice de ses ennemis, les dés en étaient jetés.* » Il attaqua Paris endormi avec cent mille hommes et vingt mille chevaux.

Le parti de l'ancien César, disent les historiens, était celui des banqueroutiers des gens compromis des gueux, des débiteurs, des aventuriers de tous genres; celui de l'auteur de sa vie était absolument semblable, cette fois la copie était parfaite, c'est étonnant comme l'histoire se répète, cela devient monotone.

La majorité, de l'Assemblée nationale que le nouveau César fit emprisonner au deux décembre, comme le parti de Cicéron et le Sénat romain, était composée des honnêtes gens ou du moins des hommes qu'on nomme honnêtes gens.

Le pâtre à la taille colossale et d'une beauté singulière, dont parle Suétone, qui jouait sur une flûte de berger et qui, quand il eut amassé les légions au tour de lui, saisit une trompette, s'élança dans le Rubicon et le traversa en entrainant les légions se nommait au Deux Décembre, M. Fleury, il ne lui manquait que la taille colossale, la beauté et la trompette. Le fleuve était de sang et coulait dans Paris sur les boulevards, le quatre décembre, précisement le même jour où, il y a dix-neuf siècles, Cicéron disait au peuple en sortant de la prison dans laquelle il venait de faire étrangler les membres de la conjuration de Catalina: « *Ils ont vécu !* »

Du temps de Jules César, le patriotisme n'était pas tombé si bas que de nos jours pour qu'on put, comme en 1851, passer le Rubicon sans remords. Aussi le héros de Pharsale voulait

se faire pardonner son crime à force de clémence et de génie; après le *Deux Décembre,* il n'en fut malheureusement pas de même, L. Bonaparte crut qu'il était préférable de perpétuer son forfait à force de terreur et d'infamie. Les proscriptions et les exécutions comme celles du temps de Marius et de Sylla furent mises en pratique. Les partisans cruels du nouveau César s'en donnèrent à cœur joie, la terreur dura huit ans.

Le Sénat d'alors, comme celui de Rome, cria: *sauve qui peut!* Changarnier qui, comme Pompée, avait promis dix légions, s'était laissé arrêter pendant son sommeil, comme tous ses honorables collégues. On lui rappela alors la fameuse apostrophe soporifique qu'il prononça à l'Assemblée en disant: «Législateurs dormez en paix, César n'est pas aux portes de Rome!»

Les Catons prirent seuls une grande résolution; ils jurèrent, comme l'ancien, de combattre jusqu'à la mort pour la liberté et beaucoup ont tenu parole.

Le grand César n'avait pas voulu effrayer les honnêtes gens. Les airs de bandit ne lui allaient pas. Il ne voulait pas vaincre en coquin, quoique il eut souvent lutté en malhonnête homme. Pour faire que toute vertu et tout honneur ne fussent pas du côté des vaincus il prétendit être humain et généreux.

Au coup d'Etat de 1851, le nouveau César fit précisément tout le contraire. Il marcha dans le sang au milieu de la crainte, de la terreur, du mépris et de la malédiction universelle, en mettant, comme Néron, Tibère et Caligula tous les crimes de son côté.

Il chercha cependant à tromper l'opinion en faisant afficher dans toute la République: «Qu'il est temps que

les honnêtes gens se rassurent et que les méchants tremblent.» Pendant cela ces derniers remplissaient leurs poches et les autres cachaient leur or.

Comme du temps de Pompée et de Claudius on confisqua les héritages; celui de la famille d'Orléans eut le sort de la maison de Cicéron, mais au lieu de le consacrer aux dieux les spoliateurs s'enrichirent avec, après avoir fait la part du soldat et du prêtre appelés à les aider dans leur besogne malhonnête.

Un an plus tard le nouveau César monta au capitole, sur un trône semblable à celui de Soulouque, il fut nommé *imperator* et proclama son souverain pouvoir. La *plebs* ratifia. Et chacun se dit:

«Fais bien tu seras pendu; fais mal tu seras roi!»

Le suffrage universel fut rétabli, et le nouveau César écrivit aux électeurs: «Je vous recommande mes candidats officiels pour qu'ils obtiennent vos suffrages.

«O Français! nous avons perdu la liberté!»

Mais poursuivons notre étude, que cette longue digression nous a fait abandonner, l'auteur de la vie de Jules César devient de plus en plus explicite, il ne dissimule nullement le but qu'il a poursuivi en écrivant son histoire, il l'avoue au contraire hardiment.

«Ce but, dit-il, est de prouver que lorsque la *Providence*, suscite des hommes tels que *César*, *Charlemagne*, *Napoléon*, (sans indication de numéro) c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une œuvre nouvelle et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et les suivent! Malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent! Ils font

comme les Juifs, ils crucifient leur Messie.*) Ils sont avengles et coupables; aveugles car ils ne voient pas l'impuissance de leurs efforts à suspendre le triomphe définitif du bien, coupables car ils ne font que retarder le progrès en entravant sa prompte et féconde application.»

Ainsi, nous voilà bien prévenus, tous les peuples sont

*) M. Crémieux, l'illustre Israélite, qui eut l'honneur de faire patrie du gouvernement provisoire de la République en 1848, a relevé comme elle le méritait cette outrecuidence. Voici la lettre de cet honorable et grand citoyen adressée à *l'Opinion-nationale:*

Paris, le 27 février 1865.

Mon cher Guéroult,

Je viens de lire la préface que Napoléon III met en tête de la *Vie de Jules César*.

D'une part, un système de fatalisme, assez mitigé pourtant, d'autre part le devoir pour les peuples, assez grandement présenté d'ailleurs, d'admettre, selon les époques, les idées de *César*, de *Charlemagne*, de *Napoléon Ier*, avaient éveillé toute mon attention, lorsqu'en poursuivant ma lecture, j'arrivai à ces mots: «Heureux les peuples qui les comprennent! Malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent! ILS FONT COMME LES JUIFS, ILS CRUCIFIENT LEUR MESSIE.»

Comment Napoléon III a-t-il écrit cette phrase? Où donc l'historien a-t-il trouvé la preuve historique de cette énonciation qu'il formule si nettement?

Les Juifs ont crucifié leur Messie!

La religion juive qui, dans les contrées où ses sectateurs jouissent des droits civils et politiques, marche l'égale des autres religions, qui, dans les contrées où ses sectateurs subissent encore d'indignes mépris ou d'odieuses persécutions, maintient avec tant de courage son immortelle vitalité, *la religion juive attend son Messie.* LA RELIGION CATHOLIQUE, SEULE, VEUT *que ce Messie, méconnu par le Juifs, ait été crucifié par eux.*

avertis maintenant: L'oracle napoléonien a parlé, le destin par sa bouche a rendu son arrêt. Quoi les vieux romains les meilleurs, les plus illustres, les plus vertueux citoyens qui résistèrent à César, qui restèrent fidèles à la République qui combattirent pour la liberté de leur patrie, étaient *aveugles et coupables?* Quoi quand Caton le stoïque ne voulant pas survivre à l'asservissement de la liberté, allait au forum avec le tribun Bibulus pour combattre César; quoi, quand ces deux citoyens

Mais écrire au point de vue catholique la préface de Jules César! Présenter une prétention religieuse comme un axiome historique! Que nous sommes loin de cette l'arge pensée de Napoléon Ier, affirmant la religion juive par la convocation du grand Sanhédrin et par l'organisation du culte israélite!

Nous vivons dans un temps, dans un pays où la religion et de culte doivent se renfermer dans les consciences et se mouvoir dans le temple. Qu'un prêtre, dans une église, du haut de la chaire, soutienne *l'avénement du Messie et l'aveuglement des Juifs qui l'ont méconnu et crucifié*, je comprends cette expression de la foi catholique, dont un rabbin, dans la synagoge, du haut d'une autre chaire, prouvera l'inanité. Mais que le chef d'un vaste empire jette dans une page d'histoire une parole si dangereuse; qu'il dénonce de nouveau à l'univers dans un livre qu'on fait traduire dans toutes les langues, qu'il dénonce surtout à la France, où il concentre dans ses mains le pouvoir suprême, *l'aveuglement des Juifs coupables d'avoir crucifié leur Messie,* QAUND CE MESSIE EST JESUS-CHRIST; qu'il ravive cette terrible et douloureuse accusation, que les flots de sang juif qu'elle a fait répandre semblaient avoir étouffée au sein des nations éclairées par le flambeau de la philosophie, c'est une bien malheureuse inspiration!

Veuillez, mon cher Guéroult, faire place à mes protestations dans votre journal.

Je vous envoie l'expression de ma vieille amitié.

AD. CRÉMIEUX.

faisaient un dernier rempart de leurs corps à la liberté, quand, devant les injures de la populace pervertie, qui jetait des ordures sur leurs nobles fronts et souillait leurs cheveux blanchis au service de la République, ils découvraient leurs poitrines offrant leurs seins nus aux glaives des soldats, demandant qu'on les frappa et que leur sang retomba sur le tyran, quand ils étaient traînés en prison sur l'ordre des triumvirs, ils étaient *aveugles et coupables!*

Quoi, quand Cicéron employait son talent oratoire contre la dictature, quand il était obligé de fuir devant la puissance de César et la haine de Clodius, quand on confisquait sa maison et qu'on le décrétait d'accusation pour le punir de sa mâle éloquence et de sa fidélité à la République, il était *aveugle et coupable!*

Quand nos aïeux les Gaulois défendaient l'inviolabilité de la patrie contre l'invasion romaine, quand Orgétorix,*) Biorix,**) combattaient jusqu'à la mort pour l'indépendance de la patrie, quoi ils étaient *aveugles et coupables?*

Quand Vércingétorix,***) notre illustre ancètre, le chef suprème de la ligue gauloise, défit César à Gergovie et releva le courage de la Gaule entière, qu'il conduisit au combat contre le tyran de sa patrie, il était *aveugle et coupable!*

Quand plus tard, ce héros digne de Plutarque, le plus beau caractère et le plus grand génie de la Gaule, abandonné dans Alésia, fut vaincu par César, et quand il vint s'offrir comme victime expiatoire aux Romains pour désarmer leur fureur, sauver ses compagnons d'armes et préserver la ville du massacre, était-il donc *aveugle et coupable?* Ce mar-

*) En gaulois Or-kedo-righ, le chef des cent vallées.

**) Le chef terrible.

***) Ver-kenn-kedo-righ, le chef de cent chefs.

tyre de la patrie et de la liberté, qui attendit sept ans dans les cachots de Rome, que l'infâme César, le bourreau de la Gaule le fit décapiter pour servir à son triomphe, était-il donc coupable?

On voit bien en lisant la préface de l'Histoire de Jules César, par Napoléon III, que son auteur n'est pas Français, que le sang gaulois ne coule pas dans ses veines, car sans celà il ne placerait pas le dévastateur de la Gaule, au rang des dieux et il ne jetterait pas l'anathème à nos illustres ancêtres parce qu'ils ont combattu pour l'indépendance de la patrie.

Voici ce que M. Henri Martin, un de nos plus célèbres historiens, dans son admirable Histoire de France couronnée par l'Académie, raconte du héros gaulois Vercingétorix:

«Les défenseurs d'Alésia, délaissés sans retour, rentrèrent aux approches de la nuit dans l'antique cité, qui avait été le berceau de la Gaule et qui allait en être le tombeau.

«Qui pourrait dire les douleurs de cette horrible nuit, pour toute cette foule infortunée? qui pourrait dire, surtout ce qui se passa au fond du cœur de l'homme qui était devenu en quelque sorte la Gaule incarnée, et qui sentait défaillir en lui l'âme de toute une race humaine!

«Ce grand peuple, cette grande religion, ces hautes traditions des premiers âges, tout ce monde glorieux prêta s'abîmer devant un monde de matière et de corruption! Les génies de la liberté, de l'infini et de l'immortalité remontant dans les spères étoilées et laissant la terre aux «*dieux d'en bas.*» . . . . .

«Le héros, le patriote, n'avait plus rien à faire ici bas: la patrie était perdue. L'homme pouvait encore

quelque chose pour ses frères. Il pouvait peut-être encore les sauver de la mort et de la servitude personnelle. Cette pensée fut la dernière consolation de cette grande âme. Le lendemain Vercingétorix convoqua ses compagnons et s'offrit à eux pour qu'ils satisfissent aux Romains par sa mort ou qu'ils le livrassent vivant.»*)

«Il poussait le dévoûment jusqu'à renoncer à mourir. On envoya savoir les volontés de César. Le proconsul ordonna qu'on livrât les chefs et les armes, et vint siéger sur un tribunal élevé entre les retranchements.

«Tout à coup un cavalier de haute taille, couvert d'armes splendides, monté sur un cheval magnifiquement caparaçonné, arrive au galop droit au siége de César. Vercingétorix s'était paré comme la victime pour le sacrifice. Sa brusque apparition, son imposant aspect excitent un mouvement de surprise et presque d'effroi. Il fait tourner son cheval en cercle autour du tribunal de César, saute à terre, jette ses armes aux pieds du vainqueur, et se tait.»

«Devant la majesté d'une telle infortune les durs soldats de Rome se sentaient émus. César se montra au dessous de sa prospérité, il fut implacable envers l'homme qui lui avait fait perdre un seul jour le nom d'invincible, et livra le héros de la Gaule aux liens des licteurs. Vercingétorix, réservé aux pompes outrageantes du triomphe, dut attendre six années entières que la hache du bourreau vint enfin affranchir son âme et l'envoyer rejoindre ses pères dans «*le cercle céleste.*»**)

Tels étaient les hommes à qui l'impérial auteur de

*) Caesar. VII. 89.

**) Plutarch, in Caesare, p. 721, Dion. Cass XL, p. 140.

l'Histoire de César lance l'anathème, qu'il accuse d'avoir crucifié leur Messie, qu'il traite d'aveugles et de coupables. Mais son opinion ne prévaudra ni dans l'histoire, ni devant la postérité.

Jusqu'à ce jour nous avions considéré Napoléon III, comme un monomane, un illuminé politique, plus ou moins sincère, plus ou moins convaincu; mais nous n'avions cependant pas cru que sa manie alla jusqu'à affirmer d'une façon aussi péremptoire l'intervention de la Providence au moyen de certains hommes dans lesquels elle se personnifie, pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre; et ce renouvellement périodique du mystère de l'incarnation, malgré son manque de nouveauté nous paraît encore plus osé qu'intelligent.

Nous avons connu dans le temps un monomane de très bonne foi, Jean Journet, mais d'une foi robuste à toute épreuve, dévoué à sa cause, qui était celle de l'humanité, jusqu'à l'abnégation la plus grande, au sacrifice de toutes ses affections: de sa famille, de sa position, de sa fortune, jusqu'aux privations les plus dures, à la souffrance, au dénuement, aux humiliations; cet homme était poète, il se disait apôtre; c'était le disciple de Fourrier. Il a parcouru trente ans le monde pour porter et répandre ce qu'il croyait être la lumière. Il est mort à la tâche, de misère et de souffrance, à l'hôpital de Toulouse en 1860. Eh bien cet homme nous a dit, non pas une fois, mais cent, mais mille fois, mot pour mot, les paroles de Louis Napoléon sur les génies chargés de guider l'humanité, les noms seuls de ces guides étaient changés le reste était textuel, et plus de cinquante témoins pourraient au besoin affirmer ce que nous avançons.

Nous ne voulons pas conclure de là que Napoléon III

a volé la tirade de Jean Journet. Non, nous voulons seulement prouver que tous les monomanes, les sauveurs d'humanité se ressemblent, que leurs erreurs sont toutes les mêmes, qu'ils brillent tous par la même absence de modestie, par la même outrecuidence et par le même aplomb. Voici ce que nous disait l'apôtre Jean-Juurnet: «Lorsque la Providence suscite des hommes tels que le *Christ*, *Fourrier*, *Jean Journet*, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, etc., etc.» L'anathème qui termine la prophètie napoléonienne seule manquait.

Nous faisons cependant une grande différence entre le poète phalanstérien et Napoléon III, nous ne faisons pas l'injure à la mémoire de celui-là de le comparer au dernier. Le premier était un honnête homme, de très bonne foi, sa monomanie était sincère, honorable, elle avait pour mobile et pour but des motifs élevés, l'amour et le bonheur de l'humanité, tandis que celle de l'auteur de la *Vie de Jules César*, n'est que feinte et hypocrite. Louis Bonaparte au fond ne croit à rien, pas plus à l'intervention providentielle dans la marche de l'humanité, qu'à la justice et qu'au droit, c'est un comédien, qui joue un rôle qu'il a appris dans le Mémorial de Sainte-Hèlene, son oncle était fataliste, ou du moins le disait, quand il le croyait utile à ses projets; comme Napoléon Ier, son successeur affiche des croyances fatalistes. La preuve que sa monomanie n'est que feinte, c'est qu'arrivé au pouvoir il a fait précisément tout le contraire de ce qu'il avait écrit *dans les Idées-napoléoniennes*, et dans ses autres ouvrages, quand il était prétendant et proscrit.

Aujourd'hui, il reprend le même thème fataliste pour se donner un cachet de conviction, pour faire croire à sa

prétendue mission, de laquelle il rit en lui-même, et dont il se moque. Ce qu'il veut, ce à quoi il aspire en écrivant la *Vie de César*, c'est de faire son apologie indirecte de frapper l'esprit des masses, d'exploiter en sa faveur leur penchant, leur amour pour le merveilleux; il sait par expérience qu'aujourd'hui comme du temps de Boudha, de Rama, de Moïse, du Christ, de Numa, de Mahomet, c'est encore le merveilleux qui a le plus d'influence sur les populations ignorantes et superstitieuses, c'est pour elles qu'il écrit parce qu'elles constituent les neuf dixièmes des majorités à notre époque de suffrage universel; l'opinion des savants et des gens éclairés en infime minorité lui importe peu, il ne cherche qu'une chose à inculquer dans les masses la *légende impériale*, à les persuader de la *mission providentielle* des Bonapartes. Il appelle ces derniers, dans ses *Idées-napoléoniennes*, des Messies, des Josué, des Christ même, envoyés par la Providence pour sauver et conduire l'humanité. Aujourd'hui il rajeuni sa légende, il lui donne un caractère héroïque en mettant sur la même ligne César, Charlemagne, Napoléon et en les glorifiant comme des êtres privilégiés chargés d'une mission divine. On comprend quelle puissance énorme lui donnerait cette croyance populaire, qui justifierait tous ses actes si coupables ou si absurdes qu'ils puissent être, en les faisant considérer, comme l'exécution de décrets providentiels; d'un autre côté son trône et sa dynastie en seraint consolidés puisqu'ils auraint aux yeux du peuple la sanction divine. Voilà qu'elle est la raison dominante qui lui a fait écrire l'histoire de César et pourquoi il l'a faite à ce point de vue fataliste. Louis-Napoléon Bonaparte n'est pas un croyant mais, comme tous les prophètes et tous les sectaires religieux, un charlatan.

Il voudrait restaurer aujourd'hui, malgré les tendances rationalistes de notre époque, l'adoration que les peuples de l'Antiquité et de l'Orient avaient pour les grands hommes et les héros. En cela encore, il n'est que le copiste de son oncle, dont la prospérité et les succès militaires avaient tellement exalté l'ambition et l'orgueil qu'il se fut volontiers fait adorer; car il exprimait ouvertement le regrêt d'en être empêché par par les progrès des lumières. Voici ce que le maréchal Marmont raconte à ce sujet dans ses mémoires. «Le lendemain de son couronnement, Napoléon Ier eut avec son ministre de la marine la conversation suivante: «Je suis venu trop tard; les hommes sont *trop éclairés*: il n'y a plus rien à faire de grand. — Comment, Sire! votre destinée me semble avoir assez d'éclat. Quoi de plus grand que d'occuper le premier trône du monde, quand on est parti du rang de simple officier d'artillerie? — Oui, répondit-il, ma carrière est belle, j'en conviens; j'ai fait un beau chemin. Mais quelle différence avec l'antiquité? Voyez Alexandre: après avoir conquis l'Asie et s'être annoncé au peuple comme fils de Jupiter, à l'exception d'Olympias, qui savait à quoi s'en tenir, à l'exception d'Aristote et de quelques pédants d'Athènes, tout l'Orient le crut. Eh bien! moi, si je me déclarais aujourd'hui le fils du Père éternel, et que j'annonçasse que je vais lui rendre grâces à ce titre; il n'y a pas de poissarde qui ne me sifflât sur mon passage. *Les peuples sont trop éclairés aujourd'hui, il n'y a plus rien de grand à faire.*»

C'est sans doute pour ramener ces temps bien heureux d'ignorance et de superstition grossière, que l'historien impérial veut faire passer César et Napoléon pour les élus de la Providence.

Et en écrivant *l'Histoire de Jules César*, il avait encore l'avantage de lier, de rattacher la légende napoléonienne à la légende Césarienne et de mêler les lauriers du vainqueur des Gaules à ceux du captif de Sainte-Hélène, ce qui au point de vue bonapartiste est une excellente spéculation, ensuite c'était une occasion des plus favorable de faire l'apologie du despotisme, de le diviniser, et de flétrir dans Brutus, sous le nom d'assassinat politique, l'amour de la liberté. A ce triple point de vue la publication de l'histoire de Jules César dans un esprit napoléonien est d'une bonne, d'une excellente politique pour Napoléon III.

Quand les amis sincères de l'humanité, les défenseurs du droit, de la justice, de la liberté, voudront éclairer les malheureux de bonne foi qu'il trompe et qu'il séduit, L. Bonaparte les fera maudire et lapider: «malheur à eux, dira-t-il, ils font comme les Juifs, ils méconnaissent et veulent crucifier leur Messie! Ils sont aveugles et coupables; aveugles car ils ne voient pas l'impuissance de leurs efforts à suspendre le *triomphe définitif du bien;* coupables car ils ne font que retarder *le progrès*, en entravant sa prompte et féconde application.»

Est-ce clair, est-ce positif? Tous ceux qui ne veulent pas ployer le genou, courber le front devant César, Charlemagne, ou Napoléon, sont dénoncés comme les adversaires du triomphe définitif du bien, comme des obstacles au progrès.

Tous ceux qui ne veulent pas confier les destinées de l'humanité aux conquérants, aux subjugueurs de peuples, aux destructeurs de libertés sont déclarés des ennemis du bien.

Tous ceux qui ont fois dans la dignité humaine, qui ne

croient pas que la foule, que la multitude, que l'humanité toute entière, doit être une proie, une matière gouvernable, exploitable, corvéable, taillable à merci, sans pitié ni merci, que les Césars ou les Napoléons ont le droit de fouler, d'écraser, comme la meule broie le grain; tous ceux qui croient à l'égalité, à la liberté, à la fraternité, à la solidarité des peuples et des hommes, et qui repoussent, comme une monstruosité digne du paganisme, du Czarisme, des Césars, du Bas-Empire, de la Chine, de Bagdad et de Stamboul, la doctrine des Hommes-Providence conducteurs de peuples, des tyrans régénérateurs, des despotes à mission divine, des Messies couverts de crimes, de sang, de couronnes et d'infamies, enchaîneurs de peuples, bourreaux de nations, entourés d'instruments de torture d'échafauds, de potences, armés de Knout, de glaives, de haches et couverts de gloire; tous ceux en un mot qui ont l'horreur de l'iniquité et l'amour violent du droit jusqu'au martyre, jusqu'à la mort; tous ceux là, en un mot, sont déclarés, de par S. M. Napoléon III, ennemis du bien et du progrès et traîtres à l'humanité!

Et comme preuve de la justesse et de la justice de sa thèse, il ajoute encore: « c'est que ni *le meurtre de César*, ni la *captivité de Sainte-Hélène*, n'ont pu détruire sans retour deux causes populaires, renversées par une *ligue* se couvrant du *masque* de la *liberté*.»

«Brutus en tuant César a plongé Rome dans les horreurs de la guerre civile; il n'a pas empêché le règne d'Auguste, mais il a rendu possibles ceux de Néron et de Caligula. L'ostracisme de Napoléon par l'Europe conjurée n'a pas non plus empêché l'Empire de ressusciter, et, cependant, que nous sommes loin des grandes questions ré-

solues, des passions apaisées, des satisfactions légitimes données aux peuples par le premier Empire! »

Quoi, parce que le despotisme de l'Empire romain a survécu à César, parce que le poignard de Brutus n'ayant frappé qu'un tyran la liberté n'a pas été sauvée, parce que la République a été détruite malgré le grand acte du vertueux Brutus, dont le poignard, qui fait pâlir Napoléon III, est encore aujourd'hui l'épouvantail des tyrans et le dernier espoir des peuples opprimés; parce qu'une longue suite d'empereurs ou de monstres ont non seulement détruit la République, mais encore plongé Rome dans la décadence, conduit Etat à sa perte et deshonoré l'humanité, ce serait la faute de Brutus, il serait responsable des règnes de Néron et de Caligula, sa cause, celle de la liberté, serait jugée; condamnée, perdue, et celle de César, celle du despotisme serait gagnée glorifiée, triomphante à tout jamais!

Quoi, parce que la tyrannie des Césars a été restaurée et inaugurée en France par Napoléon Ier dix-huit siècles après la mort du premier de ces tyrans, et qu'elle a été renversée deux fois, en 1814 et en 1815, non seulement par l'Europe conjurée, comme le prétend Napoléon III, mais surtout par la désaffection et l'abandon du peuple français; quoi, parce qu'en 1851, par la ruse, la trahison, le parjure, l'assassinat, le guet-apens et la force brutale l'ère des Césars a de nouveau triomphé en France, il faut en conclure que la cause du despotisme est populaire, que la trahison est un acte méritoire, que le guet-apens accélère le progrès, que l'assassinat des citoyens et de la liberté est le triomphe définitif du bien, que le parjure et tous les crimes contre les individus, le droit des gens, la République et l'ordre social sont des vertus sublimes! — Non, malgré le second *Bas-Empire*, tout cela n'est pas!

Et l'auteur de la Vie de Jules César ne fera pas que le crime soit la vertu, ni que le despotisme césarien soit le *progrès* et le *triomphe définitif du bien*.

Ce n'est pas le juste châtiment infligé par Brutus à César qui a rendu possible les règnes de Néron et de Caligula ; non, ce qui a préparé et amené les règnes de ces monstres, c'est le crime de l'homme qui le premier a violé les libertés publiques : Néron et Caligula sont le châtiment de César, comme Napoléon III est le châtiment de Napoléon Ier, le poignard de Brutus, assez acéré pour punir le tyran, n'a malheureusement frappé au cœur qu'un seul des monstres, qui opprimaient Rome, il n'a tranché qu'une tête de l'hydre du despotisme, voilà tout le secret du triomphe de ce dernier.

Quand à nous, nous ne croyons pas que l'ostracisme déployé en 1815 contre Napoléon ait condamné fatalement la France à subir toutes les rigueurs du pouvoir absolu, nous espérons encore au triomphe de la liberté, malgré la mort de Napoléon à Sainte-Hélène, et malgré l'anathème lancé, par Napoléon III contre les peuples qui laissent crucifier leurs Messies ; nous croyons que le supplice du César moderne n'a pas, comme le meurtre du César ancien, condamné pour toujours la France aux Néron et aux Caligula. Ce qu'elle expie aujourd'hui, sous Napoléon III, ce n'est pas le prétendu crime d'avoir laissé mourir Napoléon Ier, dans une île au milieu de l'océan, mais bien la faute très réelle d'avoir supporté son despotisme humiliant pendant seize ans et surtout d'avoir déifié sa mémoire après sa mort.

Napoléon III a succédé après 36 ans à Napoléon I, comme Tibère a succédé à Auguste ; Louis le Débonnaire à Charlemagne ; des rois fainéants aux Carlovingiens ;

Charles VIII à Louis XI; Louis XIII à Henri IV; Louis XV à Louis XIV. Quelle chute! quelle honte! pour un peuple, de tomber ainsi dans les mains de monarques faibles et incables ou couverts de tous les forfaits et de tous les crimes.

Si l'Empire existe aujourd'hui, il ne le doit certes pas à la bonté de sa cause, à la grandeur, à la justice de ses idées, à ses principes humanitaires, ni à la vertu de son fondateur, ni à la moralité des moyens qu'il a employés pour arriver au pouvoir, non! L'Empire ne doit sa résurrection qu'à la coalition de tous les partis égoïstes, hostiles à la liberté comme au progrès et au triomphe définitif du bien, qui ont prêté leur appui à Louis-Napoléon, qui l'ont fait nommer président de la République et qui lui ont ouvert les voies du pouvoir. Mais l'Empire est surtout l'œuvre ou le produit du plus abominable des attentats, du plus grand des crimes, de l'infâme guet-apens du *Deux Décembre*.

Quand aux *grandes questions résolues, aux passions apaisées, aux satisfactions légitimes, dont nous sommes loin aujourd'hui et que le premier empire avait donné aux peuples*, nous serions très curieux de les connaître et de savoir à quel moment du premier empire ce panégyrique est applicable; mais l'auteur de la vie de Jules César aurait bien été en peine de nous le dire et pour cause. Car le premier, comme le second Empire, n'a résolu aucune grande question, et Napoléon III le sait si bien que dans son livre les *Idées-napoléoniennes*, qui est une apologie du premier Empire, à chacune des grandes questions qu'il aborde, il s'empresse de dire que le temps a manqué à son oncle et que la guerre l'a empêché de les résoudre; les passions étaient si peu apaisées sous l'Empire

que les conspirations étaient en permanence, faut-il citer celles de Babeuf, d'Arena, de Georges Cadoudal, de Malet, etc., etc., ni les légitimistes, ni les républicains ne s'étaient ralliés à l'Empire. Les prisonniers d'Etat; l'assassinat de Pichegru, étranglé secrètement dans sa prison; le meurtre du duc d'Enghein sont une preuve que les passions politiques étaient loin d'être apaisées du temps de Napoléon Ier. Quelles sont donc aussi les satisfactions légitimes données aux peuples sous le premier Empire? Le peuple français n'était-il pas décimé à tel point par la guerre, que les campagnes manquaient de bras et les filles d'épouseurs? n'était-il pas en-outre tenu dans le plus grand esclavage, privé de tous ses droits et de toutes ses libertés? Une telle situation peut-elle être considérée comme une satisfaction? Les peuples de tous les Etats de l'Allemagne, que l'Empire avait ravagés, rançonnés et égorgés, n'étaient-ils pas tous les ennemis jurés de l'Empire et de l'Empereur? tous les étudiants allemands, aussi bien que les ouvriers, n'avaient-ils pas juré de combattre et de mourir en défendant leur indépendance et leur liberté contre l'Empire, l'attentat de Schœnbrunn n'est-il pas là pour en témoigner?

Quelle était la satisfaction accordée au peuple anglais que le premier Empire voulait affamer, faire mourir d'inanitation par le blocus continental et qu'il menaçait sans cesse d'une descente sur ses côtes pour brûler et pillier Londres. Le peuple Espagnol, que Napoléon Ier avait subjugué par surprise et par trahison, ne s'est-il pas battu avec un héroïsme dont l'histoire offre peu d'exemples pour reconquérir son indépendance et renverser le régime que l'Empire lui avait imposé. Les Russes eux-mêmes n'ont-ils pas préféré brûler Moscou que de subir le despotisme du prétendu

bienfaiteur des peuples. Faut-il maintenant citer nos alliés, nos amis, les Italiens?

Le premier Empire avait incorporé la moitié de l'Italie à son territoire, dont-il avait confié la vice royauté à Eugène de Beauharnais, l'autre moitié il l'avait donnée à ses frères et sœurs pour en former des duchés et un royaume, quand à la malheureuse Venise il l'avait livrée à l'Autriche. La Pologne, dont les héroïques enfants combattaient avec tant de gloire dans ses armées et versaient en si grande abondance leur sang pour lui, il l'avait sacrifiée à son égoïsme, il l'avait indignement trahie, il n'avait pas même voulu la reconstituer lorsqu'il l'a traversée en vainqueur en allant en Russie. Voilà de quelle façon le premier Empire a donné satisfaction aux peuples.

Que penser après cela de la phraséologie prétentieuse et sententieuse de l'auteur de la *Vie de Jules César?* Voilà comment Napoléon III écrit l'histoire, lui qui a dit en commençant sa préface: *«La vérité historique devrait être non moins sacrée que la religion.»* Et: *«Il faut que les faits soient reproduits avec une rigoureuse exactitude.»*

Comment les lecteurs trouvent-ils que l'auteur cité nous par met en pratique sa méthode? Ne le fait-il pas d'une façon aussi scrupuleuse que celle qu'il a mise à tenir en 1851 son serment solennel de fidélité à la République et à la Constitution?

Croit-il que l'Europe toute entière n'est composée que de béotiens ou de crétins, d'ignorants et d'idiots pour oser ainsi travestir l'histoire.

Mais citons une dernière appréciation dans laquelle il dit:

«Aussi se vérifie-t-elle tous les jours depuis 1815, cette prophétie du captif de Sainte-Hélène:

«Combien de luttes, de sang, d'années, ne faudra-t-il pas encore pour que le bien que je voulais faire à l'humanité puisse se réaliser?» *)

Ces prétentions de vouloir faire le bonheur de l'humanité, sous la plume des fondateurs du premier et du second Empire, sont d'affreuses, de tristes et d'amères ironies, c'est à peine si nous croyons qu'il est nécessaire de les relever, quand nous nous rappelons le rôle qu'ont rempli ces deux hommes, et tous les maux, tous les malheurs qu'ils ont causé à l'humanité.

Il y a certaines énormités impudentes qui sont faites pour navrer l'âme; et les prétentions au rôle de génies bienfaisants de Napoléon Ier et de Napoléon III sont de cette espèce. Napoléon Ier, cet égoïste par excellence, dans le seul et l'unique but de son intérêt personnel, pour la satisfaction de sa gloriole, de son ambition, non seulement a foulé aux pieds ses serments, a détruit toutes les libertés que le peuple français avait conquises après de longs siècles d'efforts, de luttes, de sacrifices, de larmes, de souffrances, de misère et de sang, mais encore, il a fait la guerre à toute l'Europe, pendant quinze ans, il l'a couverte de ruines, de désolation, de carnage, de sang et de cadavres, de Moscou à Madrid, d'Anvers à Rome et à Naples, il a fait tuer plusieurs millions de victimes; et dépenser en pure perte plusieurs milliards de francs, et tout cela sans une seule idée généreuse, sans un but élevé ou utile, pour l'amour de la fausse gloire, de la gloriole et de

*) En effet que d'agitations, de guerres civiles et de révolutions en Europe depuis 1815? En France, en Espagne, en Italie, en Pologne, en Belgique, en Hongrie, en Grèce, en Allemagne!

la bataille, quand on lui demandait à quoi il voulait aboutir, quel but il poursuivait, il répondait naïvement, qu'il n'en savait rien lui-même qu'il ignorait où il allait.*) Ce n'est qu'une fois captif à Sainte-Hélène qu'il s'est recueilli et que, dans ses loisirs forcés, il a composé le *Mémorial*, travail de fantaisie avec lequel il espérait tromper l'opinion publique, donner le change à la postérité et aider sa famille à relever son trône. C'était là sa seule préoccupation, le sort de l'humanité ne l'a jamais inquiété, il professait le plus profond mépris pour l'espèce humaine, il l'a du reste témoigné hautement toute sa vie.

Mais en admettant qu'il eut été de bonne foi, quand il dictait son *Mémorial*, ce qui est démenti par l'histoire, voyons donc quel était le bien qu'il voulait faire à l'humanité ou quelle était son utopie.

Ce que Napoléon Ier voulait fonder, et ce que Napoléon III poursuit aujourd'hui, c'est l'Empire universel, ou en d'autres termes, le despotisme universel inauguré il y a dix-neuf siècles par l'Empire romain. *L'Histoire de Jules César* qui vient de paraître en est une preuve flagrante, car son auteur s'attache surtout à démontrer la similitude de but qui existe entre Jules César, Charlemagne, ces fondateurs et ces restaurateurs de l'Empire d'Occident, et Napoléon Ier qui essaya vainement d'atteindre le même résultat. Aussi, Napoléon III, dès la première page de son *Histoire de Jules César*, dit-il:

«Vers l'époque où Marius, par ses victoires sur les Cimbres et les Teutons, sauvait l'Italie d'une formidable invasion, naissait à Rome celui qui devait un jour . . . . léguer aux chefs futurs des nations son nom comme emblème consacré du pouvoir.»

*) Mémorial. Bruxelles 1825, 3me volume, page 175.

L'emblème consacré du pouvoir pour Louis-Napoléon Bonaparte, c'est le *Césarisme*, c'est-à-dire la plus haute personnification du despotisme: voilà le but, voilà l'idéal de l'historien de Jules César.

Si nous recherchons quelle était la pensée du fondateur du premier Empire français dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, testament politique de Napoléon I[er] et Evangile de Napoléon III, nous retrouvons encore la même idée.

«Je voulais, dit-il, *) préparer la fusion des grands intérêts européens, ainsi que j'avais opéré celle des partis au milieu de nous. J'embitionnais d'arbitrer un jour la grande cause des peuples et des rois.»

Dans cette phrase énigmatique comme la plupart de celles du *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon I[er] voile sa pensée, qu'il faut deviner, car il a l'habitude, ainsi que son neveu dans les *Idées Napoléoniennes*, d'écrire dans un style énigmatique qui, ne peut être bien compris, que par les initiés ou par ceux qui en ont fait une étude spéciale.

Préparer la fusion des grands intérêts européens, ainsi qu'il avait opéré celle des partis en France, signifie, que Napoléon I[er] voulait absorber à son profit tous les intérêts divergents de l'Europe, les concentrer dans ses mains, et baser sur eux son pouvoir, de même qu'il avait absorbé en France, tous les intérêts des divers partis, de la révolution et de la contrerévolution, pour régner en les dominant.

«Arbitrer la grande cause des peuples et des rois,» signifie qu'il voulait dominer les rois par les peuples et les peuples par les rois, jusqu'au moment où il pourrait

*) Mémorial de Sainte-Hélène. Bruxelles, 1825, Tarlier, éditeur, I[er] Vol[e], page 360.

sans danger renverser les monarques, s'approprier leurs Etats et fonder son despotisme ou son Empire universel; ainsi qu'il l'explique beaucoup plus clairement dans un autre passage du même ouvrage, où il dit: «La paix dans Moscou accomplissait et terminait mes expéditions de guerre. C'était pour la grande cause, la fin des hasards et le commencement de la sécurité . . . . . Le *Système Européen* se trouvait fondé, il n'était plus question que de l'organiser . . . .

«La cause du siècle était gagnée, la révolution accomplie; il ne s'agissait plus que de la raccommoder avec ce qu'elle n'avait pas détruit. Or cet ouvrage m'appartenait, je l'avais préparé de longue main aux dépens de ma popularité peut-être. N'importe. Je devenais l'arche de l'ancienne et de la nouvelle alliance; le médiateur naturel entre l'ancien et le nouvel ordre de chose; j'avais les principes et la confiance de l'un; je m'étais identifié avec l'autre; j'appartenais à tous deux; j'aurais fait en conscience la part de chacun.»

Nous demandons pardon aux lecteurs de ce pathos amphibologique, aussi difficile à comprendre qu'à expliquer, mais qui signifie en substance que si Napoléon Ier avait vaincu la Russie il eut été le maître de l'Europe, que les peuples comme les rois lui eussent été soumis et que sa domination ou son grand empire eussent été fondés.

Alors, «il eut voulu les mêmes principes, le même système partout. Un code européen, une cour de cassation européenne redressant pour tous les erreurs, comme la nôtre redresse chez nous celles de nos tribunaux, une même monnaie, sous des coins différents, les mêmes poids, les mêmes mesures et les mêmes lois, etc., etc.

«L'Europe, n'eut bientôt fait de la sorte qu'un même

peuple et chacun, en voyageant partout, se fut trouvé toujours dans la patrie commune. Paris eut été la capitale du monde et les Français l'envie des nations.» *)

Toute cette longue et monotone tirade, pleine de considérations oiseuses et de répétitions, se résume en cinq ou six mots. Napoléon Ier aurait fondé l'unité des lois, de la jurisprudence, des monnaies et des mesures. Mais un empereur n'est pas tenu, parait-il, à imiter la sobriété, la simplicité et la pureté du langage de Tacite.

Si l'on veut pénétrer à fond la pensée, de Napoléon Ier et celle de Napoléon III, il faut bien observer les paroles suivantes du premier: «Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques (sic) qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique.

«Ainsi on compte en Europe, bien qu'épars plus de trente millions de Français, quinze millions d'Espagnols, quinze millions d'Italiens, trente millions d'Allemands: J'eusse voulu faire de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortége qu'il eut été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles, (sic) je me sentais digne de cette gloire!

«Après cette simplification sommaire, il eut été plus possible de se livrer à la chimère du beau idéal de la civilisation: c'est dans cet état de chose qu'on eut trouvé plus de chances d'amener partout l'unité des codes, des principes, des opinions, des sentiments, des vues et des intérêts . . . .

. . . .

*) Mémorial de Sainte-Hélène, Bruxelles 1825, Tarlier, éditeur, 2me Vole, page 340.

«Cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses; l'impulsion est donnée et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe et pourra tenter tout ce qu'il voudra.»

C'était sur la tendance qu'ont naturellement les peuples de se grouper par langues et par race que Napoléon Ier cherchait à baser son influence et sa domination en Europe, il espérait qu'en donnant satisfaction à ce besoin il se concilierait les sympathies de tous les peuples et qu'il pourait facilement leur imposer sa domination; ses conceptions politiques et sociales ne s'élevaient pas au delà.

Napoléon III a suivi les conseils de son oncle, il a essayé au moyen de la question des nationalités, qui n'est rien autre au fond que l'agglomération en masses compactes des peuples qui parlent la même langue, d'entraîner dans son orbite tous les peuples de l'Europe, c'est pour cela qu'il a fait la guerre d'Italie; et l'annexion de Nice et de la Savie à la France a été la première application de ce système; mais malheureusement il a rencontré dès les premiers pas les plus graves obstacles, auxquels il ne s'attendait certainement pas. Nice et la Savoie du Nord, que leur affinité naturelle entrainait vers l'Italie et la Suisse, ne sont devenues françaises que par la pression administrative et par la force; les populations de la Suisse et de la Belgique, qui parlent français auxquelles on aurait voulu appliquer le même système, ont en horreur le despotisme impérial et lui préfèrent mille fois leurs libertés ré-

publicaines ou constitutionnelles et leur indépendance cantonale et municipale. L'Allemagne a montré une répulsion non moins grande; l'Angleterre a témoigné la plus vive aversion pour la théorie napoléonienne des nationalités; en Pologne la Russie l'a détruite par la Force, l'Italie seule a combattu pour la réaliser sans encore avoir pu réussir complètement dans ses efforts.

Ainsi, pour résumer d'une façon plus claire le but où tendait Napoléon Ier, nous dirons qu'il voulait grouper les peuples par langues et en former une grande confédération monarchique, dont il serait devenu le suzerain, le médiateur et le protecteur pour nous servir de ses propres expressions, mais dont en réalité il eut été le maître, dont il eut disposé à son gré ainsi qu'il l'a fait de la Confédération garmanique et de la Conféderation Suisse, de Naples, de l'Espagne, de la Hollande, de la Westphalie et de toute l'Italie, sur les trônes desquels il avait placé ses frères, ses beaux frères et ses sœurs, dont les royautés transitoires étaient destinées a préparer en les dissimulant ses projets de monarchie universelle; car, à un moment donné, quand le terrain eut été suffisamment préparé, quand les circonstances eussent été favorables, il eut successivement réuni tous les royaumes de ses frères et de ses grands vassaux à ses Etats, et l'unité européenne ou le système européen, ainsi qu'il appelle son grand empire universel, eut été fondé. Cela est si vrai que Louis-Napoléon Bonaparte, dans son livre les *Idées-napoléoniennes*, nous l'explique tout au long en renchérissant encore sur le *Mémorial de Sainte-Hélène.*

«Les vues de l'Empereur se sont agrandies en proportion du terrain de ses exploits; les événements l'ont mis à même de vouloir la régénération de l'Europe. La

plus grande difficulté pour Napoléon n'a pas été de vaincre, mais de disposer de ses conquêtes. Comme souverain de la France, il doit en user dans un intérêt français, comme grand homme dans un intérêt européen. C'est-à-dire qu'il faut que l'emploi de ses conquêtes satisfasse l'intérêt momentané de la guerre, tout en lui fournissant les moyens de fonder un système de paix générale. Les provinces qu'il incorpore à la France ne sont qu'autant de moyens d'échange qu'il tient en réserve jusqu'à une pacification définitive. Mais comme ces incorporations font supposer une volonté d'établir une *monarchie universelle*, il fonde des royaumes qui ont une apparence d'indépendance, et il élève ses frères sur des trônes, pour qu'ils soient dans les divers pays les piliers d'un nouvel édifice, et qu'ils concilient avec les chances d'un établissement transitoire, l'apparence de la stabilité. Eux seuls en effet pouvaient, quoique rois, être soumis à sa volonté et se résoudre, suivant les décrets de sa politique, à quitter un trône pour redevenir princes français; ils alliaient l'indépendance apparente de la royauté avec la dépendance de famille. Aussi a-t-on vu l'Empereur changer, suivant les événements, les gouvernements de Hollande, de Naples de Lombardie, d'Espagne et du Grand-duché de Berg.

. . . .

«L'Empereur concilia donc, autant que cela fut possible, les intérêts momentanés, les exigences transitoires, avec *son grand but du remaniement de l'Europe*, basé sur les intérêts de tous. Mais le sort semble toujours l'obliger à de nouvelles guerres, ... il faut qu'il conduise ses armées sous le ciel brûlant de l'Andalousie, et dans les neiges de la Russie, et que, semblables à celles

de César, ses légions, même en mourant, laissent, comme traces de leur passage, les germes d'une nouvelle civilisation. En 1812 la lutte redevint plus terrible. Pour que la paix universelle puisse s'établir et se consolider, il faut que l'Angleterre à l'occident et la Russie à l'est, soient persuadées par la raison ou domptées par la victoire. Les grands desseins de l'Empereur vont s'accomplir; l'occident de l'Europe marche Moscou. Mais hélas! un hiver a tout changé!!... *L'Europe napoléonienne* ne peut plus exister!»*)

Peut-on être plus positif, plus explicite sur le but, que poursuivait Napoléon Ier, d'établir la *monarchie-universelle*, tout en ne prononçant le mot qu'une seule fois et en le remplaçant par les locutions à l'usage des Bonapartes, telles que: «*l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques, la confédération des grands peuples, la cause des peuples, le système continental, la grande cause des peuples et des rois, la grande cause, la fin des hasards, le système européen, la sainte alliance des peuples. la cause du siècle, la révolution accomplie, la nouvelle alliance, le nouvel ordre de choses.***)

Du reste Napoléon Ier ne désavoue nulle part dans ses œuvres son projet de monarchie-universelle, il n'a employé les circonlocutions que nous venons de citer que pour ne pas effrayer tout d'abord l'Europe, et pour l'habituer peu à peu à son idée sans l'effaroucher.

Il dit lui-même: «M'accusera-t-on d'avoir voulu la **monarchie-universelle** mais elle ne fut que l'œuvre for-

*) Des Idées-napoléoniennes, pages 83 et 84; Springer, libraire éditeur, Berlin, 1860.

**) Toutes ces périphrases sont copiées dans le mémorial de *Sainte-Hélène*, et signifient toutes, dans la pensée de leur auteur, la *monarchie-universelle*.

tuite des circonstances, ce furent mes ennemis eux-mêmes qui m'y conduisirent pas à pas.*)

Louis Napoléon Bonaparte, dans ses œuvres, emploie comme son oncle, un grand nombre de périphrases afin de désigner l'ordre de choses que le premier empereur voulait établir pour former la base du grand Empire universel qu'il rêvait; cette préparation de l'Europe est nommée par lui: «*le système fédératif européen, la sainte alliance du peuples par les rois, l'association européenne, la confédération européenne*, etc., etc.

Et quand cette confédération aura subi sa dernière transformation, c'est-à-dire quand les souverains placés par Napoléon Ier à la tête de chacuu de ses Etats auront été détronés pour devenir des grands dignitaires de l'Empire unique, auquel leurs Etats divers auront été réunis, Louis Napoléon Bonaparte la désigne alors sous les noms de: «*le but général à atteindre, la régéneration de l'Europe, le système de paix générale et universelle***) *l'Europe napoléonienne;* ce n'est que très rarement qu'il dit la *monarchie ou l'Empire universel*, imitant en celà les précautions oratoires de son modèle.

Mais il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que le but de Napoléon Ier, comme celui de Napoléon III, est *l'Empire universel*, et quand l'auteur de la *Vie de Jules César* répète les paroles de Napoléon Ier à la fin de sa préface et dit: «Combien de luttes de sang et d'années, ne faudra-t-il pas encore pour que *le bien que je voulais faire à l'humanité puisse se réaliser?* Cela veut dire tout

*) *Mémorial* tome 2e, page 14, Tarlier, Bruxelles 1825.

**) C'est dans ce sens qu'il a dit à Bordeaux: «*l'Empire c'est la paix!*»

simplement: Combien de luttes, de sang et d'années ne faudra-t-il pas encore pour que l'Empire universel puisse se réaliser?

Cette conclusion en forme d'interrogation sous la plume de Napoléon III n'est pas faite certainement pour tranquilliser la France et l'Europe, pour faire croire à la fermeture du *temple de la guerre*, et leur permettre de se livrer sans inquiétudes aux travaux de la paix, selon l'exhortation du discours prononcé par Napoléon III, le 15 février 1865, lors de l'ouverture de la session législative.

Aussi, le premier volume de *l'Histoire de Jules César* a-t-il produit un effet auquel son auteur était sans doute loin de s'attendre, et, malgré les applaudissements serviles que lui décernèrent la presse à gage, l'opinion publique l'a jugé pour ce qu'il vaut et en a déjà fait bonne justice, en le qualifiant de hautaine et outrecuidente apologie du despotisme longuement ruminée dans l'ombre.

Epilogue.

En publiant cette étude nous avons tenu la promesse que nous avons faite de rendre compte de l'Histoire de Jules César, si le temps, les circonstances, et les persécutions aux quelles notre œuvre est en buste nous le permettent, nous publierons bientôt le volume suivant, lequel comprendra la Présidence ou le Consulat du nouveau César, et le *Deux Décembre*.

Au moment ou nous tirons cette dernière feuille, nous opprenons que le gouvernement français a deposé une plainte et commencé des poursuites contre ce livre et contre nous; pourchassés de toute part sur le continent nous allons chercher tous les deux un asile sur le sol de la libre **Angleterre**.

Berlin. — Impr. J. Draeger (C. Feicht)



